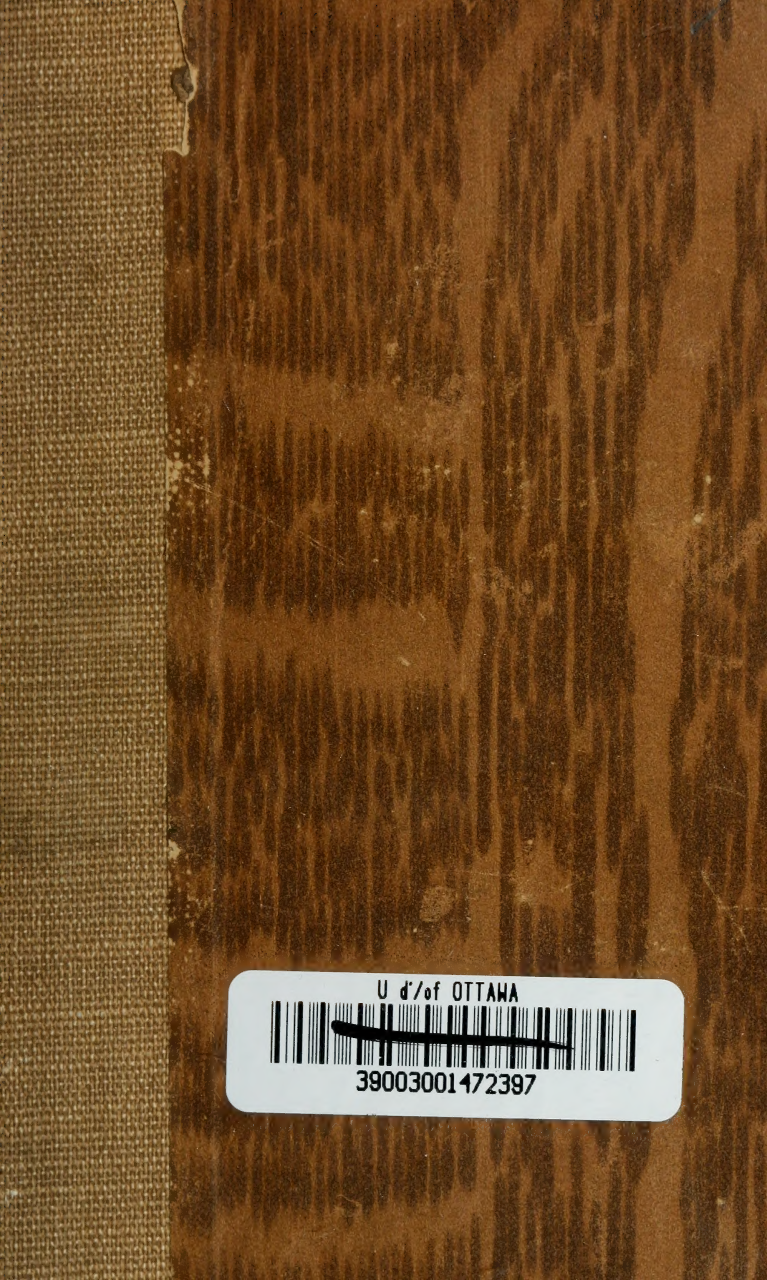

U d'/of OTTAWA
39003001472397

EUGÈNE BERGER
ANCIEN DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE



# LE VICOMTE DE MIRABEAU

## (MIRABEAU-TONNEAU)

1754-1792

ANNÉES DE JEUNESSE.
L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — L'ÉMIGRATION.



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
1904

# AVANT-PROPOS

M. Eugène Berger avait consacré les dernières années de sa vie à la composition d'un ouvrage sur le vicomte de Mirabeau, frère cadet du grand tribun — Mirabeau Tonneau — comme l'avaient baptisé ses contemporains.

La mort empêcha l'auteur de mettre la dernière main au livre et de le publier lui-même ; mais sa famille a pensé qu'elle rendrait hommage à sa mémoire en prenant ce double soin, et que l'œuvre était de celles qui méritent de voir le jour.

Les amis de M. Berger retrouveront avec plaisir, dans ces pages, l'élégante facilité de sa plume et le tour piquant de son esprit ; ceux qui ne l'ont pas connu ne pourront manquer de s'intéresser au récit de l'existence orageuse du vicomte de Mirabeau, de ce turbulent personnage, qui se constitua le champion de l'Ancien Régime avec tant de bravoure, tant de bons mots et si peu de succès.

# PREMIÈRE PARTIE

## ANNÉES DE JEUNESSE ET DE VIE MILITAIRE

# CHAPITRE I

## Le jeune Boniface, Chevalier de l'Ordre de Malte.

Sommaire : L'enfance et l'éducation de Boniface de Mirabeau. — Les dissensions de la famille. — Les débuts de Boniface dans la vie militaire le 6 novembre 1771. — Il est reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1774. — Deux visites à son frère aîné, prisonnier au château d'If et à Vincennes. — Sa nomination de capitaine le 30 juillet 1778. — Son départ pour l'Amérique.

« Dans toute autre famille, disait un jour le vicomte de Mirabeau, je serais un homme d'esprit et un mauvais sujet. Dans la mienne on me tient pour un sot, mais pour un homme rangé. »

Le vicomte était ce jour-là en veine de modestie. Dans une autre famille, il eût plus attiré l'attention ; mais il trouva le moyen d'être un homme d'esprit, et un mauvais sujet, même dans la sienne.

L'union de son père, le marquis de Mirabeau, avec Mlle de Vassan avait été aussi féconde, qu'elle finit par être malheureuse. Ces époux qui devaient tant se haïr, n'eurent pas moins de onze enfants. Ils en élevèrent cinq : Marie-Anne la fille aînée, depuis religieuse au couvent des dames de Saint-Dominique, à Montargis ; Caroline mariée en 1763 au comte du Saillant ; Gabriel, le futur tribun de la Constituante ; Louise, devenue en 1769 marquise de Cabris, et enfin un second fils, Boniface, celui dont nous avons à parler.

Né à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, le 30 no-

vembre 1754, Boniface de Riquetti ne porta que longtemps après le titre sous lequel il est généralement connu.

C'était l'usage constant de sa maison de destiner les cadets à l'ordre de Malte. Il y fut admis dès le berceau, et jusqu'à l'époque de son mariage, ses parents et le monde ne l'appelèrent que *Le Chevalier*.

On sait quel caractère de laideur puissante offrait le visage de son frère. Les portraits de Mirabeau nous ont transmis le masque tuméfié qu'il nommait, lui-même, *sa terrible hure* et que la petite vérole lui avait fait à l'âge de 3 ans. Grâce à l'inoculation, les autres enfants du marquis furent préservés de cette maladie.

Dans son extrême jeunesse, Boniface avait la beauté noble de son aïeul et de son père. « Il était tout Riquetti », déclarait sa grand'mère paternelle, l'altière Françoise de Castellane, tandis que, suivant elle, Gabriel était tout « Vassan ».

Au moral, les deux frères annonçaient le tempérament de leur race « ce génie particulier, exubérant » dont le marquis ne se lassait pas d'admirer en sa personne les qualités héréditaires.

Mais si Boniface rappelait les Riquetti par la double ressemblance de l'humeur et des traits, il lui manquait, en entrant dans la vie, l'air de santé robuste qui avait toujours été un de leurs avantages distinctifs.

Il paraissait alors débile et souffreteux au point d'inspirer des inquiétudes.

Les gens de l'entourage s'apitoyaient sur le *petit chétif chevalier*, et la plupart le croyaient menacé de phtisie. Jamais pronostic médical ne reçut de la nature un démenti si triomphant. Avant d'atteindre sa trentième année, le *petit chétif chevalier* devait peser plus de deux cents livres.

Son enfance se passa presque entièrement au château du Bignon, près Nemours, que son père avait acquis en 1744, et pour se la bien représenter, il est nécessaire de ne pas

perdre de vue les circonstances domestiques dont elle fut entourée ; il faut pénétrer dans cet intérieur de famille, l'un des plus singuliers du XVIIIe siècle et à la veille de devenir l'un des plus scandaleusement orageux.

Qui ne connaît, au moins de réputation, le marquis de Mirabeau, l'économiste, le *physiocrate*, l'auteur de l'*Ami des hommes* et de la *Théorie de l'impôt*?

S'il y eut une organisation tempétueuse, inquiète, immodérée, formée d'éléments hétérogènes et disparates, ce fut celle-là.

Avec des facultés rares, avec un fonds réel d'honneur et de probité, le marquis ne savait gouverner ni son esprit ni sa conduite. La possession de soi-même, la pondération intellectuelle, la suite et la mesure dans les actions lui faisaient défaut d'une manière absolue.

Chez lui, les idées de toute provenance, les sentiments bons et mauvais avaient germé pêle-mêle et s'entre-croisaient confusément, comme les folles herbes dans une terre féconde, mais abandonnée.

Ce fils soumis et tendre, ce frère affectueux était dur à l'égard de sa femme, hautain envers ses enfants par affectation d'autorité maritale et paternelle, ce gentilhomme de province, si fier de n'avoir pas voulu « s'enversailler », ce philosophe ennemi du luxe et dédaigneux de la richesse ne cessait de s'ingénier en spéculations hasardeuses pour acquérir, sinon l'existence, du moins la situation d'un grand seigneur.

Apôtre emphatique de la fraternité il disait : « se ranger avec respect devant un porteur d'eau », poussait à l'excès l'orgueil de son nom et poursuivait de railleries insultantes les bourgeois, les gens de robe, les financiers et les anoblis. Parcimonieux et prodigue, utopiste et méfiant, souvent amer, enthousiaste et *sensible* à ses heures, le seul côté fixe de sa changeante nature était un amour-propre effervescent, intraitable, toujours aux aguets

et en éveil. Vauvenargues, le compagnon de sa jeunesse, l'avait bien pénétré, quand il lui écrivait autrefois :

« Vous, mon cher Mirabeau, vous êtes ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer. »

Les contradictions, les incohérences de l'homme se retrouvent dans les opinions du publiciste. Parmi les nombreux ouvrages que le marquis a laissés, presque tous sont sillonnés d'aperçus vigoureux, de vues remarquables par la profondeur et l'énergie. Personne n'a mieux sondé quelques-unes des plaies de l'ancien régime. Aucun contemporain — sauf peut-être d'Argenson — n'a pressenti à ce degré l'approche d'un cataclysme social.

Mais ces pensées fortes, ces observations judicieuses sont des éclairs dans la nuit. Elles ne servent qu'à mettre en lumière le chaos d'où elles se dégagent, un incroyable amalgame de tendances, d'aspirations, de théories opposées. Bien qu'il ait la passion des systèmes, le marquis est manifestement inhabile à discipliner ses idées, à les relier entre elles, à les faire graviter autour d'un centre commun. En matière de gouvernement, il veut une aristocratie dirigeante, « le commandement, comme droit d'aînesse aux gentilshommes », et cette noblesse pour laquelle son imagination rêve l'indépendance, la popularité, le pouvoir, il entend qu'elle tienne à honneur d'être pauvre et de rester fermée. Il est partisan absolu de la hiérarchie des classes ; leur distinction rigoureuse lui paraît la première des nécessités, et il a des aphorismes, comme celui-ci, digne de Babeuf ou de son école : « Les grosses fortunes sont, dans un état, ce que les brochets sont dans un étang. »

En économie politique, il proclame l'agriculture, l'unique source de la prospérité des nations. Il tonne contre l'accroissement des valeurs mobilières ; il traite le rentier d'oisif, de sangsue, de parasite et, cependant, c'est sur la terre qu'il propose de concentrer le poids total de l'impôt. Réminiscences féodales, doctrines monarchiques, thèses

républicaines, témérités socialistes, il y a de tout dans ses livres, et la singularité de la forme s'y joint au mélange bizarre des conceptions. Le marquis écrit comme il agit, comme il raisonne, avec les mêmes soubresauts et le même emportement continu. Trop bouillant pour prendre soin de polir et d'émonder sa phrase, il la jette sur le papier, telle qu'elle est sortie de son cerveau, rugueuse, incorrecte, surchargée, souvent obscure, mais robuste, pittoresque et bien à lui. Les métaphores, les termes abstraits, les trivialités, les archaïsmes, les néologismes se pressent et s'amoncèlent sous sa plume. Tantôt il côtoie la langue de Montaigne, tantôt celle de Diderot, tantôt celle de Fourier, peu soucieux du goût littéraire, ne s'interdisant ni déclamation, ni longueur, et, sur chaque sujet, allant tout de suite et d'instinct à l'expression la plus crue, la plus extrême, la plus outrée. Pour lui, la maxime de Buffon a été strictement vraie. Ce style touffu, compliqué, plein d'une sève surabondante et diffuse, c'est le marquis de Mirabeau tout entier.

A un personnage de ce caractère, il eût fallu, pour le tempérer, une femme de raison froide et de sens rassis. Malheureusement rien ne ressemblait moins à la marquise. Il y avait en elle de quoi pousser à bout toute la patience dont son mari était dépourvu. Violente, fantasque, dépensière, elle l'indisposait par son humeur, elle l'irritait par ses caprices, elle l'exaspérait par des exigences conjugales qui ne le mettaient pas — assure-t-on — à l'abri des infidélités.

« Les vingt ans que j'ai passés avec elle, disait-il après leur séparation, ont été vingt ans de coliques néphrétiques. » Il serait peut-être excessif de prendre à la lettre ce cri de ressentiment. Quand on écoute le marquis, on doit toujours faire la part de l'hyperbole. Mais ce qui est certain, c'est que des froissements, des torts réciproques existaient de longue date entre les deux époux, et qu'un

désaccord chaque jour plus prononcé ne tarda pas à suivre la naissance de leur second fils. Les griefs du marquis trouvaient un écho passionné chez sa mère qu'il vénérait et dont il résumait ainsi le caractère : « Pieuse depuis seize lustres, entière, inébranlable, ennemie de toute nouveauté et n'ayant fléchi de sa vie que sous le joug de la résignation. »

Cette patricienne des anciens temps, parée de ses vertus, se livrait sans scrupules à l'ardeur de ses antipathies. Elle détestait cordialement la marquise, et celle-ci n'était guère mieux traitée par son beau-frère le bailli de Mirabeau, véritable homme de bien, la droiture et la loyauté mêmes, mais roide, cassant, obstiné dans ses préventions.

Faut-il le dire enfin ? Les influences de famille n'étaient pas seules à s'exercer sur le marquis. Il avait *une amie*, Mme de Pailly, femme d'un officier suisse dont elle vivait décemment séparée. C'était une jolie bernoise, fraîche, avenante, un peu grasse, avec des yeux souriants et des manières douces. Très intime dans la société du duc de Nivernois, on l'y surnommait la *chatte noire* par allusion à la couleur habituelle de ses vêtements. Beaucoup d'habileté, jointe aux séductions natives qu'elle possédait, l'avait amenée à captiver le châtelain du Bignon. Elle flattait ses vanités, compatissait à ses chagrins, ménageait ses faiblesses. Cette liaison, bien que discrète et à demi voilée, acheva d'aigrir l'un contre l'autre le marquis et Mme de Mirabeau. En 1762, se produisit la rupture qui fut le prélude des luttes sans fin, où ils sacrifièrent à une émulation de vengeance leur repos, leur avenir, leur patrimoine, la considération et la dignité de leurs vieux jours.

Boniface avait huit ans lorsque ses parents renoncèrent à la vie commune. Son père demeurait fixé au Bignon et à Paris ; sa mère allait vivre près des domaines qu'elle possédait en Limousin ; ses sœurs étaient au couvent ;

ses frères et lui entre les mains d'un précepteur dévoué, mais sans autorité suffisante et auquel il fit médiocrement honneur. L'esprit original et prime-sautier, qu'il révélait déjà par mille saillies, se prêtait mal à une application soutenue. Ses études furent irrégulières, incomplètes et en partie manquées. Pour toute direction morale, il ne connut guère que la bonne loi naturelle, si chère à Mathurin Régnier. Sa grand'mère le gâtait ; Mme de Pailly, désormais implantée au Bignon, encourageait cette préférence. Quant au marquis, il avait en fait d'éducation, comme en toute chose, des prétentions et des systèmes ; il composait — suivant l'expression du bailli — des romans de bon ordre domestique, de même qu'il avait composé des romans d'ordre social. Mais les essais agricoles, les affaires d'argent, les procès, la rage d'écrire ne lui laissaient pas le temps de les appliquer.

Il ne s'occupait de ses enfants que par accès et par boutades. D'ailleurs ce chef de famille qui *se posait* en justicier inflexible, ce père que l'on vit, dès le principe, si enclin à sévir contre l'aîné de ses fils, était loin d'avoir pour le second des sévérités égales.

Tout en gardant sa roideur d'apparat, il usait envers lui d'une indulgence que le chevalier mit dans la suite à de rudes épreuves, sans parvenir à la lasser. C'est qu'au fond, le marquis, malgré ses plaintes indignées et ses sorties véhémentes sur les écarts de ses fils, y fut toujours assez indifférent, quand son prestige paternel ne se trouvait pas en jeu. Ce cas excepté, il se persuadait volontiers que l'avantage de lui appartenir devait conférer des immunités particulières. « Après tout, aimait-il à répéter, depuis cinq cents ans on a souffert des Mirabeau qui n'ont jamais été faits comme les autres. »

Mais la résistance à son pouvoir, mais la critique de ses décisions, mais la négation de son infaillibilité, voilà ce qu'il ne pardonnait pas. De bonne heure il avait pressenti

la révolte chez Gabriel et il essayait de briser cette jeune volonté rebelle à la sienne, tandis que Boniface plus insouciant, moins entier, plus déférent en apparence, était sûr, quoi qu'il se permît, d'en être quitte pour quelques bourrasques d'humeur.

Cependant les défauts du chevalier et ses goûts de dissipation s'accusant avec l'âge, le moment vint où il fallut bien reconnaître la nécessité de soumettre à une surveillance attentive cet adolescent très pressé de s'émanciper. En pareille occurrence, le marquis n'avait pas hésité à placer Gabriel dans la pension de l'abbé Choquart, un terrible instituteur « qui forçait les punitions au besoin ». Il se contenta d'envoyer le cadet en Limousin, chez le mari de sa fille Caroline, M. du Saillant, dont il prisait fort le discernement et le mérite. M. du Saillant ne tarda guère à regretter de s'être chargé d'un pupille aussi mal préparé à suivre les sages conseils. Loin d'être salutaire au chevalier, la vie de gentilhomme campagnard eut pour effet de favoriser les penchants que développait en lui l'expansion un peu tardive, mais rapide et puissante de la nature physique. L'enfant maladif, que l'on avait désespéré de conserver, était devenu un jeune homme robuste, trapu, déjà corpulent, avec toute l'ardeur sanguine, toutes les inclinations sensuelles auxquelles furent plus ou moins asservis la plupart des Mirabeau.

Ce n'eût pas été trop pour régler cette fougue de la discipline et des sévères études d'une école militaire. Confiné au fond d'une province, sans diversion intellectuelle, sans trouver d'emploi sérieux à l'excès de force qui débordait en lui, Boniface se jeta par désœuvrement dans les plaisirs les moins délicats. Le vin et la paresse se disputaient son cœur, comme celui de Figaro. M. du Saillant, épouvanté de son intempérance précoce, ne cessait d'en avertir le marquis, mais celui-ci accueillait assez légèrement les lamentations de son gendre : « Je connais,

répondait-il, ma tempestive race » ; et il citait l'exemple de son frère le bailli, qui, étant élève de marine, avait passé plusieurs années à se perdre d'eau-de-vie, puis s'était arrêté de lui-même et tout à coup. M. de Mirabeau fondait sur ce précédent les plus grandes espérances. Il avait tort. A l'inverse de son oncle, le chevalier ne s'arrêta jamais.

Parmi les habitudes que M. du Saillant reprochait à Boniface, il en était une autre dont le marquis se montrait infiniment plus offusqué, parce qu'elle dérogeait aux traditions de la famille. Le chevalier et son frère, si visiblement imprégnés du sang des Mirabeau, et tous deux si fiers d'en être issus, avaient pourtant un trait de caractère étranger à leurs devanciers : la facilité de relations, le laisser aller avec les inférieurs. Rien ne choquait autant leur père, malgré ses maximes philanthropiques. Il faisait bien profession d'aimer les humbles et les petits ; et il voulait bien qu'on les honorât ; mais à la condition de les tenir à distance, et la faculté de se trouver à l'aise et de plain-pied au milieu d'eux, cette aptitude particulière qu'il appelait « le don terrible de la familiarité » lui était un sujet perpétuel d'étonnement.

Elle l'effrayait chez son fils aîné, comme s'il y eût senti vaguement l'indice d'une vocation révolutionnaire.

Moins porté à prendre les choses au tragique lorsqu'il s'agissait de son second fils, il s'inquiétait toutefois de lui voir le même liant, le même abandon avec les subalternes, et il l'en réprimandait assez vivement. Témoin la lettre suivante, citée par M. Lucas-Montigny dans ses mémoires sur Mirabeau. L'on nous permettra de la reproduire à titre d'échantillon de la correspondance intime du marquis.

13 mars 1769.

« Monsieur de Boniface, j'ai été au moins content de votre écriture, mais je suis sûr que vous faites trente-huit

douzaines de sottises par jour, et cela me fait bouillir le sang. Ce n'est pas que tout le monde n'en n'ait fait dans sa jeunesse, mais ce ne sont pas des vôtres qui consistent à avertir tout le monde du peu de cas que vous faites de vous, de manière que, si l'on faisait des promotions à rebours, votre bâton de maréchal de France serait de devenir le commissionnaire du marmiton, et toujours l'on dirait : « Il est bon enfant. » Au fond, mon ami, si vous n'apercevez où vous êtes (chez M. du Saillant) comment on peut allier la vraie bonté avec la dignité réelle, vous perdrez tout le fruit des leçons qu'on vous donne et vous demeurerez incorrigible.

« C'est pourtant votre affaire autant que la mienne, au moins. J'ai reçu mon nom illustré dans l'opinion des hommes par le mérite de ceux qui l'avaient porté. Je le remettrai de même à mes enfants. S'ils laissent en friche cette portion de mon héritage, je ne laisserai pas deux liards du reste, et ils seront des gueux, mais, au bout du compte, il y a de bons enfants parmi les gueux. Ainsi c'est votre affaire. Pensez-y. Adieu.

« J'attendrai que vous soyez débarbouillé pour vous embrasser. »

Quand il quitta le château du Saillant, deux ans après, en 1771, le chevalier, malgré les objurgations paternelles, était toujours « bon enfant », un de ces bons enfants destinés à être le fléau de leurs proches et la désolation de leurs créanciers. Néanmoins, autour de lui, l'on envisageait son avenir sans trop d'inquiétude. N'appartenait-il pas à l'ordre de Malte, dont son oncle, le bailli, venait de remplir l'une des plus hautes charges, celle de général des galères, et ne pouvait-on espérer que, par cette influence, il obtiendrait tôt ou tard quelque commanderie ?

Bien d'autres cadets y étaient parvenus avec une vocation tout aussi tiède que la sienne, et rien ne l'empêchait

d'ailleurs, en attendant la commanderie, d'entrer au service de la France et d'y gagner des grades, soit dans la marine, soit dans l'armée. Le marquis, pénétré de ces idées, songeait à l'envoyer faire son noviciat, ou, comme on disait, ses caravanes sur les vaisseaux de la religion : mais, avant de s'y décider, il jugea utile de soumettre la question au bailli, le confident intime, le frère cordial et dévoué pour lequel il n'avait pas de secret et dont il recherchait les avis en toute occasion, sauf à ne pas les suivre.

Le bailli de Mirabeau jouait un peu dans cette famille agitée le rôle du *raisonneur* de l'ancien théâtre. Non qu'il fût exempt de passions et libre de préjugés. Il avait sur certains points des partis pris absolus, et contre certaines personnes des aversions violentes, qu'il exprimait avec la verdeur de langage particulière aux Riquetti.

Entiché de noblesse autant que le marquis, et n'alliant pas comme lui aux revendications féodales des aspirations démocratiques, il partageait en l'exagérant, sa « haine des gens de robe, de négoce et d'écritoire ».

Aucun terme ne lui paraissait assez méprisant pour caractériser cette aristocratie de parvenus, « cette truandaille de finance », « ces champignons poussés en une nuit sur le fumier natal » et qui se faisaient, disait-il, un lâche plaisir d'opprimer leurs anciens maîtres.

Utopiste à sa manière, attribuant aux siècles passés les perfections chimériques que d'autres promettent aux sociétés futures, il était homme à croire de bonne foi et à soutenir intrépidement que le régime des fiefs constituait le type accompli de l'organisation politique, et que Louis XI, Richelieu, Louis XIV devaient être stigmatisés comme des révolutionnaires et des niveleurs.

Mais avec moins d'ouverture et de fécondité d'esprit que son frère, il avait les idées plus nettes, le caractère plus consistant, surtout le sens moral plus délicat, et, en dehors des sujets qui avaient le privilège de lui échauffer la bile,

quand il ne s'agissait ni des manieurs d'argent, ni des commis, ni des robins, ni des nouveaux nobles, il se montrait presque toujours équitable et judicieux.

Son grade élevé dans la marine, sa longue expérience, l'abnégation avec laquelle il acceptait sa position de cadet pour ne penser qu'à la splendeur du nom de Mirabeau lui donnaient droit de conseil et de franc parler auprès de l'intraitable marquis. Il en usait largement, ne se faisant pas faute de contredire l'*ami des hommes*, de percer à jour ses théories et de souffler sur ses chimères, mais ne cessant jamais de voir en lui le chef de la famille, et toujours prêt à s'incliner devant ses décisions, après lui avoir fait entendre la vérité. Le marquis l'écoutait, ripostait, s'animait et finalement ne se conduisait guère qu'au gré de son imagination ou de son humeur, sans que ces discussions fréquentes entre les deux frères eussent un seul instant pour effet d'altérer la confiance mutuelle et l'étroite amitié qui les unirent toute leur vie.

Consulté sur l'envoi de Boniface à Malte, le bailli fut loin d'encourager ce projet. Il connaissait Malte et il gardait le plus triste souvenir du spectacle qu'il y avait eu sous les yeux : l'ordre en pleine décadence, ses vaisseaux réduits par la politique des gouvernements à des promenades inoffensives dans la Méditerranée, ses chevaliers oisifs sur leur rocher, transformés de soldats en solliciteurs et remplaçant la chasse aux infidèles par la chasse aux commanderies.

Ce n'étaient pas seulement les traditions d'héroïsme qui avaient disparu, c'était la règle elle-même qui semblait chaque jour plus méconnue et délaissée. L'excellent bailli savait à quoi s'en tenir sur la manière dont les successeurs des hospitaliers observaient au XVIIIe siècle le triple vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Il avait vu de près le faste des hauts dignitaires, la turbulente indiscipline des caravanistes, et quant à la conduite privée des

uns et des autres, il se rappelait l'admiration naïve que sa vertu inspirait au grand maître, alors qu'âgé déjà de 46 ans, il occupait l'emploi de général des Galères : « Ce qui m'étonne et ce qui m'intéresse à lui, disait le grand maître, c'est qu'étant encore fort et bien portant et étant dans un poste où les occasions ne lui manquent pas, il a les meilleures mœurs du couvent. »

De tout ce qu'il avait observé, le bailli concluait que son neveu ne pouvait être mis à plus mauvaise école. Il le déclara sans aucun détour, et, comme on lui opposait son propre exemple, comme on répondait que lui-même avait fait, dans sa jeunesse, un premier séjour à Malte, et ne s'en était que mieux comporté, il écrivait au marquis : « Tu me diras que j'y ai été à 16 ans ; mais c'était à tous égards un autre temps..., outre que j'étais déniaisé par 3 ans de service, tu sais que feu Mme de Saint-Micaud, notre grand'tante, disait que j'étais un fol sérieux, tandis que Boniface est un fol polisson, ce qui est très différent. »

Cette fois, le marquis fut ébranlé par les objections de son frère. Sans changer de sentiment sur l'utilité des *Caravanes*, il reconnut que Boniface avait besoin d'acquérir plus de raison et d'expérience avant de commencer un si périlleux noviciat, et, dans le but de l'y préparer par quelques années de régiment, il sollicita pour lui une sous-lieutenance à la suite de la légion de Lorraine. C'était un corps de troupes légères, mi-partie infanterie et dragons, alors sous les ordres du chevalier de Vioménil, le même qui mourut Maréchal de France en 1827, après avoir été l'un des principaux chefs de l'émigration armée.

La légion de Lorraine connaissait déjà le nom de Mirabeau. Gabriel venait d'y servir comme officier et d'y faire avec honneur l'expédition de Corse. Aussi M. de Vioménil se prêta de fort bonne grâce aux démarches du marquis. Non content d'agréer la candidature de Boniface,

il adressa au ministre de la Guerre, M. de Monteynard, une recommandation conçue en ces termes pressants :

« Le désir que j'ay de bien composer la légion de Lorraine m'engage à suplier *(sic)* M. le marquis de Monteynard d'accorder le rang de sous-lieutenant à la suite de la ditte légion au S^r^ Chevallier de Mirabeau qui est un *excellent sujet* et très intéressant par le nom qu'il porte.

« Le chevalier de Vioménil.

« A Bitche, le 18 août 1771. »

Nommé sous-lieutenant à la suite, le 6 novembre suivant, Boniface fut attaché en cette qualité aux dragons de la légion. Les détails manquent sur les premiers temps de sa carrière militaire. L'on assure qu'il montra, dès son entrée au service, l'intelligence et le goût du métier. Mais ce qui est trop avéré, c'est que l'*excellent sujet,* dont M. de Vioménil avait garanti les perfections morales, s'inquiéta fort peu de joindre la régularité de la conduite à ses qualités de soldat. Tel le chevalier s'était annoncé dans son adolescence, tel il parut au régiment : viveur, buveur, querelleur, écervelé, incapable de se modérer et de se contraindre, au demeurant le meilleur fils du monde, toujours gai, toujours en verve, sans cesse prêt à soutenir une plaisanterie par un coup d'épée et à se tirer d'un mauvais cas par un bon mot. Il aimait le jeu, il adorait la table, il connaissait et pratiquait tous les genres de dépenses, quoique son titre de sous-lieutenant à la suite, ne comportât pas de traitement, et, son père ne lui servant qu'une pension assez maigre, il vit bientôt l'équilibre se rompre entre ses ressources et ses besoins. Les dettes arrivèrent et grossirent. Il les accepta comme un mal nécessaire et ne songea pas plus à s'en affliger qu'à les payer. Ce fut à peine si dans cette vie d'insouciance et de plaisir,

il prêta quelque attention aux querelles retentissantes dont ses parents commençaient à occuper le public. L'antipathie réciproque de M. et de Mme de Mirabeau, loin de s'être calmée par leur séparation à l'amiable, s'était compliquée d'une lutte d'intérêts poursuivie des deux côtés avec un égal acharnement.

En 1766, le marquis, mécontent des prodigalités de sa femme et des légèretés qu'elle se permettait, en dépit de ses quarante ans, avait obtenu contre elle une lettre de cachet. Un arrangement était intervenu. Mme de Mirabeau avait recouvré la liberté moyennant la promesse de vivre dans un couvent de Limoges à titre de pensionnaire et de ne pas quitter cette ville sans l'autorisation de son mari. Mais elle demeurait profondément ulcérée de l'humiliation qu'elle venait de subir, et d'autant moins résignée à son sort, qu'un autre sentiment, une autre idée fixe corroborait en elle le désir de la vengeance. Réduite aux expédients, harcelée par ses créanciers, entourée d'intrigants qui l'excitaient et l'exploitaient, elle rêvait d'enlever au marquis pour se les faire attribuer l'administration et les revenus de ses biens propres. A la mort de sa mère, Mme de Vassan, elle éleva des réclamations pécuniaires auxquelles M. de Mirabeau refusa d'acquiescer. Les tribunaux furent saisis du différend; en 1773, un arrêt de justice admit sur certains points les prétentions de la marquise, et bien que le procès se terminât par un nouveau compromis, tant de causes d'amertume subsistaient entre les époux, qu'on pouvait aisément prévoir une reprise d'hostilités prochaines et plus violente.

En se répétant, ces crises avaient pour conséquence d'entraîner la plupart des membres de la famille dans l'un ou l'autre des camps ennemis.

Le marquis était soutenu par son frère et par sa fille préférée, Mme du Saillant. Sa seconde fille, Mme de Cabris, lui faisait, au contraire, une opposition ardente,

et, Gabriel, après quelque hésitation, après avoir même essayé du rôle de médiateur, allait à la suite des rigueurs paternelles devenir également le conseil et l'allié de Mme de Mirabeau. Seul, le chevalier gardait une neutralité absolue. Sans s'inquiéter de savoir qui avait tort ou raison, et sans approuver ni blâmer personne, il s'adressait impartialement à la bourse de son père, de sa mère, de son oncle et de ses sœurs, ne cherchant qu'à tirer d'eux le plus d'argent possible pour subvenir à ses folies.

Il en fit de telles, que son père et le bailli durent s'avouer l'inanité de leur prudence. Tous les deux avaient craint d'exposer prématurément sa jeunesse aux dissipations de Malte et jugé utile de la soumettre à l'éducation préalable du régiment. Force leur était de convenir que l'expérience avait été malheureuse ; que loin de s'être amendé, Boniface promettait un débauché des plus accomplis, et que, maintenant, l'on ne risquerait rien à l'envoyer grossir la troupe endiablée des caravanistes. Son départ de France fut décidé. Tout en continuant de figurer sur les cadres de la légion de Lorraine, comme le permettaient les usages militaires d'alors, le chevalier quitta le service actif, et s'embarqua pour l'île de Malte dans l'hiver de 1774.

Il y était depuis dix mois lorsque lui arriva la nouvelle d'un événement qui mettait en rumeur toute la noblesse de Provence. Son frère Gabriel, à la suite d'une rixe avec un gentilhomme du pays, M. de Villeneuve-Moäns, venait d'être arrêté, conduit à Marseille et enfermé au château d'If.

C'était le prélude des agitations où se consuma la vie de celui que dorénavant nous désignerons, comme le fait l'histoire, par le seul nom de Mirabeau. L'on sait qu'en 1772, Mirabeau avait épousé à Aix Mlle de Marignane, fille unique, et ayant, suivant le mot du marquis, « de grandes expectatives », mais dont l'apport matrimonial fut très restreint. Lui-même ne reçut en dot qu'une rente

de six mille francs, et il n'était pas homme à se régler sur la modicité de cette fortune. Avec ses goûts de luxe, ses fantaisies d'artiste, la royale imprévoyance qu'il portait dans ses affaires privées et dont il ne se guérit jamais, il dépensa et emprunta sans compter. Les poursuites des usuriers ne tardèrent pas à le chasser d'Aix. Retiré au vieux castel héréditaire des Riquetti, sur les bords de la Durance, il y acheva de s'obérer en faisant remettre à neuf un corps de logis « déjà antiquaillé », disait-il plaisamment, du temps de sa vénérable aïeule, Anne de Pontevès.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés, depuis son mariage, qu'il se trouvait chargé d'un passif de 180 000 livres. Le marquis, exaspéré de ce désordre, recourut sans hésiter aux moyens violents. Il lança une demande en interdiction, et une lettre d'exil, expédiée à sa requête, confina le fils prodigue dans la petite ville de Manosque.

A Manosque, d'autres tourments attendaient Mirabeau. Les tendres assiduités dont sa femme y devint l'objet de la part d'un cousin de Marignane, M. de Gassaud, lui inspirèrent une jalousie qui se manifesta, comme toutes les passions de sa bouillante nature, avec explosion et fracas. Il y eut des scènes d'intérieur, des explications impérieusement exigées, même des préliminaires de duel.

Malgré les prescriptions de la lettre d'internement, le mari inquiet s'échappa de Manosque, et grâce à l'ascendant que subissait déjà sa parole, négocia en hâte le mariage de M. de Gassaud avec la fille du marquis de Tourrette. Tout aurait été bien, mais le malheur voulut qu'en revenant à Manosque, il rencontrât sur sa route M. de Villeneuve-Moäns, l'ennemi intime de sa sœur Mme de Cabris.

Une vive affection, qui se changea par la suite en inimitié mortelle unissait alors Mirabeau à sa sœur, Mme de Cabris, femme pleine de séductions et de prestige, dont il a tracé ainsi le portrait : « Tout l'éclat de la plus

brillante jeunesse, les yeux noirs les plus éloquents, la fraîcheur d'Hébé, cet air de noblesse qu'on ne trouve plus que dans les formes antiques et une taille comme je n'en ai point vu d'aussi belle. » Mais sous sa majesté de déesse, sous l'éclat d'une intelligence pénétrante et cultivée, Mme de Cabris cachait les entraînements d'un caractère sans frein. Audacieuse, remuante, tenace dans la haine, indomptable dans la passion, « du bois précis dont on fait les damnés », disait son père, il y avait en elle de l'aventurière et de la révoltée. On allait la voir combattre à outrance le chef de sa famille et courir le monde avec son amant. En attendant, elle vivait à Grasse, près de son mari, prenant une part active aux intrigues et aux rivalités de province, cherchant dans les querelles locales un aliment au besoin d'émotions dont elle était possédée, et s'attirant à force d'imprudences les plus ardentes animosités. Un jour elle avait été insultée en public par le baron de Villeneuve-Möans, personnage d'humeur difficile et de réputation douteuse, qui croyait avoir contre elle des griefs particuliers. Instruit de cette offense, Mirabeau s'était empressé d'en demander raison à l'insolent gentilhomme, et son cartel venait d'être refusé dédaigneusement. Lorsque le rencontrant par hasard il réussit à l'assaillir à coups de canne sur le grand chemin. De pareils affronts donnent ordinairement du cœur aux moins braves. Mais le baron était de ces gens à principes que rien n'ébranle dans leur résolution de ne se battre jamais. Il fit dûment constater les coups qu'il avait reçus et, cette formalité remplie, déposa une plainte en règle devant la juridiction compétente.

Le premier effet de la procédure fut d'établir authentiquement que Mirabeau s'était absenté de Manosque au mépris de l'ordre du roi. Il n'en fallait pas davantage pour surexciter l'espèce de fureur chronique et de manie persécutrice qui animait le marquis à l'égard de son fils

aîné! Au fond, la mésaventure du « Möans » lui était fort indifférente. Il laissait même le bailli trouver assez naturel « que le petit neveu de leurs oncles et le petit-fils de leurs pères eût vergeté avec un bâton l'habit de ce vaillant seigneur ». — Mais ce qu'il jugeait monstrueux, c'était que Mirabeau se fût permis de quitter le lieu d'exil où il l'avait fait interner. Cette rupture de ban, venant après les dépenses folles et les dettes, semblait à son imagination exaltée l'acte d'un criminel relaps, d'un rebelle incorrigible qu'on devait châtier sans délai ni merci. Saisissant le prétexte que lui offrait la plainte de M. de Villeneuve, il courut chez les ministres, s'exprima devant eux avec l'exagération moitié sincère, moitié calculée qui était dans ses habitudes, parla de guet-apens, de violence préméditée, de la noblesse de Provence outragée tout entière en la personne du baron et réclama la punition de l'agresseur au nom de la vindicte sociale.

Les ministres n'étaient pas encore fatigués de ses sollicitations incessantes contre sa femme et ses enfants. Il obtint de leur trop facile condescendance la satisfaction qu'il désirait.

Enlevé de Manosque par un exempt de police, Mirabeau fut écroué au château d'If. Une consigne rigoureuse l'y avait précédé. Des mesures étaient prescrites pour lui interdire toute correspondance, toute communication avec le dehors, et le marquis, renchérissant sur les instructions officielles, avait pris soin d'écrire au commandant du château, M. Dallègre, afin de stimuler sa sévérité. C'était ainsi que *l'ami des hommes* entendait les droits et les devoirs de la puissance paternelle.

Le récit de ces faits, adressé à Malte par Mme de Cabris, mit le chevalier hors de lui. Ce n'était pas le plus tendre des frères, et, comme nous l'avons dit, il se désintéressait volontiers des discordes de sa famille, mais il avait les susceptibilités de son rang, le point d'honneur de son état,

souvent même de bons mouvements et de généreuses étourderies. La lâcheté de M. de Möans l'indigna ; il lui parut inouï que Mirabeau fût sous les verrous pour avoir châtié une insolence. Bientôt, sa tête s'échauffant, il conçut le projet d'entrer en lice à son tour, de poursuivre la querelle engagée, et puisque le baron ne se battait pas, d'aller provoquer l'un des siens par quelque insulte éclatante. Chez lui, la pensée se traduisait promptement en action. Quoique malade, il prit passage sur un navire à destination de France, et son premier soin, en débarquant à Marseille, fut de chercher les moyens de s'introduire au château d'If.

Mirabeau n'y était que depuis trois mois à peine ; néanmoins, là comme partout, ses qualités fascinatrices avaient subjugué ceux qui l'entouraient. Le commandant Dallègre, malgré les ordres reçus, le comblait de prévenances et de sympathies ; la jeune cantinière du château lui montrait un dévouement auquel, assure-t-on, l'amour n'était pas étranger ; à diverses reprises, il avait trouvé, pour correspondre avec l'extérieur, des complicités plus ou moins tacites et avouées. Toutes ces facilités, toutes ces connivences dont Boniface était averti lui donnaient l'espoir d'arriver jusqu'au prisonnier. Il le tenta résolument et y réussit, non toutefois sans obstacles et sans péripéties romanesques. Mais laissons-le raconter lui-même son équipée dans un billet à Mme de Cabris. Elle a sous sa plume une couleur pittoresque et franche qu'il importe de conserver.

« Il faisait grand vent — écrit-il à Mme de Cabris. — Aucun des patrons ne voulait sortir du port, j'en décide deux, plus par menace que par argent, car tu sais que je n'en ai guère, tandis que je suis en fonds, Dieu merci, pour parler gras.

« J'arrive au château d'If — porte close — et le lieu-

tenant, en attendant le Dallègre, me dit tout doucement qu'il faut repartir comme je suis venu. — Non pas, s'il vous plaît, sans avoir vu Gabriel — on ne le voit pas — je vais lui écrire — pas davantage. — J'attendrai donc M. Dallègre — soit, mais vingt-quatre heures, pas plus — sur ce, je prends mon parti, je vais chez la Mouret (la cantinière) nous nous accordons que le soir, après la retraite, je verrai ce pauvre diable. J'y arrive en effet, pas comme un paladin, mais comme un filou, ou un galant à ton choix, et nous en décousons. On avait craint qu'il n'eût monté ma tête au niveau de la sienne. On lui rend peu de justice et j'ose assurer que lorsqu'il me parla de son affaire, et que l'indignation, que la narration seule avait excitée, éclata par ces mots : Mais, quoique encore faible, j'ai des bras et encore assez bons pour casser ceux, sinon de M. de Villeneuve, du moins de MM. ses frères, il me dit : « Mon ami, tu nous perdrais tous deux et je t'avoue « que peut-être cette considération seule m'empêcha d'exé- « cuter un projet assez mal conçu et que la fermentation « d'une tête comme la mienne peut seule excuser. »

Renonçant au plaisir de « casser les bras » de MM. de Villeneuve, le chevalier quitta la Provence. Des motifs que nous ignorons, peut-être l'état de sa santé, peut-être les embarras d'argent qui devenaient fréquents dans la maison paternelle, le forcèrent d'ajourner sa rentrée à Malte. Il reprit temporairement le service de son grade à la légion de Lorraine et continua de s'y montrer bon et solide officier. Certains biographes le citent même comme s'étant distingué dans la répression des émeutes, qui surgirent au printemps de 1775 ; émeutes graves, d'un caractère menaçant, causées, moins par la cherté du pain, que par des menées factieuses, et où le beau monde de Paris ne vit pourtant que matière à chansons. Au reste le couvent n'avait modifié en aucune façon les us et cou-

tumes de Boniface. Il se grisait avec la même conscience que par le passé, il s'endettait avec le même entrain ; il témoignait un penchant aussi vif pour les plaisanteries de haut goût et les festoiements assaisonnés de folies. Cette édifiante existence n'était pas sans avoir des instants pénibles.

A de fréquents intervalles, le chevalier sentait les atteintes de la maladie endémique chez les Mirabeau, le besoin d'argent, et parfois la crise devenait tellement aiguë, qu'elle lui arrachait des accents de repentir, mêlés, il est vrai, à des demandes de subsides. Un jour notamment, en janvier 1776, il adressait de sa garnison à Mme du Saillant une épître désolée, qui mérite de rester comme le modèle du genre. Rien n'y manque des formules et des moyens de comédie usités en pareil cas : humbles aveux, profond désespoir, serments, prières, contrition parfaite. C'est la lettre-type du fils de famille aux abois :

*A madame la marquise du Saillant, chez monsieur le marquis de Mirabeau, en son hôtel, rue de Seine, à Paris.*

« Ce 20 janvier 1776.

« Tu seras sans doute bien étonnée, ma chère sœur, du sujet de mon épître. Tu recevras en même temps une lettre de M. de Choisy (lieutenant-colonel de la légion de Lorraine), qui, plein de bontés pour moi, a bien voulu me consulter sur le choix des personnes de ma famille à qui il devait faire part de mon découragement. Il est extrême autant que pressant, je ne chercherai pas à le motiver, tu sais mon penchant à l'incurie dans les finances. Cela joint aux dépenses folles occasionnées par l'envie de plaire, car j'étais fort amoureux, aux pertes du jeu de société, qui est ici fort considérable et que je joue fort mal, à celles faites avec mes camarades, m'a réduit au point de ne savoir plus où donner de la tête. Je sens

les reproches que tu pourras me faire, je sens que je les mérite, mais j'en appelle à ton amitié. Ne m'abandonne pas dans une circonstance où je subirais amèrement le même sort que mon frère. Je t'ai choisie pour te faire part de mes peines, persuadé que tu les partagerais. Je mérite tout en fait de punitions et je le sens, mais trop tard. J'ai bien dit des fois que je ne me dérangerais plus et m'y voilà retombé, mais si j'en sors, je jure que ce sera la dernière et cela est d'autant plus sûr que je fais moins de serments. Je t'aime assez, chère sœur, pour compter sur ton amitié dans l'occasion la plus essentielle de ma vie. Aide-moi à en sortir. Tu n'auras pas affaire à un ingrat et tu pourras compter sur une reconnaissance éternelle de ton frère.

« Le chevalier DE MIRABEAU. »

Boniface avait raison de faire peu de serments, car il ne les tenait guère. Il était demeuré identique à lui-même, quand, en septembre 1776, le marquis jugea opportun de le renvoyer à Malte pour y achever son noviciat.

Les circonstances dans lesquelles il y retournait lui commandaient de s'observer. Ce n'était plus, comme en 1774, l'Espagnol Ximenès, ami particulier de son oncle le bailli, qui occupait la première dignité de l'Ordre. Ximenès venait de mourir ; son successeur Emmanuel de Rohan-Poldec avait de vieilles rancunes contre les Mirabeau, et Boniface ne devait pas s'attendre à trouver chez le nouveau grand maître des dispositions indulgentes. Mais le sentiment de la prudence lui manquait au même degré que la vocation. Il se signala d'emblée parmi les caravanistes les moins exemplaires ; on le vit accumuler infractions sur infractions, escapades sur escapades, et son second séjour à La Valette se termina au bout de dix-huit mois par un éclat scandaleux. Une nuit qu'étant gris, il battait le pavé avec plusieurs étourdis de son espèce, la fantaisie lui vint

de couronner la fête en brisant quelques statues de saints placées au coin des rues.

Bien qu'accompli sous l'empire de l'ivresse et sans intention sacrilège, le délit empruntait trop de gravité à la condition de son auteur pour n'être pas sévèrement puni.

Le coupable fut jeté au cachot, et le grand maître, après lui avoir infligé une assez longue détention, le fit embarquer d'office et reconduire en France (mars 1778).

Il y avait dans ces derniers temps de l'ancien régime, des contradictions et des anomalies singulières. On ne pouvait ignorer à Versailles pour quel méfait Boniface était chassé de Malte ; on y savait que cette faute, s'il l'eût commise dans le royaume, lui eût attiré des poursuites en justice, une condamnation certaine, peut-être l'application des peines terribles édictées par les anciennes lois ; et cependant la cour, loin de songer à l'exclure de l'armée, agréa sa promotion presque immédiate à un grade supérieur. La légion de Lorraine ayant été supprimée sous l'administration du comte de Saint-Germain, en 1776, le chevalier était passé avec son titre de sous-lieutenant sur les contrôles du régiment Dauphin-infanterie.

Le 30 juillet 1778, une autre division lui accorda le brevet de capitaine à la suite du régiment de Nivernois qui allait, au mois d'octobre suivant, recevoir le nom de Turenne.

Il y parut dans tout le resplendissement de ses défauts, nullement abattu ni corrigé par sa récente mésaventure et, au moral comme au physique, plus exubérant, plus épanoui que jamais. L'embonpoint, survenu chez lui dès l'adolescence, l'avait en peu d'années totalement envahi. La face replète, le col gros et court, le ventre en avant, le torse énorme, le tronc posé sur de petites jambes, il justifiait déjà son futur sobriquet de Mirabeau-Tonneau. Joignez à cela la verve spirituelle, mais sans mesure ni retenue, l'humeur batailleuse, les échappées de soudard

effervescent que nous lui connaissons, et vous aurez au complet la représentation du personnage.

Il eût été difficile de rencontrer dans les troupes du roi un plus amusant compagnon et un officier moins rangé. Ses incartades habituelles tranchaient même sur le ton général de la société contemporaine. La fin du XVIII^e siècle ne péchait pas assurément par excès d'austérité. Elle eut son ample contingent de faiblesses et de vices. Mais la politesse des manières et une sorte de décence extérieure y couvraient la fragilité des mœurs. Suivant la remarque de Chamfort, on avait ôté de l'inconduite tout ce qui pouvait choquer le bon goût. L'intempérance, l'orgie, la débauche bruyante étaient devenues rares, et, tel qu'il s'affichait, avec son libertinage tapageur, son parler gras, son amour des franches lippées, Boniface de Riquetti semblait appartenir à une autre époque. C'était quatre-vingts ans plus tôt, dans le monde des Vendôme, à côté du grand prieur et du marquis de la Fare, qu'aurait dû vivre ce chevalier de Malte, qui buvait comme un templier.

Sa famille, il faut en convenir, s'appliquait moins que jamais à lui donner l'exemple des vertus privées. Il y avait vu, dans l'intervalle de ses deux absences, et il y trouvait à son retour une progression croissante et continue de désordres. Mme de Mirabeau ne s'était pas tenue longtemps pour satisfaite de la transaction qui avait terminé son premier procès avec le marquis. Aspirant toujours à la libre disposition de ses biens, elle avait entrepris de l'obtenir au moyen d'une séparation de corps judiciairement prononcée.

Le 6 janvier 1776, le Châtelet de Paris admettait une requête formée par elle à cet effet. Aussitôt le marquis interjetait appel devant le Parlement. Une nouvelle instance commençait, durant laquelle les mémoires émanés de la partie adverse le chargèrent de tous les ridicules et de toutes les iniquités. Attaqué dans sa gestion, dans sa pro-

bité, dans sa conduite et jusque dans la paternité de ses ouvrages, il entendit s'élever contre lui le crescendo public, le chorus hostile et formidable dont parle Beaumarchais. Les gens du palais et ceux de la finance qui le détestaient comme économiste, les dévots de l'encyclopédie qui lui en voulaient d'être indépendant, les gazetiers, les salons, les femmes, les âmes sensibles étaient unanimes à le condamner.

Au milieu de ce soulèvement général, Mme de Cabris, venue à Paris avec sa mère, se montrait particulièrement animée. Elle donnait à la marquise de l'argent pour plaider, et cherchait à lui gagner les juges en essayant sur les jeunes conseillers aux enquêtes le pouvoir de ses beaux yeux.

Malgré les influences et les pressions du dehors, la décision du Châtelet fut infirmée par arrêt de la Grand'-Chambre, le 12 mai 1777.

Mais Mme de Mirabeau n'était pas de caractère à s'avouer vaincue. Les armes, qu'elle avait forgées si laborieusement, venaient d'être brisées entre ses mains. Elle s'occupa sur-le-champ d'en préparer d'autres, bien résolue désormais à provoquer son mari, à le pousser aux actes de colère et à s'attirer ainsi quelque sévice, quelque injure qui lui permît de reproduire sa demande en séparation.

Peu de jours après l'arrêt de la Grand'Chambre, elle se présentait à l'hôtel Mirabeau, rue de Seine, profitait de l'absence du marquis pour envahir bruyamment son domicile, et, durant une semaine entière, ameutait les voisins par des extravagances calculées.

A la suite de cette esclandre, le marquis l'enfermait au couvent des dames de Saint-Michel. Elle ripostait, en l'actionnant au criminel pour détention arbitraire. Les magistrats écartaient sa plainte ; elle lançait des libelles imprimés ; on lui défendait d'imprimer ; elle faisait courir des factums manuscrits. Ni les tribunaux, ni la police, ni

le couvent, ni la ruine ne pouvaient avoir raison de sa passion obstinée.

Pendant que le marquis se débattait contre sa femme, il s'acharnait contre son fils aîné. Ne le jugeant pas assez à l'étroit sous les verrous du château d'If, il avait obtenu en 1775 sa translation au fort de Joux, dans le Jura, « un nid de hiboux égayé par quelques invalides ». Mais, cette fois encore, il avait compté sans la séduction et le singulier empire que le rebelle exerçait à première vue sur ses gardiens.

Dès son arrivée au fort de Joux, Mirabeau s'insinuait dans les bonnes grâces du gouverneur, M. de Saint-Mauris; permission lui était donnée de sortir sur parole, et il en profitait pour faire de continuelles excursions à Pontarlier, où son nom lui ouvrit les maisons aristocratiques de la ville. Parmi les principales, on citait celle de M. de Monnier, vieillard de soixante-quinze ans, marié à une femme de vingt-deux, romanesque et charmante, Sophie de Ruffey. Rapprochés par l'âge, par les agréments de l'esprit, par le vide et l'ennui d'existences inoccupées, Mirabeau et Mme de Monnier s'aimèrent.

Est-il besoin de retracer cet épisode, le plus connu et le plus dramatique de tous ceux qui remplirent la jeunesse du grand orateur ? Personne n'en a oublié les détails et les suites : l'imprudence des deux amants, la découverte de leur liaison, leur fuite en Hollande, leur vie pauvre et cachée dans un quartier d'Amsterdam, leur extradition accordée par le gouvernement des Provinces-Unies, Mirabeau et Sophie arrêtés et ramenés en France, lui pour être conduit au donjon de Vincennes, elle pour être détenue à Paris, puis au couvent des Saintes-Claires de Gien. On se rappelle aussi quel intérêt Mirabeau sut inspirer au lieutenant de police, M. Lenoir, quelle compassion affectueuse il rencontra chez le commis du Secret, M. Boucher, et — ce qui est un signe de l'époque — comment il

put, durant trois années, correspondre avec sa maîtresse sous le couvert de l'autorité ! Lues aujourd'hui, les *Lettres à Sophie* semblent loin de justifier l'admiration qui s'y est longtemps attachée. Elles apparaissent comme un mélange assez confus d'épanchements familiers, de thèses sociales, d'éclats oratoires, de tirades calquées sur *l'Héloïse* et de crudités érotiques à la Diderot. Même dans leurs meilleures pages, elles dénotent plus de force que de délicatesse et plus de tempérament que de sentiment. Mais si leur valeur littéraire est médiocre, elles aident à pénétrer la nature intime de Mirabeau, à démêler ce qu'il y avait en lui d'impressions sincères et d'excitations factices ; elles constituent en quelque sorte le *mémorial* de sa captivité à Vincennes, et nous font assister aux alternatives de révolte et de soumission, de désespoir et d'abattement par lesquelles il passa, jusqu'au jour de la délivrance. On y trouve sur ses proches, sur leurs amis et leurs entours des jugements souvent outrés, souvent contradictoires, mais curieux. Le marquis, la marquise, le bailli, Mme du Saillant, Mme de Cabris y sont peints sous des couleurs qui s'allument ou s'atténuent selon la disposition du moment, et la joyeuse figure du chevalier ne manque pas à cette galerie.

Soit par indifférence, soit par système, le chevalier persistait à rester étranger aux troubles intérieurs de la maison des Riquetti. Il contemplait d'un œil philosophe la guerre que se faisaient ses parents, et l'accès d'amour fraternel qu'il avait ressenti, lors de l'affaire du marquis de Möans, n'avait été suivi d'aucune rechute. Depuis leur entretien au château d'If, les deux frères ne s'étaient pas revus et s'étaient à peu près oubliés. Il fallut l'isolement, le malheur, la pensée même de la mort pour que Mirabeau se souvînt d'un cadet assez insignifiant à ses yeux et auquel il ne songeait guère d'habitude.

Au mois de juin 1778, il y avait un an déjà qu'il

était à Vincennes, et pas un rayon d'espérance ne luisait encore dans sa prison. Chaque nouvelle du dehors lui était au contraire un sujet d'abattement et de tristesse. Son père se montrait inexorable ; le fils né de son mariage avec Mlle de Marignane venait de mourir ; il se voyait menacé de perdre aussi la fille qu'il avait eue de Mme de Monnier. Atteint lui-même d'une hématurie et s'en exagérant la gravité, il réfléchissait avec amertume à son avenir brisé, à sa santé détruite, à la sentence flétrissante qu'avait rendue contre lui le bailliage de Pontarlier, à l'abîme où il avait entraîné Sophie privée de tout soutien, déshonorée par le scandale de leur fuite et déchue par arrêt de justice de ses droits matrimoniaux.

Au milieu des souffrances physiques et morales qui l'accablaient, la tentation du suicide le saisit. Il se procura de l'acétate de cuivre, écrivit plusieurs lettres d'adieux et, prétextant sans doute le danger de sa maladie, les remit sous pli cacheté à l'homme dévoué qu'il appelait « son bon ange », M. Boucher. L'une d'elles, adressée au chevalier, commençait ainsi :

« Il y a bien longtemps que je ne vous ai embrassé, mon cher frère, et, lorsque vous lirez ceci, il ne me restera aucun moyen de mériter votre tendresse et de vous prouver la mienne. Je ne serai plus, et ce ne sera qu'en ce moment où je ne pourrai rien pour vous que vous pourrez beaucoup pour moi. Je viens vous expliquer cette énigme et déposer entre vos mains un secret que je confie à votre honneur et à votre générosité. »

Après avoir rappelé sa liaison avec Mme de Monnier, dont il déplorait le sort à juste titre et dont il exaltait un peu trop la vertu, Mirabeau arrivait à la naissance de leur enfant, Gabrielle-Sophie :

« Cette fille existe, ajoutait-il, et j'ai pensé assez de bien de vous, mon cher frère, pour espérer que vous ne

refuseriez pas à votre nièce les secours que je n'ai pu lui assurer. Elle est privée par ma faute d'une existence civile. Réparez autant qu'il est en vous ce malheur. *Vous serez riche,* mon cher frère ; votre fortune et celle de ma mère vous permettent d'être généreux. Mais j'ose dire qu'il ne s'agit ici que d'être juste. Vous sentez, mon ami, que la nature et la loi m'avaient destiné à jouir avant vous de vos biens, une grande partie m'était substituée, et je n'ai de regret à ne pas les avoir administrés, que *parce que j'aurais pu vous les laisser en meilleur ordre* et peut-être aussi vous convaincre qu'il est heureux et doux d'avoir un bon frère. Quoi qu'il en soit, vous devez croire que j'eusse assuré un patrimoine honnête à mon enfant, et vous m'en auriez pressé, si j'avais eu besoin de l'être. Remplissez mes devoirs, mon cher frère ; soyez le tuteur, le protecteur du malheureux fruit de mes amours, qui se trouve à la fois privé des biens de sa mère qu'un arrêt bien sévère lui a ôtés et de ce qu'il devait attendre de moi. »

On est tenté de sourire en présence des singulières affirmations qui se mêlent ici à l'accent d'une émotion vraie. Quoique le marquis eût pour maxime « de ne pas montrer la corde au public », et préférât être accusé d'avarice plutôt que de gestion malhabile, ses fils ne pouvaient ignorer la gène à laquelle l'avaient réduit des entreprises témérairement engagées. Ils devaient se douter aussi que les emprunts usuraires de la marquise creusaient un gouffre où s'engloutiraient ses biens, et Mirabeau s'avançait étrangement, quand il disait au chevalier : « Vous serez riche. » Il se hasardait encore davantage en assurant qu'il aurait augmenté la fortune patrimoniale, s'il en avait eu le dépôt. Mais son imagination était de celles qui, dans le feu du discours, transforment et colorent toutes choses par une sorte d'artifice inconscient. Cette facilité d'illusion oratoire l'entraînait, vers la fin de sa lettre, jusqu'à la plus chimérique des utopies, jusqu'à la supposition que

son frère, avant même d'être héritier, subviendrait aux besoins de Gabrielle-Sophie par une pension convenable et payée régulièrement. Il lui demandait avec instance ce léger sacrifice, faisait appel à son cœur « qu'il avait toujours connu généreux », et terminait par ces lignes pleines d'effusion et de sympathie affectueuse.

« Adieu, mon cher ami, recevez mes tendres embrassements, et croyez que je vous comptai toujours au nombre de mes plus vifs attachements et de mes regrets les plus amers. »

Chez le prisonnier de Vincennes, la mobilité des impressions en égalait au moins la violence, et son père auquel il inspirait par instants des mots profonds et terribles, n'avait pas tort de le comparer à un miroir « qui reçoit toutes les images et n'en conserve aucun souvenir ». A peine Mirabeau avait-il achevé les pages attristées dont on vient de lire un fragment, qu'il ne pensait plus au suicide. Déjà il se reprenait à la vie et s'y rattachait avec ardeur, l'envisageait de nouveau comme un champ plein de promesses pour les forts et les audacieux. Il se remettait à traduire Tacite, à composer l'*Essai sur les prisons d'État*, à varier ses travaux sérieux par des productions plus que légères, surtout à chercher sans trêve ni relâche les moyens de recouvrer la liberté. Les malheurs passés, les inquiétudes présentes, les responsabilités encourues s'effaçaient de sa mémoire ; Sophie, elle-même, *la douce Fanfan*, y tenait moins de place, et ce frère qu'il avait institué le tuteur de sa fille, ce frère dont il avait invoqué l'amitié en termes solennels et tendres, ne tardait pas à devenir l'objet de ses railleries et de ses dédains.

Dans sa correspondance ultérieure avec Mme de Monnier, Mirabeau ne ménage guère Boniface. Il s'amuse de sa tournure à la Falstaff ; il se plaît à le crayonner en traits grotesques. A certains jours, il veut bien lui accorder

de l'esprit, d'heureuses dispositions géniales et reconnaître qu'une éducation meilleure en aurait tiré parti. Mais, d'autres fois, poussant la peinture au noir, il fait de lui un personnage dégradé « perdu de débauche et de crapule, incapable de tout retour sur lui-même, et aussi vieux à vingt-cinq ans que le commun des hommes l'est à soixante ». Ces aménités ne sont pas les seules que les *Lettres à Sophie* renferment sur le compte du pauvre chevalier. Nous le trouvons plus maltraité encore vers la fin du recueil, à propos d'un incident tragi-comique dont il fut le héros et qui, pour être compris, exige quelques explications préalables.

La mort du fils de Mirabeau avait atteint le marquis dans sa fibre la plus sensible, l'orgueil du nom. Très décidé, si l'enfant eût vécu, « à tenir le père clos et même à en perdre la trace », il sentait sa résolution ébranlée par l'événement qui menaçait d'éteindre la postérité des Riquetti.

D'accord avec tout son entourage, il regardait Boniface comme impossible à marier ; il ne désespérait pas d'ailleurs de lui faciliter l'accès d'une commanderie, et il s'avouait que, selon les probabilités, une seule chance restait de perpétuer la race, l'élargissement de ce factieux, de ce contempteur des lois sociales et domestiques, auquel il s'était juré de ne pardonner jamais.

Lentement, par degrés, subissant la nécessité, et, suivant son énergique expression « se retournant sous la main de la Providence », il s'accoutumait à l'idée de voir Mirabeau sortir de prison et rentrer au foyer conjugal. La dureté, plus théâtrale que réelle, dont il s'était fait une habitude, avait sans doute de fréquents retours. Il se reprochait bien souvent de fléchir et s'accusait de faiblesse envers le coupable ; mais il se donnait pour excuse « que le monde finirait, si les fous n'engendraient pas ».

D'autres raisons encore l'inclinaient à la clémence. Ses

recours continuels à l'autorité publique dans des questions toutes privées, le retentissement de ses procès avec la marquise, l'exagération et l'éclat de ses rigueurs paternelles avaient jeté sur lui un discrédit qu'il ne pouvait se dissimuler. Il n'apercevait, maintenant, que désapprobation et lassitude, là même où il trouvait naguère le plus de faveur et d'appui. Ses meilleurs amis hésitaient à le défendre; les ministres commençaient à le traiter en importun. Le vieux Maurepas disait avec humeur que le roi serait obligé de créer un Secrétaire d'État tout exprès pour les affaires de cette famille. Malgré sa superbe, le marquis se sentit fatigué à la longue « du bruit que l'on fait, en marchant sur la paille sèche de l'opinion ». Le moment vint où, moitié par ennui de la lutte, moitié dans un intérêt d'avenir, il laissa le bailli et Mme du Saillant plaider auprès de lui la cause du captif. Bientôt, il leur permit de correspondre avec Mirabeau. Il autorisa, en outre, un de ses familiers, l'économiste Dupont de Nemours, à parler « aux gens de police », comme il appelait MM. Lenoir et Boucher.

Son plan était fait, et il l'avait combiné de manière à sauver le mieux possible son amour-propre. Se réservant de tout diriger, de tout surveiller, de tout connaître, de suivre chez son fils les progrès du repentir et d'y subordonner les effets de sa condescendance, il entendait néanmoins rester derrière le rideau, ne paraître dans aucune démarche, ne pas demander la révocation de la lettre de cachet, et s'y prêter seulement par une adhésion implicite, quand il le jugerait à propos.

L'intermédiaire le plus zélé de la réconciliation était encore Dupont de Nemours, il exhortait le père à la mansuétude, engageait le fils à la soumission en servant ses intérêts. Aussi fut-il singulièrement ému, lorsque se trouvant au Bignon, dans l'été de 1779, il entendit Boniface se vanter à tout le château d'avoir vu Sophie en secret et

de posséder ses plus entières confidences. Le chevalier revenait de Montargis, où il était allé passer les fêtes de la Madeleine. Il racontait que, pendant son séjour dans cette ville, un billet de Mme de Monnier l'avait mandé à Gien ; qu'il s'était introduit au couvent des Saintes-Claires, et que la belle recluse, après l'avoir entretenu de Mirabeau, de leurs infortunes, de leur séparation et de leurs lettres passionnées, l'avait requis de travailler avec elle à la délivrance de son amant. Cette histoire qui paraissait divertir infiniment le narrateur sembla beaucoup moins plaisante au marquis. Il jugea fort malséant l'intervention de Sophie en faveur du prisonnier ; il fut outré de leur correspondance clandestine et parla de provoquer des mesures immédiates contre ces complices impénitents. Dupont terrifié, redoutant un désastre et maudissant les révélations du chevalier, s'empressa de faire savoir à Mirabeau la fatale nouvelle :

« Imaginez-vous, lui mandait-il, que cette pauvre et charmante folle, active comme le feu, mais imprudente comme la grêle, s'est avisée d'écrire à votre frère, qui était à Montargis, et de lui demander à le voir. Il a pris un cheval de poste, s'est rendu à Gien, a vu un médecin qu'elle lui indiquait, et qui l'a fait entrer chez elle déguisé en laquais, autant que son gros ventre comporte un déguisement. Là, elle lui a parlé avec le plus grand pathétique et la plus profonde inutilité et le plus effroyable danger des lettres que vous lui écrivez, de celles que vous avez reçues, de tous les détails qui vous regardent et dont il est clair qu'elle n'a pu être instruite que par vous. Je tremblais qu'elle n'eût parlé de moi, et, pendant le récit de cette équipée, j'étais sur le gril. Mais il paraît que j'ai eu le bonheur d'être excepté de ses indiscrétions. »

On se figure aisément l'effet de cette lettre sur l'esprit

enfiévré de Mirabeau. Il y vit le présage d'une aggravation de sa captivité, tout au moins d'un ajournement de ses espérances et, dans son irritation, il admit comme un fait acquis, comme une vérité certaine et prouvée ce que Dupont lui disait du chevalier à titre de conjecture et de crainte. Les fantômes qui hantaient sa solitude prirent aussitôt un corps à ses yeux. Il ne mit pas en doute que des inimitiés ténébreuses ne cherchassent à le retenir en prison ; qu'elles ne voulussent réveiller contre lui les ressentiments de son père, et que Boniface ne fût l'agent sinon le promoteur du complot. La persuasion où il était à cet égard se manifesta dès le premier moment, au milieu des reproches d'irréflexion et de légèreté, dont il accabla la pauvre Sophie, et s'attachant de plus en plus à l'idée d'une trahison fraternelle, il écrivait quelques jours après :

« Je savais depuis longtemps que la crapule avait étouffé dans l'âme du chevalier tout sentiment de délicatesse et de bienséance ; mais je ne le croyais pas pervers et sans honneur. Je n'aurais surtout jamais imaginé qu'à vingt-cinq ans, n'ayant jamais reçu que des services d'un frère infortuné, souffrant, captif, on pût machiner contre lui une trame aussi noire dans la seule vue d'aggraver ses fers. Que l'on soit neutre, que l'intérêt sordide d'une cupidité aussi vile que folle, fasse sacrifier les plus douces affections du cœur humain, la concorde et l'amour fraternel, il n'y a rien là de fort étranger à l'homme. Mais qu'en s'abstenant de servir, on ne s'abstienne pas de faire le mal, voilà, je l'avoue, une période de scélératesse qui étonne mon esprit et navre mon cœur. »

Mirabeau se trompait. Il n'y avait eu de la part de son frère ni vues intéressées, ni calcul astucieux, ni machinations perfides, mais seulement une hâblerie coupable et une facétie de mauvais goût. L'imbroglio touchait à son

dénouement, et allait s'éclaircir par un coup de théâtre, comme les intrigues de comédie.

Un matin, le marquis reçut de Gien, sous enveloppe à son nom, une lettre qu'il était prié de lire avant de la donner au destinataire. Cette lettre était adressée à Boniface et venait de Mme de Monnier. Informé par son amant de l'étrange aventure que racontait le chevalier, Sophie infligeait à ce dernier le démenti le plus catégorique. Elle niait s'être jamais rencontrée avec lui ; elle le défiait de soutenir ce qu'il avançait, de prouver qu'il l'avait vue, de dire si elle était brune ou blonde, grande ou petite, et dans un langage plein d'énergie, elle lui faisait honte de ses fausses et nuisibles allégations.

En présence d'arguments aussi péremptoires, le chevalier fut bien contraint d'avouer qu'il avait fabriqué un roman. Le voyage à Gien, la visite mystérieuse au couvent des Saintes-Claires étaient, il en convint, de simples fictions, et la seule chose qu'il n'eût pas inventée, la correspondance de Mirabeau avec sa maîtressse, il l'avait apprise à Montargis d'une dame de Remigny, amie et confidente de Sophie. Les récits de cette dame l'avaient frappé, ajoutait-il en poursuivant sa confession. Il était retourné au Bignon, la tête remplie de ce qu'il avait entendu sur Mme de Monnier et sur la possibilité de parvenir jusqu'à elle. D'autre part, il avait craint les réprimandes de son père pour s'être attardé aux fêtes de Montargis, et, moitié par fantaisie d'imagination, moitié par désir d'excuser la durée de son absence, il s'était laissé aller à un mensonge, dont il assurait n'avoir pas mesuré la gravité.

Ainsi tout s'expliquait, sinon à la gloire de Boniface, du moins à la satisfaction des autres intéressés. L'excellent Dupont cessa de trembler. Le marquis se calma, flatté dans ses secrètes faiblesses par la lettre de Sophie, qu'il avait trouvée « humble et honnête » en ce qui le concernait.

Mme de Monnier, triomphante et justifiée, gronda Mirabeau de l'avoir accusée si vite, et Mirabeau, pressé de rentrer en grâce, lui répondait avec plus de galanterie que de vérité : « Gronde, gronde, charmante amie. C'est à ton tour et tu devrais plutôt encore nous persifler que nous gronder, car le conte borgne dont tu te défends n'a pas le sens commun. Mais si je ne te trouvais pas plus jolie quand tu grondes que quand tu es douce, je ne voudrais pas être querellé, car, au fond, je n'ai jamais cru cette histoire, et quoique je ne puisse rien répondre à la rédaction formelle de Dupont, mon cœur disait non. »

Malgré l'indifférence qu'il affectait maintenant pour les propos tenus par son frère, Mirabeau se montrait encore fort éloigné de les lui pardonner. Il continuait à parler du chevalier, comme d'un misérable atteint et convaincu des plus noires intentions. « Quel monstre et que je le hais ! » s'écriait-il, en lui jetant les épithètes furibondes que les Riquetti se prodiguaient si volontiers, et qui entre eux, il est vrai, ne tiraient pas à conséquence.

Sans être assurément « un monstre », et sans passer pour tel aux yeux des gens moins prévenus, Boniface avait confirmé par son dernier exploit la réputation déjà bien établie qu'il devait à une succession ininterrompue de sottises. L'histoire de sa prétendue visite à Mme de Monnier s'était, grâce à lui, considérablement ébruitée. Non content d'en faire part aux habitants du Bignon, il l'avait colportée en maint endroit avec embellissements et variantes, l'égayant même au besoin de scènes et de peintures fort vives. De son côté, le marquis avait dans le principe mené grand tapage autour de cette affaire. Il s'était plaint à M. de Maurepas ; il avait écrit au duc de Nivernois ; ses récriminations et ses doléances avaient retenti en haut lieu, de sorte qu'après l'éclaircissement final, la faute du chevalier fut partout connue et publiquement affichée. Moins décontenancé qu'un autre ne

l'eût été à sa place, celui-ci essayait bien de plaisanter encore. Il se déclarait ébahi de voir « le roi, les ministres et le diable » s'occuper d'un léger conte qu'il avait fait sans penser à mal « et croyant que l'on en rirait ». Mais au fond il était assez peu rassuré sur les suites de son espièglerie. Si réfractaire qu'il fût aux idées mélancoliques, la kyrielle variée de ses incartades, le flot montant de ses créanciers, ses promesses de réforme tant de fois renouvelées et jamais tenues, commençaient à le préoccuper. En faisant son examen de conscience, il appréhendait vaguement la lettre de cachet, l'interdiction par autorité de justice, puis après elles, le sort de ces prodigues désespérés et à bout de voie, que de son temps, l'on envoyait « aux îles » expier leurs dissipations. Les événements vinrent fort à propos lui offrir une occasion honnête de s'éloigner pour quelques années. Il la saisit avec un empressement, égal au désir qu'avait sa famille de se débarrasser de lui.

## CHAPITRE II

### La guerre d'Amérique.

Sommaire : Le chevalier de Mirabeau prend une part active et glorieuse aux opérations militaires. — Siège d'York-Town. — Combat de Saint-Christophe. — Il est nommé colonel en second le 24 avril 1782 et décoré de l'ordre de Cincinnatus.

On touchait alors à la phase décisive de la guerre d'Amérique. Depuis que les hostilités étaient ouvertes entre la France et l'Angleterre, notre marine soutenait bravement, aux deux extrémités de l'Atlantique, l'honneur de son pavillon. Sur la côte de Bretagne, il y avait eu le combat d'Ouessant et la rencontre héroïque de la *Surveillante* et du *Québec*.

Dans le nouveau monde, le comte d'Estaing avait battu l'amiral Byron après s'être emparé de Saint-Vincent et de la Grenade ; mais il venait d'échouer à l'attaque de Savannah en Géorgie, et ce revers, suivi de l'occupation des Carolines par lord Cornwallis, faisait prévaloir dans les conseils du roi l'idée d'une intervention plus énergique. Un corps expéditionnaire destiné à seconder l'armée de Washington, se formait sous les ordres du marquis de Rochambeau.

D'autres troupes commandées par M. de Saint-Simon allaient s'embarquer pour les Antilles. En même temps le cabinet de Versailles préparait une entente avec la Hollande et pressait les effets de l'alliance offensive et défen-

sive, à laquelle il avait amené l'Espagne contre l'ennemi commun des Bourbons.

Si belliqueuse que fût devenue l'attitude de la Cour, les exigences de l'opinion la devançaient et la dépassaient encore. A Paris surtout et dans les villes maritimes l'élan était général, le courant irrésistible et les hautes classes avaient été les plus promptes à y céder. Cette société de l'ancien régime envahie par un vague sentiment de malaise et un besoin confus de rajeunissement, s'éprenait des États-Unis, comme elle s'était éprise de Rousseau prêchant le *retour à la nature*. — Elle leur attribuait, sans les connaître, toute la simplicité de mœurs, toutes les vertus patriarcales qu'elle rêvait de bonne foi et qu'elle était incapable de pratiquer. Ce qui attirait à Franklin, dans sa petite maison de Passy, tant de visiteurs et d'hommages, ce qui charmait et ce qu'on admirait en lui, c'étaient moins la fine ironie socratique et la raison souriante, que les cheveux sans poudre, l'habit de quaker et les gros souliers.

Représentée par ce sage, la cause des colonies révoltées semblait aux salons de l'époque la cause même du genre humain. Aussi de quels applaudissements, ils avaient salué la proclamation de l'indépendance ; que d'ovations à La Fayette, au retour de ses premières campagnes sous le drapeau du Congrès ! quelles sympathies et quels transports quand on l'entendait parler de la confédération naissante comme « du respectable et sûr asile de l'honnêteté, de la tolérance, de l'égalité et d'une tranquille liberté ». Chez Mme Necker, chez Mme d'Houdetot, dans le monde des Beauvau, dans celui des Noailles, de jolies bouches s'essayaient à prononcer les noms jusque-là ignorés de Rhode-Island, de Massachussets, de Vermont, de New-Hampshire ; les plus brillants gentilshommes d'épée, ceux qu'on appelait les jeunes colonels, le duc de Lauzun, les Dillon, les Lameth, Charles de Damas, Custines,

Chastellux, le prince de Broglie, le comte de Ségur et bien d'autres, briguaient la faveur de concourir à l'œuvre d'émancipation si heureusement commencée. C'était une croisade philosophique et sentimentale où la France du XVIIIe siècle s'engageait avec sa légèreté, ses illusions, son imprévoyance, mais aussi avec toute sa grâce et sa générosité. En dehors de quelques politiques, personne ne se demandait si nos intérêts coloniaux n'eussent pas conseillé d'attaquer les Anglais dans l'Inde, plutôt que sur le continent américain. On ne s'inquiétait ni des embarras du Trésor, ni des expédients dont il vivait, ni de ce que la guerre ajouterait à sa détresse ; on réfléchissait moins encore aux conséquences intérieures que pourrait avoir l'exemple d'une révolution. Chevaleresquement, sans calcul, sans préoccupation de l'avenir, le vieil honneur monarchique s'élançait au secours de la démocratie républicaine.

Il n'est pas téméraire de supposer que Boniface participait dans une faible mesure à ce mouvement d'enthousiasme. Les idées régnantes d'affranchissement, de droit des peuples, de résistance au despotisme ne paraissent à aucun moment avoir eu prise sur son esprit, et, selon toute probabilité, les destinées de l'Amérique le laissaient fort indifférent. Néanmoins, il aspirait vivement à faire partie de l'expédition annoncée, et il faut reconnaître, pour être juste envers lui, que l'appréhension des recors n'était pas l'unique ni le principal motif de son impatience. Ces natures pléthoriques, qui s'engourdissent ou se dégradent au repos, sont portées, quand elles ont conservé du ressort et du cœur, à rechercher les émotions viriles de la guerre. Le champ de bataille les attire et les transfigure. Pour que leurs qualités se dégagent, il faut l'action violente et le danger. Boniface possédait en outre à un degré très marqué le sentiment du devoir héréditaire de la noblesse, cette obligation de servir aux armées qu'avant lui plusieurs des Mirabeau avaient remplie avec

honneur : son père, absorbé par les projets d'économie rurale et les travaux de cabinet, était rentré dans la vie civile après une seule campagne et sans avoir dépassé le grade de capitaine, mais son aïeul paternel, le mestre de camp Jean-Antoine — une rude et imposante figure de soldat — s'était illustré sous Vendôme en Espagne et en Italie et son oncle, le bailli, embarqué dès l'âge de douze ans et qui se glorifiait à bon droit « d'avoir plus de mer que Suffren », avait laissé dans les escadres une réputation d'intrépidité justifiée en mainte rencontre, notamment au combat de Minorque, en 1756, auquel il prit part comme second de l'*Orphée*. Cette tradition de vaillance, que le chevalier trouvait dans le passé de sa maison, stimulait encore chez lui la bravoure instinctive et le tempérament militaire. S'il oubliait ordinairement de payer ses dettes, il y en avait du moins une « la dette du sang » qu'il était pressé d'acquitter.

Son régiment n'étant pas désigné pour la campagne d'Amérique, il sollicita la faveur de passer dans celui de Touraine, un des corps qui devaient former la brigade du marquis de Saint-Simon. Cette demande fut présentée au ministre de la Guerre, prince de Montbarrey, par un personnage considérable et très bien vu à Versailles, le comte Riquet de Caraman, lieutenant général, commandant de la province des Trois-Évêchés. Depuis longtemps, un échange de procédés courtois et de bons offices s'était établi entre la famille Mirabeau et celle du grand ingénieur auquel est dû le canal du Midi. En 1666, les Riquetti de Provence avaient reconnu par acte public les Riquet du Languedoc comme ayant avec eux une origine commune. Au XVIII[e] siècle, ils renouvelaient obligeamment cette déclaration, chaque fois qu'un fils de M. de Caraman avait à faire ses preuves pour être de Malte, et, en retour M. de Caraman mettait volontiers à leur service ses démarches et son crédit. Lui et le marquis de Mirabeau

se témoignaient une déférence et des égards mutuels qui ressemblaient à de l'amitié. En son particulier, le marquis estimait bien que ces Riquet « étaient bien peu de chose », malgré leurs dignités et leurs titres. Il jugeait ridicule leur prétention de se rattacher aux Riquetti, et soutenait qu'en signant l'acte de 1666, ses aïeux avaient délivré un pur certificat de complaisance. « Je découvrirai le pot aux roses, » allait-il jusqu'à dire dans les jours de mauvaise humeur. Mais ses menaces comme ses dédains ne s'exhalaient qu'à huis clos, et cette parenté selon lui si contestable, il n'hésitait pas à l'invoquer, lorsqu'il en avait besoin. Ce fut évidemment à sa prière que M. de Caraman adressa au prince de Montbarrey la recommandation suivante, dont l'original se trouve aux archives de la guerre.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous demander avec la plus vive insistance que M. le chevalier de Mirabeau, capitaine à la suite du régiment du maréchal de Turenne, passe à celle du régiment d'infanterie de Touraine, et puisse s'embarquer avec ce régiment.

« Cet officier qui a de l'esprit et beaucoup de volonté désire *de* s'instruire de sa profession, et il est déterminé à s'exposer aux plus grands dangers pour y parvenir. Ce zèle, monsieur, est digne de vos bontés et de votre protection, et l'intérêt très vif que je prends à M. le chevalier de Mirabeau me rendra aussi sensible à celui dont vous daignerez l'honorer, que s'il m'était personnel.

« M. de Mirabeau se contentera du traitement qui lui sera accordé, et, pourvu qu'il puisse subsister, s'instruire et se rendre capable de commander un jour un régiment, il n'aura rien à désirer.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à M. le marquis de Saint-

Simon, monsieur, pour le prévenir de ma demande, mais comme j'imagine qu'il voudra bien y consentir, et que les moments sont pressants, je n'en veux perdre aucun pour avoir l'honneur de vous prier de mettre cette demande sous les yeux du roi.

« Je suis avec l'attachement et le respect le plus inviolable, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Comte de Caraman.

« Paris, ce 30 décembre 1779. »

M. de Caraman ne se borna pas à cette démarche ; en homme qui connaissait le pouvoir des bureaux, il fit suivre sa lettre au ministre d'un billet pour M. de Saint-Paul, premier commis, chargé du personnel des états-majors.

« Je reçois, Monsieur, lui écrivait-il, le consentement de M. le marquis de Saint-Simon à la lettre de passe demandée par M. le chevalier de Mirabeau, capitaine à la suite du régiment de *Touraine*.

« Il n'y a plus un moment à perdre pour se rendre à Brest. Voulez-vous bien presser la décision de cette affaire et me l'envoyer à Paris ? Vous rendriez un vrai service au respectable *ami des hommes*, mon digne parent. Si vous vouliez faire mettre un mot dans la lettre qui donnât les espérances même les plus vagues à M. le chevalier de Mirabeau d'obtenir une place de colonel en second, s'il se conduit avec distinction dans sa nouvelle carrière, ce véhicule déterminera peut-être enfin tout le bon qui est en lui à se défaire des *défauts* qui l'embarrassent. Ma reconnaissance sera aussi sincère que les sentiments d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« Comte de Caraman.

« Paris, ce 8 janvier 1780. »

L'effet de cette bienveillante insistance fut aussi prompt que M. de Mirabeau et son fils avaient pu le souhaiter. Dès le lendemain, 9 janvier, une décision ministérielle autorisait le passage du chevalier au régiment de Touraine, et quelques jours après, il rejoignait son nouveau corps à Brest.

La brigade Saint-Simon, qui se composait du régiment de Touraine, d'un bataillon de Walsh, d'un bataillon de royal-comtois et d'un détachement d'artillerie, partit de Brest le 2 février 1780 sur une escadre portant le pavillon amiral du comte de Guichen. Elle aborda le 22 mars à Fort-Royal de la Martinique où commandait M. de Bouillé, le plus audacieux et peut-être le plus habile des généraux de Louis XVI, un de ces hommes de haute valeur auxquels les révolutions ont barré le chemin et qui n'ont pu donner toute leur mesure. Nommé gouverneur des îles du Vent au début des hostilités, M. de Bouillé rêvait d'attacher son nom à la conquête des Antilles anglaises.

L'Angleterre venait d'envoyer aux îles du Vent des forces considérables et le meilleur officier général de sa marine, sir Georges Rodney. En face d'un pareil adversaire, aussi actif, aussi expérimenté, pourvu d'une artillerie supérieure, il ne s'agissait plus de procéder par surprises; il fallait se préparer à courir les hasards des rencontres sur mer, peut-être même les chances d'un combat suprême dans lequel les belligérants joueraient leurs possessions des Antilles. Le 13 avril, tous les vaisseaux ancrés au mouillage de Fort-Royal reçurent l'ordre d'appareiller. Trois mille fantassins y étaient répartis pour former les colonnes d'attaque dans le cas où quelque débarquement pourrait avoir lieu à la suite d'une victoire navale. Cette infanterie tirée des régiments Viennois, Champagne, Dillon, Touraine, Walsh, Auxerrois, Enghien et des volontaires de la Martinique, avait à sa tête M. de Bouillé que secondaient comme brigadiers et colonels MM. de Saint-Simon, du Chilleau, de Damas, de Livarot, de Canillac et de Tilly.

Le chevalier de Mirabeau se trouvait parmi les capitaines les plus favorisés. Il était placé avec les grenadiers de Touraine sur le vaisseau amiral la *Couronne*, où M. de Bouillé avait pris passage et qui portait également M. de Saint-Simon.

Guichen gouverna d'abord vers le canal de la Dominique ; sa flotte contrariée par les calmes ne put y entrer qu'au bout de deux jours ; le 16 avril au matin, elle cherchait à passer au vent de l'île lorsque 21 navires anglais furent signalés dans la direction du Sud-Est. Jusqu'au soir, les deux armées se tinrent en observation. Le lendemain dans l'après-midi, elles se joignirent à portée de canon. et de chaque côté s'ouvrit un feu violent qui dura plus de trois heures. L'action fut meurtrière et marquée par des épisodes dont les archives de la marine nous ont conservé les détails. Au début du combat, la ligne française courut un instant le danger d'être coupée. A d'autres moments, ses vaisseaux de tête serrèrent d'assez près l'avant-garde ennemie pour engager contre elle de vives fusillades, et l'on vit sur la dunette de la *Couronne,* M. de Saint-Simon et les officiers de *Touraine* faire le coup de mousquet, comme leurs soldats. La secrète ambition de Guichen, sa pensée constante et son espoir au milieu de la mitraille était de se mesurer bord à bord avec le *Sandwich* que montait Rodney.

Il ne cessait de l'indiquer à ses pointeurs, bien que ce bâtiment ne s'offrît que de biais et demeurât obstinément en arrière. « Je me flattais, disait-il dans son rapport, de mériter l'attention de *M. de Rodney* et d'avoir l'agrément de combattre le *Sandwich* par mon travers. »

Mais l'amiral anglais, qui se piquait moins de chevalerie, jugea inutile d'accepter cette espèce de cartel.

Après avoir reçu le baptême du feu, le chevalier de Mirabeau put espérer pendant quelque temps encore assister à de nouvelles opérations navales, hélas il fallut momentanément dire adieu aux rêves de gloire : Guichen dut faire

voile vers Saint-Domingue, d'où il ne tarda pas à gagner l'Europe, et les hostilités se trouvèrent suspendues dans l'archipel des Antilles.

Les régiments de Touraine et d'Enghien confiés au commandement du marquis de Saint-Simon étaient partis sur les vaisseaux que M. de Guichen menait à Saint-Domingue. Ils devaient l'un et l'autre être débarqués au Cap français, avec ordre de s'y tenir à la disposition des Espagnols, qui possédaient, comme on sait, la côte orientale de l'île, et qui voulaient reconquérir la Floride passée aux mains de l'Angleterre en 1763. Les deux corps parvinrent à leur destination vers les derniers jours de juillet. Déjà, pendant la traversée, le climat des tropiques les avait cruellement éprouvés, et, dès qu'ils eurent touché le sol de Saint-Domingue, la fièvre jaune multiplia ses ravages dans leurs rangs. Elle atteignit surtout le régiment de Touraine exténué par cinq mois de navigation presque continue. Jusqu'à l'automne, les victimes s'y succédèrent en nombre effrayant. Chaque dépêche de M. de Saint-Simon y signalait de nouveaux vides. « Il périt, remarquait-il, autant de soldats sages, remplis de conduite, que d'autres. C'est un billet de loterie. »

Le chevalier de Mirabeau, qui n'avait, lui, aucune raison personnelle d'espérer l'immunité, fut frappé à son tour et pensa mourir. Nous ne savons s'il éprouva des velléités de réforme et de tempérance à la suite de cette maladie, mais elle n'eut certainement pour effet ni de calmer sa mauvaise tête, ni de modérer ses allures de bretteur. Les Espagnols ayant pris le parti d'attaquer la Floride sans le concours des troupes de ligne offertes par leurs alliés, il s'ennuya, une fois guéri, de ne pas entrer en campagne, et il chercha les duels à titre de distraction. On prétend qu'il reçut quatre blessures en un mois et dans quatre rencontres différentes. Là paraissent au surplus s'être bornés les incidents de son séjour au Cap français, où l'infanterie

venue de la Martinique demeura inactive toute une année. Il put y observer à loisir cette société créole d'avant la Révolution qui, avec certaines particularités de mœurs, reflétait brillamment les caractères essentiels de la mère patrie : il y vit de près cet ensemble curieux de règlements et d'habitudes dont se composait l'ancien régime colonial et, en mainte occasion, les conflits de pouvoirs, les pratiques administratives, la population elle-même qu'il eut sous les yeux, durent lui rappeler ce tableau spirituel et vivant tracé par son père dans un chapitre de l'*Ami des hommes* : « Un gouvernement et un intendant se prétendant tous les deux maîtres et jamais d'accord ; un conseil pour la forme : gaieté, libertinage, légèreté, vanité ; force fripons très remuants ; d'honnêtes gens souvent mécontents et presque toujours inutiles ; des héros nés pour faire honneur à l'humanité et d'assez mauvais sujets, capables au besoin de traits d'héroïsme... de belles entreprises et jamais de suite, le fisc qui rase l'arbre naissant et déjà s'attache aux branches ; le monopole dans toute sa pompe, voilà nos colonies et nos colons. »

Le chevalier n'avait malheureusement rien de commun avec ces intelligences philosophiques, dont le suprême bonheur est de méditer sur les contrastes de la nature humaine ou sur le résultat des institutions. Il eût donné l'*Esprit des lois* pour une escarmouche d'avant-garde, et les sujets d'étude qu'il trouvait à Saint-Domingue ne le consolaient pas d'y rester l'arme au pied, tandis qu'on se battait ailleurs. Les ordres envoyés par les nouveaux ministres de la Guerre et de la Marine, MM. de Ségur et de Castries amenèrent enfin l'accomplissement de ses vœux. Dans l'été 1781, le régiment de *Touraine* fut désigné pour former avec ceux d'Agenois et de Gâtinois un contingent de 3 300 hommes tirés de Saint-Domingue, et que M. de Saint-Simon était chargé de conduire au cœur même de la Virginie.

Ils rejoignirent Lafayette d'abord, puis Washington et Rochambeau ; et le 28 septembre tous les alliés vinrent mettre le siège devant York-Town défendu par lord Cornwallis.

Appelé à faire le service d'aide-major de sa division, le chevalier eut « grâce à cet emploi, la possibilité de suivre en détail la marche des opérations et d'approcher les principaux Français qui, dans les rangs américains ou sous les fleurs de lys royales, combattaient devant York-Town : M. de Lafayette montrant déjà ce mélange de gentilhommerie et de républicanisme, de droiture et de vanité, de candeur politique et de tendances révolutionnaires, auquel il dut, à l'époque de la Constituante, le surnom de Grandisson-Cromwell ; M. de Rochambeau, modeste, honnête et correct, acceptant de bon gré un rôle secondaire et s'intitulant avec déférence « le premier soldat de Washington » ; les deux Viomenil maréchaux de camp, l'un et l'autre durs, sévères, rebelles aux nouveautés, partisans obstinés de la tradition et des vieux usages ; M. de Saint-Simon « brave comme son épée », mais s'il faut en juger par ses dépêches, susceptible et pointilleux ; Charles de Damas, un des amis particuliers du comte de Provence ; le vicomte de Noailles parent de Lafayette et son reflet ; M. de Choisy, l'ancien lieutenant-colonel de la légion de Lorraine, cœur loyal, caractère emporté, prêtant au ridicule par des explosions continuelles et des algarades à tout propos ; Charles et Alexandre de Lameth protégés intimes de la Cour, comblés de ses faveurs et sur le point de lui devenir passionnément hostiles ; Robert Dillon, brillant militaire, partageant à Versailles la notoriété mondaine de son frère et de son cousin ; d'Aboville, un des plus honorables noms de l'artillerie ; Philippe de Custine, le futur général de la Convention, et comme lui promis à une fin tragique, Lauzun, l'élégant Lauzun, le Don Juan étourdi, qui a raconté ses exploits de boudoir avec tant de complaisance, mais dont les récits joignent au tort d'être indiscrets, le

défaut plus grave d'être ennuyeux. Ces officiers, tous de noblesse, et quelques-uns de haute naissance, que la Révolution allait diviser profondément et lancer dans les voies opposées, étaient unis alors par un même sentiment d'honneur national, par un désir commun d'effacer les humiliations de la guerre de Sept ans. L'attaque d'York-Town, à laquelle les divisions de Rochambeau eurent la plus grande part, fut menée vivement, lestement, à la française. Les travaux d'approche à peine terminés, Cornwallis vit ses redoutes emportées d'assaut, ses sorties repoussées, les assiégeants logés sur les ouvrages extérieurs de défense et l'intérieur de la place foudroyé de ces positions. Il fit un suprême effort pour s'échapper en gagnant la rive gauche de l'York. N'ayant pu y réussir et désespérant de prolonger la résistance, il se décida le 17 octobre à parlementer avec l'état-major ennemi. Le surlendemain 19, la capitulation était signée ; les alliés entraient dans York-Town ; la garnison en sortait prisonnière, l'artillerie des Anglais, leurs approvisionnements, leur matériel de toute nature, tombaient aux mains des vainqueurs. En vertu de ses fonctions, le chevalier figura parmi les commissaires chargés de présider aux formalités de la reddition. Mirabeau, qui avait cessé de lui tenir rancune, écrivait quelque temps après à son correspondant Vitry : « J'ai reçu, mon cher ami, une relation de mon frère qui était acteur dans l'événement le plus décisif de la guerre, et, comme il est aide-major de sa division, il a été un des maîtres des cérémonies, le jour où les troupes de Cornwallis ont défilé. »

La chute d'York-Town mettait fin virtuellement à la guerre de l'Indépendance. Découragé par la perte de son armée, sentant d'ailleurs le Parlement et l'opinion inclinés vers la paix, le gouvernement britannique renonça dès ce moment à toute action militaire contre les États-Unis. Il demeurait sans doute aux prises avec la France et ses alliés d'Europe, les Espagnols et les Hollandais ; mais cette

collision entre les puissances maritimes changeait en se prolongeant de physionomie et de but. Elle n'avait plus pour objet la délivrance d'une nation, mais la question de rivalité coloniale qui tient une si grande place dans l'histoire politique du XVIIIe siècle. Ce n'était plus sur le continent américain que se portaient les regards des belligérants et des neutres : c'était sur le golfe du Bengale, où Suffren allait conquérir sa glorieuse renommée : c'était sur les Antilles, où Bouillé méditait de nouvelles audaces et où Rodney avait reparu attentif et menaçant.

Depuis longtemps, l'occupation de Saint-Christophe semblait de grande importance à Bouillé, il obtint l'assentiment du comte de Grasse, amiral en chef, et avec son escadre qui comprenait la division d'infanterie à laquelle appartenait le régiment de Touraine, il commença la campagne.

L'île de Saint-Christophe, située au Nord-Ouest de l'archipel des Antilles, offre sur la majeure partie de sa surface une suite de soulèvements volcaniques et de massifs rocheux séparés les uns des autres par d'étroites vallées. La rade au fond de laquelle est construite la ville de la Basse-Terre s'ouvre entre les hauteurs où les Anglais avaient placé trois batteries. A cinq lieues de la Basse-Terre et à faible portée du rivage, se dresse une éminence isolée formant l'assise de la forteresse de Brimstone-Hill. Les deux plateaux qu'elle présente à une élévation de 600 pieds étaient entourés de remparts et garnis de canons ; des retranchements coupaient les sentiers abrupts qui, cent pieds au-dessus des plateaux, aboutissent au sommet de la montagne, et, sur la crête extrême, apparaissait la citadelle armée de quatre-vingts bouches à feu. Cet ensemble de défenses naturelles et d'ouvrages superposés était réputé formidable au point de faire appeler Brimstone-Hill, le Gibraltar des îles du Vent.

Le 11 janvier 1782, la flotte du comte de Grasse, por-

tant dans ses entreponts les six mille hommes de Bouillé, se montre devant la Basse-Terre. Au moment où elle essuie les décharges de l'artillerie qui commandait l'entrée de la rade, une poignée de volontaires aborde résolument, se jette sur la batterie de l'*Anse des Salines* et réussit à l'enlever. Cette action héroïque et si heureuse dans sa témérité produit un effet décisif. En un instant, les autres batteries se taisent ; les postes de la côte sont abandonnés, l'accès de la rade est libre. Bientôt le gouverneur Shirley se reploie vers la forteresse avec la garnison et les milices, les habitants éperdus se hâtent de parlementer ; Bouillé prend possession de la ville, et tous les régiments du corps expéditionnaire Auxerrois, Viennois, Dillon, Agenois, *Touraine* débarquent successivement. Les uns et les autres ne font qu'une courte halte aux environs du port. Leur général veut agir, tandis que les Anglais sont encore sous l'impression d'un premier échec. Il tient à brusquer l'investissement de Brimstone-Hill, comptant par cette promptitude empêcher l'ennemi d'en disputer l'approche. Ordre est donné de se préparer pour une marche de nuit.

A neuf heures du soir, l'armée part de la Basse-Terre, contourne la montagne de Brimstone-Hill et, suivant les prévisions de Bouillé, parvient à la cerner avant le lever du soleil. Du 12 au 19 janvier, elle s'occupe d'amener le matériel de siège ; deux batteries s'établissent sur les mornes voisins. Le 19, l'une d'elles commence le bombardement ; le 24 la seconde en augmente l'étendue, et, pendant que leur feu se croise avec celui des canons de Shirley, l'infanterie divisée en quatre brigades attend que l'ouverture des brèches permette de tenter l'assaut. Dès le 27, la courtine faisant face à la deuxième batterie est complètement ruinée ; mais, au milieu de la satisfaction causée par ce résultat, une nouvelle alarmante se répand au quartier général. Bouillé a reçu l'avis que les navires du comte de Grasse ne stationnent plus dans la baie de la Basse-Terre, que

les couleurs britanniques y flottent, et qu'il se trouve pris entre Brimstone-Hill et l'escadre de Samuel Hood, un des lieutenants de Rodney.

Le fait n'était que trop réel. M. de Grasse qui, disaient les matelots, « avait cinq pieds les jours ordinaires et six pieds un pouce aux grands jours », admirable soldat, mais tacticien peu clairvoyant et d'une capacité médiocre, venait par son imprudence de compromettre le sort de l'armée.

Averti que la division navale de Samuel Hood manœuvrait en vue de Saint-Christophe, il n'avait pas résisté à la tentation de courir sus aux bâtiments anglais. Il s'était avancé en mer pour les atteindre, et ceux-ci, évoluant avec adresse, avaient pris sa place dans la rade, où son devoir eût été de rester. Cette malheureuse aventure exposait M. de Bouillé aux plus graves périls. Le comte de Grasse, après avoir essayé vainement de réparer sa faute, était forcé de se tenir à distance et hors d'état de prêter aux assiégeants le moindre concours. L'amiral Hood, au contraire, pouvait de son mouillage leur envoyer des volées de mitraille, lancer en outre sur eux les troupes de terre qu'il avait à bord, et il profita, sans perdre un instant, de cette situation favorable. Le 28 janvier, quinze cents fantassins descendirent précipitamment de son escadre sous la direction du général Prescott. Appuyée par le canon de quatre frégates, la colonne suivit le chemin des monticules dont les Français occupaient le revers opposé ; elle gravit les pentes d'un mouvement rapide, et déjà son avant-garde en touchait le sommet, lorsqu'elle se heurta contre un détachement d'environ cinq cents grenadiers et chasseurs accourant à toute vitesse. En tête de ce bataillon était le comte de Fléchin, colonel en second de Touraine, et près du colonel, le chevalier de Mirabeau qui, devant Brimstone-Hill, comme devant York-Town, remplissait avec intelligence et bravoure les fonctions d'officier d'état-major.

Dès les premiers coups de fusil, l'affaire s'engagea vigoureusement. Le général Prescott sentait la nécessité de passer à tout prix pour ne pas perdre le bénéfice de sa brusque attaque; M. de Fléchin était résolu à sacrifier la vie de ses hommes et la sienne pour donner à Bouillé le temps d'arriver. Il y eut de part et d'autre des efforts désespérés, des retours offensifs répétés et furieux qui laissèrent jusqu'au soir l'issue de la rencontre incertaine.

Plusieurs fois, les Français, débordés par le nombre des assaillants et mitraillés par les frégates en rade, parurent sur le point de succomber. Malgré leurs pertes, ils tenaient toujours, et conservaient leurs positions à force de courage. Le chevalier se distinguait parmi les plus insoucieux du danger. Au début du siège, des fragments de muraille écroulés sous le choc d'un boulet lui avaient fait une contusion dont il souffrait encore. Il n'en déployait pas moins tout l'entrain, toute la belle humeur martiale et la valeur communicative qu'on lui connaissait au feu. Son cheval fut tué, lui-même reçut une balle à la cuisse; mais son intrépide obstination et celle de ses compagnons d'armes finirent par atteindre le but auquel ils s'étaient dévoués. Arrêté en route par un combat des plus vifs, le général Prescott jugea son entreprise manquée en la voyant se prolonger. Il calcula que la durée de cette résistance avait permis à Bouillé de prendre ses dispositions; il craignit d'être bientôt en présence de forces supérieures, et il ordonna vers la tombée de la nuit une retraite, dont l'opportunité ne tarda pas à être démontrée. Bouillé s'approchait avec 3 500 baïonnettes, impatient de joindre les habits rouges et en mesure de les écraser. Peu s'en fallut qu'un désastre ne leur fût infligé, malgré l'à-propos de leur mouvement rétrograde. Poursuivis à travers les ténèbres, obligés d'abandonner leurs blessés, refoulés jusqu'au rivage en désordre et presque en déroute, ils purent à grand'peine se rembarquer. Une seconde descente tentée

le lendemain et facilement repoussée, termina cet épisode militaire. L'amiral Hood, désormais sans espoir de secourir Brimstone-Hill, quitta la baie où il avait si habilement pénétré; le comte de Grasse y fit rentrer sa flotte, et le bombardement de la forteresse, un moment interrompu, reprit son cours régulier. Le 12 février, tout le front de remparts étant détruit et l'assaut imminent, Shirley pensa que les lois de l'honneur ne lui défendaient plus de se rendre. La place capitula, et sa soumission assura au marquis de Bouillé la conquête entière de Saint-Christophe où le drapeau britannique ne reparut qu'à la paix.

La brillante conduite du chevalier de Mirabeau, dans la journée du 28 janvier, avait appelé sur lui l'intérêt des chefs de l'armée. Un congé lui fut immédiatement accordé en raison de ses blessures, et, par une honorable distinction, il obtint d'être adjoint à deux officiers supérieurs, MM. de Livarot et de Marigny, qui devaient porter à Versailles la relation des derniers événements. Tous les trois arrivèrent en France au mois de mars, alors précisément que la Cour récompensait par une ample distribution de faveurs les services rendus aux Antilles et pendant la campagne de Virginie. Notre héros n'était nullement de caractère à se laisser oublier. Sous le dérèglement du viveur et la turbulence du duelliste, il y avait en lui un fonds d'ambition, de cette ambition inhérente à la race qui, chez le bailli, s'était tournée en fanatisme du nom, chez le marquis en rêveries sociales, et déjà chez l'aîné de ses fils en aspirations politiques. Pour son compte, le cadet se croyait destiné à un grand avenir militaire. Il proclamait hautement sa résolution de ne pas vieillir dans l'obscurité des grades inférieurs, et si quelqu'un le poussait sur ce chapitre, il répondait du ton le plus naturel : « Je serai à quarante ans maréchal de France ou rien. » Quand on s'est tracé un pareil programme, on n'a guère le temps d'attendre la justice des hommes, et l'on est bien excusable

de la stimuler un peu. Nous n'étonnerons donc personne en ajoutant qu'avant de quitter Saint-Christophe, Boniface avait eu le soin de rédiger une demande d'avancement et la précaution non moins sage de la faire appuyer d'un certain nombre d'apostilles, notamment de celle de M. de Bouillé.

Il fut présenté au roi, dont il reçut le meilleur accueil, et Louis XVI voulut bien dire devant lui à M. de Ségur, ministre de la Guerre, « qu'il écouterait avec plaisir ce qui serait proposé pour le chevalier de Mirabeau ». La promotion méritée du comte de Fléchin au commandement d'un régiment allait laisser vacante la place de colonel en second de Touraine. Très désireux d'être appelé à cet emploi, et assez renseigné pour n'avoir qu'une foi médiocre dans l'effet de la bonne volonté royale, Boniface ne négligea aucun des appuis que les relations de sa famille pouvaient lui procurer. Il invoqua surtout l'obligeance éprouvée du comte de Caraman auquel il avait dû, l'on s'en souvient, d'être employé en Amérique. M. de Caraman, dans une lettre chaleureuse, fit valoir auprès du ministre les actions d'éclat et le zèle de son protégé, insista sur le capital que celui-ci avait dépensé à servir sans traitement depuis onze années, et sollicita « comme une grâce personnelle » la nomination dont il s'agissait. Il était difficile de repousser les instances d'un lieutenant général influent, et qui recommandait une candidature à bien des égards justifiée. Le chevalier devint colonel en second de Touraine, par ordonnance du 24 avril 1782.

Le choix lui imposait l'obligation de retourner aux Antilles et d'affronter encore les fièvres de Saint-Domingue, où son régiment avait été envoyé après la capitulation de Brimstone-Hill. Il lui fallut bientôt songer au départ, s'équiper en vue d'un nouveau séjour aux colonies et se mettre sur un pied en rapport avec les exigences de son grade, ce qui, dans l'état de ses affaires, ne laissait pas

d'être embarrassant. Il avait bien désormais une solde en perspective ; mais un arriéré considérable, aucun crédit, aucune avance, pas d'autre revenu personnel que l'intérêt de sa légitime, servi plus ou moins exactement par son père, et cette ressource elle-même menaçait de lui manquer. A force de persistance et de haine acharnée, la marquise de Mirabeau avait obtenu en 1701 la séparation de corps qu'elle poursuivait depuis si longtemps. Non contente d'avoir fait condamner son mari à tous les frais de l'instance, elle lui réclamait maintenant des indemnités énormes pour jouissance abusive de ses propriétés. Les époux ennemis recommençaient une fois de plus à plaider l'un contre l'autre, et le malheureux marquis voyait les procès consommer la ruine vers laquelle il s'était acheminé par d'imprudentes spéculations. Besoigneux et obéré comme il l'était, toute saignée à sa bourse devait lui être cruelle. Néanmoins, il s'émut de la pénurie où se trouvait le chevalier à la veille d'un lointain voyage, et reconnut la nécessité d'un sacrifice pour lui permettre de se présenter convenablement à son corps. Un arrangement intervint entre le père et le fils. Il fut décidé que la marquise payerait les dépenses d'entrée en campagne, et Boniface promit en retour de ne lui rien demander avant trois ans. C'était, de sa part, un engagement bien téméraire, mais il professait en matière d'argent la douce philosophie qui consiste à parer aux besoins de l'heure présente sans se préoccuper de l'avenir. Pourvu d'un bel équipage de colonel, joyeux, confiant, plein d'espoir, il se rendit à Rochefort, et s'embarqua sur une frégate en partance pour Saint-Domingue. Quelques jours après — ô vicissitudes humaines ! — la frégate était à la côte, le bel équipage à la mer ; Boniface perdait ses armes, ses vêtements, ses effets de toute espèce, ne sauvant du désastre que sa gaieté, cette gaieté inaltérable et robuste, habituée à résister aux plus fâcheux événements.

« Voici le résumé de notre aventure — écrivait-il de Rochefort au marquis de Mirabeau, le 11 août 1782. — Nous sortîmes le 6 de ce mois de la rade de Chef-de-Bois, la frégate l'*Atalante* et la nôtre, pour aller croiser à la hauteur de l'île d'Aix, et en éloigner quelques corsaires qui pouvaient inquiéter notre convoi. Nous allions relever la frégate la *Nymphe* et l'*Aigrette* qui y étaient depuis trois jours. Il était 11 heures du matin quand nous appareillâmes. Nous fûmes obligés de louvoyer dans le pertuis d'Antioche : la mer était calme ; il ventait peu. Le capitaine qui connaissait mal la côte dit au pilote côtier qu'il se rendait maître de la manœuvre. Nos premières bordées furent bonnes ; la troisième trop prolongée sur l'île de Ré, et nous touchâmes à 4 heures sur la *Bauche,* roche qui avoisine cette côte. Nous fîmes signal de détresse ; notre frégate talonnait... »

La lettre continue par le récit des soixante heures d'angoisses qui suivirent cet accident. Au moment où l'échouage venait de se produire, la marée commençait à baisser, de sorte que le navire se trouva couché sur le flanc avec de l'eau jusqu'aux écoutilles. Vers 6 heures arrivèrent des embarcations de sauvetage envoyées de Rochefort. Le capitaine un peu rassuré fit porter des ancres au large afin de se dégager lorsque la mer monterait. Malheureusement, il s'éleva dans la soirée un vent terrible qui cassa tous les grelins ; les embarcations venues de Rochefort s'éloignèrent, et la frégate demeura dans la même position, rendue plus dangereuse par la violence de la houle. Elle se mit à talonner d'une manière effrayante ; sa fausse quille fut détruite, son gouvernail emporté. Pendant ce temps sa chaloupe sombrait avec seize hommes et la chute d'une mâture fendait l'un de ses canots. L'on prit le parti de tout jeter à la mer, excepté les canons contre lesquels on craignait de se briser. Vers la fin de la nuit il y eut

quelques instants de moindre inquiétude. Le vent ayant changé de direction permit de virer de bord ; une ancre put être mouillée, et la frégate cessa de toucher la *Bauche* ; mais, le 7 au matin, le câble qui la tenait se rompit, et les rafales la poussèrent des rochers de l'île de Ré contre ceux de l'île d'Oléron. Elle mouilla sa dernière ancre, l'*ancre de Miséricorde*, au milieu du détroit, à un quart de lieue des deux côtes opposées. A midi, la tempête était dans toute sa force, le péril allait croissant, et il y avait impossibilité manifeste à recevoir de la rade aucun secours.

En plein ouragan, apparut la *Nymphe* venant de l'île d'Aix sous les ordres de M. de Mortemart. Elle essaya courageusement, mais sans succès, de donner la remorque au bâtiment en détresse. « M. de Mortemart manœuvra comme un ange, dit le chevalier ; il nous passa dix fois à poupe et à proue ; nous ne pûmes attraper son grélin. » — Le 7 au soir, la frégate échoua près de l'île d'Oléron, sur un banc de roche où elle resta vingt-quatre heures, battue par les lames et sans cesse menacée de périr. Dans la nuit du 8 au 9, le flot en se retirant la ramena le long de l'île de Ré. Elle avait perdu ses mâts, ses agrès et toutes ses ancres. Deux canons mis en croix furent mouillés au bout d'un câble, et rencontrant un fond sablonneux, s'y fixèrent assez solidement pour la retenir. » Nous n'avions plus ni eau, ni vin, à peine du biscuit — poursuivait le narrateur — mais personne ne songeait à manger. La journée du 9 fut moins horrible, nous croyions bien aller à la côte ; mais elle était de sable et nous nous serions sauvés. Enfin, dans la nuit le vent a calmé ; le 10 au matin des chaloupes sont venues à bord, et on nous a remorqués sur la vase où nous sommes. Mes réflexions sur ces événements ne les rendront pas plus effrayants. J'ai demandé un passage sur une autre frégate. On m'a embarqué sur l'*Aigrette*, la même qui m'a ramené de Saint-Christophe... MM. de Coigny, de Rougé et autres

m'ont fait une petite garde-robe. Jamais on n'a été plus mal équipé : je ne sais si les ministres voudront me gratifier. En tous cas, s'ils ne le font pas, ils auront tort, car je suis ruiné. « Mon premier besoin est de dormir. Je n'en puis plus. »

Le marquis de Mirabeau fut loin de prendre cette catastrophe avec l'insouciance cavalière du principal intéressé. Il s'était fort gêné pour l'achat de l'équipage si malencontreusement englouti, et il n'envisageait pas sans effroi l'obligation d'en fournir un autre. Aussi, malgré la répugnance que nous lui connaissons « à montrer la corde au public », fit-il fléchir la rigueur de ses principes devant les embarras de sa situation financière. On peut lire aux Archives de la Guerre une demande de gratification, qu'il forma en faveur de son fils, et qui parvint à M. de Ségur, accompagnée des quelques lignes suivantes :

« De Paris, le 18 août 1782.

« Monsieur,

« Permettez-moy de vous adresser ce mémoire pour mon fils qui vient de perdre tout ce qu'il avait dans un naufrage qui luy a fait voir longtemps et de près une mort d'autant plus dure, qu'elle était inutile au bien du service auquel il s'est dévoué.

« Pénétré des bontés dont vous l'avez honoré, je n'aurais garde de vous importuner, si j'étais en état de lui fournir de nouveau les secours nécessaires, mais l'envoyant à la tête d'un corps et *contant* ne le revoir de longtemps, je m'étais épuisé pour luy fournir tout ce qui est nécessaire dans un pays où l'on ne trouve rien qu'au poids de l'or, et je suis moi-même assailli de tant de procès étranges, de malheurs et de frais extraordinaires qu'il m'est malheureusement impossible d'aider à sa bonne volonté. En ces circonstances, Monsieur, je réclame vos bontés dont il a

déjà reçu de si excellentes marques, et qui ajoutent son dévouement absolu pour votre personne à celui qu'il a déjà pour le service du Roy.

« Je suis, etc...

« Le marquis DE MIRABEAU. »

M. de Ségur ne resta pas insensible à cette détresse qui s'avouait avec franchise et dignité. Sur une note officielle relatant la démarche du marquis et l'avis des bureaux de la Guerre, se trouve écrit de la main du ministre : « Bon pour 2400 francs de gratification. » Le chevalier put quitter Rochefort à peu près indemnisé de ses pertes.

S'il faut en croire l'article que lui consacre la *Biographie universelle* de Michaud, il aurait essuyé un second naufrage dans le cours de sa traversée. Nous n'avons pas été à même de vérifier sur des documents originaux l'exactitude de cette assertion ; mais ce qui la rend vraisemblable, c'est que Boniface ne paraît pas être arrivé au terme de son voyage sur la frégate l'*Aigrette* où il avait été recueilli après le sinistre du 6 août. Une pièce émanée de la marine constate sa présence à bord de l'*Amphion,* le 28 septembre 1782, lors de la capture par ce vaisseau du navire anglais l'*Alexandre,* et le cite au nombre des ayants droit entre lesquels la valeur de la prise fut répartie.

Mais bientôt le gouvernement de Louis XVI, pressé de restreindre les charges du Trésor, interrompit les armements avant même la signature définitive de la paix, et après un second séjour à Saint-Domingue, moins long, mais aussi fastidieux que le premier, Boniface fut rapatrié avec le régiment de Touraine au mois de juillet 1783.

Il avait fait la guerre d'Amérique, non comme le champion d'une cause préférée, mais uniquement en soldat, et il n'en rapportait aucune des opinions qu'elle développa chez d'autres gentilshommes, tenant de plus près à la Cour par la naissance ou par les emplois. Ses sentiments poli-

tiques — si tant est qu'il en eût à cette époque — s'inspiraient probablement des boutades de son oncle le bailli plutôt encore que des doctrines ondoyantes et compliquées de son père. Cependant la tiédeur de ses sympathies pour les *insurgents* victorieux n'allait pas jusqu'au refus d'en accepter des distinctions commémoratives. Il reparut en France décoré de l'ordre de Cincinnatus. On connaît l'histoire de cette institution singulière promptement étouffée sous les mœurs démocratiques des États-Unis et dont le but est demeuré assez mystérieux. Elle venait d'être créée par les généraux et les officiers de Washington, avec le caractère ostensible d'une société de secours mutuels destinée à perpétuer le souvenir de leur fraternité d'armes. Les *Cincinnati* — c'était le nom qu'ils prenaient — avaient choisi comme emblème une médaille d'or suspendue sur l'habit à un ruban bleu de ciel. D'après les statuts, ces insignes pouvaient être conférés viagèrement aux étrangers, et beaucoup de Français l'obtinrent à ce titre. Mais, pour les fondateurs de l'ordre, la décoration ne devait pas être purement personnelle. Il était stipulé que le droit de la porter s'étendrait à leurs descendants. Quel était le sens réel d'une disposition si contraire aux habitudes et aux lois de la jeune République? Répondait-elle seulement au désir de conserver dans certaines familles le témoignage de services honorables, ou fallait-il y voir le germe, la première et timide ébauche d'une sorte d'aristocratie? Ce qu'il y a de positif, c'est qu'elle éveilla les susceptibilités égalitaires, et que le Congrès ne tarda pas à en exiger la suppression. Regardée elle-même avec défaveur, la médaille à ruban bleu qui désignait les membres de la Société cessa bientôt de briller sur les poitrines américaines. Ceux de nos compatriotes auxquels elle avait été accordée persistèrent plus longtemps à s'en parer. Il semble notamment que le chevalier ait toujours continué d'y attacher un prix et une impor-

tance véritables. Jusqu'à la fin de sa vie, il eut soin de faire mentionner cette décoration, à la suite de ses qualités et grades, dans tous les actes publics où son nom se trouvait énoncé.

Rapprochement curieux. En 1783, alors qu'elle avait chez nous le prestige d'une mode nouvelle, et que Boniface l'exhibait aux regards des salons de Paris, Mirabeau, sorti de prison depuis trois ans, et demandant à sa plume des moyens d'existence, préparait ses *considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. L'ouvrage était imité d'une diatribe violente publiée par le *Chief justice* de la Caroline du Sud contre la fondation de l'ordre et ses tendances présumées ; mais en s'appropriant le thème de l'auteur américain, l'écrivain français l'amplifiait singulièrement et lui donnait une portée toute différente. Il ne mettait en cause les *Cincinnati* que pour atteindre plus haut et plus loin. C'était l'hérédité de toute distinction sociale qu'il visait à travers la critique de leurs statuts, c'était la noblesse de tous les temps et de tous les pays, dont il attaquait sous un voile transparent le principe et les origines. L'influence de la philosophie du temps sur un esprit en révolte suffit à expliquer ce pamphlet, composé, assure-t-on, avec la collaboration de Chamfort, et où il semble qu'en effet le fiel du plébéien aigri et misanthrope se voit ajouté aux colères du patricien déclassé. On aurait tort assurément d'y voir une polémique de famille, une intention agressive ou blessante de Mirabeau à l'égard de son frère. Toutefois l'opposition de l'un et l'adhésion empressée de l'autre à la Société des *Cincinnati* méritent d'être remarqués en passant. Il y a là comme un symptôme lointain et un premier indice de l'antagonisme d'idées que fera éclater entre eux la chute de l'ancien régime, et qui, dès la réunion de l'Assemblée nationale, les conduira sur des bancs ennemis.

## CHAPITRE III

### Vie privée orageuse du chevalier.

Sommaire : Le régiment du colonel de Mirabeau tient garnison au Quesnoy, puis en Bretagne. — Le régiment se mutine à Laval et est envoyé en disgrâce à Perpignan. — Le colonel en second est nommé colonel en premier en mars 1788. — Il dépose la croix de Malte pour épouser Mlle de Robien. — Sa fâcheuse conduite lui mérite un conseil judiciaire. — Il est nommé député aux États Généraux le 21 mars 1789.

Le régiment de Touraine, après sa rentrée en France, fut dirigé vers la frontière du Nord, où s'opéraient quelques rassemblements de troupes motivés par la menace d'un conflit entre la Hollande et l'Empereur.

Le chevalier avait été cantonné avec son corps au Quesnoy, près d'Avesnes. Une petite place forte de deux mille âmes ne pouvait, on le conçoit, lui offrir que de minces agréments. Il s'y déplaisait, alléguait sa santé pour obtenir des permissions d'absence, et, tout en se disant malade, demandait les épaulettes de colonel-commandant, bien lentes à venir, trouvait-il, et plus que méritées après deux ans du grade inférieur. L'état de souffrance vrai ou faux, dont il se plaignait, touchait médiocrement son père, auquel il avait peut-être donné le droit d'être incrédule sur ce point. En revanche, le marquis écoutait volontiers et secondait de son mieux les désirs d'une ambition que, de la part d'un Mirabeau, il jugeait légitime et probablement modeste. Il y eut même un

instant où, dans l'intérêt de leurs démarches communes, il enjoignit à Boniface de se rendre près de lui, au Bignon. Mais il changea promptement d'avis, réfléchissant qu'il ne fallait pas quitter un pays « réputé en guerre » pour venir dans un autre en pleine paix. Cependant, à la fin de 1785, toute crainte de guerre ayant disparu, les corps d'observation étant dissous, le chevalier put s'éloigner de son régiment pour aller chercher à leur source les protections et les plaisirs. Nous avons sous les yeux une jolie lettre de lui, datée de Paris, le 31 décembre de cette même année et adressée à Mme du Saillant, alors au Bignon :

« Il faut donc que je te tourne à toi aussi, ma chère sœur et amie, un compliment de bonne année. Molière, au lieu de la phrase : « Belle marquise vos beaux yeux me « font mourir d'amour », aurait bien dû, pour la commodité du public, mettre bon jour ! bon an ! en prose de M. Jourdain. Tout ce que je puis te dire, c'est que le jour de saint Sylvestre comme le premier de l'an et celui-ci comme l'autre, je t'aime et t'aimerai toujours, arrange cela ensuite comme tu l'entendras.

« Nous craignons bien, d'après ce que nous a dit M. Porée ce matin, que mon père ne revienne pas aussitôt qu'il l'avait projeté, et je t'assure cependant que ce retour, outre le plaisir, me ferait grand profit. — J'ai écrit ce matin une belle épître à tes filles.

« Adieu, ma chère amie, porte-toi bien. Si je ne t'écris pas plus souvent, c'est que ton mari me donne de tes nouvelles et que tu n'as pas besoin de payer un port de lettres pour savoir que je me porte bien. Adieu, ma chère amie. Aime-moi comme je t'aime et ce ne sera pas peu.

« Ton frère et ami,

« Le chevalier DE MIRABEAU. »

On n'a pas été sans remarquer dans ce compliment fraternel la phrase relative à l'absence du marquis et au déplaisir qu'en éprouvait Boniface. Nous sommes réduits à des conjectures sur le motif qui lui faisait souhaiter le retour de son père et — pour employer son expression un peu crue — sur « le profit » qu'il espérait en tirer.

La grande probabilité toutefois, c'est qu'il s'agissait de la terrible, de l'éternelle question d'argent, le point noir toujours visible à l'horizon du chevalier, le trouble-fête incessant et l'ombre au tableau de sa vie. Pendant les deux années suivantes 1786 et 1787, il eut à traverser, non pas des tristesses — son tempérament n'en comportait guère — mais du moins bien des jours difficiles et pesants. Toutes les mains secourables, auxquelles il s'adressait jadis en ses nécessités, lui étaient maintenant à peu près fermées : le marquis touchait à ce moment fatal, où les emprunteurs surmenés ne peuvent plus reculer l'aveu public de leur désastre et sont pour ainsi dire contraints d'en afficher le bilan. Il se résignait à louer son hôtel de la rue de Seine ; il allait mettre en vente sa terre du Bignon. Par une ironie du sort, ou plutôt par suite d'une contradiction permanente entre les visées et les actes, cet homme qui s'était cru appelé à rendre sa maison opulente et prospère, en avait dilapidé la fortune ; ce chef de nom et d'armes si préoccupé de sa descendance, si constamment soucieux de l'avenir des Mirabeau, arrivait dans sa vieillesse au même résultat que les épicuriens égoïstes, dont il avait dit sévèrement : « on place son bien à fonds perdu, on bâtit, on se meuble, on vit enfin uniquement pour soi, on suit cette méthode monstrueuse d'éteindre son patrimoine en même temps que le dernier flambeau de ses funérailles. »

La marquise, après s'être donné la satisfaction d'une rentrée triomphale dans ses terres du Limousin, assistait à la saisie régulière de leurs fermages, et végétait dans la pire des misères, celle qui ne garde pas de décence, et ne

sait pas se respecter. Les du Saillant avaient des ressources médiocres et beaucoup de filles à pourvoir. Le bailli, subissant le contre-coup des malheurs de son frère, s'épuisait à lui venir en aide sur le revenu de sa commanderie. Il ne restait donc plus à Boniface aucune possibilité de mettre à contribution les membres de la famille, et ce qu'il tenait « des bienfaits du roi ». Sa solde et une pension de 2 000 livres obtenue à son second retour d'Amérique eussent été insuffisantes, même avec des goûts de dépense moins prononcés que les siens. Aux soucis de l'existence précaire et besoigneuse à laquelle il était condamné, se joignaient des mécomptes et des ennuis de carrière. Il continuait de soupirer après un avancement de grade, et la cour se bornait à lui accorder la croix de Saint-Louis. La ville d'Avesnes où il était venu prendre garnison le récréait aussi peu que le Quesnoy, et les obligations du service l'y retenaient d'une manière assidue, son chef, le vicomte de Poudeux, se comportant comme les prélats mondains qui ne s'astreignaient pas à résidence. On trouve dans une autre lettre, du chevalier à sa sœur Caroline, le reflet de ces nuages que son enjouement perçait, mais ne pouvait dissiper. Mme du Saillant l'avait prié, sans doute à la requête des parents, de surveiller un jeune sous-lieutenant de Touraine, fastueux et petit-maître, M. de Blondeau. Il répondait à cette recommandation, le 20 mai 1787, sur un ton de rigorisme trop éloigné de sa morale ordinaire pour n'être pas un signe de mélancolie :

« J'ai reçu ta lettre concernant le petit de Blondeau et il est arrivé presque aussitôt qu'elle. Il a apporté ici des bijoux, des airs d'héritier, a amené un domestique et le même goût de dépense, à ce que je crois. N'importe, il sera veillé et traité, s'il le mérite, avec la même sévérité qu'un officier qui n'a que la cape et l'épée. »

Par une association d'idées assez naturelle, le luxe de

M. de Blondeau rappelait au chevalier son propre dénuement, et il ajoutait sans transition aucune :

« Tu sais et ma situation et mon peu de ressources. J'allonge la courroie, et, en vérité, dans peu de temps, je ne serai pas bon à en user pour me pendre. Avesnes me paraît infiniment plus triste que jamais ; mais je pirouette et fais pirouetter les autres ; je tâche de rendre heureux les êtres que le sort a mis sous mes ordres, et je m'étourdis sur l'avenir. A propos de cela, fais naître une idée à mon père, M. de Salis (lieutenant général inspecteur) vient d'être nommé, à ce qu'on dit, généralissime des troupes de Naples. Il me connaît, m'aime, prise ma manière de servir. Si d'ailleurs on m'offrait là une perspective militaire agréable, je la saisirais et j'éviterais même le rôle d'aventurier, servant la maison de Bourbon. Enfin, comme disent les Provençaux : « Tant pous quen veyré. » Ce qui ne variera ni ne changera, c'est mon amitié pour toi qui ne finira qu'avec moi. Embrasse ton mari, tes enfants, et aime ton frère. »

La pensée d'entrer au service de Naples resta chez Boniface à l'état de simple velléité. Son père venait d'imaginer un autre expédient pour le remettre à flot, c'était de lui trouver une femme. Pendant longtemps, sa famille avait admis comme un axiome évident et hors de discussion, « qu'il n'était pas mariable », et en effet, son embonpoint démesuré, ses excès de jeunesse, la persistance et la notoriété de ses trop joyeuses habitudes donnaient à cette opinion une grande apparence de vérité. Le marquis l'avait complètement partagée tant qu'il avait pu croire à une réconciliation entre l'aîné de ses fils et sa bru, Émilie de Marignane. Mais depuis que celle-ci avait repoussé toutes les tentatives de rapprochement, depuis surtout qu'elle avait obtenu d'un arrêt de justice la sanction de cette résistance, les vues de M. de Mirabeau sur la personne et

l'avenir du chevalier s'étaient modifiées. Possédé, comme lui-même l'avouait en riant, d'une incurable *postéromanie*, il méditait, en désespoir de cause, l'établissement de son second fils. Les bonnes raisons ne manquent jamais à l'appui de ce qu'on désire. Il en découvrait d'excellentes pour légitimer à ses propres yeux et juger réalisable un projet, que naguère il eût qualifié d'extravagant. Les campagnes d'Amérique lui semblaient avoir effacé les anciennes fautes de Boniface. Il se persuadait que l'écervelé, dont il avait tant de fois déploré les folies, s'était dans les dernières années relativement assagi ; que l'approche de l'âge mûr le calmerait encore, et qu'on en ferait un époux sinon exemplaire, du moins sortable et à peu près régulier. Fallait-il d'ailleurs trop y regarder et s'arrêter à des vétilles, quand une nécessité impérieuse ordonnait d'agir ? Indépendamment de l'intérêt capital qu'il y avait à continuer le nom des Riquetti, le mariage du chevalier avec quelque fille suffisamment dotée n'offrirait-il pas des avantages immédiats et tangibles ? N'était-ce pas l'unique voie de salut qui lui fût ouverte, le vrai moyen de le soustraire au tourment et peut-être aux suggestions dangereuses de la gêne, contre laquelle il se débattait ? On ne pouvait objecter son engagement dans l'ordre de Malte. Simple novice, il n'y était lié par aucun vœu irrévocable, et conservait toute liberté d'en sortir. Restait une question à résoudre, la seule qui parût grave au marquis et troublât son parti pris d'optimisme. Il sentait la difficulté de ménager une riche alliance à son fils, sans lui assurer des apports convenables, et, s'il gardait peut-être quelque illusion sur l'avenir, quelque secret espoir de rétablir sa fortune, il était du moins forcé de reconnaître que, présentement, il n'avait rien à donner. Pour lever cet obstacle, sa nature altière se plia au plus dur des sacrifices. Il consentit à désarmer devant Mme de Mirabeau. Jusqu'alors il s'était appliqué à lui rendre blessure pour blessure, et avait usé contre elle avec une rigueur

absolue des prérogatives maritales qu'il pouvait exercer encore, malgré l'arrêt de séparation. Il l'avait empêchée notamment de réduire la charge de son passif, en lui refusant l'autorisation d'aliéner une partie de ses domaines. Tout à coup, on le vit cesser les hostilités, montrer des tendances conciliantes, bientôt formuler des propositions de paix et négocier avec sa femme, afin d'obtenir qu'elle fît, en cas de mariage, une donation au chevalier. Entamés et suivis par l'intermédiaire d'hommes d'affaires très habiles, M. Hardouin, avocat au Parlement, M[es] Demautort et Deyeux, notaires, les pourparlers, après bien des vicissitudes et des lenteurs, prirent une tournure favorable. Au mois de novembre 1787, ils étaient sur le point d'aboutir, et Boniface, qui se prêtait docilement aux desseins paternels, avait été mandé à Paris, en prévision d'une entente définitive et prochaine.

Alors qu'il s'y joignait à son père et à ses conseils pour hâter la solution de cet arrangement domestique, il fut désagréablement surpris par une lettre de service lui prescrivant de retourner à son corps dans le plus bref délai. Le régiment de Touraine, envoyé de Flandre en Bretagne, s'était mutiné au passage à Laval. Un certain nombre de soldats avaient voulu introduire dans la ville des objets de consommation, sans acquitter les droits d'entrée. Il en était résulté une collision avec les agents du fisc et quelque désordre de rue. Le vieux lieutenant-colonel qui commandait par intérim, M. d'Iversay, soit faiblesse de caractère, soit qu'il n'eût pas jugé les faits bien graves, en avait assez mollement opéré la répression. Il s'était borné à distribuer un peu au hasard des punitions légères, et le régiment avait continué sa marche sur Rennes ; mais les autorités de Laval faisaient grand bruit de l'incident ; elles parlaient de troubles à main armée, de maisons envahies, d'habitants maltraités, et non contents d'incriminer les hommes de troupe, elles accusaient les officiers d'avoir toléré ces

actes de violence et de rébellion. Leurs plaintes, corroborées peut-être par d'autres témoignages, éveillèrent la sévérité du comte de Brienne auquel le portefeuille de la Guerre venait d'être confié en remplacement de M. de Ségur. Le chevalier de Mirabeau partit avec l'ordre de procéder à une enquête rigoureuse et de mettre tout d'abord le lieutenant-colonel aux arrêts. Il exécuta de point en point les instructions ministérielles, mais ce devoir rempli et l'enquête faite, son premier soin fut de prendre hardiment la défense de ses subordonnés. Il s'attacha dans un rapport détaillé à réfuter les allégations émises, et M. de Brienne ne semblant pas persuadé, il insista par un nouveau mémoire sur ce qu'elles avaient selon lui d'excessif et de calomnieux. « On en a imposé aux ministres, écrivait-il ; on nous a flétris dans leur esprit, non par accusation d'une contrebande partielle — on sait qu'il est impossible de répondre à l'absolu de chaque tête d'homme en pareil cas, mais en nous accusant faussement, traîtreusement, indignement, d'avoir connivé à ce désordre, d'avoir fermé les yeux, de l'avoir même appuyé. » — Puis, rappelant les services, invoquant les traditions et le passé du régiment, le chevalier demandait que Touraine, « un des vieux corps de l'infanterie française », Touraine « sans peur et sans reproche » fût admis à poursuivre en justice ceux qui essayaient de ternir son honneur. Toutes les pages de cette protestation sont empreintes d'un vif sentiment de solidarité militaire, et si nous nous abstenons de la reproduire en entier, c'est que le style n'en vaut pas l'intention. Boniface est mal à l'aise dans le genre noble. Quand il veut s'élever au sérieux et au pathétique, il tourne aisément à l'emphatique et au boursouflé. Ses démentis indignés, aussi bien que ses adjurations véhémentes, paraissent du reste être demeurés sans effet sur l'esprit du comte de Brienne. Le blâme infligé aux officiers de Touraine fut maintenu, et le régiment, éloigné sans

doute par mesure disciplinaire, quitta presque aussitôt la Bretagne pour aller à l'autre extrémité du royaume, garder la place de Perpignan.

On peut croire, sans faire tort au chevalier et sans mettre en doute la sincérité de ses instances, qu'il ne tarda pas trop à se consoler de leur insuccès. Assurément il avait à cœur la réputation de ses compagnons d'armes; mais ses propres intérêts lui étaient non moins précieux, et il n'eut, en ce qui les touchait, qu'à se louer de la bienveillance du ministre. La caisse de la guerre lui remboursa libéralement les frais de son voyage précipité à Rennes, et sous la rubrique assez vague de « dépenses extraordinaires », le gratifia d'une indemnité pour les quatre mois qu'il passa ensuite à son corps. Une faveur plus haute vint l'y trouver dans le courant de mars 1788, sa nomination si ardemment sollicitée, si impatiemment attendue, au grade de colonel en premier. Il eut même l'heureuse fortune de rester à ce titre dans le régiment où il servait depuis huit années. Le roi le désigna pour commander « Touraine » à la place du vicomte de Poudeux, promu maréchal de camp.

L'avancement qui lui avait été donné entraînait, il est vrai, une obligation onéreuse, c'était la nécessité de payer ce que le langage administratif du temps appelait le *Brevet de retenue*. On sait qu'il existait encore à la veille de la Révolution, certaines traces de la vénalité des offices militaires établie sous les derniers Valois. L'usage s'était perpétué d'acheter les fonctions de colonel-commandant, non que l'autorité royale ne fût maîtresse absolue des choix — mais en ce sens que le nouveau titulaire d'un régiment devait payer à son prédécesseur une somme déterminée. En 1775, une ordonnance avait fixé à 20 000 livres le taux de la *finance* ou prix d'achat des régiments pour la plupart des corps d'infanterie. Abolie en principe, l'année suivante, sous le ministère du comte de Saint-Germain,

cette pratique tendait à disparaître. Néanmoins, comme il avait été décidé que la suppression de la *finance* ne s'opérerait que graduellement, par réductions successives de mutation en mutation, M. de Poudeux avait droit au remboursement de son brevet jusqu'à concurrence de 15 000 livres. Trouver ces 15 000 francs indispensables n'était pas facile à des gens aussi notoirement ruinés que les Mirabeau. Il fallut au marquis faire des prodiges d'industrie et se saigner aux quatre veines pour réussir à se les procurer. Une pièce insérée dans les comptes de sa succession établit que les cinq derniers mille francs lui furent avancés par l'abbé Mignot, le neveu de Voltaire, et qu'il remit à l'abbé, en garantie de ce prêt, une délégation sur les loyers afférents à son immeuble de la rue de Seine. Amené à se restreindre de plus en plus, il avait complètement cessé d'habiter cet hôtel, il s'était retiré dans une modeste maison d'Argenteuil, après avoir traité de la vente du Bignon avec Adrien Duport, le futur député à la Constituante, alors membre du Parlement de Paris.

Quant au chevalier, il était à une de ces heures propices où tout sourit et vient à souhait. Pendant que la Cour lui accordait un régiment, sa mère consentait enfin à la promesse de donation, négociée avec tant de diplomatie, et, grâce aux démarches paternelles, il avait en perspective une union inespérée. Dans sa fureur de postérité, le marquis eût été capable de surmonter la haine des mésalliances et le mépris des parvenus qu'il professait habituellement. Faute de mieux, et sauf à gémir sur le courant du siècle, il eût peut-être accepté comme bru l'héritière de quelque traitant, à peine guéri de roture. Cette capitulation de conscience lui fut épargnée. Il obtint pour son fils la main de Mlle Marie-Louise-Adelaïde de Robien — issue d'une ancienne maison de la noblesse bretonne. Les Robien — c'était sans doute leur point faible aux yeux du marquis

— tenaient par certains côtés à la magistrature. Ils avaient donné depuis 1706 quatre présidents au Parlement de Rennes. Mais la plupart d'entre eux avaient été d'épée. Un des membres de la famille s'était fait tuer à la bataille de Nerwinde. Un autre s'était distingué au combat de Saint-Cast en 1758. Orpheline de père, la fiancée de Boniface réunissait aux avantages de la naissance et — comme on le verra par la suite — à de sérieuses qualités d'esprit, une fortune présente et à venir qui en faisait un parti vraiment enviable. Elle possédait de son chef — outre un hôtel à Rennes estimé 120 000 francs — des propriétés rurales et des valeurs mobilières représentant environ trente mille livres de rente, et les successions qu'elle était appelée à recueillir, celle de sa mère, celle d'un oncle, devaient, assurait-on, porter un jour à 50 000 livres le chiffre de son revenu. Il y avait de quoi éblouir le chevalier, fort sensible à ce genre d'attraits, et probablement moins épris des yeux de Mlle de Robien que de ceux de la cassette.

Le contrat fut passé devant Me Aleaume, notaire à Paris, le 6 juillet 1788. Pour bien constater que les espérances des Mirabeau reposaient dorénavant sur Boniface, le marquis l'instituait, dans cet acte même, son légataire universel. Il faisait plus. Gravement, pompeusement, et comme s'il n'avait eu aucune chance de mourir insolvable, il lui assignait sur les valeurs de sa succession une somme de 300 000 livres grevée de substitution au profit des enfants à naître du mariage. De son côté, la marquise avait signé en faveur de ce fils privilégié une donation d'égale importance dont elle s'engageait à verser la moitié en 1790, le surplus devant être touché à son décès. Les apports du chevalier se trouvaient ainsi figurer au contrat pour un total de 600 000 livres. Mais est-il besoin d'ajouter, ce que tout le monde a déjà pressenti, c'est qu'une différence notable, un écart manifeste, existait entre ce chiffre et la réalité? Avec la meilleure volonté du monde, il était impos-

sible, connaissant la situation du marquis, de voir dans son legs autre chose qu'une munificence platonique. La donation de la marquise offrait un caractère plus sérieux. Néanmoins, elle ne laissait pas que de comporter bien des incertitudes et d'être exposée à bien des risques. Il était permis de se demander ce que produirait la liquidation, à laquelle Mme de Mirabeau semblait résolue, comment se vendraient des terres depuis si longtemps négligées, ce qui resterait d'actif net et disponible après payement intégral des créanciers. On pouvait craindre tout au moins que la bonne dame, une fois ses affaires réglées, ne s'endettât sur de nouveaux frais et de manière à rendre en partie ses libérations illusoires. Cette série d'objections ne manqua pas sans doute de se présenter à l'esprit des parents et conseils de la future épouse, mais ils passèrent sur les points épineux des conventions dotales, comme elle avait passé elle-même sur la réputation du fiancé. Leurs exigences se réduisirent à la précaution très justifiée d'imposer le régime de la séparation de biens, et le mariage fut célébré le 8 juillet dans l'église Saint-Sulpice. Boniface avait préalablement déposé la croix de Malte, et, en se retirant de l'Ordre, quitté le titre de chevalier pour celui de vicomte que nous lui donnerons désormais.

Il ne paraît pas que la marquise ait assisté à la cérémonie nuptiale. Probablement, elle tenait peu à se rencontrer avec son mari, et il est présumable d'autre part que M. de Mirabeau et Boniface lui-même se souciaient médiocrement de la produire. Elle avait toujours eu parmi ses nombreux défauts, celui de négliger le soin de sa personne et d'être désordonnée dans son intérieur. Ce manque de tenue, cet oubli choquant des bienséances que le marquis lui reprochait déjà au temps de leur jeunesse, s'était singulièrement aggravé au contact du monde obscur et vulgaire qu'elle fréquentait depuis vingt-cinq ans. Jetée dans un milieu d'usuriers, de banquiers infimes, de pra-

ticiens marrons, d'intrigants et d'intrigantes subalternes, elle y avait perdu jusqu'au souvenir des délicatesses de son rang, et tout en elle portait l'empreinte de sa déchéance sociale. Allures, langage, vêtements, habitudes intimes, concouraient à faire d'Anne-Geneviève de Vassan, première baronne du Limousin, le type de la vieille plaideuse répugnante et dégradée. Ses façons étaient si étranges, et elle habitait à Paris un logement d'une telle malpropreté, qu'après la noce, le vicomte s'abstint de lui conduire sa femme, dont il redoutait les impressions à l'aspect du taudis maternel.

La marquise trouva, non sans raison, le procédé fort impertinent de la part d'un fils qu'elle venait de doter. Elle traita Boniface de « gueux », et jura de ne jamais revoir ce monstre d'ingratitude. Dans la suite, ayant d'autres animosités à satisfaire, elle cessa de lui tenir rigueur. En 1791, elle était même apaisée au point de le bénir — par correspondance, il est vrai, — comme l'enfant chéri de ses entrailles et la consolation de ses derniers jours. L'histoire des cités italiennes au moyen âge et de leurs continuelles révolutions est moins difficile à suivre, moins enchevêtrée, moins féconde en changements à vue, que celle des brouilles et des réconciliations de cette famille.

Si les liens du sang y étaient souvent méconnus, il s'en fallait de beaucoup, on le sait, que le lien conjugal y eût conservé plus de force. Témoin l'exemple du marquis, témoins le ménage de Mme de Cabris et le ménage de Mirabeau. Celui du vicomte commença par être aussi mauvais que les gens sensés avaient pu le craindre. Le bon accord n'y dura pas, assure-t-on, au delà d'une quinzaine de jours. Il y a des viveurs pour lesquels le mariage est une fin. Boniface laissa voir trop clairement qu'il le regardait comme une étape. N'acceptant de son nouvel état que les droits et les profits, il trouva tout simple de continuer l'existence de garçon tant à Paris qu'au régiment, et de la pratiquer encore, telle qu'il l'avait toujours

comprise, c'est-à-dire au sens le plus étendu. N'eussent été les clauses protectrices du contrat, il eût dévoré à belles dents les revenus de sa femme, et se fût sans scrupule attaqué au capital. Mais le régime de la séparation de biens mettait cette proie hors de ces atteintes, et il acquit bientôt la certitude qu'elle ne lui serait pas volontairement livrée. Un rare et charmant esprit parlant des faux devoirs que la Société d'alors substituait souvent aux devoirs véritables cita, en particulier, la générosité folle avec laquelle de grandes dames ruinaient leurs enfants pour fournir aux extravagances d'époux indifférents ou libertins. La vicomtesse de Mirabeau n'avait aucune propension à ces raffinements de magnanimité romanesque. En personne de tête et d'intelligence positive, elle signifia dès le principe qu'elle n'entendait pas être dépouillée, et de promptes espérances de maternité l'affermirent dans la résolution de ne payer, ni les étourderies anciennes, ni les fantaisies présentes de son mari. Boniface avait mieux auguré de la lune de miel. Il fut d'autant plus désappointé, d'autant plus mécontent que ses finances particulières continuaient d'être lamentables, malgré les fastueuses énonciations dont nous avons entretenu le lecteur. Ne devant toucher qu'en 1790 la première moitié de la donation consentie par sa mère, il demeurait criblé de dettes, la bourse vide, et « pour allonger la courroie », comme il disait, forcé de recourir à toutes sortes d'expédients équivoques et hasardeux. Ses demandes incessantes, et les refus persistants que sa femme y opposait, accrurent les orages déjà soulevés entre eux par ses écarts de conduite. De discussion en discussion, de querelle en querelle, ils arrivèrent au bout de six mois à être obligés de se séparer. Quelques semaines plus tard, une assez triste affaire montra jusqu'où les besoins d'argent avaient entraîné le vicomte, et détermina la crise aiguë qu'il s'était flatté de conjurer en épousant Mlle de Robien.

L'ordonnance du 17 mai 1788, première ébauche de l'organisation militaire qui fonctionne aujourd'hui, avait réparti les troupes françaises à l'exception des corps spéciaux ou privilégiés en divisions et brigades permanentes. Commandée par un lieutenant général et composée de plusieurs brigades, ayant à leur tête des maréchaux de camp, chaque division portait le nom de la région où elle était cantonnée. Il y avait celle de Hainaut, celle de Champagne, celle de Normandie, celle des provinces du Centre, etc... Le régiment de Touraine, par suite de son envoi à Perpignan, se trouvait incorporé dans la division de Languedoc et Roussillon, dont le chef était l'un des principaux gentilshommes de la Cour, le duc d'Ayen, fils aîné du maréchal de Noailles[1].

Au commencement de février 1789, le général marquis du Bouzols, chargé d'inspecter les régiments d'infanterie sous les ordres de M. d'Ayen, fit parvenir au ministre de la Guerre une note ainsi conçue :

« M. de Bouzols a l'honneur de rendre compte au ministre, que le Conseil d'administration du régiment de Touraine vient de l'informer que M. le vicomte de Mirabeau doit à la masse de ce régiment 10 551 fr. 66.

« Comme le Conseil d'administration et le quartier-maître trésorier ont gardé le silence sur cette dette, lors de l'inspection du régiment, M. de Bouzols est d'avis d'infliger une punition aux membres de ce conseil, ou au moins au quartier-maître, pour leur persuader que les comptes qu'ils rendent à l'inspecteur ne sont pas une chose de forme, mais qu'ils doivent être exacts sur tous les points.

« M. de Bouzols n'a pas voulu donner d'ordre sur cet objet sans avoir l'avis du ministre.

« Marquis de Bouzols. »

1. *État militaire de la France*, par Montandre, 1789.

Bien que la comptabilité publique n'eût pas à cette époque les règles précises auxquelles nous la voyons assujettie, le fait signalé par M. de Bouzols causa un vrai scandale au département de la Guerre. On y jugea fort incorrect la conduite du quartier-maître et plus répréhensible encore le sans-gêne du colonel, qui avait emprunté avec tant de désinvolture les fonds de son régiment. Le vicomte étant arrivé à Paris sur ces entrefaites, personne ne doutait dans les bureaux qu'il ne se sentît perdu et ne fût à la veille de quitter le service. « M. de Mirabeau, disait une note remise au ministre, est regardé comme n'existant plus au corps. » Sa démission paraissait tellement certaine, tellement imminente et nécessaire, qu'un candidat très appuyé, le comte de Lévis, obtenait la quasi-promesse d'être choisi pour lui succéder. Déjà les commis examinaient la question de savoir si le brevet de retenue, payé 15 000 francs lors de la précédente mutation, devrait subir cette fois la réduction prescrite par l'ordonnance de 1776. Ils penchaient vers la négative, l'ordonnance leur semblait viser le seul cas de vacance par suite d'avancement, et ils faisaient ressortir d'un ton satisfait que le prix de 15 000 francs imposé au nouveau titulaire garantirait amplement la créance du régiment de Touraine sur son ancien colonel.

Boniface fut sauvé par l'énergique sollicitude de son père et par l'intervention toujours bienveillante, toujours empressée des Caraman. A la nouvelle du rapport de M. de Bouzols et de l'éclat désastreux qui menaçait d'en résulter, le marquis était sorti de la retraite où il se mourait, moins sous le poids des ans que sous celui des chagrins et des déceptions de sa vie. Le sentiment de l'honneur en péril, l'urgence d'une résolution à prendre réveillèrent dans son âme découragée la force de vouloir et d'agir. Grâce aux bons soins et probablement aux avances de Me Demautort, le notaire des Mirabeau, il réu-

nit sur-le-champ la somme nécessaire pour désintéresser le régiment de Touraine. En même temps, il adressait à M. de Caraman un appel désespéré, le conjurant d'user de toute son influence, d'employer tous les moyens en son pouvoir, afin d'épargner au vicomte la flétrissure d'une démission imposée. Le zèle de M. de Caraman et l'efficacité de ses démarches répondirent à l'attente de son vieil ami. Supplié de ne pas traiter avec rigueur un officier qui servait en brave, et dont la faute d'ailleurs était matériellement réparée, le ministre se laissa fléchir sans trop de résistance. On convint en haut lieu d'arrêter l'affaire et de maintenir Boniface dans le commandement qu'il exerçait, mais, avant de le renvoyer à son corps, l'on exigea des garanties contre ses incartades futures. Il dut produire l'état complet de ses dettes, — lesquelles s'élevaient au chiffre respectable de 146 800 livres, — assurer les droits de ses créanciers au moyen de délégations sur le versement dotal qu'il avait à recevoir de sa mère en 1790 ; se rendre enfin de sa personne au Châtelet, et y requérir humblement, que Messieurs les magistrats voulussent bien le pourvoir d'un conseil « sage et habile ».

Son frère, qui avait encouru jadis et tout aussi justement cette espèce d'interdiction à l'usage des prodigues, ne s'y fût pour son compte jamais prêté. Il eût accueilli comme un outrage et repoussé à grand renfort d'éloquence et d'arguments, la proposition d'aller requérir sa propre mise en tutelle. Boniface, lui, céda sur tout, se soumit à tout, sinon avec repentir, du moins avec la plus complète docilité. En ne lui ménageant pas les défauts, la nature l'avait doué d'une qualité, qui a son prix aux époques de déclamation. Il pratiquait ses vices naïvement, sans y joindre la révolte, et sans les compliquer de sophismes.

C'était par cette bonhomie dans l'inconduite, par cette facilité à reconnaître ses égarements — sous la condition tacite d'y retomber — qu'il désarmait d'ordinaire la sévé-

rité paternelle. Mais ses derniers torts avaient été trop graves pour être aisément pardonnés, et le marquis en ressentait une tristesse pleine d'amertume. Nous avons tenu en main la lettre dans laquelle M. de Mirabeau remercie le comte de Caraman, et lui annonce l'exécution des mesures concertées entre eux pour donner satisfaction au ministre. « Personne ne sait mieux que vous, mon cher ami, dit-il en terminant, ce que c'est qu'une vie vouée à des devoirs pénibles. Mais, heureusement, vous ne saurez jamais à quel point il en est de rebutants et de douloureux. J'ai tant de fois pensé et répété que je ne voudrais pas être le maître de me faire mon propre sort, que je dois subir celui que m'impose la Providence. C'est avec tendresse, et de tout mon cœur qui se dévore, que je vous embrasse. — Le marquis de Mirabeau. »

Il est impossible de lire sans émotion la pièce originale où se trouvent ces phrases désolées. La physionomie du texte, son aspect et ses détails matériels font ressortir et rendent sensible aux yeux l'accablement qu'il exprime. Les lignes sont inégales et confuses, les mots écrasés, tremblés, à peine distincts. Tout l'ensemble de la lettre porte le signe de la décrépitude physique, en même temps que de la souffrance morale. Sous l'impression de la pitié qu'elle inspire, on se prend à oublier les travers d'esprit, les duretés, les prétentions orgueilleuses et despotiques de M. de Mirabeau. On pardonne au marquis d'avoir, comme il l'a écrit quelque part, bien souvent « déplacé sa conscience », et l'on ne se souvient que de cette poignante exclamation qu'il a jetée dans un de ses livres : « J'avais un cœur, moi aussi. »

Séparé de sa femme, pourvu d'un conseil judiciaire, en fâcheux renom auprès du ministre, et, selon toute apparence, quelque peu discrédité à son corps, le vicomte semblait dans une de ces situations qui commandent l'effacement et la modestie. Mais s'il avouait volontiers ses torts,

il avait l'heureuse faculté de n'en garder aucun souvenir pénible ou gênant, et les disgrâces qu'il venait de s'attirer n'eurent pour effet ni d'assombrir son humeur ni de lui rien enlever de son assurance. Ce fut sans le moindre embarras qu'au mois de mars 1789, il se rendit à l'assemblée de la noblesse du Haut-Limousin, réunie en vertu de l'ordonnance sur la convocation des États Généraux. L'article 20 de ce règlement accordait aux femmes possédant fief le droit de se faire représenter par procureurs aux élections et aux opérations préliminaires. Boniface comparut comme fondé de pouvoir de la marquise de Mirabeau, titulaire de la baronnerie de Pierre-Buffière dans la sénéchaussée de Limoges. Son bagage de connaissances était léger. En matière de législation, d'impôt, de réformes judiciaires et administratives, il avait médiocrement réfléchi et moins encore étudié. Mais il avait, ce qui devant toute espèce de public est souvent plus utile que le savoir et l'expérience, un esprit alerte servi par un formidable aplomb. Sa vivacité de répartie, sa hardiesse d'affirmation, sa facilité à saisir et à s'assimiler les idées d'autrui le mirent promptement en évidence. On le nomma membre, et presque aussitôt secrétaire de la commission chargée par l'Assemblée de rédiger le cahier des vœux. Il prit une part active à ce travail, et le zèle qu'il y apporta, l'ardeur surtout qu'il montrait pour les intérêts de son ordre, achevèrent de lui gagner les sympathies. Le 21 mars, lorsqu'eut lieu l'élection des deux députés que la noblesse du Haut-Limousin devait envoyer aux États Généraux, son nom sortit de l'urne avec celui du comte de Roys. La Révolution allait l'improviser homme politique et lui donner d'emblée une notoriété, à laquelle probablement il ne fût jamais parvenu sous la monarchie.

---

# DEUXIÈME PARTIE

## LE VICOMTE DE MIRABEAU DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

# CHAPITRE I

## Rivalités et joutes oratoires entre les deux Mirabeau.

Sommaire : Le député du Haut-Limousin va siéger à la droite la plus extrême. — Il débute à la tribune le 8 août 1789 et prend ensuite la parole presque à chaque séance. — Il est nommé secrétaire de l'Assemblée constituante. — Son rôle pendant les journées des 5 et 6 octobre.

Le cahier de la noblesse du Haut-Limousin permet d'apprécier les termes du mandat que le vicomte tenait de ses commettants et d'en induire la profession de foi qui lui avait valu leur confiance. Ce document très développé, très explicite sur beaucoup de points, est curieux à plus d'un titre. Dans certains passages, il offre la trace visible d'emprunts faits aux théories du marquis de Mirabeau. Dans son ensemble, il présente l'expression fidèle des sentiments communs à toute une classe d'alors, celle des gentilshommes de province, sourdement hostiles aux gentilshommes de cour, ennemis du bon plaisir de Versailles et de l'omnipotence ministérielle, animés surtout contre les abus dont ils ne profitaient pas ; d'ailleurs souhaitant des réformes, voulant une meilleure gestion des finances, la simplification de la justice, le remaniement de l'impôt, et prêts à faire au bien public le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires, mais revendiquant avec hauteur le maintien de leurs privilèges honorifiques, entendant rester, par rapport au tiers état, un corps distinct, une caste légalement supérieure et moins disposés à ouvrir leurs rangs qu'à les fermer.

En tête de ses vœux, la noblesse du Haut-Limousin plaçait la réunion périodique des États Généraux, et demandait que la puissance législative leur fût attribuée de concert avec le roi. Elle admettait de bonne grâce la contribution proportionnelle de toutes les terres et de tous les citoyens à l'impôt direct. Fort libérale en fait de commerce et de taxes indirectes, il semblait qu'elle s'inspirât à cet égard des souvenirs laissés par Turgot dans la généralité de Limoges. La suppression des douanes intérieures, l'abolition des aides et de la gabelle figuraient au nombre de ses desiderata. Elle condamnait les modes de perception en vigueur, rééditant les plus vives critiques de l'*Ami des hommes* et de son école, contre l'institution des fermiers généraux que les auteurs du cahier appellent — le mot doit être du vicomte — « ces publicains privilégiés ». Sans crainte de déplaire aux courtisans, elle blâmait avec énergie les commandements en double et en triple, les cumuls scandaleux, « l'énorme quantité d'emplois inutiles » ; elle réclamait une revision sévère des pensions, elle indiquait comme remède au déficit la vente partielle des domaines de la couronne. Dans l'ordre administratif, ses doléances n'étaient pas moins hardies. Elle attaquait de front la centralisation monarchique, conseillait l'établissement d'assemblées provinciales sur toute la surface du royaume, et proposait même de leur transférer d'une manière absolue les fonctions et l'autorité des intendants.

Jusqu'ici *rien de contraire au courant* de l'époque, rien qu'on ne lise dans les écrits des publicistes contemporains. Parmi les idées que nous venons de reproduire, quelques-unes peuvent être discutables ; la plupart étaient justes, la plupart unanimement acceptées des gens éclairés de toute condition, et, si ce programme eût suffi à la France, la Révolution n'aurait pas eu lieu. Mais il y avait d'autres aspirations, d'autres exigences, d'autres visées au fond du mouvement de 89. Son caractère essentiel, le ressort d'où

il tirait sa force et sa portée, ce n'était ni le souci des libertés individuelles ou collectives, ni la haine de l'arbitraire, ni même le désir d'améliorer la répartition des charges ; c'était la volonté d'effacer de la loi les distinctions fondées sur la naissance : et cet abaissement des barrières sociales, ce régime de l'égalité civile, les gentilshommes du Haut-Limousin le repoussaient entièrement. L'antique hiérarchie des rangs leur paraissait l'arche sainte qu'il fallait respecter et garantir à tout prix. En approuvant la réunion des États Généraux, ils insistaient pour qu'on les appelât suivant le vieil usage, à délibérer par ordre ; en consentant à supporter l'impôt direct, ils émettaient l'avis que la taxe de la noblesse fût inscrite aux rôles sous le nom de « *taille noble* » « afin de conserver la ligne de démarcation, si nécessaire dans une monarchie ». — Bien plus, cette ligne de démarcation, telle qu'elle existait, ne leur semblait pas assez marquée. Ils recommandaient toute une série de mesures destinées à l'accuser davantage : l'extension des justices seigneuriales, l'obligation de prouver la noblesse *acquise et transmissible* pour obtenir les grades militaires, l'interdiction du port d'armes aux roturiers, la restriction des anoblissements accordés aux membres des cours souveraines et aux titulaires de différents offices. Autant ils avaient été *généreux* et faciles à propos des immunités fiscales de leur ordre, autant ils mettaient de raideur à soutenir sa prééminence. Par une singularité qui se rencontre dans la nature humaine, surtout dans la nature française, l'amour-propre était chez eux plus récalcitrant que l'intérêt.

L'adhésion du vicomte à cette partie du cahier devait évidemment le classer aux États Généraux parmi les adversaires des prétentions démocratiques. Mais beaucoup de députés étaient liés par des engagements analogues, et les circonstances de son élection n'avaient rien eu d'assez particulier pour faire présager l'attitude violemment intransi-

geante qu'il prit dès son arrivée à Versailles. Les États s'ouvrirent, on le sait, le 4 mai 1789. Le surlendemain, se posa la redoutable question que le roi et M. Necker n'avaient pas osé résoudre : les trois ordres procéderaient-ils ensemble ou séparément à la vérification des pouvoirs ? Le vicomte avait été un des plus ardents soutiens des droits de la noblesse ; il fut, les jours suivants, l'un des plus acharnés à la défendre, et la vigueur de ses discours le fit remarquer de telle sorte que, le 13 mai, ses collègues le chargèrent d'aller, avec le duc de Luxembourg, le comte d'Escars, le comte de Lévis et quelques autres, signifier la résolution de leur ordre à la Chambre du clergé. Il continua même de résister, lorsque, cinq semaines après, la constitution du tiers état en assemblée nationale, le serment du jeu de paume, l'avortement de la séance royale du 23 juin, la réunion aux communes de la minorité de la noblesse et de la majorité du clergé déterminèrent la Cour effrayée à peser sur ceux des privilégiés qui refusaient encore de se rendre. Le 4 juillet, une très vive discussion s'engagea entre les députés demeurés dans la Chambre de la noblesse. Le plus grand nombre était d'avis de déférer au vœu du roi. Soixante-quinze membres protestaient, animés par d'Eprémesnil, l'Ajax de la robe, « dévot janséniste plutôt que pieux chrétien [1] », et réactionnaire aussi fougueux que jadis bouillant parlementaire. A un moment, le vicomte jugea opportun de renchérir. Il jura de ne pas quitter la salle affectée aux séances de son ordre, et supplia tous les gentilshommes présents d'en faire comme lui le serment solennel. Pendant qu'il développait sa proposition, avec moins de succès que de véhémence, survint M. de Luxembourg, porteur d'une lettre du comte d'Artois. Le prince annonçait la nécessité de céder, sous peine de mettre la vie du roi en péril. « A ces mots, rapporte le *Moniteur*,

1. Le comte d'Allonville, *Mémoires secrets*, I.

on se regarde sans proférer une parole, et, de concert avec la minorité du clergé, l'on s'achemine vers la salle des représentants. Le vicomte de Mirabeau se trouvait alors très embarrassé, son serment l'attachait à son siège. Heureusement pour lui, le président, de l'aveu de la Chambre, le délia de ce serment indiscret et il se mit en marche avec les autres. »

Amené ainsi à prendre place dans l'Assemblée nationale, le vicomte eut à cœur de prouver qu'il y entrait du moins sans amener son pavillon. Il alla siéger à l'extrême droite, au delà de Maury, au delà de Cazalès, à côté de d'Eprémesnil et du marquis de Foucault. Ceux qui le connaissaient avant les États Généraux s'étonnaient de lui voir une attitude aussi intransigeante. On se demandait comment ce gai convive, ce gros garçon de bonne humeur avait pu s'enflammer tellement pour la politique. Les curieux en cherchaient le motif, et les mauvaises langues prétendaient que le rôle éclatant de Mirabeau dans le parti populaire n'était point étranger à *la fougue* apportée par Boniface dans les rangs du parti opposé. Un écrit satirique [1] où le célèbre tribun est désigné sous le pseudonyme d'Iramba et son frère sous celui de Bambinelli, se fit l'écho de cette rumeur assez prétendue : « De lui-même, y disait-on du vicomte, Bambinelli n'eût jamais pensé à faire valoir quelquefois ses opinions : mais il avait la gloire d'un père à soutenir et la réputation d'un frère à balancer. Il n'a pas réfléchi que la nature avait agi comme la société, qui partage bien différemment les cadets et les aînés... Il met avant tout ses titres et son épée. Noble il naquit, noble il veut être. Il renoncera à ses pensions, il volera aux combats, mais qu'on ne lui parle pas d'égalité. Si Iramba eût été aristocrate, peut-être Bambinelli eût été plus trai-

1. *Galerie des Etats Généraux* par Laclos, le marquis de Luchet, etc., 1789.

table sur l'article de la liberté. » L'explication est médiocrement flatteuse ; elle pourrait bien être judicieusement observée. Boniface partageait à sa manière cet appétit de renommée, si impérieux chez Mirabeau et si aiguisé déjà chez le marquis. Trop dissipé, trop dépourvu de sérieux pour qu'en lui l'ambition fût toujours active et suivie, il n'en avait sans doute que des bouffées, mais des bouffées fréquentes et faciles à provoquer. Sa persuasion intime, puisée dans les enseignements paternels, était que tous les Riquetti devaient à leur nom de faire parler d'eux en ce monde. Avec de pareilles dispositions d'esprit, une certaine jalousie du vicomte à l'égard de son frère aîné, une certaine révolte de sa part contre cette réputation absorbante, l'envie d'attirer, lui aussi, les regards du public, l'espoir d'y réussir par un contraste d'opinions manifesté à grand fracas, n'ont rien assurément d'improbable. Avouons même que les faits concourent à rendre plausible la version des médisants.

Tandis que Mirabeau recevait en Provence les ovations du tiers état, Boniface recherchait en Limousin les suffrages de la noblesse. Aussitôt que le premier eût pris à Versailles la tête du mouvement, le second préconisa la résistance absolue. Il est difficile de ne pas soupçonner une rivalité plus ou moins consciente sous cette divergence initiale si empressée de s'affirmer. L'injustice et l'erreur seraient seulement d'en conclure que le vicomte n'ait pu dans la suite se passionner de bonne foi pour son drapeau. Il y a bien des façons d'appartenir à un parti. Les uns — c'est le plus petit nombre — y sont entrés et y demeurent en vertu de principes raisonnés ; d'autres s'y lancent par calcul ; d'autres s'y attachent par tradition domestique ou par affinité instinctive. On en trouve qui s'y jettent à l'étourdie, sous l'empire d'une vanité frivole ou d'une impression passagère, et qui ne s'en montrent pas moins des plus dévoués, des plus militants, des plus audacieux.

Hommes de tempérament et de combat, ils oublient dans la lutte le mobile primitif auquel ils ont obéi ; ils s'imaginent sincèrement avoir au cœur l'amour inné de la cause qu'ils soutiennent ; la chaleur du sang produit en eux les mêmes effets que la ferveur des convictions. Tel fut, selon les apparences, le cas du vicomte de Mirabeau. Nous le verrons porter jusqu'au bout avec intrépidité la cocarde, qu'il avait peut-être arborée par simple dépit et par bravade.

Un pénible devoir l'empêcha d'être mêlé aux agitations de l'Assemblée qui suivirent l'exil de Necker, le soulèvement de Paris, la prise de la Bastille, la nouvelle capitulation de la Cour et le retour triomphal du ministre génevois.

Le marquis était mort le 11 juillet, au moment où se réalisait cette maxime prophétique tombée de sa plume longtemps auparavant : « L'équité peut imaginer des révolutions, mais c'est la passion qui les exécute. » D'après ses dernières volontés, il fut enterré par les soins de son second fils au couvent des Bénédictines d'Argenteuil dans un caveau disposé pour recevoir aussi le corps de sa mère qu'il avait perdue en 1769 et dont l'inhumation s'était faite alors à Saint-Sulpice. L'écroulement de sa fortune, sensible depuis des années et manifeste surtout depuis la vente du Bignon, ne permettait guère d'illusions à son légataire universel. Boniface accepta la succession sous bénéfice d'inventaire. Il ne devait pas voir la fin de la liquidation qui suivit et que les événements achevèrent de rendre désastreuse ; mais, dès les premiers règlements de comptes, il put soupçonner des restitutions à faire au lieu d'un héritage à recueillir. Un état dressé chez Me Demautort le constituait reliquataire envers la succession de 28 383 livres employées en débours et avances de fonds à son bénéfice[1]. Bien qu'habitué au rôle de débiteur, le

1. Les avances faites par le marquis pour le compte de son

vicomte se récria en parcourant ce tableau, où figuraient des obligations et des dépenses de tout genre que son père avait acquittées pour lui : lettres de change, billets souscrits, mémoires de fournisseurs, jusqu'à des gages des domestiques, des locations de voitures et des notes de limonadier. « Il y a douze mille francs à nier absolument », écrivait-il sur l'une des pages. La perspective entrevue dans le grimoire du notaire l'eût moins effarouché, s'il avait aperçu à l'horizon comme ressource intacte et disponible la partie de la donation maternelle payable en 1790. Malheureusement, il n'avait point à douter qu'elle ne fût absorbée par anticipation, bien avant le jour de l'échéance. Le chiffre de ses dettes, antérieurement reconnues et vérifiées, égalait déjà la presque totalité de cette somme, et il vivait en escomptant le surplus. Nous trouvons à la date du 25 juillet 1789 un emprunt de 4 000 livres contracté par lui sous la caution de sa mère, afin de couvrir -- disent les termes de l'acte — « les frais que lui occasionnait son séjour à Versailles et la mort de M. le marquis de Mirabeau[1] ». On voit que le conseil « sage et habile » institué tout exprès pour lui lier les mains, ne remplissait pas son office avec une trop grande sévérité. Néanmoins cette tutelle — si peu gênante qu'elle fût — importunait Boniface. Il s'y était soumis sur l'injonction de son père : le marquis disparu, il songea bientôt à s'en affranchir. Une requête adressée en son nom au lieutenant civil du Châtelet[2] exposa que le

second fils s'élevaient à 42 498 livres, mais comme d'autre part la succession devait au vicomte 14 115 francs, celui-ci ne se trouvait en définitive reliquataire que de 28 383 livres-papiers provenant de l'étude Demautort. Bref état pour complet entre la succession de M. le marquis de Mirabeau et M. le vicomte de Mirabeau.

1. Papiers Demautort. Obligation souscrite par le vicomte de Mirabeau à M. Espaulart, avocat.

2. *Archives nationales*, J 5183. Mainlevée du Conseil donnée au vicomte de Mirabeau.

paiement complet de ses créanciers était garanti par le versement dotal auquel il aurait droit l'année suivante ; que l'ouverture de la succession paternelle assurait dans l'avenir sa solvabilité, et que dès lors il se croyait fondé à réclamer la libre administration de ses affaires. Appelé à s'expliquer en justice, il soutint son dire avec aplomb, ce qui n'étonnera pas, et ses arguments furent admis, ce qui surprendra davantage. Le Châtelet, rapportant sa sentence du mois de février précédent, rendit au député de Limoges la pleine capacité civile, dont la privation est toujours aussi messéante pour un législateur que désobligeante pour un prodigue.

Au commencement d'août, le vicomte était revenu à son banc. Rien n'y indique cependant sa présence dans la mémorable nuit, où l'Assemblée, prise d'une ivresse de rénovation et comme d'un vertige patriotique, démolit en moins de six heures tout l'ancien édifice social. Cette avalanche de motions et de votes, qui emporta les droits féodaux, la dîme, les jurandes, la vénalité des offices, les franchises des villes, les privilèges des provinces, les conditions de naissance pour l'accès aux emplois militaires et civils, se produisit soudainement à la suite d'observations présentées par deux membres de la noblesse dissidente : Louis de Noailles et le duc d'Aiguillon. Plusieurs députés notables étaient absents ; Mirabeau ne se trouvait pas à la séance, et il serait fort possible que son frère se fût également dispensé d'y assister. Au reste, les protestations, s'il y en eut, durent se perdre au milieu du transport universel. L'entraînement avait gagné les rangs de la droite, et, une fois lancée, elle ne chercha plus qu'à se distinguer par une émulation de sacrifices. Grands seigneurs, hauts dignitaires de l'Église, nobles d'épée et de robe oublièrent en un instant leurs résistances de la veille, leurs traditions de caste, la teneur même des mandats sollicités et reçus. C'était à qui apporterait une nouvelle offrande, à qui

serait le plus impatient de se dépouiller et de dépouiller autrui. On n'examinait pas ; on ne discutait pas ; il ne se faisait ni objections ni réserves ; on applaudissait, on acclamait, on pleurait d'attendrissement et de bonheur. Les spectateurs des tribunes n'avaient plus sous les yeux un corps délibérant, mais une réunion de cœurs battant à l'unisson, de poitrines vibrant toutes ensemble, d'hommes électrisés, radieux, luttant de générosité, rivalisant de civisme, et, de leurs mains fraternelles, allumant un immense feu de joie, où chacun jetait à son tour quelque lambeau du passé.

Le lendemain, la fièvre était tombée ; l'on réfléchit, et, au dedans comme au dehors de l'Assemblée, les regrets, les mécontentements, les critiques se manifestèrent. La majeure partie des représentants de la noblesse et beaucoup de ceux du clergé se sentaient atteints de remords au souvenir des institutions confiées à leur garde et qu'ils avaient livrées si allégrement. Les esprits sages, à la façon de Mounier et de Malouet, quoique approuvant en principe les destructions accomplies, déploraient qu'on les eût opérées d'un seul coup, sans tenir compte des droits acquis, ni des habitudes prises, ni des transitions nécessaires, et surtout qu'on eût fait table rase, avant de s'être mis d'accord sur les moyens de réédifier. Mirabeau, toujours sévère pour les décisions qu'il n'avait pas inspirées, qualifiait en termes de mépris cette dangereuse imprévoyance. Sieyès, d'ordinaire si radical, si esclave de la pure logique, portait déjà sur certains votes, et notamment sur l'abolition des dîmes, le jugement résumé depuis dans son mot fameux : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes. » M. Necker, avec l'ironie pincée qui s'alliait en lui à la parfaite satisfaction de soi-même, reprochait aux deux premiers ordres « d'avoir inauguré leur désintéressement par un entier oubli de la chose publique [1]. » Dans

1. Expressions de M. Necker dans son livre sur la *Révolution française*.

les salons hostiles à la Révolution, il n'y avait pas assez de sarcasmes pour les héros de la nuit du 4 août. Rivarol les comparait aux Japonais chez lesquels le point d'honneur est de s'ouvrir le ventre en compagnie. D'autres leur imputaient de médiocres sentiments cachés sous le manteau d'une abnégation fastueuse. On montrait les cadets de bonne maison empressés et ravis de sacrifier aux besoins de l'État le superflu de leurs trop heureux aînés, on s'égayait aux dépens des curés offrant à la Patrie le temporel de leurs évêques ; telle proposition retentissante était charitablement attribuée au dépit qu'avait éprouvé son auteur d'être lésé par celle d'un collègue et au désir qu'il avait eu de s'en venger sur le voisin. Ces repentirs, ces improbations, ces railleries et plus encore la force des choses, l'antagonisme persistant des intérêts, dissipèrent en peu de jours les rêves de concorde. Lorsqu'il fallut convertir en décrets les résolutions adoptées d'enthousiasme, leur donner une forme définitive et calculer leurs effets pratiques, toutes les divisions reparurent : la Constituante se retrouva scindée en trois fractions ennemies ; une majorité de gauche, enivrée de ses victoires, grisée de ses théories, croyant posséder la vérité absolue et joignant à l'intolérance de la passion les témérités de l'inexpérience ; un tiers parti, honnête, judicieux, mais peu compact, peu influent, sans point d'appui dans l'opinion et sans vues nettement arrêtées ; une minorité de droite, impolitique, aigrie, jalouse ou défiante de ses chefs, disposée à prendre la turbulence pour de l'énergie, ses illusions pour des réalités et ses rancunes pour des doctrines.

La grande haine de la droite et surtout du groupe extrême auquel appartenait le vicomte, n'était pas contre les gens du tiers ; elle portait sur les transfuges de la noblesse : d'abord sur le duc d'Orléans, Mirabeau, Lafayette, l'évêque d'Autun ; ensuite sur les gentilshommes démocrates et philosophes qui avaient pris l'initiative de

la réunion des Ordres et qui venaient de se signaler encore, le 4 août, par l'expression de leurs sentiments populaires : le duc d'Aiguillon, le duc de Liancourt, les Noailles, les Biron, les Custine, les Lameth, les Montesquiou, les Arthur Dillon, les Mathieu de Montmorency. Quelques-uns de ces derniers occupaient des charges de Cour ; quelques-uns avaient brillé dans la société intime de la reine ; presque tous devaient l'éclat ou le relèvement de leur famille aux bienfaits de la monarchie. Si bien intentionnés, si vraiment sincères que pussent être certains d'entre eux, le contraste de leur attitude et de leurs antécédents offrait une large prise à l'animosité publique. Ils étaient envisagés et traités dans le camp adverse non seulement comme des déserteurs, mais comme des traîtres et des ingrats. Le vicomte, en particulier, ne les ménageait guère. Il les criblait de ses plaisanteries, il leur lançait des mots provocants, et ce fut par un discours à leur adresse qu'il fit ses débuts oratoires devant l'Assemblée nationale. Le 8 août, alors qu'on discutait les plans financiers de M. Necker, il demanda la parole pour une motion :

« Messieurs, dit-il, je n'ai pu refuser un tribut légitime d'admiration à la force d'âme de l'honorable membre, qui, le premier, a donné l'idée et l'exemple du sacrifice des intérêts de ses commettants et des siens à l'aperçu du bien général, dont il a cru voir le germe dans la disposition de l'arrêté qu'il a proposé.

« Je suis si profondément pénétré de ce même sentiment d'admiration, que je ne doute point que l'auteur de la motion et ceux qui l'ont appuyée n'attendent une occasion favorable pour faire l'abnégation glorieuse de quelques jouissances plus personnelles et plus directement utiles aux besoins urgents de l'État. »

A cet exorde, tous les regards se tournèrent vers Louis de Noailles, le promoteur de l'arrêté relatif aux droits

féodaux. Satisfait d'avoir éveillé l'attention, le vicomte déclara que ses commettants étaient unanimes à blâmer le cumul des grâces et des emplois ; qu'il partageait leur avis, et que, pour s'y conformer, il abandonnait la pension obtenue en récompense de ses services dans la campagne d'Amérique. Puis, reprenant le ton de gravité narquoise sur lequel son allocution avait commencé, il poursuivit :

« Je propose de nommer un comité chargé de recevoir, avec reconnaissance, l'abandon volontaire que les membres de cette respectable assemblée pourront faire des grâces exagérées dont eux et leurs familles sont comblés...

« Si l'Assemblée se détermine à mettre à profit cet élan de patriotisme, qui, sans doute, ne s'affaiblira jamais, mais dont il est quelquefois essentiel de saisir le mouvement instantané, je suis persuadé qu'on verra cesser les abus multipliés qui ont nécessité des plaintes de mes commettants ;

« Que telle personne, qui a obtenu des secours énormes et perpétuels pour soutenir un grand nom, croira que sa façon de penser et son énergie doivent seuls en maintenir la gloire, et fera le sacrifice de ce qu'elle tient du souverain ;

« Que ceux qui, après avoir réuni sur leurs têtes toutes les grâces réservées aux courtisans, ont encore obtenu celles dues aux guerriers actifs et utiles, feront à l'État et à eux-mêmes la justice de se dépouiller librement des unes ou des autres ;

« Que celui qui, chargé d'un gouvernement aux portes de Paris, en possède un autre aux frontières les plus éloignées du royaume, s'empressera de ne garder que celui des deux auquel il peut donner une surveillance active ;

« Que si quelqu'un a trouvé le moyen de faire payer à la nation ses dettes personnelles, il lui offrira le remboursement des avances qu'elle lui a faites, dans un moment où elle a besoin de toutes ses ressources ;

« Que d'autres demanderont qu'on annule les échanges onéreux au roi et à l'État qu'ils ont sollicités ;

« Que les personnes qui ont bâti presque sous nos yeux un palais sur un terrain domanial se trouveront, par la prompte restitution d'un dépôt amélioré, être les bienfaiteurs de la patrie.

« Qu'une seule famille, enfin, qui est dénoncée par la clameur publique pour posséder deux millions de revenus en grâces et bienfaits, se fera un devoir de renoncer aux uns et de justifier au public les services qui ont mérité les autres.

...« J'imagine qu'on ne s'arrêtera point au sacrifice des pensions et des grâces connues, et qu'on renoncera généreusement aussi à ces traitements obscurs sur les fermes, les régies, les postes, les provinces d'État, etc..., car l'insatiabilité est un Protée qui s'enveloppe sous toutes les formes, et il sera bien doux à la nation de la voir entièrement démasquée en ce jour par un dévouement patriotique.

...« Je vais relire la rédaction d'arrêté que je propose :

« Il sera nommé sur-le-champ un comité chargé de recevoir l'abandon volontaire qu'on lui fera des grâces qui sont accumulées sur les mêmes têtes ou dans les mêmes familles, et de faire un examen scrupuleux de toutes les pensions et traitements sur les différentes régies et branches d'administration quelconques, qui ne seront pas proportionnées aux services qui les auront méritées. »

En descendant de la tribune, Boniface put remarquer sur les bancs de l'Assemblée ce mélange d'applaudissements partiels, de chuchotements et de rumeurs sourdes, qu'en style de compte rendu parlementaire, on note sous la rubrique de « mouvements divers ». A toute époque, les épigrammes plus ou moins voilées, les malices contre les personnes ont été le régal des Chambres françaises, et

il venait d'en semer à pleines mains. Beaucoup des allusions que contient son discours sont obscures de loin et nous échappent ; mais elles étaient aisément saisies par ses auditeurs. Devant eux, chaque trait portait ; chaque phrase recevait dans leur esprit une application directe ; il n'y avait aucune intention qui ne fût immédiatement comprise, aucun des noms sous-entendus qui ne fût aussitôt deviné. Comment, par exemple, n'eût-on pas songé au duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe en service et maréchal de camp sans fonctions, lorsque l'orateur parlait des gens assez favorisés du sort pour réunir sur leur tête « les grâces réservées aux courtisans et celles dues aux guerriers actifs et utiles » ? — Comment surtout n'eût-on pas reconnu la famille si particulièrement comblée à laquelle il attribuait, d'après la clameur publique, deux millions de revenu en pensions et émoluments ? Sans avoir besoin d'autre indice, tout le monde nommait la maison de Noailles, et se rappelait les dignités, les charges lucratives, les grâces pécuniaires dont elle était pourvue : deux duchés, deux bâtons de maréchal, deux des quatre compagnies des gardes du corps, une grandesse, un régiment propriétaire, trois gouvernements, des subventions énormes, des ambassades et des places de Cour.

L'attaque avait été si précise, la désignation tellement claire, que Louis de Noailles, déjà mis en cause par les compliments ironiques du vicomte, se crut obligé d'intervenir. Il répondit, mais ne pouvant nier les traitements et les honneurs répandus avec tant de profusion sur son heureuse parenté, il n'essaya pas de la défendre, et s'attacha seulement à justifier sa propre conduite. Le reproche d'avoir agi dans un sens contraire à son mandat semblait être ce qui l'affectait le plus. Il soutint que ses électeurs l'avaient laissé juge des mesures à proposer dans l'intérêt général, et qu'il n'avait ni trahi ses engagements, ni trompé leur confiance en réclamant la suppression des

droits féodaux. « Quant à la renonciation aux bienfaits du roi, ajouta-t-il, je ne puis parler que pour moi. J'ai refusé toute récompense au retour de la guerre d'Amérique, et, lorsque j'ai été nommé député, j'ai renoncé à la survivance de commandant de la Guyenne, parce que j'ai cru que les survivances étaient un abus. »

La séance avait été longue ; les députés étaient fatigués, et il est d'ailleurs moins facile d'intéresser un public en disant du bien de soi qu'en disant du mal d'autrui. Aussi l'Assemblée parut-elle écouter d'une oreille assez distraite le plaidoyer de M. de Noailles. Elle se hâta d'aller aux voix sur la motion et de l'écarter par un rejet en due forme qui, suivant toute vraisemblance, affligea modérément le vicomte de Mirabeau. Il avait amusé la galerie, épanché sa bile et fait passer un moment désagréable à des collègues qu'il détestait. Son but était atteint, et il n'en demandait pas davantage.

Le léger scandale qu'il avait provoqué ne lui fut pas d'ailleurs inutile. Sa réputation de spirituel boute-feu et *d'aristocrate* forcené se confirma ; les journaux qui commençaient à pulluler s'occupèrent de ses faits et gestes. Au cours des discussions suivantes, on le vit aborder fréquemment la tribune, non pour y traiter les questions à fond et d'une manière doctrinale, mais en enfant perdu, en tirailleur d'avant-garde, pour y braver la majorité par des sorties mordantes ou des contradictions à brûle-pour-point. Le 17 août, il présenta devant cette majorité voltairienne une vive apologie de l'ordre de Malte, que le retranchement des dîmes allait atteindre dans ses revenus. Un autre jour, il se donna le plaisir de prendre à parti les hommes de loi, si nombreux parmi les députés des communes. C'était à propos du décret consacrant l'abolition de la vénalité des offices, et posant en principe que la rétribution des juges cesserait d'être à la charge des plaideurs. Le vicomte releva comme tout à fait inexact le

terme de *justice gratuite* appliqué à la réforme sur laquelle on délibérait. Il rappela malignement que le chancelier Maupeou avait mis la même enseigne aux tribunaux de sa fabrique, et que jamais la justice n'avait été si chère qu'au temps de cette prétendue gratuité. Puis, adjurant l'Assemblée de ne pas leurrer le peuple par des formules illusoires, le pressant d'employer les vrais remèdes, au lieu de s'arrêter à de vains palliatifs, il tonna contre les frais de procédure bien plus onéreux et selon lui moins défendables que les épices des magistrats.

« Vous verriez avorter le fruit de vos travaux, s'écria-t-il, si vous n'avisiez aux moyens de contenir ou d'anéantir tous les subalternes suppôts de la chicane, les huissiers, les sergents, les procureurs et les avocats. C'est la voracité de ces sortes de sangsues qui a inspiré au ciseau d'un sculpteur ces deux statues pittoresques, dont l'une représente un homme nu parce qu'il a perdu son procès et l'autre un homme en chemise parce qu'il a gagné le sien.

« ... Je demande qu'il soit permis à toute personne de plaider sa propre cause, sans qu'il soit besoin de faire passer ses papiers par les mains de ces agents rapaces, sans qu'il soit besoin du ministère ni d'un huissier, ni d'un procureur.

« Je ne suis pas capable d'indiquer les moyens d'opérer cette grande révolution. C'est à l'Assemblée à les chercher dans sa sagesse. Je demande qu'elle le fasse, parce que de tous les impôts sous lesquels le peuple gémit, c'est celui-là qui lui pèse le plus[1]... »

Excité par le souvenir de la ruine paternelle et par l'aversion héréditaire que le monde du palais inspirait aux Riquetti, Boniface aurait continué du même ton, si l'auditoire eût voulu le permettre ; mais les avocats et les

1. Séance du 11 août 1789.

procureurs n'étaient plus endurants comme à l'époque où son aïeul Jean Antoine menaçait de faire jeter dans la rivière un pauvre robin de village, pour le seul crime de s'être établi près du château de Mirabeau. Au bout de quelques minutes, les protestations et les cris de la gauche couvrirent la voix du vicomte. Il fut obligé de s'interrompre brusquement, et regagna sa place au milieu des huées. Cette mésaventure ne l'empêcha pas de remonter sur la brèche, lorsqu'une semaine après, les députés s'occupèrent de la déclaration des droits, qui devait être le prélude et la pierre d'attente de la constitution annoncée. Nous savons aujourd'hui combien il est imprudent de donner une sanction légale à des généralités philosophiques, claires de loin, ténébreuses de près, presque toujours fausses parce qu'elles sont forcément incomplètes, tellement vagues d'habitude que les causes les plus opposées peuvent y trouver des armes et y puiser des arguments.

Les intelligences ambitieuses et confiantes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'en jugeaient pas ainsi. Il leur semblait possible de réduire la science politique à quelques formules abstraites, d'où se déduiraient sans peine les règles nécessaires au bon ordre et au gouvernement de la Société. L'Angleterre de 1688, l'Amérique de 1774 avaient spécifié, sous le titre de *déclaration des droits,* les libertés, positives, les garanties particulières dont elles voulaient s'assurer la jouissance. En empruntant le mot, la France de 1789 visait un but différent. Elle prétendait énoncer des maximes applicables à tous les peuples ; elle se flattait de libeller le Code universel du genre humain, et cette idée avait pénétré l'esprit public au point de s'imposer à ceux-là mêmes qui l'estimaient vaine et dangereuse. Mirabeau et Malouet, bien qu'ils y fussent contraires, n'osaient pas la heurter de front. Ils se bornaient à demander que l'on rédigeât d'abord la Constitution pour éviter de voir

le livre en désaccord avec la préface. Seul, le vicomte eut pleinement le courage de son opinion. Au commencement du débat[1], pendant que s'agitait la question de priorité entre les divers projets dont l'Assemblée était saisie, il proposa tout net de renoncer aux définitions solennelles, et d'y substituer ce préambule qui avait l'indéniable mérite de la simplicité : « *Pour le bien d'un chacun et de tous, nous avons décrété les articles suivants.* » « Cela vaudrait mieux, remarquait-il, que de se livrer à des controverses métaphysiques, dans lesquelles on risque de n'être compris que d'un petit nombre de personnes et de n'être admiré que de celles qui n'ont rien compris. »

L'Assemblée ayant passé outre, il exprima des réflexions critiques sur certaines parties de la déclaration, notamment sur le paragraphe relatif à la liberté religieuse[2]. Que nul citoyen ne pût être inquiété en raison de sa croyance, il l'admettait volontiers, mais proclamer le libre exercice de tous les cultes, leur reconnaître un droit égal à la protection de l'État, c'était, selon lui, préparer une anarchie morale, dont il disait plaisamment : « Chacun choisira une religion analogue à ses passions. La religion turque sera celle des jeunes gens, la religion juive celle des usuriers, la religion de Brahma, peut être celle des femmes. » Venait ensuite une péroraison spiritualiste et chrétienne qui détonnait un peu, il faut l'avouer, dans la bouche d'un épicurien aussi pratiquant. Lui-même s'en aperçut et crut devoir s'excuser de son insuffisance comme défenseur de l'Église. « Je ne me savais pas réservé à être un jour l'apôtre de ma foi », observa-t-il avec modestie. Les sourires de l'assistance durent le convaincre qu'elle s'associait à son étonnement.

Il irritait, mais ne faisait plus sourire, quand il dérou-

1. Séance du 16 août.
2. Séance du 23 août.

lait à la tribune avec une insistance agressive le tableau des désordres qui bouleversaient le royaume et dont l'Assemblée cherchait encore à se dissimuler l'étendue. En annulant le souverain, l'insurrection du 14 juillet avait paralysé du haut en bas les rouages de l'autorité publique : en révélant la force révolutionnaire, elle avait précipité l'explosion des haines de classes et le déchaînement des appétits. Depuis cette journée, les intendants, les corps judiciaires, les commandants de provinces, les agents des finances, tout l'ancien personnel de la monarchie, intimidé, suspecté, privé de direction et de soutien, ne conservait qu'une existence nominale. Parmi les pouvoirs locaux, un seul restait debout, celui des municipalités, surtout des municipalités élues qui, sur nombre de points, se substituaient aux vieilles oligarchies bourgeoises, et ces administrations nouvelles, asservies à la multitude, souvent même issues de l'émeute, étaient incapables de contenir un peuple subitement émancipé, crédule, ombrageux, exaspéré par la disette, soumis aux excitations quotidiennes de la misère, de l'envie et de l'orgueil. Si la police de Bailly et la garde nationale de Lafayette avaient pu rétablir à Paris un semblant de tranquillité, beaucoup d'autres villes continuaient d'être violemment troublées. Les actes de mutinerie et les désertions se multipliaient dans les corps de troupes. De Brest à Marseille, de Strasbourg à Bayonne, les perceptions du Trésor s'arrêtaient, l'impôt direct rentrait mal, les impôts indirects ne rentraient plus. Les campagnes semblaient revenir au temps de la Jacquerie. Des bandes de pillards les parcouraient, rançonnant les grosses fermes, maltraitant les propriétaires, saccageant et brûlant les châteaux. Un instant, l'on s'était pris à espérer que les promesses de la nuit du 4 août calmeraient cette effervescence. Elle l'avait, au contraire, accrue et généralisée. Les cerveaux populaires refusaient d'admettre les restrictions et les tempéraments apportés

par les décrets ultérieurs aux termes absolus des résolutions primitives. Il avait été décidé que jusqu'à la fixation des traitements ecclésiastiques, la dîme subsisterait à titre provisoire, et provisoirement aussi les paysans s'abstenaient de la payer. Une distinction avait été établie entre les droits féodaux, la plupart abolis sans indemnité, quelques-uns déclarés rachetables, et, au lieu d'acquitter ou de racheter les redevances maintenues, les tenanciers jugeaient plus simple d'en exiger décharge à main armée et d'anéantir les chartriers. En vain, la Constituante lançait des proclamations ; en vain, elle pressait les municipalités de veiller à la paix sociale ; en vain, pour raffermir l'obéissance des troupes, elle leur enjoignait de prêter serment : « à la nation, au roi et à la loi », la désorganisation, l'indiscipline, les attentats de toute sorte ne cessaient de se propager.

C'est ce que le vicomte déclara sans aucun ménagement de langage dans un discours du 27 août, sous prétexte de demander une publicité plus grande des actes législatifs, mais avec l'intention visible d'accuser le côté gauche, de noter ses contradictions et de mettre en lumière son impuissance vis-à-vis des perturbateurs. Il revint sur le même sujet le 2 septembre, à propos de bruits absurdes, et par conséquent très acceptés, que répandaient certaines feuilles démagogiques.

Les troubles des provinces étant trop notoires pour être démentis, ces journaux essayaient, suivant un procédé bien connu, de les imputer aux victimes. On imprimait couramment que les nobles faisaient incendier leurs châteaux afin de déshonorer les patriotes ; on allait jusqu'à écrire que, dans le Limousin, plusieurs étaient sous la main de la justice comme atteints et convaincus de ce méfait. Le vicomte releva la calomnie en pleine séance de l'Assemblée, et, s'appuyant de témoignages irrécusables, présenta dans son vrai jour l'incident qu'elle s'attachait à

travestir. Il prouva que les gentilshommes, dont l'arrestation était annoncée, avaient été saisis par la foule et conduits en prison, sans droit, sans motif, au moment où, menacés dans leurs biens, ils venaient implorer le secours des magistrats de Limoges, « ces détenus, ajouta-t-il, réclament jugement ou liberté ». Très probablement, la majorité eût préféré des explications moins péremptoires. Elle trouvait si pénible de renoncer à ses illusions, il lui répugnait tant de s'avouer ses imprudences, qu'elle-même avait un secret penchant à rejeter sur ses adversaires la responsabilité des excès commis. La proclamation du 11 août ne renfermait-elle pas cette phrase malheureuse : « Les ennemis de la nation ayant perdu l'espoir d'empêcher par la violence du despotisme la régénération publique et l'établissement de la liberté, paraissent avoir conçu le projet criminel de ramener au même but par la voie du désordre et de l'anarchie. » Bien des députés en crédit n'éprouvaient aucun scrupule à lancer des insinuations analogues, et pratiquaient une tactique peu différente de celle des journaux. Mais dans l'affaire des gentilshommes limousins, après la démonstration victorieuse de leur représentant, il fallut de toute nécessité se rendre à l'évidence. Le président fut prié d'informer les magistrats de Limoges « que les prisonniers étaient mis sous la sauve-garde de la loi. »

L'Assemblée usait volontiers de ces formules solennelles et trop souvent platoniques. Elle se flattait de ramener l'ordre, avec des arrêtés, des exposés de principes, des exhortations sentimentales aux municipalités, et elle négligeait l'unique chance d'y réussir, qui eût été de rendre au gouvernement ses attributions naturelles. L'instinct de la domination, l'esprit de système, la défiance, l'empêchaient de tenter cette voie de salut. Par amour des abstractions politiques, elle entendait réduire la royauté à n'être plus que le *pouvoir exécutif,* comme

elle le fit dans la constitution de 91 : par crainte d'un retour vers l'ancien régime, elle la privait même de moyens suffisants pour remplir le rôle modeste, auquel il lui plaisait de la condamner. Monarchique d'intention, elle préparait sans le savoir l'avènement de la République. Très attachée encore à Louis XVI, elle ne laissait échapper aucune occasion de l'amoindrir. Le 18 septembre, ce malheureux prince ayant hasardé quelques observations timides sur certains des articles votés le 4 août et soumis à sa sanction, des rumeurs prolongées accueillirent la lecture du message royal. Un des membres les plus ardents du tiers état de Bretagne, l'avocat Le Chapelier protesta d'un ton impérieux. Il déclara que la majorité tout entière avait donné au mot sanction le sens de promulgation et non pas de consentement ; qu'ainsi les objections du roi devaient être non avenues, et qu'il proposait aux députés de rester en permanence jusqu'à ce que les articles fussent purement et simplement promulgués. Au milieu de l'émotion causée par cette mise en demeure, tandis que la gauche applaudissait, que la droite s'indignait, et que les « impartiaux » comme l'excellent M. Lally, poussaient d'inutiles soupirs, le vicomte manifestement agacé se leva pour répondre :

Il débuta par des épigrammes rétrospectives sur les arrêtés du 4 août « fruit d'un patriotisme inattendu et peut-être incalculable ». Passant ensuite à la motion de Le Chapelier : « Je suis bien éloigné, continua-t-il, avec une animation croissante, de partager l'avis du préopinant, qui ne veut pas qu'on discute les observations offertes par le roi.

«... Eh quoi ! chacun de nous a le droit de discuter ici aussi longuement qu'il lui convient un seul article proposé, et le roi, le *législateur provisoire,* le *délégué de la nation,* le *pouvoir exécutif* (tout comme il vous plaira de le nommer) car jamais on n'a établi une si grande quan-

tité de synonymes inutiles pour un seul objet[1], le roi, dis-je, *n'aura pas le pouvoir de raisonner* sur vos arrêtés, de vous avertir que vous avez pu vous tromper. J'avoue que je ne puis me persuader que l'Assemblée nationale adopte cette motion, absolument contraire au respect dû au roi par elle et par ses commettants. Je déclare que je m'oppose formellement au nom des miens et en mon nom propre à ce qu'on adopte la motion. »

Tâchons de discuter paisiblement sinon fraternellement, dit Mirabeau en lui succédant à la tribune, et le grand orateur, sans se soucier de joindre l'exemple au précepte, combattit de sa voix la plus vibrante et la plus accentuée l'opinion que son frère venait d'exprimer.

Après des grondements de tonnerre, le discours aboutit à une réserve implicite en faveur des prérogatives de la couronne et à une promesse qui permettait au roi de céder sous l'humiliation. Sa foudre adroitement dirigée avait épargné Louis XVI ; elle n'était en réalité tombée que sur Boniface, et celui-ci n'était pas homme à se tenir pour foudroyé.

Dès la séance du lendemain, les deux frères devaient se retrouver aux prises. Un projet de résolution, tendant à la démission en masse de l'Assemblée, avait été présenté dans l'intervalle par le philosophe Volney, député de l'Anjou,

1. Certains députés trouvant sans doute que le terme de *roi* était une appellation d'ancien régime, évitaient de s'en servir et s'évertuaient à le remplacer par toute sorte de périphrases : le *législateur provisoire*, le *délégué de la Nation*, etc. Cette mode nouvelle impatientait le vicomte de Mirabeau, comme le laisse voir son discours du 16 septembre. Un autre jour il disait au même sujet : « l'Assemblée dont les moments sont précieux me saura gré de lui offrir un moyen sûr de les économiser. Elle conviendra sans doute avec moi qu'il existe une ancienne locution usitée parmi nous, beaucoup plus courte que toutes celles qu'on s'efforce journellement de nous faire adopter. Il y a cent pour cent à gagner, en conservant cette ancienne et respectable expression : le roi ! »

futur sénateur et comte de l'Empire, mais alors idéologue morose, d'un dogmatisme sec, d'un formalisme cassant.

Sans être de sa nature un observateur profond ni un politique, le vicomte ne manquait pas d'une certaine pénétration. Il discernait vite les points faibles de ses adversaires, apercevait nettement leurs fautes, saisissait en homme d'esprit ce que leurs phrases sonores contenaient souvent de déclamatoire et de faux. A leur égard, il possédait cette sagacité d'un genre spécial, qu'on peut appeler la clairvoyance de l'antipathie. Mais c'était à coup sûr le moins habile, le moins circonspect des tacticiens parlementaires. Pour peu qu'il vît jour à placer un trait piquant ou quelque boutade agressive, l'idée ne lui venait jamais d'en calculer l'opportunité. Il se lançait, il lâchait la bride à sa verve, au risque de faire échouer les propositions dont il souhaitait le succès. Dès le commencement du débat soulevé par celle de Volney, son humeur primesautière et batailleuse l'entraîna comme de coutume. Très décidé à repousser l'ajournement et à voter avec ses amis la séparation de l'Assemblée, le vicomte ne réfléchit pas que, sous peine de tout compromettre, les défenseurs affichés de l'ancien régime devaient dans cette circonstance garder un mutisme absolu. L'occasion qui s'offrait de persifler à cœur joie les tenants de la Révolution lui parut trop belle pour être négligée. Il s'empara vivement de la tribune, et son langage dépassa les limites habituelles de l'impertinence oratoire. On en jugera par les extraits suivants :

« Il doit paraître bien étonnant, Messieurs, qu'une motion qui a été saisie hier avec un enthousiasme rare, sans qu'il se soit élevé une seule réclamation, ne trouve aujourd'hui que des contradicteurs, quand il s'agit d'établir sa priorité.

« L'approbation unanime qu'elle a obtenue *quant au*

*fond*, a prouvé, ce me semble, deux choses : la première que nous voulons tous le bien, quoique par des routes différentes ; la seconde que nous croyons impossible de l'opérer par la diversité de nos opinions et de nos moyens. Si cette conviction est entière en nous, nous ne devons pas balancer à donner la priorité à la motion de M. de Volney sur toute autre, car le seul argument qu'on ait cherché à faire valoir en faveur des autres discussions, a été que nous devions nous occuper d'abord du bonheur et du repos de tous, et j'avoue que je ne connais rien qui puisse y contribuer davantage qu'une nouvelle convocation dont le résultat sera sans doute, comme l'a dit M. de Volney, qu'il n'y aura que fort peu de membres des classes privilégiées dans l'Assemblée nationale, mais dont nous tirerons un avantage bien réel : la probabilité de voir remplacer les orateurs par des propriétaires et les philosophes par des citoyens...

« Les institutions humaines ne se perfectionnent que par le temps et l'expérience. Une troisième convocation sera certainement encore plus parfaite. Cette Assemblée sera sans doute un jour digne d'être comparée aux plus augustes assemblées politiques du monde, et nous jouirons sans envie, car nous aurons par devers nous la gloire d'avoir frayé la route, lorsqu'elle était cruellement épineuse.

« Toutes ces considérations, Messieurs, me portent à appuyer la motion de M. de Volney quant au fond, et de demander qu'elle obtienne la priorité sur toute autre, vu son importance.

« Je désire seulement qu'on admette deux amendements, auxquels l'auteur de la motion m'a paru lui-même acquiescer : Le premier : *que nul membre de l'Assemblée actuellement existante ne puisse être réélu pour cette fois*. Je ne chercherai point à développer les avantages de ce premier amendement. Ils sont, je crois, renfermés dans ces deux mots : *ce ne seront pas les mêmes*. Il est un second

amendement que je crois au moins aussi nécessaire, c'est qu'*aucun des membres de l'Assemblée, quelque voisin qu'il soit du lieu des élections, ne pourra s'y présenter ou du moins y discuter ni voter, étant sensé siéger toujours à l'Assemblée nationale.* Il me semble d'ailleurs que c'est l'esprit de la motion de M. de Volney, et notre décision sur cet objet nous fera d'autant plus d'honneur que nous nous serons rendu justice. »

Ces amendements, que le vicomte lançait en guise de brûlots et sans les prendre trop au sérieux, étaient avec le temps destinés à faire fortune. L'heure devait venir où les constituants débordés par les factions, usés et divisés par les intrigues, s'excluraient eux-mêmes de la Chambre législative appelée à leur succéder. Mais, au mois de septembre 1789, encore pleins d'élan et de foi, malgré quelques défaillances passagères, ils étaient loin d'admettre une pareille abdication. Le projet démocratique de Volney n'avait souri à la majorité que comme un moyen d'éliminer des contradicteurs incommodes. Elle entendait bien pour sa part, au cas d'une dissolution, se ménager la possibilité d'être réélue, et comptait fermement que le suffrage populaire l'investirait d'un nouveau mandat. Se moquer des gens en face, avec éclat et redoublement, n'a jamais été du reste la plus sûre manière de les convaincre. Dès ses premiers mots, l'enfant terrible de la droite avait excité des murmures ; ses derniers traits soulevèrent des clameurs. « Je me demande si nous sommes venus ici faire un cours d'épigrammes et si la tribune est un tréteau, » s'écria l'honnête M. Lavie, député de la Guyenne. L'effet immédiat de cet esclandre fut d'accroître le désenchantement et la froideur, que la motion, tant applaudie naguère, rencontrait déjà sur un grand nombre de bancs. Mirabeau l'estimait, quant à lui, totalement inacceptable. Il espérait alors devenir ministre, se rendre maître de l'Assemblée, y former ce que nous appellerions aujourd'hui un parti de

gouvernement. Par intérêt personnel et par calcul politique, son désir était d'en prolonger l'existence jusqu'à la complète réorganisation de l'État. Voyant la masse flottante des modérés de plus en plus ébranlée, il jugea le moment arrivé de frapper un coup décisif.

Les saillies irrévérencieuses de son imprudent et facétieux cadet lui servirent d'entrée en matière : « J'ai toujours regardé, disait-il, comme la preuve d'un très bon esprit qu'on fît son métier gaiement. Aussi je n'ai garde de reprocher au préopinant sa joyeuseté dans des circonstances qui n'appellent que trop de tristes réflexions et de sombres pensées. Je n'ai pas le droit de le louer. Il n'est ni dans mon cœur ni dans mon intention de le critiquer ; mais il est de mon devoir de réfuter ses opinions, lorsqu'elles me paraissent dangereuses. »

Cet exorde n'était pas une simple riposte jetée à la légère et en passant. Il se rattachait à un plan qui fut suivi, d'un bout à l'autre du discours, avec une habileté rare. Témoin de la tempête déchaînée par les audaces de son frère, Mirabeau avait imaginé de le mettre en cause pour mieux discréditer et combattre la proposition de Volney. Il ne parla qu'incidemment de ce dernier, le couvrant de fleurs, l'accablant d'éloges, affectant de considérer son idée de démission collective comme l'erreur fortuite et presque inconsciente d'un cœur généreux. En revanche, il eut soin d'appuyer sur l'intervention du vicomte et sur le caractère qu'elle avait donné au débat. Il fit ressortir que les amendements présentés et les commentaires significatifs auxquels s'était livré leur auteur, changeaient entièrement l'esprit de la motion primitive ; que l'entraînement de la veille pouvait se comprendre et se justifier ; mais que voter la séparation de l'Assemblée, après les sarcasmes, les provocations, les défis qui venaient de se produire, ce ne serait plus du patriotisme, ce serait de la faiblesse et de la désertion. Puis il invoqua le Serment du Jeu de Paume, adjura

ses collègues de ne pas faillir à cet engagement sacré, soutint que, si la diversité des origines avait amené au début quelques conflits inévitables, les dissidences étaient déjà moins aiguës et que « l'on touchait à la paix ».

Rappelant enfin les mesures additionnelles réclamées par le précédent orateur, montrant qu'elles équivalaient à proclamer l'indignité politique des mandataires actuels de la nation, il releva l'insulte dans une péroraison restée célèbre et justement admirée de tous les historiens qui ont retracé les délibérations de la Constituante :

« ... *Nous nous serons rendu justice*, a-t-on prétendu, je ne sais s'il est bien de faire ainsi ses propres honneurs, mais je ne conçois pas qu'on puisse se permettre de faire à ce point ceux des autres. Ainsi pour prix d'un dévouement illimité, de tant de sacrifices, de tant de périls bravés, soutenus, provoqués avec une intrépidité qui vous a valu, Messieurs, quelque gloire, d'une continuité de travaux mêlés sans doute des défauts des premiers essais, mais auxquels la nation devra sa liberté, et le royaume sa régénération, nous serons privés de la prérogative la plus précieuse, du droit de cité. Exclus du Corps législatif, nous serions encore exilés dans notre propre patrie. Nous qui réclamerions, s'il était possible, un droit plus particulier de chérir, de défendre, de servir la constitution que nous aurons fondée, nous n'aurions pas même l'honneur de pouvoir désigner des sujets plus dignes que nous de la confiance publique. Nous perdrions enfin le droit qu'un citoyen ne peut jamais perdre, sans que la liberté de la nation soit violée, celui de participer à la représentation, d'être électeur et éligible. »

Une Assemblée ne résiste pas à de si magnifiques flatteries. Aucun membre n'essaya de répliquer, et sans opposition, sans tumulte, les lois demandées par Volney furent écartées de l'ordre du jour. L'éloquence de Mirabeau était assurément pour beaucoup dans cette évolution rapide,

mais le vicomte dut s'avouer in petto que ses spirituelles insolences y avaient largement contribué.

Les incidents orageux, les personnalités, les vives escarmouches allaient mieux à son tempérament que des dissertations étudiées sur les impôts ou le droit public. Aussi demeura-t-il à peu près silencieux dans les séances de la fin de septembre, qui furent consacrées en majeure partie à débattre le projet de contribution patriotique, le remplacement des dîmes et les premiers articles de la Constitution. Lui-même confessait gaiement son peu de goût pour ces discussions savantes, se déclarant incapable d'être « un jour financier, un autre jurisconsulte, un autre théologien, et toujours législateur [1] ». Ce qu'il n'avait pas besoin d'avouer, tant il le prouvait surabondamment, c'était son inaptitude à se conduire en député grave et correct. L'Assemblée, dont le bureau se renouvelait toutes les quinzaines, venait par une condescendance assez inattendue de le nommer un de ses secrétaires. De prime abord, le choix parut bizarre. Après expérience faite, il fut trouvé désastreux. A cette aurore du Parlement français, en ce temps de labeur et de naïveté civiques, les fonctions de secrétaire ne se réduisaient pas comme aujourd'hui « à compter les votes et à marcher derrière le président ». Elles impliquaient une charge effective, l'obligation de rédiger les procès-verbaux, et lorsque le vicomte eut à s'acquitter de ce travail, il y apporta la plus étonnante fantaisie. Tantôt il amplifiait outre mesure l'analyse des délibérations ; tantôt il la resserrait en quelques lignes : souvent il y glissait des ironies sur les opinions émises, ou des pointes contre les orateurs dont la personne lui déplaisait. Les amours-propres s'insurgeaient, les réclamations pleuvaient : il n'en avait cure. Un jour, comme on critiquait le laconisme exagéré de son procès-verbal, « Messieurs, dit-il,

1. Expressions du vicomte dans la séance du 3 octobre 1789.

vous avez reproché à ma dernière rédaction d'être trop longue, j'ai supprimé dans celle-ci tous les détails et vous m'accusez d'être trop court. En vérité, je ne sais comment faire pour vous obéir, car enfin, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. »

Il était de service le 5 octobre, et nous possédons son témoignage sur cette journée, où sa présence au bureau lui permit de suivre heure par heure la marche des événements. Dès le matin, à l'ouverture de la séance, la physionomie de l'Assemblée avait été sombre et houleuse. Le repas offert par les gardes du corps au régiment de Flandre, l'apparition de Louis XVI et de la Reine dans la salle du banquet, l'effervescence royaliste qui s'y était manifestée, la prétendue insulte qu'y avait reçue la cocarde tricolore agitaient profondément les esprits. On s'inquiétait de Paris dont on était sans nouvelles précises, mais qu'on savait très surexcité. L'on attendait avec impatience la réponse du Roi à la demande d'accepter la déclaration des droits de l'homme et les articles déjà votés de la Constitution. Au bout de quelques instants, le président Mounier donna lecture de cette réponse faite sous forme de message, et où se reconnaissaient la touche un peu molle, le style abstrait et compliqué de M. Necker. Le Roi adhérait aux articles constitutionnels tristement, de mauvaise grâce, laissant voir qu'il les trouvait défectueux, et qu'il cédait sous la pression de nécessités douloureuses, mettant d'ailleurs une condition à son acquiescement, c'était que l'ensemble des institutions projetées assurât entre ses mains la plénitude du pouvoir exécutif. Quant à la déclaration des droits de l'homme, il annonçait l'intention d'en ajourner l'examen. « Elle contient, disait le message, de très bonnes maximes, propres à diriger vos travaux, mais les principes, susceptibles d'applications et même d'interprétations différentes, ne peuvent être justement appréciés et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable

sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de première base. »

Divers orateurs du parti démocratique : Robespierre, Duport, Pétion, Grégoire, Goupil de Préfeln, demandèrent la parole. Ils étaient fort loin d'exprimer les sentiments du vicomte, et celui-ci pris d'impatience répliqua de sa place que la réserve formulée par le Roi en acceptant les articles constitutionnels avait été parfaitement légitime et motivée ; que la déclaration des droits se composait de purs lieux communs, et qu'à force de saper la Monarchie, on mènerait la France aux abîmes. La majorité ne le laissa pas achever. Une bordée de cris et de menaces accueillit sa protestation ; des voix furieuses réclamèrent son rappel à l'ordre, et les explications qu'il essaya d'ajouter se perdirent au milieu du bruit.

Le silence se rétablit, lorsqu'après un discours de Barère, l'on vit émerger de la tribune la tête léonine de Mirabeau. Le grand tribun était sombre, pliant sous l'étreinte de sentiments contradictoires, et sous le poids de la politique ambiguë à laquelle le condamnait sa situation. Mieux que personne, il apercevait le flot montant de la démagogie, l'imminence du péril social, la nécessité de restaurer au plus vite un pouvoir indépendant et fort. C'était sous l'empire de ces idées qu'il avait repoussé la proposition de Volney et que, dans la question du veto, il avait, au détriment de sa popularité, soutenu les prérogatives de la couronne. Mais cette popularité, son bouclier et son arme offensive, il n'entendait la risquer tout à fait, qu'au profit d'un système qui fût le sien, que moyennant la certitude d'être un conseiller écouté, sinon un ministre immédiat, et la lenteur de la Cour à comprendre ses avances publiques et secrètes le blessait au vif de l'orgueil. Il attribuait ce mauvais vouloir aux dispositions hostiles de la Reine ; il ne pardonnait pas à M. Necker de repousser avec une pruderie dédaigneuse ses offres de

concours en vue du salut de l'État. Les influences ennemies, les rivalités ouvertes ou sournoises qu'il rencontrait à Paris et dans l'Assemblée achevaient de le rendre soucieux. A Paris, auprès du peuple et surtout de la bourgeoisie, son étoile semblait pâlir devant celle de Lafayette. Dans l'Assemblée, il se savait plus d'admirateurs que de fidèles, plus de renommée que de considération et plus de prestige oratoire que de véritable autorité. Haï de la droite, miné sourdement à gauche par le triumvirat Barnave, Duport et Lameth, il avait encore à se défendre contre les méfiances des *Impartiaux*, des monarchistes à l'anglaise, les Malouet, les Mounier, les Lally, les Virieu, les Clermont-Tonnerre, qui le soupçonnaient de rêver un changement de dynastie et de servir le parti d'Orléans. Jusque-là, il était parvenu à cacher sous des habiletés et des audaces de parole, le désir de rompre avec son passé d'agitateur, la crainte de le faire inutilement ou mal à propos. Mais dans cette matinée du 5 octobre, pris de court et serré à la gorge par les événements, il ne put dissimuler le combat que se livraient en lui la raison et la rancune, l'ambition irritée et la prescience mélancolique de l'avenir. Son langage fut contraint, embarrassé, tantôt d'une modération singulière, tantôt mêlé de sous-entendus menaçants. Il s'exprima sur le message en termes évasifs, éludant la question de droit, évitant d'incriminer Louis XVI, et concluant à une simple demande d'éclaircissements, mais faisant pressentir une collision certaine et terrible si le Roi s'obstinait contre l'Assemblée. Sur l'affaire du banquet des gardes, il s'était montré tout d'abord très prudent, très circonspect, très disposé même à étouffer le débat. Une interruption partie de la droite le fit éclater tout à coup. Comme le marquis de Monspey interpellait Pétion, l'accusateur des gardes, et le sommait de consigner ses dires dans une dénonciation écrite et formelle, « je trouverais souverainement impolitique, répondit Mirabeau, la dénoncia-

tion qui vient d'être provoquée. Cependant, si l'on persiste à la réclamer, je suis prêt, moi, à fournir tous les détails et à les signer. Mais auparavant je prierai l'Assemblée de déclarer que la personne du Roi est seule inviolable, et que tous les autres individus de l'État, *quels qu'ils soient*, sont également sujets et responsables devant la loi. » A cette phrase lentement scandée, un frisson courut dans la salle. L'allusion à la Reine avait été saisie.

L'incident n'eut pas de suite, néanmoins, grâce à la fermeté de Mounier, et l'on reprit la discussion soulevée par le message royal. Maury, Camus, M. de Larochefoucauld parlèrent. Mais l'attention de l'Assemblée était ailleurs. Le bruit venait de se répandre qu'une insurrection avait éclaté à Paris et que le peuple marchait sur Versailles. Beaucoup de députés sortirent pour aller aux informations. Le vicomte, ayant suivi les curieux, rencontra près des petites écuries l'abbé Sieyès, en conversation avec un inconnu, et l'entendit au passage tenir ce propos énigmatique : « C'est singulier. Le mouvement se fait en sens contraire, je n'y comprends rien. » Quand il revint siéger au bureau, l'anxiété se lisait sur tous les visages ; les avis alarmants se succédaient. Mirabeau regrettant peut-être son accès de colère, et d'autant plus inquiet sans doute qu'il était mieux renseigné, s'était approché du fauteuil de la présidence, et un dialogue à voix basse avait eu lieu entre lui et Mounier. — « Monsieur le président, avait dit Mirabeau, laissez-moi vous conseiller de presser la délibération, même de lever la séance, même au besoin de vous trouver mal. — Eh ! pourquoi donc, Monsieur ? — Voici une lettre m'annonçant que 40 000 hommes vont arriver de Paris. — Raison de plus pour que nous restions à notre poste. — Mais, monsieur le Président, on vous tuera. — Eh bien ! soit ! La chose publique n'en ira que mieux, si nous sommes tous tués, mais *tous*, entendez-vous bien, monsieur le comte. — Le mot est joli, monsieur le Président. »

Vers trois heures et demie, la délibération aboutit enfin à un vote. Il fut arrêté que le président, à la tête d'une députation, se rendrait, aussitôt, auprès du roi, et le prierait d'accepter entièrement la déclaration des droits et les articles constitutionnels. Mais bientôt un violent tumulte se fit entendre, sept ou huit mille femmes et des faubouriens de Paris vociféraient à la porte de l'Assemblée et peu après en forçaient les portes.

Les femmes surtout se montraient animées, elles étouffaient de leurs embrassements M. de la Luzerne, évêque de Langres, qui, en l'absence de Mounier, avait pris le fauteuil de la présidence, et elles se jetaient au cou des députés ; leur seul regret était de ne pas voir Mirabeau, lequel avait jugé opportun de se dérober. Un groupe composé des plus vives et des plus hardies se pressa autour du vicomte, lorsque celui-ci eut à libeller comme secrétaire le texte définitif du décret. Parmi elles, plusieurs, la voix rauque, le geste brusque, lui firent l'effet d'hommes déguisés. Chez d'autres, au contraire, il crut remarquer certaines expressions, certaines allures en désaccord avec leurs humbles vêtements. Une de ces dernières, belle fille aux grands yeux noirs, aux traits allongés et réguliers, se penchait familièrement sur son épaule. Le voyant recommencer une page raturée : « Est-ce qu'un député, dit-elle, doit soigner son écriture comme un commis de bureau ? » A peine rédigé, le décret fut remis, sur l'ordre du président, aux citoyens et citoyennes. Cette singulière déférence ne réussit qu'à les rendre plus impérieux. Dès voix s'élevèrent pour exiger la taxe à bas prix de la viande et de la chandelle.

Il était neuf heures et demie. La séance durait depuis neuf heures du matin. M. de la Luzerne consentit enfin à descendre du fauteuil, et la plupart des députés sortirent à la suite, laissant la place libre aux envahisseurs. Le vicomte et quelques-uns de ses collègues eurent la curiosité

de demeurer. Ils virent bientôt arriver Mounier qui, sans rien connaître des incidents survenus en son absence, rapportait l'entière soumission du roi aux volontés de l'Assemblée. Louis XVI retirait ses observations sur les articles constitutionnels, et sanctionnait la déclaration des droits.

A cette nouvelle, la foule applaudit, puis elle s'enquit naïvement : « Si c'était bien avantageux, si cela ferait avoir du pain aux pauvres gens de Paris. » Les poissardes, entrées en conversation avec Mounier, lui parlaient sur un ton moitié rude, moitié plaisant. « Pourquoi avez-vous défendu ce vilain Veto ? Prenez bien garde à la lanterne. » Et Mounier se croyait obligé de leur présenter des explications. Au plus fort de ses raisonnements, elles s'échappèrent, attirées par un cliquetis de bouteilles. Le buvetier parcourait l'assistance et distribuait du vin à la ronde, outre des pâtés, des cervelas, des jambons, des fruits, des liqueurs. En un clin d'œil, la salle des délibérations prit l'aspect d'un cabaret de barrière. Toute la tourbe déguenillée se mit à manger, à trinquer bruyamment, à salir de ses victuailles les pupitres et les banquettes, sans égard pour la majesté du lieu. On s'indignait parmi les rares députés présents ; on voulait savoir par quel ordre et à quel compte se faisait cette bombance populaire. Deux personnes posèrent la question au buvetier devant le vicomte de Mirabeau. « Avez-vous envie de vous ruiner, demandaient-elles. Qui est-ce qui payera la dépense ? M. le duc d'Orléans, répliqua l'homme, a dit que je pouvais donner. »

Sur les minuit parut M. de Lafayette. Il venait d'entrer à Versailles, suivi, ou plutôt escorté de quinze mille gardes nationaux. Ses soldats l'avaient contraint de marcher et mis à cheval quasi de force. A cette nouvelle, le roi ordonna à Mounier de rouvrir la séance. On réussit à refouler dans les galeries la majeure partie des intrus, et, comme il importait d'éviter les sujets brûlants, la discussion porta

sur le Code criminel. Vers trois heures du matin Lafayette pénétra dans les couloirs de l'Assemblée. Il venait déclarer à Mounier que l'ordre ne courait plus aucun risque et que Versailles sommeillait dans un calme parfait. Sur cette affirmation, Mounier brisé de fatigue, congédia ses collègues, puis s'achemina vers son modeste logement de provincial, tandis que M. de Lafayette, béat, satisfait, imperturbable, allait dormir à l'hôtel Noailles de ce court et malheureux sommeil qui devait tant lui être reproché.

On sait les lamentables scènes de la matinée du 6 octobre.

Le vicomte avait été un des premiers à se porter aux abords du château, malgré la notoriété compromettante de sa grosse personne. En redescendant la place d'Armes, il fut croisé par le suisse de M. de Talaru. Cet homme lui raconta que *le coupe tête* — un modèle d'atelier taillé en colosse — s'était présenté à l'hôtel Talaru pour y demander du vin. « Je suis fatigué, avait dit le coupe-tête : pourtant, j'ai manqué le meilleur coup, j'ai manqué la reine. On ne sera pas content de nous. »

Plus loin, à la buvette de la rue des Chantiers, le vicomte apprit que l'Assemblée tout entière était mandée chez le roi et convoquée d'urgence au salon d'Hercule. Le duc d'Orléans et son ami M. de Biron venaient à passer. Il leur communiqua la nouvelle, et, les suivant du regard, il les vit à quelque distance accoster des gens mal vêtus et d'aspect inquiétant. Dans la salle des Menus où il pénétra ensuite, les députés formés en groupes discutaient avec animation. Les uns soutenaient que la conscience, la loyauté, l'intérêt politique ordonnaient d'obtempérer sans retard à l'invitation du souverain. D'autres, plus nombreux, combattaient cet empressement au nom de la dignité législative, et refusaient de se prêter à toute démarche avant que l'Assemblée en eût délibéré. Leur opposition rendait un vote nécessaire. Mounier ouvrit pré-

cipitamment la séance et les attentats commis lui inspiraient une telle horreur, il jugeait le trône et la société si menacée, qu'il n'hésita pas à sortir de la réserve imposée au président. En termes émus, il adjura les Constituants d'écarter les questions d'amour-propre et d'étiquette. Il les supplia — puisque l'on invoquait leur dignité — de réfléchir qu'elle consistait dans le sentiment du devoir, et que le devoir exigeait leur présence auprès du roi en danger. Mais le parti de la majorité était pris. Certains députés redoutaient jusqu'à l'apparence d'une solidarité avec la Cour. Beaucoup gardaient rancune à Louis XVI de les avoir appelés déjà la nuit précédente et laissé partir sans leur demander conseil. L'Assemblée, sur la motion de Mirabeau, prescrivit simplement l'envoi d'une députation de trente-six membres.

A cet instant, des décharges de mousqueterie s'étant fait entendre, une rumeur subite arriva du dehors : « Le roi va se réfugier au milieu de la représentation nationale. » Il fut aussitôt résolu que deux députés iraient s'assurer des intentions de Louis XVI, et le vicomte dut sans doute à son titre de secrétaire d'être choisi pour cette mission, conjointement avec Target. En montant les rampes du château, l'un et l'autre croyaient à de nouveaux crimes. Ils eurent le spectacle imprévu d'un attendrissement général. Le roi s'était engagé à transférer sa résidence dans sa bonne ville de Paris, et ce peuple — ce peuple des premiers temps de la Révolution que l'habitude du sang versé n'avait pas encore endurci — passait brusquement de la frénésie à l'enthousiasme. Il éclatait en bravos à la vue de Lafayette baisant devant lui la main de la reine ; il applaudissait les gardes du corps prenant la cocarde aux trois couleurs et fraternisant avec les gardes nationaux. Embrassades, serments, vivats, fusils tirés en signe d'allégresse, rien ne manquait à cette réconciliation, où il n'y avait de sacrifié que la monarchie.

L'Assemblée montra infiniment plus de froideur, quand, au retour de ses délégués, elle fut instruite de la promesse arrachée à la débonnaireté de Louis XVI. Pour la seconde fois, dans l'espace de quelques heures, elle se trouvait en présence d'un fait accompli, alors qu'elle avait pu s'attendre à être consultée. Sans approbation ni protestation d'aucune sorte, elle exprima sèchement, en un décret de deux lignes, sa volonté « de ne pas se séparer du roi pendant la durée de la session ». — Le rôle des trente-six commissaires qu'elle avait nommés antérieurement pour conférer avec lui se réduisait désormais à une pure formalité. Inscrit parmi les membres de cette députation, le vicomte prit place dans leurs rangs, où figuraient, entre autres noms connus, Barnave, Custine, Pétion, Tronchet, Rabaud Saint-Étienne. L'audience à laquelle il assista, la dernière qu'ait vue le palais de Versailles, fut banale et précipitée. L'abbé d'Eymar qui portait la parole joignit une phrase de bienséance à la lecture du décret, où le souverain à demi découronné témoignait en style de l'époque « la vive sensibilité que lui causait la déclaration des Constituants ». Bientôt après, passait devant l'hôtel des Menus une longue file de voitures, précédée, environnée et suivie de gardes nationaux, de dragons, de faubouriens brandissant des piques, de gardes du corps à pied et désarmés, de poissardes agitant des branches d'arbres, de filles du ruisseau juchées sur des canons. C'était la famille royale que l'on menait à Paris. Autour d'elle, la rage démagogique un moment apaisée, semblait à toute minute sur le point de se réveiller. Des refrains outrageants, des couplets d'une obscénité sinistre parvenaient jusqu'au carrosse, où Marie-Antoinette se tenait intrépide et fière à côté de Louis XVI impassible et silencieux. Edmond Burke s'est étonné que, chez une nation réputée chevaleresque, dix mille épées ne soient pas sorties du fourreau pour venger la reine de la seule menace d'une insulte. Assurément ni les hommes

d'épée ni les braves cœurs ne faisaient défaut dans le nombre des députés rangés sur le chemin des augustes otages; combien, même de ceux que leurs opinions attiraient vers la gauche, se fussent levés aux journées d'octobre, si un prince militaire les eût appelés à lui, en donnant l'exemple de l'action. Mais l'expérience de tous les temps l'a prouvé, les plus fermes courages, les plus énergiques dévouements demeurent inertes et glacés auprès des pouvoirs qui s'abandonnent.

La souveraineté de la nation s'inclinait décidément devant la souveraineté de la rue. Les dernières possibilités de transformations pacifiques, les dernières chances d'éviter un bouleversement allaient s'évanouir. Le roi et l'Assemblée devenaient tous les deux prisonniers du peuple de Paris.

---

# CHAPITRE II

## Le Vicomte de Mirabeau législateur.

Sommaire : Discours du vicomte de Mirabeau dans les discussions sur les biens du clergé, les corps électifs, le régime administratif, les lois militaires. — Il prend chaleureusement parti pour les Parlements contre l'Assemblée.

Le 19 octobre, les Constituants se réunirent dans la salle synodale de l'archevêché, en attendant l'appropriation du manège des Tuileries, où ils devaient siéger à l'avenir. Des vides assez nombreux se remarquaient sur les bancs des *impartiaux* et de la droite. Mounier et quelques membres s'étaient démis avec éclat, au lendemain des scènes de Versailles, sous l'empire d'un sentiment de dégoût. D'autres, peu pressés d'élire domicile au foyer de la Révolution, s'étaient discrètement repliés vers leurs provinces, et les demandes de congé, fondées sur des raisons de santé problématiques, se multipliaient au point qu'il avait fallu prendre des mesures pour combattre cette épidémie. « C'est incroyable, observait un plaisant de l'Assemblée, combien de collègues la perspective de Paris a rendus malades. »

Depuis que, suivant l'euphémisme officiel, il avait « reconquis son roi », le monde des faubourgs vivait, de son côté, dans une effervescence continue. Le moindre incident faisait naître un tumulte. Tout était occasion ou prétexte de rassemblement, de bruit, de manifestation.

Une nuée de journaux, des milliers de libelles à un sou, de pamphlets criés aux carrefours, entretenaient par des violences quotidiennes l'égarement de la multitude. Le Palais-Royal demeurait un club permanent d'où partaient les appels à la révolte, un tribunal technique où se prononçaient des sentences de mort. Partout, l'anarchie usurpait effrontément le rôle de l'autorité. Malheur aux ecclésiastiques, aux aristocrates connus, aux bourgeois importants et discoureurs qui s'aventuraient dans les groupes. Ils risquaient d'être insultés, honnis, menacés de la lanterne, victimes parfois de pires brutalités. Les députés d'opinions rétrogrades, les *Noirs*[1], ainsi qu'on les nommait, se trouvèrent dès leur arrivée particulièrement exposés. Désormais spectatrice des luttes parlementaires, la plèbe parisienne apercevait sous des traits plus distincts les coryphées des différents partis. Ses idolâtries et ses aversions se précisèrent davantage. Inutile de dire que le vicomte de Mirabeau fut en possession immédiate d'une magnifique impopularité.

Il accepta cette situation gaiement, avec son assurance et sa bravoure ordinaires, sans rien perdre de son entrain, sans rien rabattre de son franc parler. Ses amis lui prédisaient qu'il serait pendu. « Bah ! répliquait-il, je suis trop lourd, la corde cassera ; » et de plus belle, il guerroyait à la tribune, en irrégulier insouciant et joyeux. De plan médité, d'horizons étendus, de mesure dans les jugements, il ne fallait pas lui en demander. Bien sou-

1. Lorsque la salle du manège fut affectée aux travaux législatifs, Paris jugea plaisant de classer les députés comme les chevaux dont ils prenaient la place. On donna le surnom de *Noirs* aux membres de la droite, en raison du grand nombre d'ecclésiastiques qui siégeaient de ce côté. Par opposition, leurs adversaires furent un instant appelés les *Bais* ; mais cette dénomination n'eut pas de succès, tandis que celle de *Noirs* faisait fortune et devenait d'un usage courant dans les conversations et dans la polémique des journaux.

vent il s'avançait hors de propos ; bien souvent, il ne devait de toucher juste, qu'à son parti pris de contredire ; mais il avait aussi les qualités de ses défauts, les avantages des cerveaux brûlés auxquels la prudence et la retenue sont étrangères. Il ne craignait jamais d'appeler les choses par leur nom, ni d'exprimer tout haut dans les moments critiques ce que nombre de gens osaient à peine confesser tout bas. Le 21 octobre, sous le coup de l'émotion causée par l'assassinat du boulanger François, l'Assemblée s'était décidée à rendre un décret autorisant en cas de troubles la proclamation de la loi martiale et la dispersion à main armée des attroupements séditieux. Ce décret, qui valut à Paris plusieurs mois d'un calme relatif, respirait jusque dans ses sévérités la philanthropie confiante des législateurs du temps. Il exigeait qu'avant toute sommation, les citoyens attroupés fussent interrogés paternellement, et priés de nommer des délégués pour faire connaître leurs griefs ou leurs demandes. Cependant, tels quels, il avait semblé un acte d'insupportable tyrannie aux aboyeurs de certains districts. Celui de Saint-Martin-des-Champs avait, en réunion plénière, ordonné d'y désobéir et convié les cinquante-neuf autres à la même protestation. Au cours de la séance du 26 octobre, divers orateurs signalèrent ce scandale. Le vicomte ne se borna pas à le dénoncer, il en tira la moralité politique, et, déchirant les voiles, montra l'Assemblée réduite devant les factieux à une tolérance voisine de l'asservissement. « Quelle doit être l'impression des provinces, dit-il, quand elles voient la soixantième partie de la capitale s'attribuer impunément l'exercice de la souveraineté ? » Bien des députés sur les bancs du côté gauche partageaient au fond ce sentiment ; mais presque tous étaient trop engagés, trop épris des chimères qui se mêlaient en eux aux idées vraies ; ils appréhendaient trop de trahir la Révolution et de servir ses ennemis, pour avoir la force de rompre net-

tement avec leurs condescendances passées. Plutôt que de s'y résoudre, ils s'abandonnaient au courant, cherchaient à s'abuser sur la gravité du mal, s'efforçaient d'espérer encore et souffraient impatiemment qu'on ramenât leurs regards vers l'abîme entr'ouvert qu'ils s'efforçaient de ne pas voir. Le vicomte sentait d'instinct leurs sourdes inquiétudes, il avait flairé la blessure de ces fiers constituants, et se plaisait à irriter la plaie. Ce qu'il ne soupçonnait pas, c'était combien son frère et lui s'accordaient sur la nécessité de mettre un terme à l'effrayante omnipotence de Paris. Autant que ses collègues de la majorité, Mirabeau continuait de répudier l'ancien régime, mais à l'inverse de leur opinion, il ne le redoutait plus en jugeant la chute définitive, et, sans hésitation, sans se payer de phrases ni de systèmes, il voyait le péril ailleurs. A son avis, un changement de front s'imposait. L'intérêt de la Patrie, l'honneur de la civilisation commandaient maintenant de faire face au désordre et de relever la dignité du pouvoir, fût-ce au prix d'un coup d'État. Cette conviction, qu'il cachait au public sous ses airs accoutumés de tribun, s'épanchait dans sa correspondance secrète. La semaine même où se produisit l'incident du district Saint-Martin, il remettait au comte de Lamarck pour être communiqué à la Cour, une note conseillant la retraite du roi en Normandie, sous la protection d'un corps de troupes, et un appel aux provinces contre Paris, « qui engloutit tout, déclarait-il, qui veut être toute la France, qui se perd et perd tout ». Ces derniers mots, si le vicomte avait pu les lire, auraient sans nul doute obtenu de sa part une approbation énergique. La suite de la note l'eût infiniment moins satisfait. Elle posait en principe le respect des changements accomplis, et précisait le caractère nouveau, presque démocratique que devrait prendre la royauté délivrée. Les dissidences fondamentales subsistaient entre les deux frères, alors même que les événe-

ments et certaines affinités de nature les amenaient à se rencontrer sur un point.

Dans les discussions de l'Assemblée, l'échange d'épigrammes, auquel ils s'étaient livrés dès le début, ne se ralentissait pas. Depuis, comme avant les journées d'octobre, il leur arrivait maintes fois de se donner la réplique, chacun gardant vis-à-vis de l'autre l'attitude particulière que nous avons déjà remarquée : une pétulance taquine et volontiers provocante chez le vicomte, une indulgence ironique et légèrement dédaigneuse chez Mirabeau. Ce ton de supériorité olympienne exaspérait le pauvre Boniface. Il avait beau piquer et mordre, monter sur ses ergots, et, suivant son expression « joindre la logique des poumons à la logique du raisonnement », il restait toujours Riquetti cadet aux yeux de son terrible aîné, de même qu'à ceux de la galerie. Camille Desmoulins pour lequel il était une cible prédestinée, et qui tirait sur lui avec délices, écrivait dans les *Révolutions de France et de Brabant* : « Il y a des sociétés où l'on se distribue les rôles comme à la comédie. L'un se fait cynique, l'autre grave, l'un bonhomme, l'autre caustique, l'un philosophe, l'autre roué. Tel s'est fait bouffon, qui pensait d'abord à prendre le grand rôle, mais il a trouvé le cothurne occupé. Voilà exactement notre vicomte de Mirabeau. Son frère ne lui a laissé que le brodequin. » A tout instant les gazetiers du parti populaire réitéraient sous des formes variées ce désobligeant parallèle. Le vicomte s'en vengeait, faute de mieux, par des plaisanteries sur les allures souveraines du puissant orateur dont on lui jetait à la face le génie et la renommée. Un soir qu'il était allé aux Tuileries faire sa cour à Mesdames, filles de Louis XV, l'huissier de l'appartement, trompé par sa démarche pesante, le prit dans l'obscurité pour Monsieur, frère du roi — « Monsieur », annonça-t-il. — Ce n'est pas Monsieur, c'est le frère du roi Mirabeau, dit le vicomte en entrant, et le cercle tout entier de rire.

Dans le désir peut-être de répondre aux détracteurs, qui lui déniaient la capacité des grands rôles, il prononça le 30 octobre un discours étendu sur la question des biens du clergé. Le 10, l'évêque d'Autun avait présenté son fameux rapport tendant : 1° à ce que l'État s'emparât des propriétés ecclésiastiques sous la double condition d'assurer une existence convenable aux titulaires dépossédés et de pourvoir aux services dont le clergé supportait actuellement la charge ; 2° à ce que l'ensemble de ces propriétés fût vendu, et le produit de la vente affecté aux besoins du Trésor, notamment à la réduction de la dette publique. Réservant pour une délibération ultérieure la seconde partie du projet, l'Assemblée décida, sur la motion de Mirabeau, qu'elle se renfermerait d'abord dans l'examen du principe : Les biens ecclésiastiques appartiennent-ils à la nation ? A-t-elle le droit d'en disposer moyennant l'entretien des églises, celui des œuvres charitables et l'attribution d'un traitement aux membres du clergé français ? On connaît ce débat, l'un des plus mémorables qu'ait entendu la Constituante. Thouret, Barnave, Treilhard, Adrien Duport d'un côté : Montlosier, Malouet, d'Eymar et Maury de l'autre, ouvrirent la discussion par les arguments pour et contre qui ont été si souvent répétés. Au dire des premiers, les fondations pieuses ayant eu lieu dans un but d'utilité générale, avaient été par cela même acquises à la nation, unique dispensatrice des avantages sociaux et des ressources communes. Le clergé ne détenait les domaines placés en ses mains qu'à titre de simple administrateur, et il était loisible à l'État de changer, quand il lui plairait, le mode d'administration. Au surplus, le clergé fut-il réellement propriétaire, il n'y avait aucune assimilation possible entre la propriété privée résultant d'un droit naturel et la propriété corporative issue d'une fiction légale. Le législateur pouvait à son gré créer des corps ou les dissoudre, leur accorder ou

leur retirer la personnalité civile, leur permettre ou leur défendre soit de recevoir, soit de conserver. Par conséquent, s'il jugeait préférable que le clergé subsistât sans dotation territoriale, il n'avait qu'à rendre un décret dans ce sens, et les biens d'église devenus vacants *ipso facto* seraient légitimement dévolus à l'État. Malouet et surtout Maury soutenaient au contraire que le clergé était un corps indépendant, autonome, reconnu sans doute et protégé par la loi, mais qui n'avait pas été créé par elle et qu'elle ne pouvait détruire ; que les biens dont il jouissait avaient été donnés non pas à la nation, mais à lui seul pour l'accomplissement de sa mission religieuse et hospitalière ; qu'il les avait reçus, du moins à l'origine, sans l'intervention du pouvoir civil, et que celui-ci le regardait tellement comme propriétaire, qu'à toute époque, il l'avait appelé en cette qualité aux États généraux. S'il y a des abus, ajoutaient-ils, qu'on les réprime ; s'il a été mésusé de certaines fondations, qu'on les ramène à leur destination véritable, mais qu'on laisse à l'Église ce qui lui appartient de par la volonté expresse et manifeste des donateurs. La propriété collective est aussi sacrée, aussi inviolable que la propriété individuelle. Toucher à l'une, c'est compromettre l'autre. Si l'on prend les biens du clergé, il n'y aura plus de sûreté, plus de garanties pour les biens des particuliers. Est-il sûr d'ailleurs qu'après avoir exproprié le clergé, l'on exécute les engagements stipulés par l'évêque d'Autun ? Ces richesses, qui depuis des siècles ont une affectation spéciale et obligée, la perdront en tombant dans le creuset national, et la nation ne manquera-t-elle jamais d'acquitter les dépenses correspondantes dont le paiement est promis en son nom ? Ne peut-il arriver qu'un gouvernement besoigneux soit tenté de nier sa dette, de supprimer le traitement des prêtres, les allocations aux églises, les secours aux indigents ? Iniquité flagrante, la spoliation du clergé ne serait pas seu-

lement un vol ; elle détruirait le gage des fidèles et des pauvres ; elle exposerait à des risques incessants l'exercice de la religion et les créations de la charité. Ces deux thèses, développées avec le degré de force et de passion que comportait le tempérament de chacun des orateurs, alternèrent pendant plusieurs séances.

Le vicomte, lorsque son tour fut venu de parler, commença ainsi : « Messieurs, je ne traiterai point la question du juste et de l'injuste. Je me bornerai au calcul de l'avantage et de la perte, car encore est-il nécessaire, en faisant une opération de ce genre, de la faire lucrative. Est-il d'une bonne, d'une sage politique de vendre les biens du clergé pour acquitter la dette nationale ? »

Cris nombreux : « A la question ? Ce n'est pas là la question. Il s'agit de discuter le principe. »

« J'estime que c'est tendre un piège, reprit le vicomte, que de vouloir isoler le principe de ses conséquences », et d'une voix de stentor, il entame sa démonstration mêlée d'aperçus judicieux et de prévisions hasardées. Au milieu d'aphorismes économiques cueillis un peu au hasard dans l'héritage paternel, il énuméra les perturbations et les ruines qu'entraînerait selon lui la vente des biens du clergé : passage de ces biens à des spéculateurs, à des rentiers, à une foule d'acquéreurs non résidents ; par suite, absence de consommation locale, de travail pour les ouvriers ruraux, d'écoulement pour les denrées, mort de l'agriculture enfin. C'était l'écrasement du paysan par l'élévation des fermages, l'accroissement de la misère par la cessation des aumônes, et, en regard de ces malheurs, on pouvait entrevoir une déception immense pour l'État, celui-ci, jetant sur le marché une telle masse d'immeubles, les vendrait forcément à vil prix, aurait à solder les dettes qui les grèvent, à supporter d'énormes frais d'estimation et de régie, serait tenu en outre de salarier le clergé, d'assurer le culte, d'organiser l'assistance, et finalement reti-

rerait de son entreprise plus de charges que de profits. Comme conclusion, le vicomte proposait de substituer à cet expédient désastreux une mesure indiquée par le clergé lui-même pour sauver le gouvernement de ses embarras financiers, c'était de payer les 360 millions de dette exigible au moyen d'un emprunt de 400 millions hypothéqués sur les biens d'Église. L'idée méritait certainement d'être approfondie et elle attira l'attention, lorsque l'archevêque d'Aix la reproduisit le lendemain. Mais le malheur des gens d'esprit qui se posent dans les Assemblées en bretteurs de tribune et en plaisants attitrés, est d'importuner l'assistance dès qu'ils s'avisent d'être sérieux. On ne les admet pas hors de leur genre. Notre vicomte l'apprit à ses dépens au cours de cette harangue, où il s'était mis en frais de science et de dialectique. Son formidable organe fit trembler la salle, sans agir sur les auditeurs.

Comme il se rasseyait, un succès de répartie le dédommagea de la médiocre faveur qu'avait rencontrée son argumentation érudite. Mirabeau, qui obtint la parole après lui, attachait la plus haute importance à ce qu'il fût statué séparément sur la propriété des biens ecclésiastiques et sur leur emploi. La division du projet de Talleyrand avait été votée à sa demande. Il releva, en les dénaturant un peu, les critiques de son frère contre cette façon de procéder. « Le préopinant, dit-il, a prétendu que traiter la question du juste ou de l'injuste, c'était tendre un piège. En ce cas, Monsieur, je suis très grand dresseur de pièges. Je demande, interrompit le vicomte, acte de la déclaration de M. le comte de Mirabeau. » (Hilarité générale et prolongée.)

Les questions capitales se succédaient à l'ordre du jour de cette ambitieuse et laborieuse Assemblée, qui entendait refaire intégralement toutes les assises de la France. Installée le 9 novembre au manège des Tuileries, elle inaugura la nouvelle salle de ses délibérations par la division du

royaume en départements et districts, l'institution de corps électifs appelés à les diriger, le règlement des pouvoirs attribués à ces administrations collectives. Comme la plupart des députés de la droite, le vicomte regrettait peu le régime des intendants. Il avait gardé contre eux quelque chose des rancunes féodales de sa famille, et la gestion des intérêts locaux par les possesseurs du sol, une large décentralisation dans le sens de la noblesse, ne lui aurait pas déplu. Mais il tenait à l'existence des provinces, à l'ensemble de traditions et de souvenirs qu'elles représentaient ; il s'indignait de voir leurs noms effacés, leur territoire mis en lambeaux, et ce qui lui agréait moins encore, c'était la perspective d'une organisation où la prédominance appartiendrait aux éléments bourgeois, sinon aux forces démocratiques. De prime abord, il avait mal accueilli le projet élaboré par le Comité de constitution et dont Thouret fut le rapporteur. Pendant les débats, son hostilité s'exhala en protestations, en mots violents criés de sa place, en sorties furibondes aggravées de résistance au Président. Toujours le premier à demander l'appel nominal, toujours le plus ardent à contester les décisions du bureau dans les votes par assis et levés, toujours le plus intraitable et le plus fougueux quand la gauche réclamait ou repoussait la clôture, il s'exposa maintes fois aux peines disciplinaires dont la progression savante s'est perpétuée à travers nos révolutions. Il frisa même la plus grave de toutes, l'exclusion temporaire avec privation de l'indemnité, et il l'eût encourue — affirmaient les bonnes âmes — sans la pitié bien légitime qu'inspiraient ses créanciers. En dehors des scènes orageuses, il n'intervint d'ailleurs que sur deux points de la discussion. Le 9 décembre, Rabaut Saint-Etienne avait fait adopter la disposition bizarre des *alternats*, d'après laquelle les principales villes d'un département devaient servir de chef-lieu à tour de rôle. Le vicomte, saisissant aussitôt le côté grotesque de la mesure, proposa que par

analogie le siège de l'Assemblée nationale fût successivement transféré au chef-lieu de chaque département. A une séance postérieure, il attaqua en termes assez vifs l'opinion de son frère sur le recrutement des fonctions électives. Pour limiter les caprices du suffrage populaire et pour amener aux positions importantes des hommes expérimentés, peut-être aussi avec l'arrière-pensée de former à la longue une classe politique, Mirabeau recommandait le système des nominations graduées. Un amendement dont il donna lecture portait qu'à partir de 1795, les administrateurs de district seraient choisis parmi les membres des municipalités, et les administrateurs du département parmi les administrateurs de district.

Cette combinaison du principe électif et de l'avancement hiérarchique trouva de nombreux opposants. Barnave la combattit comme restrictive de la liberté des citoyens. Elle offusquait le vicomte par des motifs évidemment d'un autre ordre, sans doute parce qu'elle imposait à tous, même aux gens de haut lieu, l'obligation de suivre une filière et de commencer la vie publique dans les obscurs honneurs des offices municipaux. Il n'hésita pas à la qualifier d'immorale. « Doit-on, fit-il, avoir besoin de l'espoir d'une place supérieure pour occuper celle où l'on peut être utile à sa patrie? » — et il continua sur ce ton d'austérité catonienne, prédisant les compétitions, les inimitiés, les intrigues que susciterait au bas et au milieu de l'échelle le désir constant d'arriver plus haut. « On embarrasserait beaucoup l'orateur qui vient de parler, répondit Mirabeau, en lui demandant si, lorsqu'il servait dans son premier grade, il n'aspirait pas à celui dont il est honoré maintenant. Je ne sais pour quels êtres il peut être vrai que l'émulation soit la même chose que l'intrigue. Je ne sais dans quelle race d'hommes l'amour du bien soit l'unique mobile des actions. Une telle perfection n'est pas faite pour notre terre. » Il était impossible de rappeler plus discrè-

tement, mais plus clairement au vicomte l'impatience qu'il avait montrée dans l'attente de ses grades, et l'ardeur singulière qu'il avait mise à les solliciter. Cette réplique *ad hominem* le réduisit au silence. Il eut à la vérité une consolation. Malgré d'éloquents et persistants efforts, la motion de son frère fut rejetée.

Concurremment avec l'organisation administrative, la Constituante examinait les changements à introduire dans les institutions militaires. Après les rudes leçons de la guerre de Sept ans, l'armée française avait reçu divers perfectionnements de détail. Des améliorations malheureusement incomplètes et décousues avaient été realisées sous le ministère de Choiseul, sous ceux du maréchal du Muy et du comte de Saint-Germain. Mais des lacunes indéniables, des vices essentiels subsistaient : indépendamment de l'exagération des cadres, des sinécures, des faveurs abusives, des superfétations d'emplois, il était hors de doute que l'engagement volontaire d'où provenaient les 140 000 hommes soldés en temps de paix devenait tout à fait insuffisant en cas de lutte avec une grande puissance; que la milice, destinée à renforcer au besoin les régiments de ligne, ne leur fournissait avec ses contingents non exercés, qu'un lent et médiocre appoint ; que le recrutement confié à des racoleurs s'opérait souvent par des moyens inavouables, et que, tout en donnant de braves troupes, il y versait trop d'éléments impurs ou dangereux. Une vaste réforme se serait imposée quand bien même l'ancien régime fût resté debout, l'écroulement du vieil édifice la rendait urgente. Aux raisons militaires qui la conseillaient déjà, venaient se joindre des raisons d'ordre social ; l'armée ne pouvait demeurer telle que l'avaient constituée les privilèges, alors que tout allait reposer autour d'elle sur l'égalité des droits. Ce n'était pas assez d'avoir, dans la nuit du 4 août, déclaré les grades accessibles sans condition de naissance et de fortune. Cette

innovation en appelait d'autres sous peine d'être frappée de stérilité. Du moment que le soldat n'était plus séparé de l'officier par une barrière infranchissable, il devenait nécessaire que sa profession fût relevée, son point de départ ennobli. Puisque le commandement cessait d'être l'apanage d'une classe, il importait que l'honneur, ce grand et précieux ressort des cadres aristocratiques, trouvât des cadres plébéiens préparés à lui obéir ; il fallait qu'une pépinière de chefs vaillants et respectés commençât à se former dès les rangs les plus humbles, et, pour obtenir ce résultat, pour avoir une armée qui pût subsister sans caste dirigeante, par la seule hiérarchie des fonctions, force était de remanier la construction à la base.

L'Assemblée en avait le sentiment, mais ses idées sur les moyens d'exécution flottaient incertaines et confuses. Bien qu'elle écoutât volontiers les imprécations contre les « mercenaires », — on ne disait pas encore les prétoriens, — il en coûtait à son libéralisme d'accepter le recrutement par voie d'appel. Elle se demandait si les droits de l'homme permettaient d'établir cette servitude, même avec la faculté du remplacement. Beaucoup de ses membres, hostiles au principe de la conscription, la jugeaient en outre inapplicable, se rappelant l'horreur des campagnes pour les obligations, bien éventuelles pourtant, de la milice, l'effroi qu'y avaient toujours causé le tirage au sort et la chance du billet noir. Ils croyaient d'ailleurs, pour la plupart, à l'efficacité, à l'avenir, à la vertu souveraine de la garde nationale, sortie à Paris et en province des événements du 14 juillet. Sur la foi de Lafayette, ils y voyaient non seulement une garantie contre le despotisme et un rempart contre l'anarchie, mais aussi une inépuisable et invincible ressource contre l'ennemi extérieur. L'embarras, les tâtonnements, les illusions de la majorité, et d'autre part les résistances de la droite même, les hardiesses de quelques démocrates avancés se firent

jour dans la délibération sur les travaux du Comité militaire. Rien de plus instructif que la lecture de ce débat trop peu connu. On y aperçoit en germe les différentes conceptions de l'armée qui se sont produites depuis cent ans et dont quelques-unes soulèvent encore de vives controverses. L'enrôlement avec prime, la conscription tempérée par le remplacement, le service obligatoire et personnel, la présence courte ou prolongée sous les drapeaux, le recrutement régional, les levées en masse, eurent à la tribune de la Constituante leurs partisans et leurs détracteurs. Dubois de Crancé proposait la formation de régiments départementaux, attachés à des garnisons fixes, se recrutant sur place, ayant comme noyau des soldats de métier et se complétant sur pied de guerre d'hommes empruntés à une portion de la garde nationale. Louis de Noailles et le vicomte de Beauharnais se prononçaient également pour la répartition des forces du royaume en troupes entretenues et contingent auxiliaire. M. de Menou, le futur Abdallah Menou de l'expédition d'Égypte, se montrait beaucoup plus radical. Il voulait la conscription appliquée à l'armée permanente, et l'institution d'une réserve comprenant jusqu'à l'âge de cinquante ans tous les citoyens *actifs*, c'est-à-dire payant le faible cens électoral qui venait d'être fixé. Tel n'était pas l'avis de M. de Liancourt, grand seigneur passé au peuple et assez incliné vers la gauche, mais opposé par scrupule philosophique aux mesures de coercition. Il repoussa le service personnel comme oppressif et chimérique, le remplacement comme contraire à l'égalité, le recrutement par région comme une réminiscence des anciennes divisions provinciales. Malgré des inconvénients qu'il ne niait pas, l'enrôlement volontaire mieux réglé, mieux surveillé, moralisé à sa source et combiné avec le libre accès aux grades, lui paraissait à tout prendre la meilleure des solutions, la plus appropriée du moins aux habitudes et au tempérament de la France.

Le vicomte de Mirabeau se piquait trop de compétence militaire pour s'abstenir dans cette discussion. Il prit la parole le 15 décembre, après M. de Liancourt et dans le même sens, mais en précisant la thèse et en la dégageant des considérations générales dont le noble duc l'avait enveloppée. Ce fut au point de vue spécial de l'armée qu'il se déclara pour les effectifs restreints, le service à long terme, le recrutement à prix d'argent. Au fond, toute innovation lui était antipathique. Il n'admettait, il ne comprenait que le système d'avant la Révolution : l'officier gentilhomme, le soldat de carrière, les vieux régiments de la monarchie, avec leurs traditions, leur esprit de corps, leurs antiques devises, Auvergne sans tache et Navarre sans peur. Néanmoins, plus prudent que de coutume, il eut soin de voiler son idéal et d'éviter ce qui aurait froissé trop directement l'auditoire. Il convint que l'organisation existante n'était pas sans défauts ; il accorda même que l'état militaire devait être adapté à l'ordre civil, mais il contesta — et avec raison — que l'on pût les identifier d'une manière absolue. Il affirma que, sous n'importe quel gouvernement, la nature des choses maintiendrait entre eux d'inévitables dissemblances. Dubois de Crancé et le baron de Menou lui avaient fait la partie belle par des tirades sur l'heureux moment « où tout soldat serait citoyen et tout citoyen soldat », où chaque homme sous les armes garderait la conscience de ses droits, « et n'aurait plus à se battre au gré des vengeances royales ». Il s'empara de ces déclamations pour critiquer la théorie des appels et des réserves. « Les armées quelque nombreuses qu'elles soient, composées de citadins nouvellement rassemblés, ne vaudront jamais, dit-il, les plus petites phalanges de troupes réglées, exercées, cimentées, disciplinées, aguerries, connues de leur chef. » — Il développa spirituellement cette idée, non sans relever au passage l'épithète « de brigands » que Dubois de Crancé avait appli-

quée aux enrôlés avec prime. « Vous ne souffrirez pas, fit-il observer, qu'on les qualifie ainsi dans cette auguste Assemblée parce qu'ils pourraient bien calculer que, s'ils en ont la réputation, il leur deviendrait utile d'en exercer le métier. »

Soutenant enfin que le plus pressé n'était pas de disserter sur l'armée future, mais d'arrêter le désordre dans l'armée actuelle, il termina par ces mots d'une triste vérité :

« Ce qu'il y a d'urgent, le voici : l'armée est sans discipline, la subordination est perdue. Vous connaissez tous les événements qui ont eu lieu et qu'il est aussi impossible de retracer ici que de réparer. S'il en est temps encore, Messieurs, rendez aux officiers généraux, aux chefs de corps, l'autorité nécessaire pour maintenir les lois militaires existantes et celles que vous proposez d'établir. »

On sait que la Constituante se sépara sans avoir organisé le recrutement sur de nouvelles bases. Il fallut traverser six années de guerre, passer par les volontaires de 1792, les réquisitionnaires de l'an II et l'amalgame de Carnot pour arriver en 1798 à la loi de la conscription. Le discours du vicomte n'avait pas assurément résolu le problème posé par les changements sociaux et les nécessités militaires : la question y est plutôt effleurée que traitée. Il méritait cependant d'être signalé en raison des parties judicieuses qu'il renferme et aussi d'une modération de langage exceptionnelle chez son auteur. Cette modération insolite sans précédent et sans lendemain, provenait-elle d'un grand effort de volonté, ou bien le hasard y entrait-il pour quelque chose ? Des sceptiques remarqueraient que le débat sur le recrutement eut lieu dans une séance du matin, et que le matin, avant dîner, Boniface de Mirabeau devait avoir moins de peine à rester calme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne le fut pas du tout, le même jour, 15 décembre, à la séance du soir.

L'Assemblée avait à délibérer sur la résistance du Parlement de Rennes à l'exécution d'un de ses décrets.

Après avoir été des foyers d'opposition pendant la majeure partie du XVIII[e] siècle, avoir bravé la Cour, flétri les ministres et finalement réclamé la réunion des États généraux, les Parlements étaient, comme on sait, devenus bien vite les adversaires et les victimes de la Révolution, ouverte par leur initiative inconsciente. Dès la convocation des États, ils avaient vu s'évanouir la popularité d'emprunt qui les entourait la veille. Dès les premiers actes de l'Assemblée, ils s'étaient aperçus avec terreur qu'en voulant réformer la vieille monarchie, ils avaient ébranlé cette constitution séculaire dont ils se proclamaient les interprètes, sans trop oser, il est vrai, ni pouvoir la définir. L'autorité souveraine passée aux mains des députés, l'application de nouveaux principes aux propriétés et aux personnes, le dessein hautement avoué de refondre à priori la législation tout entière leur semblaient autant d'usurpations criminelles, autant de violations du droit. Ils sentaient l'atteinte portée à leur existence par la suppression de la vénalité des charges ; ils prévoyaient l'incompatibilité d'un régime égalitaire avec le maintien de grands corps indépendants. Les mouvements de la rue indignaient ces magistrats façonnés au respect des formes légales ; les outrages à la majesté du trône révoltaient leur loyalisme qui, pour avoir été d'humeur chagrine et de nature frondeuse, n'en restait pas moins sincère et profond. Convictions, sentiments, intérêts, habitudes d'esprit, tout protestait en eux contre les changements en voie de s'accomplir. De son côté, le parti dominant dans l'Assemblée nationale les supportait avec impatience. Ils y comptaient nombre d'ennemis : les logiciens à la manière de Sieyès qui les condamnaient sans phrase comme une catégorie de privilégiés ; les économistes qui se rappelaient leur hostilité aux réformes de Turgot ; les philosophes qui leur reprochaient Sirven et Calas ; des gen-

tilshommes démocrates, mêlant aux aspirations modernes les vieilles rancunes de l'épée contre la robe ; des avocats, des hommes de loi, des membres de tribunaux inférieurs, jaloux de l'aristocratie judiciaire ou que sa morgue avait froissés. Sans point d'appui au dehors, abandonnés par l'opinion, tombés subitement à l'état d'institution décrépite et caduque, les Parlements ne pouvaient tenir longtemps contre ces haines coalisées. A la suite des événements du 6 octobre, il n'y eut plus de doute sur leur sort. Le 3 novembre, un décret provoqué par Alexandre de Lameth leur enjoignit « de rester en vacances ou de les reprendre si elles étaient expirées », et décida que « nonobstant lois et réglements contraires », les Chambres des vacations connaîtraient jusqu'à nouvel ordre des pièces et procès.

C'était la mort à bref délai, la majorité des Parlements courba la tête. Celui de Rouen se contenta de formuler ses protestations dans un document secret. Celui de Metz retira, sur un signe de l'Assemblée, les réserves dont il avait accompagné sa soumission. Seule, la Chambre des vacations de Rennes refusa nettement d'enregistrer et d'exécuter le décret du 3 novembre, malgré des lettres de jussion réitérées. Le conflit soulevé par son attitude offrait d'autant plus de gravité, qu'il se compliquait d'un antagonisme de classes, et touchait aux traditions d'une contrée, où l'autonomie provinciale s'était particulièrement maintenue.

Jusqu'à la fin de l'année précédente les trois ordres de la Bretagne, tous ses corps judiciaires, administratifs, municipaux avaient marché d'accord pour défendre les droits stipulés dans le pacte d'union à la couronne. La seule annonce des États Généraux suffit pour offrir aux esprits de nouvelles perspectives, faire éclater les divergences d'intérêts, mettre en lumière les rivalités latentes, et partager la province en deux camps ardemment ennemis.

En décembre 1788, le jour où les États de Bretagne

s'assemblèrent pour la dernière fois, tandis que la noblesse continuait de soutenir les antiques franchises auxquelles étaient liés ses privilèges, les membres du Tiers avaient commencé à s'en montrer singulièrement détachés. La possibilité de renverser la hiérarchie existante des rangs et des fonctions leur était apparue ; toute leur énergie, toutes leurs ambitions, tous leurs efforts se concentraient maintenant sur cette idée, et peu leur importait le salut des libertés bretonnes, pourvu que l'égalité civile devînt la loi commune des Français.

Quelques hommes jeunes, hardis, âpres à la lutte furent nommés députés, tels que Le Chapelier, Lanjuinais, Defermon, Kervélégan. Ils demeurèrent les yeux fixés sur la Bretagne et leur animosité contre le Parlement de Rennes n'attendit qu'une occasion pour se réveiller. A la séance du 15 décembre 1789, Le Chapelier proposa de remplacer la Chambre des vacations, qui s'était montrée factieuse envers les ordres de l'Assemblée, par un tribunal provisoire. Robespierre profita de l'incident pour réclamer des juges élus par le peuple ; en ajoutant cette phrase venimeuse : « Le Parlement de Rennes a eu l'audace d'écrire des lettres confidentielles au pouvoir exécutif afin de sonder ses dispositions à l'égard de l'Assemblée. »

« Ce n'est pas vrai, » cria une voix énorme. Toute la salle se retourna et reconnut le vicomte de Mirabeau.

Le vicomte avait, assure-t-on, dîné chez Massé, le célèbre traiteur du Palais-Royal. Il en était sorti fort échauffé, dans l'état trop fréquent de l'esprit et des sens qui le portait, suivant les cas, soit à l'extrême gaieté, soit à la violence, et dont il s'excusait devant son frère par le mot si connu : « Que voulez-vous ? de tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là ». Son excitation présageait d'autant plus un orage, qu'il prenait très à cœur cette aventure de parlement. Non qu'il aimât les gens de robe. Mais il avait pour principe de défendre instinctive-

ment et par mesure générale tout ce que la Révolution attaquait. D'ailleurs, s'il ne songeait guère à sa femme, il se souvenait d'être marié dans la noblesse bretonne, et, ce corps n'ayant pas de représentants à la Constituante, il s'en regardait volontiers comme le champion d'office et l'organe désigné. Venu à la séance avec des intentions de combat, il entra brusquement en scène par l'interruption retentissante que nous avons citée d'après le *Moniteur*.

Elle lui valut un rappel à l'ordre. Il demanda la parole pour s'expliquer, et, sur le refus du président, roula en un clin d'œil jusqu'à la tribune, qu'il remplit de sa personne avec un air d'assurance et de défi.

Alors se produisit un de ces scandales législatifs sur lesquels nous sommes blasés aujourd'hui, mais qui étaient encore des événements vers la fin de 1789. L'orateur salué par les exclamations d'une majorité hostile, sommé de se taire, résolu quand même à parler ; assailli, aux premières syllabes qu'il prononça, d'un ouragan de cris, d'injures, de ricanements ; tenant bon néanmoins et poursuivant en brave ; tantôt essayant de dominer le tumulte, tantôt s'interrompant dans l'espoir d'une éclaircie ; invectivé, conspué, honni à chaque tentative pour reprendre son discours ; recommençant dix fois sans pouvoir se faire entendre, aussi obstiné à s'imposer que l'auditoire à ne pas le souffrir. Ses amis, mécontents, gênés, le trouvant incommode, le soutenant toutefois par point d'honneur et contribuant au tapage par leurs appels au silence ; ses adversaires, exaspérés, l'interpellant de leur place ; quelques-uns s'élançant dans l'hémicycle pour l'apostropher de plus près ; une partie des députés debout ; toute la salle frémissante ; les provocations se croisant ; les démentis se greffant les uns sur les autres ; un souffle de guerre civile dans l'atmosphère ; et, au milieu de cette mêlée, le président impuissant, débordé, admonestant l'orateur, admonestant la droite, admonestant la gauche, lançant ses

foudres au hasard, enflant sa voix à la briser, agitant sa sonnette à la casser, se levant, se rasseyant, se couvrant, furieux de n'être pas obéi, craignant en plus d'être ridicule, et endurant ce supplice jusqu'à ce que la lassitude générale amenât, avec l'apaisement des cœurs, le triomphe du règlement.

Voilà le spectacle que l'Assemblée nationale offrit dans cette séance de décembre par le fait du vicomte de Mirabeau. Lorsqu'après une heure de bataille, il descendit enfin de la tribune, on mit en délibération la peine à lui appliquer pour sa révolte prolongée. Bouche, député d'Aix, une des victimes habituelles de ses plaisanteries, requit l'exclusion pendant huit jours. Barnave proposa dédaigneusement l'exclusion jusqu'au lendemain, « afin, dit-il, que le délinquant réfléchît sur ses intempérances de langage et *autres* ». « La plus belle grâce qu'on puisse lui faire, ajouta M. de Menou, est de croire qu'il n'est pas de sang-froid. » Des observations furent présentées par Alexandre de Lameth sur la nécessité de renforcer l'arsenal disciplinaire, et le vicomte qui goûtait peu cet avis, ayant protesté de son banc à sa façon accoutumée, c'est-à-dire à pleins poumons, il y eut encore quelques grondements de tempête. M. de Liancourt, auteur, lui aussi, d'une motion de censure, réussit pourtant à la lire et à la faire adopter. Elle portait que le député perturbateur serait nommé au procès-verbal comme coupable d'avoir offensé l'Assemblée et — ce qui est bien du temps — « indisposé les tribunes ».

L'incident clos, on revint à la question du Parlement de Rennes. Le vicomte s'était juré de faire figure dans cette discussion. Il insista pour être entendu, et, sous peine de montrer une partialité indécente, il fallut bien à la fin le subir, sinon l'écouter. « Son discours se ressentit du trouble de son âme », rapporte le *Moniteur*. Il essaya d'expliquer l'acte de la Chambre des vacations, opina

pour l'ajournement du vote, se répéta, divagua un peu. Le Chapelier lui répondit en termes assez aigres : Rœderer, qui, selon Mme de Staël, avait une propension naturelle « à voler au secours du plus fort », résuma l'impression générale de l'Assemblée, et, sur ses conclusions, la majorité vota le décret suivant :

« Les magistrats composant la Chambre des vacations du Parlement de Rennes seront mandés pour comparaître à la barre dans la quinzaine de la réception du décret, et le roi sera supplié de former une nouvelle Chambre parmi les autres magistrats du même Parlement. »

Le lendemain, l'intermède héroï-comique, dont notre vicomte avait été le principal acteur, défraya les journaux et les pamphlets populaires. La plupart ne furent guère tendres pour Mirabeau-Tonneau. C'était le surnom indélébile qu'ils lui avaient donné, on le sait, dès son apparition dans la politique, et que ne justifiait pas seulement la majesté de son embonpoint. Au milieu de mille facéties, Camille Desmoulins — pauvre Camille ! — lui reprocha comme un crime de lèse-nation le démenti adressé « à M. Robespierre, cet excellent citoyen, l'ornement de la représentation septentrionale ». Ces lardons et ces morsures de presse laissaient le vicomte indifférent. Le bruit fait autour de ses actions n'était même point pour lui déplaire. Mais il tenait à ce que le dernier mot ne restât pas aux coryphées de la séance, où il avait été si maltraité. Choisissant parmi eux le plus homme de qualité, il envoya un cartel au duc de Liancourt. Un autre gentilhomme du côté gauche avec lequel il avait une affaire d'honneur en suspens, M. de Latour-Maubourg, l'alter ego de Lafayette, réclama la priorité. On alla sur le terrain. Le vicomte reçut un léger coup d'épée au ventre, ce dont s'amusa, dans son impitoyable gaminerie, le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*. — « En vérité, prétendait-il par allusion à une rencontre célèbre entre

deux comédiens de l'époque, Dugazon et le gros Desessarts, en vérité, M. de Latour-Maubourg aurait pu dire à son adversaire, comme Dugazon à Desessarts : les coups au ventre ne compteront pas. »

Quant au duc de Liancourt, soit qu'à titre de philanthrope, il réprouvât le duel, soit que le différend lui semblât terminé par la blessure du vicomte de Mirabeau, il ne paraît pas s'être inquiété d'y donner d'autre suite. On en glosa dans le camp de la réaction. Les malveillants trouvèrent que le duc avait été bien prompt à céder son tour, bien facile aussi à contenter, puisqu'il jugeait suffisant de s'être battu en la personne d'un collègue, et, comme il passait — peut-être à tort — pour ne pas faire ses discours, ce quatrain courut les cercles de Paris :

Si l'on achetait du courage
Comme on achète de l'esprit,
Liancourt aurait l'avantage
De se battre comme il écrit.

Trois semaines après, le 8 janvier 1790, les treize magistrats composant la Chambre des vacations de Rennes comparurent à la barre de l'Assemblée. Leur président, M. de la Houssaye, eut un langage plein de dignité. Sans s'attarder aux moyens de forme, aux arguments de détail et de procédure, il posa nettement en face du droit abstrait de souveraineté qu'invoquait la Révolution, le droit résultant de textes positifs et de stipulations solennelles. Sa défense s'appuya tout entière sur cette thèse : la Bretagne est unie à la France en vertu d'un traité qui garantit le maintien de ses institutions. Tant que ses États régulièrement assemblés n'auront pas renoncé au bénéfice de ce contrat, il demeure obligatoire pour les deux parties ; la constitution bretonne subsiste, et le Parlement ne peut se prêter à aucune mesure, incompatible avec elle, tel que l'est manifestement le décret du 3 novembre 1789. M. de

la Houssaye rappela ensuite les revendications des années précédentes, l'énergie de la province à lutter pour ses franchises sous le ministère Brienne, le vœu de les garder intactes consigné dans les deux tiers de ses cahiers, puis relevant les menaces dirigées contre la magistrature de Rennes : « De vrais magistrats, continua-t-il, ne sont accessibles qu'à une crainte, celle de trahir leur devoir. Lorsqu'il devient impossible de le remplir, se dépouiller du caractère dont ils sont revêtus est un sacrifice nécessaire. Deux fois, nous l'avons offert, deux fois nous avons supplié Sa Majesté de nous permettre de reporter dans la vie privée le serment à jamais inviolable de notre fidélité au monarque et aux lois ! »

Ces fières paroles du président de la Houssaye étaient en même temps que l'oraison funèbre des parlements, celle de la nationalité bretonne. Les Parlements se savaient condamnés ; la nationalité bretonne tendait à n'être plus qu'un souvenir, et la Révolution achevait rudement, brutalement, sans le moindre souci des droits acquis ni des vieux pactes, l'œuvre centralisatrice de la monarchie. Dans les séances des 9 et 11 janvier 1790, le vicomte de Mirabeau recommença en vain l'apologie des magistrats de Rennes ; vainement aussi d'Esprémesnil, Maury, Cazalès, s'appliquèrent à les disculper. L'Assemblée avait sa résolution prise. Elle applaudit Le Chapelier tonnant contre la folle tentative de faire revivre « une charte surannée, qui ne servait qu'aux nobles et aux hommes riches pour opprimer, offenser et mépriser le peuple ».

Elle acclama Barnave, Mirabeau, Lanjuinais, Clermont-Tonnerre, affirmant que la Bretagne avait ratifié l'abandon de ses privilèges par sa soumission aux décrets rendus depuis le 4 août, célébrant sa fusion irrévocable dans la grande unité française et proclamant que les corps judiciaires étaient faits pour exécuter les décisions de la puissance législative, non pour les contrôler ni les discuter.

Un décret frappa de suspension le président de la Houssaye et les conseillers à la suite, après quoi le garde des sceaux institua une autre Chambre des vacations prise dans les rangs de la Compagnie. Mais il avait compté sans l'esprit de corps parlementaire doublé de la ténacité bretonne. Les membres de la nouvelle Chambre, à l'exemple de leurs devanciers, répondirent par un refus de service accompagné de démission. Dans la séance du 3 février, Defermon, très animé, demanda qu'ils fussent également suspendus et déclarés inhabiles à remplir toute fonction publique. L'infatigable vicomte voulut, sinon combattre, du moins protester jusqu'au bout : « Il est étrange — observa-t-il assez justement — de punir, pour cause de retraite volontaire, des gens qu'on se prépare à supprimer. » La majorité ne daigna pas relever l'épigramme. Elle y riposta en accueillant d'emblée la proposition de Defermon ; et un tribunal supérieur formé d'avocats, de praticiens, de juges empruntés aux petites juridictions du ressort, remplaça provisoirement les magistrats « déchus de leurs gages ». Ce fut le dernier épisode de l'histoire des parlements. Lorsque huit mois plus tard, la Constituante prononça leur abolition définitive, ils étaient presque oubliés.

Déjà, aux premiers jours de 1790, l'agonie des anciennes cours de justice avait cessé partout — excepté en Bretagne — d'émouvoir et même d'intéresser l'opinion. L'attention publique était ailleurs. D'autres événements l'occupaient : l'affaire d'Albert de Rions à Toulon, le discours du roi à la salle du Manège, le procès du marquis de Favras. Dans ces circonstances comme dans les précédentes, le vicomte de Mirabeau se plut à braver les idées en faveur et les courants populaires, avec une intrépidité remarquable quand il avait raison, et non moins étonnante quand il avait tort.

L'aventure d'Albert de Rions peut être rangée parmi les

incidents caractéristiques de cette période de confusion, de désordre universel, d'affaissement ou plutôt d'éclipse du pouvoir, comprise entre l'insurrection du 14 juillet et la dictature jacobine. C'est le prototype des scènes d'anarchie alors si fréquentes, le tableau qui en offre tous les traits réunis et concentrés ; fureur aveugle de la multitude, connivence ou sottise des magistrats municipaux, complicité de la Garde nationale, passivité des troupes, victoire insolente des factieux, impunité de leurs méfaits grâce à l'inertie du Gouvernement, et à l'inqualifiable faiblesse de l'Assemblée. Le comte d'Albert de Rions, lieutenant général des armées navales, devenu après de brillants services commandant du port de Toulon, s'y était attiré de sourdes animosités autant par sa réputation d'aristocrate que par son attachement aux traditions sévères de son corps. On l'accusait notamment de propos irrévérencieux envers la milice citoyenne, l'idole et l'arche sainte du moment. Beaucoup d'ouvriers de la marine s'inscrivaient pour en faire partie. Il entreprit d'arrêter ce mouvement qu'il jugeait funeste à la discipline des ateliers, mais la municipalité favorisant l'émeute, les gardes nationaux révolutionnèrent la ville, se saisirent de M. de Rions et des officiers qui l'entouraient, les maltraitèrent, et à travers une multitude en furie, les traînèrent au palais de justice où la prison les délivra d'une mort certaine.

A la nouvelle de cet acte odieux, le Gouvernement ne prit de lui-même aucune décision, tant il était déshabitué de vouloir. Il se contenta de signaler le fait à l'Assemblée par une lettre plaintive du ministre de la Marine. Toujours hésitante et timide en face des excès populaires, l'Assemblée prescrivit la mise en liberté des officiers arrêtés, mais froidement, sans un mot de blâme pour la sédition, en affectant au contraire de rien préjuger et de remettre jusqu'à plus ample informé l'examen des responsabilités encourues. Elle écarta par l'ordre du jour une motion de Malouet, ten-

dant à formuler en articles de loi, les principes d'ordre social outrageusement violés dans l'affaire de Toulon, et le vicomte de Mirabeau ayant demandé à présenter des observations sur le même sujet, on se hâta de lui fermer la bouche par un vote de clôture. Mais le vicomte ne se résignait pas aisément à priver le public de son éloquence et de ses pensées. Suivant une pratique assez usitée dans les Chambres d'autrefois, il fit imprimer et distribuer ce qu'il n'avait pu dire à la tribune. Ces discours non prononcés, et mis au jour après coup, paraissaient alors sous le titre consacré d'*opinions*. C'était la consolation des orateurs forcés de se taire, et même la ressource de ceux qui ne parlaient jamais.

L'*opinion* du vicomte sur les événements de Toulon fut d'ailleurs hardie et nette comme l'eût été sa parole. Après un courageux éloge d'Albert de Rions, il concluait à la dissolution de la Garde nationale ainsi qu'à la suspension de la municipalité. Puis, il partait de là pour rappeler une fois encore les progrès de la désorganisation dans tous les services de la marine et de l'armée ; il jetait un cri d'alarme en montrant la révolte chez les inférieurs, l'abattement et le dégoût chez les chefs ; il insistait sur la nécessité d'aviser au plus vite, si l'on voulait conserver à la France des régiments et des vaisseaux. Ce sentiment était partagé par d'autres esprits moins suspects de passions réactionnaires. A la séance du 16 janvier, lorsque la question de Toulon revint devant l'Assemblée après examen au comité des rapports, Malouet développa les mêmes considérations avec une autorité, une gravité qui faisaient défaut à l'enfant perdu de la droite. Mais la majorité des Constituants — en cela pareille à beaucoup de majorités — tenait volontiers pour non avenus les faits les plus palpables, s'ils contrariaient ses préventions ou dérangeaient ses théories. Ne pouvant incriminer M. de Rions, n'entendant pas condamner les magistrats municipaux ni désobliger l'émeute, elle trouva

un moyen très simple, sinon très logique, de tourner la difficulté, ce fut de mettre tout le monde hors de cause. Elle déclara qu'il n'y avait lieu à aucune inculpation, *présumant favorablement*, dit le décret, des motifs qui ont animé M. d'Albert de Rions, les autres officiers de marine impliqués dans cette affaire et les membres de la municipalité.

Quant aux gardes nationaux de Toulon et aux ouvriers insurgés, le décret n'en disait mot. Comme il était par trop difficile de leur supposer de bonnes intentions, l'on prenait à leur égard le parti de ne pas s'expliquer et de les englober tacitement dans l'absolution générale.

Nous avons déjà rappelé à quelles dispositions intellectuelles et morales tenaient ces défaillances de l'Assemblée. Le même parti pris en faveur de la Révolution faisait que malgré les désordres, malgré l'insécurité, l'ensemble de la Bourgeoisie, la grande classe moyenne n'essayait pas de réagir. Ces patriotes de 1789, généreux, sincères et pleins d'illusions, qui rêvaient une démocratie paisible sous une royauté débonnaire, avaient foi dans la nature humaine, dans sa bonté native, dans son inclination au bien. Les épisodes violents, souvent tragiques, dont ils étaient spectateurs depuis six mois, ne les affectaient pas outre mesure. Ils les considéraient d'un œil indulgent, comme les écarts inévitables de la liberté naissante, comme des orages de jeunesse, après lesquels s'ouvrirait une ère ininterrompue de justice, de concorde, de prospérité, de bonheur. La seule pensée qui les troublât, le seul péril dont ils se crussent menacés était la possibilité d'un retour vers l'ordre de choses aboli, et cette appréhension, autant que la croyance à l'innocuité, à la sûreté des instincts populaires, détruisait en eux toute notion de gouvernement. L'autorité, même sous ses formes nouvelles, même aux mains de ceux qu'ils avaient acclamés et choisis, leur paraissait entachée d'ancien régime. Ils la traitaient en suspecte ; ils la jugeaient toujours trop concentrée, trop

forte, trop libre de ses mouvements, jamais assez éparse ni assez entravée. Par effroi du despotisme d'en haut, ils frayaient aveuglément la voie au despotisme d'en bas. Louis XVI continuait d'être aimé, d'un amour, il est vrai, un peu banal, un peu négatif, et qui tendait à s'évaporer en effusions verbeuses ; mais une invincible méfiance s'attachait à ses proches, à ses amis particuliers, au cortège de familiers, de serviteurs, de confidents connus ou présumés que l'on désignait sous ce terme vague, flottant, indéfiniment élastique, la *Cour*. Chez beaucoup de Français, le nom de la Cour évoquait l'idée d'une puissance mystérieuse et malfaisante, source de tous les embarras, cause de toutes les calamités. On la rendait responsable de la cherté du pain, de l'arrêt du travail, de la ruine du commerce. S'il y avait des brigandages dans les campagnes, des pillages de boutiques dans les villes ; si les emprunts échouaient, si les mesures législatives rencontraient des obstacles, on s'en prenait encore à la Cour. Et, sans cesse, les imaginations enfiévrées lui découvraient de nouvelles ramifications, lui prêtaient de nouveaux complots, étendaient ses limites, reculaient ses frontières. Il suffisait d'être investi du pouvoir — fût-ce malgré elle et contre elle — pour être réputé son instrument, bientôt son complice, bientôt l'inspirateur de ses desseins ténébreux. Peu importaient les antécédents, le caractère notoire, le prestige et les adorations de la veille. Au commencement de 1790, lorsque les pamphlets, les clubs, les orateurs de districts se déchaînaient contre la Cour, ce n'était plus Breteuil qu'ils visaient, c'était Necker.

Démonétisé, dépassé, plus que suspect aux démocrates, mal vu de cette intimité du Château avec laquelle on l'accusait de pactiser, M. Necker conçut un coup d'État, un coup d'État pacifique et sentimental, comme en pouvait entreprendre l'homme qui déclarait, non sans quelque hauteur, n'avoir rien de commun avec Richelieu. Au mi-

lieu des obscurités de la situation, deux faits également indéniables l'avaient frappé : la persistance des sympathies pour le roi et leur complète inefficacité politique. Par une triste ironie du sort, personne n'était plus déprimé, plus annulé, n'exerçait moins d'ascendant et d'influence, que ce prince dont chacun s'évertuait à célébrer les intentions et à proclamer les vertus. M. Necker forma le projet de mettre en valeur cette popularité improductive. Ses amis, les *Indépendants,* en attribuaient la stérilité au doute généralement répandu sur la constance des résolutions et la fixité des idées de Louis XVI. Il lui sembla possible de gagner la partie, si le roi consentait à s'affirmer par une démarche assez spontanée, assez éclatante pour ne plus laisser prise à l'équivoque ni au soupçon. Qu'inopinément, sans faste, sans appareil, le roi se rendît à l'Assemblée ; qu'il ouvrît son cœur devant les représentants du pays ; qu'il leur exprimât son adhésion franche, nette, irrévocable aux nouveaux principes du droit public, et qu'en même temps, de son accent d'honnête homme, il leur rappelât les conditions essentielles de la liberté dans une monarchie ; alors — pensait M. Necker — tous les malentendus, toutes les incertitudes se dissiperaient ; toutes les âmes seraient touchées, le sentiment servirait de véhicule à la raison ; l'ordre renaîtrait ; la loi reprendrait son empire, et la couronne relevée, réhabilitée, cessant d'être un vain symbole, deviendrait un point de ralliement, un centre de défense, *une force retenante*, suivant le mot genevois. Tel fut le plan ingénieux et subtilement déduit auquel aboutirent les méditations de l'ancêtre des doctrinaires. Louis XVI l'accepta, comme il acceptait d'habitude les propositions de ses ministres, avec plus de docilité que de conviction, et, le 4 février, il vint lire à l'Assemblée le discours préparé par M. Necker. C'était une œuvre de mérite, étudiée, pondérée, remplie de ces sages maximes, de ces avis judicieux et sensés qui n'ont aucune chance de succès au début

d'une révolution. Le roi constatait avec chagrin l'agitation et les discordes répandues sur toute la surface de la France, la détresse du Trésor, la suspension ou l'inactivité de la justice, le relâchement progressif des liens sociaux. Il déplorait que la nation eût à traverser tant d'épreuves pour atteindre « le grand but offert à ses regards ». — « J'espérais, disait-il mélancoliquement, vous y conduire d'une manière plus douce et plus tranquille, lorsque je formai le dessein de vous rassembler. » Au premier moment, en présence de l'accueil que reçut le discours du roi, M. Necker put se flatter d'avoir réussi. Les Constituants, avec un fonds de passions tenaces et d'opinions persistantes, étaient en majorité *sensibles*, pour se servir d'un terme dont ils abusaient ; faciles à enlever, à entraîner, sans défense contre les impressions soudaines et s'y livrant tout entiers, sauf à s'en dégager bientôt. L'aspect de ce monarque aux allures simples, au maintien modeste, venu parmi eux en voisin et presque en égal ; son langage de citoyen et de père de famille, son air d'abandon, son ton de confiance avaient remué leurs cœurs. A la sortie du manège, il y eut, principalement sur les bancs du centre et de la gauche, un tonnerre de vivats, suivi d'un débordement d'allégresse, qui rappelait la nuit du 4 août. C'étaient des congratulations, des embrassements, des transports. Il semblait que tout fût sauvé. M. de Menou fit décider le vote immédiat et la présentation aux Tuileries d'une adresse de remerciements. Goupil de Préfeln proposa que, sous peine de déchéance, les députés fussent astreints à prêter sans délai le serment civique complété par l'engagement solennel de maintenir la Constitution. On aurait pu se montrer moins pressé. La Constitution à laquelle on travaillait par intervalles était encore loin d'être achevée. Mais l'Assemblée croyait si fermement à la perfection de l'édifice futur, qu'elle ne voulut pas attendre pour en inaugurer la façade. La motion de Goupil fut adoptée d'enthousiasme, et,

séance tenante, eut lieu le défilé du serment. Bureaux de Puzy jura le premier, en sa qualité de président ; puis, à quelques exceptions près, chacun des députés titulaires, puis chacun des députés suppléants, puis, l'élan se communiquant de proche en proche, vint le tour des commis du secrétariat, celui des huissiers, celui des employés de la salle, celui des spectateurs et spectatrices des galeries,

La droite avait écouté froidement le discours du roi. Elle s'associa néanmoins, à la presque unanimité, au serment de l'Assemblée. Parmi ses membres, six seulement s'abstinrent : l'avocat Bergasse, MM. de Saint-Simon, de Bouville, de Chailloué, d'Argenteuil, et — ce qui n'étonnera personne — le vicomte de Mirabeau. Les déclarations de Louis XVI l'avaient mis dans un état d'indescriptible fureur. Il quitta brusquement la salle, et tirant son épée, au milieu d'un couloir, la brisa sur son genou. « Lorsque le roi brise son sceptre, dit-il, ses serviteurs doivent briser leur épée. » A deux pas de là, il aperçut Maury qui, n'étant jamais à court de raisons ni de cynisme, lui répondit par ce vers d'une tragédie :

« *Le parjure est vertu quand le serment fut crime.* » Et, sur-le-champ, lui exposa la théorie du serment politique en casuiste consommé. Une promesse imposée n'a pas de valeur, démontra l'abbé. C'est précisément le cas de celle que nous venons de faire. Elle a été arrachée, extorquée par violence, puisqu'il était impossible de s'y refuser sans être exclu. Par conséquent, elle ne saurait nous lier en quoi que ce soit, et nous avons le droit, bien mieux, nous aurons le devoir d'y manquer à la première occasion favorable. Dans ces conditions, le serment devient une opération machinale et de pure étiquette devant laquelle il serait puéril de reculer. Pourquoi donner aux adversaires la satisfaction de nous chasser de nos sièges. N'est-il pas préférable et cent fois plus digne de rester sur la brèche et d'y continuer le combat ? Si Paris vaut bien

une messe, le mandat de député vaut bien une formule. Le beau calcul, en vérité, et le singulier point d'honneur de céder la place, alors qu'il n'en coûte pour la garder que cette innocente simagrée.

Fût-ce l'effet des arguments de Maury? toujours est-il que le vicomte, un peu calmé, essaya le lendemain de concilier son intransigeance avec la conservation de son poste. Il remit au président une lettre justificative où il s'expliquait ainsi : « Le serment qu'on nous demande comprend deux parties : nous devons jurer d'abord fidélité à la nation, à la loi et au roi, nous devons nous obliger, en outre, à maintenir la Constitution. Je signerais la première partie de mon sang. Mais, quant à la seconde partie, tout ce que je puis jurer, c'est la soumission aux lois du pays. Il m'est impossible de m'engager davantage envers une constitution, où sont insérés des articles que je désapprouve et que la France est libre de rejeter un jour, si elle les juge nuisibles à son bonheur.

« Je connais trop la force d'un serment pour me permettre de l'interpréter, ou croire l'annuler par des restrictions mentales.

« Telle est ma profession de foi. Le serment que j'offre de prêter, le voici :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et « d'être *soumis* à la Constitution décrétée par l'Assemblée « nationale et acceptée par le roi. »

Comme il était aisé de le prévoir, l'Assemblée n'admit pas la variante. Néanmoins, le 9 février, Mirabeau cadet entra bravement en séance, accompagné des autres dissidents, sauf Bergasse qui avait résigné son mandat. La majorité cria qu'ils ne pouvaient délibérer avant d'avoir prêté le serment réglementaire. « Je me suis abstenu par respect pour la souveraineté de la nation, répliqua M. de Bouville, un des *noirs* les plus exaltés et qu'on ne s'attendait pas à trouver si démocrate, je me suis abstenu parce

que, promettre de maintenir la Constitution, c'est dénier au peuple le droit de la changer. » — Le président Bureaux de Puzy, désireux d'une solution amiable, fit remarquer obligeamment que le droit de revision avait été proclamé, qu'il demeurait intact, et que la Constitution elle-même devait en déterminer l'exercice dans ses dispositions finales. — Sur cette assurance, les députés récalcitrants s'exécutèrent. Ils commençaient à être embarrassés de leur héroïsme, et n'étaient pas fâchés qu'un prétexte honnête leur permît de s'en départir ; mais la crainte des rieurs les préoccupait, et, jusque dans la capitulation, ils cherchèrent à se ménager une attitude. Lorsque la formule du serment leur eut été lue, tous les cinq à la file répétèrent les paroles sacramentelles en les faisant précéder du même considérant :

« *D'après l'explication donnée par M. le Président et adoptée par l'Assemblée nationale, je le jure.* »

S'il faut s'en rapporter au vicomte de Mirabeau, il aurait articulé de sa voix la plus haute et la plus retentissante le membre de phrase qui motivait son acquiescement. Lui et ses quatre suivants attachaient une extrême importance à cette énonciation. Ils comptaient sur elle pour échapper au ridicule de s'être ravisés. Aussi, quel ne fut pas leur désappointement quand ils prirent connaissance du procès-verbal. La mention de leur serment y figurait toute sèche. Ils réclamèrent une rectification. L'Assemblée s'y opposa. « En ce cas, mon serment est nul », riposta le vicomte de sa place. Tout le monde avait une telle habitude de ses boutades, que celle-ci passa inaperçue, et il ne jugea pas à propos d'insister. En revanche, il eut soin de raconter la scène dans une épître à ses commettants, où il s'attribuait le mérite d'une résistance triomphante. « On ne me fait pas jurer malgré moi », leur écrivait-il superbement. A vrai dire, le vicomte était bien et dûment assermenté, mais c'est une justice à lui rendre que par la suite il n'y parut guère.

Deux semaines après la séance royale du 4 février, un drame judiciaire, la condamnation de Favras, lui offrit l'occasion de rentrer dans son rôle d'aristocrate impénitent. On se rappelle cette cause célèbre dont les dessous n'ont jamais été bien pénétrés.

Le procès du marquis de Favras fut honteux, honteux pour le Gouvernement, pour les juges, pour le public, honorable seulement pour l'accusé, qui montra jusqu'au bout une fermeté pleine de noblesse. Sans cacher ses affections monarchiques, il nia énergiquement le complot, du moins tel que le présentaient les délateurs. Mais l'opinion de Paris lui était passionnément hostile. Le jour du prononcé de l'arrêt, une foule énorme, d'où partaient les cris de : « A bas Favras ! l'aristocrate à la lanterne ! le traître ou les juges ! » se répandit autour du Châtelet. Intimidé, le procureur du roi requit la peine de mort. Non moins effrayés, les juges condamnèrent le marquis à être pendu. « Monsieur, lui dit naïvement l'un d'eux, le rapporteur Quatremère, votre vie est un grand sacrifice que vous devez à la tranquillité publique. » L'exécution eut lieu à la nuit, en place de Grève. C'était la première fois qu'un gentilhomme subissait ce genre de supplice, appliqué jusque-là aux seuls roturiers. La multitude savourait la nouveauté du spectacle. Lorsque Favras fut hissé à la potence, des voix hurlèrent : « Allons, saute marquis. »

Ni la Cour, ni les ministres, ni les chefs du côté droit n'avaient essayé de le sauver. Il était coupable d'être vaincu, coupable de s'être laissé prendre. Malheur à ceux qui échouent ! Après sa fin tragique, quelques pamphlets inspirés par des amis hasardèrent son apologie. Mais la protestation la plus nette, la plus éclatante contre l'arrêt du Châtelet vint du vicomte de Mirabeau. Trop compromis et trop compromettant pour avoir pu servir l'accusé, il voulut du moins, à la face de la plèbe parisienne, honorer et venger la mémoire du mort. Favras laissait

un fils issu de son mariage avec la princesse Caroline d'Anhalt-Bernbourg que, par une fortune inespérée, il avait épousée en Allemagne, vers 1764.

Le vicomte alla trouver Mme de Favras au lendemain de l'exécution, lui offrit de proposer son fils pour un emploi vacant au régiment de Touraine, et envoya l'annonce de sa démarche aux journaux. C'était une bravade, inutile sans doute et dangereuse, mais excusable peut-être dans une circonstance où tant de personnages s'étaient montrés si prudents.

Ces témérités, ces outrances d'attitude qui signalaient le vicomte à la fureur des faubourgs, soulevaient contre lui la majorité de la Constituante, et parfois importunaient ses collègues de la minorité, n'étaient pas sans lui valoir au loin des admirations et des sympathies. Elles l'avaient mis en haute faveur auprès de la classe la plus maltraitée jusqu'alors par la Révolution, celle des nobles de province, frustrés des redevances féodales, atteints dans leurs autres revenus, partout épiés, partout suspectés, exposés sur beaucoup de points à des vexations quotidiennes, aux perquisitions, aux visites domiciliaires, souvent au pillage et à l'incendie de leurs châteaux. A des gens ainsi molestés, ainsi humiliés, les plus violentes sorties du vicomte de Mirabeau ne semblaient que légitimes et méritoires. Ils lisaient avidement ses discours, s'extasiaient au récit de ses algarades, et le bouillant député du Limousin, idéalisé par la distance, leur apparaissait comme un redresseur de torts, un paladin sans tache, un chevalier sans reproche, toujours prêt à livrer bataille pour secourir les opprimés. Entre tous les membres de la droite, c'était le correspondant auquel ils s'adressaient de préférence. Ils lui communiquaient leurs plaintes, lui confiaient leurs appréhensions avec la certitude qu'un lutteur de cette trempe ne craindrait pas de les porter à la tribune, n'aurait garde d'en rien retrancher, d'en rien atténuer, mais les amplifierait et les accentuerait plutôt. Dès l'été de 89, on avait

vu le vicomte se faire l'interprète véhément des doléances qui lui étaient parvenues. En janvier et février 1790, pendant le procès Favras, il déposa sur le bureau de l'Assemblée deux mémoires ayant pour titre : *Dénonciation des excès commis dans le Bas-Limousin, le Quercy et la Bretagne*, avec un appendice concernant des actes de jacquerie perpétrés dans l'Auvergne et l'Angoumois. Ces manuscrits relataient un certain nombre de faits entassés un peu au hasard et d'une gravité très inégale : homicides, habitations détruites ou saccagées, extorsions de quittances, refus de payer toutes les rentes foncières, attroupements armés, démonstrations menaçantes, bris des poteaux seigneuriaux et des bancs, réservés dans les églises aux anciens possesseurs de fiefs. Le vicomte insistait particulièrement sur les troubles de Bretagne dont il s'était fait, nous le savons, une spécialité. Après l'énumération des désordres survenus aux environs de Rennes, il prenait à partie les officiers municipaux de cette ville, coupables, selon lui, de basse jalousie, de partialité révoltante et d'inertie calculée. « Cinquante gentilshommes — assurait-il — se sont réfugiés à Rennes. La commune a refusé de les écouter, prétendant que, par leur résistance au vœu de la nation, les nobles du pays se sont mis hors la loi et ne peuvent attendre protection de la puissance politique. » — Il allait plus loin, et nettement accusait les députés bretons d'être les perturbateurs de leur province, d'y avoir semé la guerre sociale, « la guerre de ceux qui n'ont rien, contre ceux qui ont quelque chose ». La dernière adresse des députés bretons à leurs commettants a été lue dans les paroisses. Elle désigne la noblesse et le clergé comme les ennemis du peuple, et c'est à la suite de cette publication que les châteaux ont été pillés, les archives brûlées, les nobles menacés.

Au milieu de ses philippiques, le vicomte n'osait pourtant garantir l'entière exactitude des documents sur les-

quels il s'appuyait — documents acceptés de toutes mains et sans contrôle —, mais il n'était pas homme à s'embarrasser de si peu. « Alors même, disait-il, qu'il y aurait dans les récits qu'on m'a faits quelques exagérations, elles seraient pardonnables. *On écrit mal l'histoire à la lueur de sa maison en feu.* » — Et il continuait intrépidement à citer des relations verbales, des fragments de lettres, des rapports de maréchaussée. Son second mémoire se terminait par une apostrophe à grand effet, et bien suffisante pour prouver qu'en temps de Révolution, il peut advenir aux gens d'esprit de perdre le sentiment du ridicule :

« O mes concitoyens, ô vous, mes collègues qui représentez la nation regardée jusqu'ici comme la plus policée et la plus douce de l'Europe : *lisez*, *frémissez* et *prononcez*. »

Le comité des rapports, saisi de la dénonciation, dut en prendre lecture, mais ne frémit pas et se prononça encore moins. Par l'organe de l'abbé Grégoire, il déclara n'avoir aucune connaissance des faits que signalait le vicomte de Mirabeau. Cependant, comme au fond il les savait vrais, sinon dans les détails, du moins dans l'ensemble, il proposa les remèdes ordinaires, vingt fois essayés et vingt fois impuissants : Prière au roi de donner des ordres pour le maintien de la paix intérieure — exhortations paternelles du président de l'Assemblée aux municipalités des communes où des troubles s'étaient produits. Avec sa verve des meilleurs jours, Maury démontra l'inanité de ces mesures : il demanda ironiquement ce qu'on espérait du pouvoir exécutif, dépouillé de toute action, ne disposant pas des gardes nationales, ne pouvant faire marcher les troupes qu'à la requête des administrations élues ; il railla la prodigieuse naïveté de ceux qui pensaient arrêter les dévastations et les meurtres au moyen de phrases pathétiques. « Est-ce par des invitations, s'écria-t-il, que le Corps législatif doit traiter avec des scélérats ? » — A son avis il n'y avait qu'un parti à prendre — un

parti simple et sûr : — Ordonner aux troupes soldées de courir sus aux brigands, sans attendre les réquisitions des autorités municipales. *Mouvements d'indignation sur la plupart des bancs,* ajoute le grave *Moniteur*. L'unique résultat des paroles de Maury fut une ovation à Lanjuinais qui opina en sens contraire. Ame inébranlable et vaillante, nature de granit, ayant d'ailleurs les défauts de ses qualités, prévenu, têtu, d'horizon étroit, Lanjuinais ne nia pas que des excès eussent été commis en Bretagne, mais, à l'entendre, la conduite du Parlement et de la noblesse était la cause de tout le mal. La rébellion du Parlement avait exaspéré les patriotes. Quant aux nobles, s'ils encouraient la haine des paysans, ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. Pourquoi tant de rigueur dans la perception de leurs droits seigneuriaux ? Pourquoi continuaient-ils d'exiger celui de banalité, supprimé par décret de l'Assemblée nationale ? — Et puis, savait-on le fond des choses ? Était-il certain que cette insurrection des campagnes ne fût pas le fruit de sourdes menées, l'œuvre secrète des ennemis de la Révolution ? En tout cas, la municipalité de Rennes avait rempli son devoir là où il le fallait, elle avait envoyé des *commissaires conciliateurs,* et fait répandre une adresse *touchante,* pour être lue au prône par les curés.

Ces arguments allèrent au cœur de l'Assemblée. Les *commissaires conciliateurs, l'adresse touchante* rentraient dans ses procédés idylliques de gouvernement, et il ne lui déplaisait jamais qu'on attribuât à la réaction les méfaits de l'anarchie. Une énorme majorité adopta les conclusions du comité des rapports.

Par un hasard qui épargna probablement bien des colères au côté gauche, et plus d'un rappel à l'ordre au vicomte de Mirabeau, il ne s'était pas trouvé en séance au moment du débat sur la dénonciation. Dès qu'il eut le compte rendu sous les yeux, il s'empressa de publier une réponse à Grégoire et à Lanjuinais. Ses adversaires avaient

triomphé de ce qu'à l'appui de ses dires, il apportait seulement des copies de lettres, sans mention d'aucune signature. « Je continuerai, répliquait-il, à taire les noms des personnes qui ont bien voulu me renseigner. Beaucoup m'en ont prié ; les autres peuvent également compter sur ma discrétion. Je sais trop à quoi je les exposerais. Je braverai toujours pour mon compte les listes de proscription, mais je ne les grossirai pas du nom d'autrui... Au surplus, je me suis rendu garant des faits que j'ai énoncés : j'en ai signé et certifié les détails. Si le comité avait des doutes, il pouvait me demander les pièces originales et prescrire une enquête dans le cas où je les aurais refusées. Mais il était plus aisé, je le sens, de regarder ma dénonciation comme non avenue. » Suivait une réflexion moqueuse sur les insinuations de Lanjuinais : « Il est bien singulier que des propriétaires se déterminent à faire dévaster leurs domaines pour attaquer la nouvelle constitution, et M. Lanjuinais est tenu en conscience de nommer les auteurs d'un délit aussi caractérisé que celui-là. » — L'homélie des municipaux de Rennes était appréciée sur le même ton de persiflage; homélie étonnante « qui, d'un bout à l'autre, rappelait aux paysans leurs griefs, afin de les mieux calmer ». — Tous ces traits étaient vifs et justes, mais que pouvaient-ils à l'encontre des passions régnantes et de la prévention générale ? — Comme une paille légère, les épigrammes du vicomte furent emportées par le courant.

Son ingérence dans les affaires bretonnes lui avait déjà valu un duel — le duel avec Latour-Maubourg. Elle lui en attira un autre, amené, selon toute apparence, par les derniers incidents qu'il venait de soulever. Cette fois son adversaire fut un négociant, Leguen de Kérangal, élu par le bailliage de Landivisiau à l'Assemblée nationale. La rencontre eut lieu au pistolet, importation anglaise qui tendait à se substituer au noble jeu de l'épée. Désigné par le sort pour faire feu le premier, Kérangal tira en l'air. Le

vicomte s'emporta, au point d'oublier qu'on ne parle pas sous les armes : « Monsieur, cria-t-il, ce n'est pas ainsi que je me bats. Je ne veux pas de grâce, ni vous devoir la vie. Rechargez votre pistolet et visez-moi, sinon je marche sur vous et je vous tue. » Il fallut que Kérangal s'exécutât. Sa seconde balle atteignit légèrement le vicomte, qui daigna enfin se tenir pour satisfait.

L'anecdote parut curieuse au bailli de Virieu, ministre de Parme à Paris. Il en régala sa cour, et c'est par une de ses dépêches qu'elle nous est connue. Elle ajoute un chapitre piquant à la chronique du duel sous l'Assemblée constituante. Chez nous, aux époques agitées, les querelles de parti engendrent promptement les querelles de personnes, et depuis les journées d'octobre, il devenait fréquent de voir les discussions politiques se terminer en champ clos. Avant le vicomte de Mirabeau, d'autres députés s'étaient battus : le prince de Poix et M. de Lambertye, Charles de Lameth et M. de la Bourdonnaye. Bientôt M. de Bouillé allait tuer M. de Latour d'Auvergne, Montrond tuer Champagne, Barnave blesser Cazalès. A tout instant, la divergence violente des opinions amenait sur le terrain des combattants plus obscurs : gentilshommes, bourgeois, officiers, écrivains, journalistes, et jusqu'à des comédiens. La mode s'en mêlait et aussi le dilettantisme du monde élégant. Une rencontre venait-elle à être annoncée ? Il était du meilleur air d'y courir, d'y assister en bonne place et de près, d'avoir un avis sur l'habileté des coups et la correction des attitudes. Aux grands jours, les carrosses sillonnaient le bois de Boulogne, pleins de belles dames en quête d'émotions. La vieille Sophie Arnould, qui ne faisait plus l'amour, mais qui faisait encore des mots, s'était aventurée un matin parmi les spectatrices. « D'honneur, disait-elle au retour, c'est horrible. Je n'y retournerais pas, quand même je serais sûre qu'ils y resteraient tous les deux ! »

## CHAPITRE III

### Anecdotes, caricatures et pamphlets.

Cet hiver de 1789-1790 fut la période glorieuse et en quelque sorte l'apogée du vicomte de Mirabeau. S'il n'était à l'Assemblée qu'un personnage épisodique, sans influence sur les délibérations, il possédait au dehors une de ces notoriétés bruyantes qui ne sont pas toujours de parfait aloi, mais qui ravissent les amours-propres comme le sien, plus avides que délicats, et plus impatients que difficiles. Je viens de dire quelle opinion flatteuse on avait de lui dans les gentilhommières, au fond des provinces reculées. — A Paris, nous le savons de reste, l'impression était toute différente. On le jugeait un des pires suppôts de la Cour; on le maudissait, on l'exécrait, on le vouait à la lanterne, et cependant, on ne se lassait pas de colporter ses lazzis, de rappeler ses boutades, de raconter ses frasques, de lui en prêter au besoin. Son ventre de Silène, sa réputation légèrement exagérée de mangeur énorme et de formidable buveur achevaient de le signaler à la curiosité publique. Mirabeau-Tonneau : le nom avait été trouvé du premier coup, et, autour de ce nom grandissait une légende sans cesse enrichie de détails nouveaux, d'aventures vraies ou supposées. Quelle aubaine pour la malignité des faiseurs de pamphlets ! Quelle mine abondante et quel attrayant sujet pour la fantaisie des caricaturistes ! Les librairies foisonnaient de libelles dirigés contre Mirabeau-Tonneau,

alias « Riquetti cadet, généralissime du ban et de l'arrière-ban de la noblesse française, frelon ordinaire du pouvoir législatif, conservateur honoraire de la féodalité[1] ». On criait au coin des rues l'adresse envoyée au vicomte par « les biberons, ivrognes, sacs à vin de toutes les églises du royaume[2] » pour le remercier de les représenter fidèlement. On annonçait l'apparition à Londres de *Sa vie privée*, factum de haut goût, dans lequel il était représenté comme la fleur des escrocs et le moins désintéressé de tous les des Grieux. Sur les boulevards, sur les quais, chez les marchands d'estampes, s'étalaient des dessins, des enluminures offrant l'image du colonel-député sous les accoutrements et les formes les plus grotesques. Ici, un portrait en pied : la tête empanachée, une barrique figurant le corps, deux barils les cuisses, deux bouteilles renversées les jambes, deux cruches les bras ; sur les cruches des paquets de courges simulant les épaulettes. A côté, une scène flamande : *le grand colonel se rendant à son régiment*. Il sort d'un cabaret, le verre en main, et s'avance titubant au milieu d'une double rangée de futailles. Plus loin : *la purgation de Mirabeau-Tonneau*. Des hommes vigoureux se jettent sur lui et le forcent à prendre la Constitution en guise d'émétique. *Les fileurs de chanvre* : le vicomte et l'abbé Maury filent la corde qui doit les pendre. Au-dessus de leurs têtes d'Eprémesnil déjà pendu. — Monument élevé à Riquet-Tonneau, allégorie dans la manière de Coustou : une tonne couchée sur un socle entre deux pyramides de bouteilles. A droite et à gauche deux amours, l'un en sommelier, l'autre en rôtisseur, s'appuient éplorés sur ce tombeau orné à sa base de jambons, de pâtés et d'andouilles. L'abbé Maury essuie ses larmes dans un coin.

1. *Les miracles de l'abbé Maury et la résurrection du vicomte de Mirabeau*. Paris, 1790.
2. *Paris*, 1790, de l'imprimerie des ex-cabotins.

Nous citons au hasard. Il faudrait trente pages pour dresser le catalogue des *charges* tantôt comiques, tantôt brutales et grossières dont le vicomte était l'objet[1]. Tout ce qui s'imprimait et se crayonnait sur lui, tout ce que les cafés et les clubs affirmaient de ses noirs complots, tout ce qu'on rapportait de ses orgies, de ses fureurs, de sa jovialité provocante se combinait et prenait corps dans l'imagination des foules. Il leur produisait l'effet d'une espèce de pandour féroce et facétieux. Cette horreur mêlée de gaieté qu'il inspirait aux Parisiens faisait ses délices. Il jouissait d'être moqué, d'être détesté, d'être diffamé, d'être honni. L'essentiel à ses yeux était d'occuper la renommée. Loin de fuir les regards indiscrets ou malveillants, il aimait à se montrer. Volontiers, il s'affichait et se prélassait devant les badauds. Son existence n'avait rien de caché, rien de mystérieux, pas même les vices. Le temps que lui laissait l'Assemblée, il le donnait au plaisir, à la table, à la causerie, quelquefois à la composition d'écrits éphémères auxquels s'amusait sa plume, et qui n'étaient que des conversations résumées ou continuées. On nous permettra de suspendre un instant le récit de ses exploits parlementaires pour le saisir à cette date, dans le train joyeux de ses habitudes et dans son milieu d'amis.

Depuis Versailles, il s'était lié avec plusieurs membres du côté droit, avec ceux principalement qu'il jugeait bons compagnons et point rigoristes. La conformité des opinions l'attirait chez MM. Laqueuille, de Foucault, de Bouville, les purs, les inébranlables du parti ; elle l'amenait aussi chez d'Eprémesnil, attachant et spirituel, malgré son effervescence continue et ses hallucinations de visionnaire. Il ne paraît pas avoir vécu dans l'intimité de Cazalès ; mais entre lui et Maury, la sympathie ou plutôt la familiarité

1. Voir aux estampes de la Bibliothèque nationale la collection des caricatures sur le vicomte de Mirabeau.

avait été prompte à s'établir. Très distants l'un de l'autre par le mérite et la culture intellectuelle, ils se rapprochaient par quelques qualités semblables et par trop de défauts communs : tous deux courageux, ardents au combat, vifs à la riposte; tous deux tranchants, exubérants, intempérants de langage et, en matière de mœurs, d'une égale facilité. Le vicomte ne s'effarouchait pas des contes salés de Maury et de ses réparties poissardes. Maury qu'on a défini justement : « Un talent supérieur dans une nature grossière », était en fonds d'indulgence pour le laisser aller rabelaisien du vicomte de Mirabeau. Ils se voyaient assidûment, dînaient, soupaient, se promenaient souvent ensemble. Une fois, après un débat orageux où ils avaient été, le premier censuré, le second rappelé à l'ordre, *ces repris de nation,* comme ils s'intitulaient plaisamment, entraient en se donnant le bras dans le jardin des Tuileries. Un rassemblement considérable les y suivit, l'insulte et la menace à la bouche. Ils eussent couru péril de mort sans leur ferme contenance qui finit par imposer aux Jacobins. L'histoire ne dit pas si, dans ce moment critique, l'abbé tira de sa poche les fameux pistolets qu'il appelait « ses burettes » ; elle ne dit pas non plus si ce fut ce jour-là que Mirabeau cadet, sur le point d'être assailli par la foule, se retourna vers elle, la salua gracieusement, et se mit à chanter cet air de l'Opéra d'Iphigénie :

> Que j'aime à voir les hommages flatteurs
> Que l'on s'empresse à me rendre.

Inspiration heureuse qui changea les colères en rires et en applaudissements[1]. Avec le vicomte, on n'a que le choix des anecdotes, mais il est quelquefois difficile de les placer décemment.

Un autre député, moins fait, ce semble, pour lui plaire,

1. *Mémoires du marquis de Ferrières.*

mais qu'il fréquentait cependant et recherchait beaucoup était le comte de Montlosier. En politique, leurs sentiments ne s'accordaient guère que sur un point : l'orgueil de caste et le mépris souverain de la roture. Féodal et libéral, M. de Montlosier ne pouvait être précisément regardé comme un champion de l'ancien régime. S'il avait regretté la suppression des ordres, s'il revendiquait énergiquement les prérogatives de la noblesse, il ne voulait ni des intrigues de Cour ni du pouvoir absolu. Son rêve un peu confus eût été plutôt une monarchie réglée par des lois, contrôlée par des Chambres, soutenue et limitée par une puissante aristocratie. Gallican teinté de jansénisme, chrétien sincère et insoumis, il défendait l'Église en se méfiant des prêtres, il souhaitait un clergé respecté ; il le désirait propriétaire, mais il lui refusait un rôle quelconconque dans l'État ; il lui déniait passionnément le droit d'agir sur la société civile et de l'influencer. Volontiers, il l'aurait enchaîné au sanctuaire par crainte de ses empiétements. Peu d'esprits eurent des idées plus personnelles, s'y attachèrent davantage, et réussirent moins à les coordonner. Ce n'était pas aisé de s'entendre avec ce rude gentilhomme d'Auvergne, abrupt, entier, d'une indépendance farouche, ne s'ajustant à aucun parti, n'acceptant aucune direction, rebelle à toute discipline, et qui durant sa longue carrière demeura constamment un isolé. Le vicomte, dont les saillies l'amusaient, parvint, sinon à le conquérir, du moins à l'apprivoiser. Généralement, ils s'asseyaient à la même table chez Masse, un des restaurateurs en renom du Palais-Royal. « Comme le vicomte était gourmand, raconte Montlosier dans ses mémoires, les dîners étaient fort chers. Il se contentait d'une bouteille de vin de Bordeaux, mais, à la fin du dîner, il lui fallait une bouteille de liqueur des îles qu'il avalait presque tout entière. » Le restaurant Masse passait, non sans quelque motif, pour un foyer de contre-révolution. Des membres du côté droit s'y rencon-

traient avec des écrivains royalistes, parmi lesquels Régnier, l'auteur d'une brochure alors célèbre : « *Domine Salvum fac regem* » et Peltier, le principal rédacteur des *Actes des apôtres*. Quand venait la liqueur des îles, à cet instant psychologique où le vicomte s'animait régulièrement, les habitués des tables voisines s'approchaient pour l'écouter. Bientôt, son entrain les gagnait et les excitait eux-mêmes. La causerie s'engageait, hardie, débridée, pleine d'enjouement et de malices. Chacun y apportait son contingent : qui, un écho de la salle du Manège, qui, un commérage de coulisses, qui, une poignée d'épigrammes à l'adresse des illustrations du jour. Elles étaient pour la plupart traitées fort irrévérencieusement. On s'égayait de Sylvain Bailly et de sa femme « Coco et Cocotte », si fiers de trôner à l'hôtel de ville ; on s'acharnait sur Lafayette, « le héros municipal », « le commandant des bleuets », « le général Morphée », ajoutaient les plus mordants, par allusion à son sommeil dans la nuit du 5 et 6 octobre. D'aucuns prétendaient qu'avec sa longue figure, sa mine blême et ses yeux atones, il ressemblait à un mouton, d'autres lui reprochaient de ne marcher aux émeutes que lorsqu'elles étaient apaisées. « C'est l'arc-en-ciel, disait-on, il ne se montre qu'après l'orage. » Le nom de Target, rapporteur de la Constitution, ne pouvait être prononcé sans soulever un flot de plaisanteries. Target avait présidé l'Assemblée, et les orateurs se plaignaient de ce qu'il ne les entendît pas réclamer la parole. « Pourtant, observait un député, quand nous l'avons élu président, les oreilles y étaient bien pour quelque chose ! » La conversation tombait-elle sur Talleyrand, de mauvaises langues expliquaient à leur manière l'origine de sa motion en faveur des Israélites de Bordeaux. Elles mettaient en scène les rabbins, essayant sans succès de le convaincre par bonnes raisons, puis les riches délégués de la synagogue intervenant à leur tour, employant pour le fléchir de plus irrésistibles arguments,

et, vainqueurs de ses scrupules, lui arrachant ce cri désespéré : « Dieu des Juifs, tu l'emportes ! » Que de traits encore décochés au passage contre des membres de la Constituante moins discutés et moins en vue : Camus, l'ancien avocat de clergé, « nouveau Brutus qui n'a pas craint d'immoler son client à l'intérêt public ». « Clermont-Tonnerre, le vacillant Clermont, toujours tourné vers le soleil levant pour se réchauffer à ses rayons. » L'archevêque de Vienne, Pompignan, se faisant sur le tard l'exécuteur testamentaire des philosophes modernes après s'être exténué à les réfuter. L'évêque de Langres, La Luzerne, « trouvant dans le fauteuil de la présidence un écueil pour sa réputation d'homme d'esprit ». J'en passe et des meilleurs. Lorsque dans ce concert de méchancetés joyeuses, il était question de Mirabeau, le vicomte ne tarissait pas. A l'un de ses interlocuteurs qui le taquinait sur son prénom de Boniface : « J'en connais de plus étonnants, répliqua-t-il. Croiriez-vous que mon frère s'appelle *Honoré* ? » Les parents d'un supplicié ayant obtenu des emplois, il applaudissait à ce dédommagement posthume. On lui demandait pourquoi : « Mais parce que maintenant je suis sûr de devenir ministre. — Comment ? — Oui, j'ai un frère qui ne peut manquer d'être pendu. »

A rapprocher encore, cet autre mot *fraternel* que lui attribuait et traduisait en vers un almanach poétique de l'année[1].

Un aristocrate inhumain
Hier au cabaret voisin
Trouve Mirabeau le vicomte
« Comment va votre frère aîné ?
On dit qu'il souffre en vrai damné.
— Bon, répond-il, c'est un à-compte. »

Au bout de quelque temps, lui et ses amis du restau-

1. *L'abeille aristocrate ou étrennes des honnêtes gens*, 1790.

rant Masse eurent l'idée de recueillir leurs propos d'après boire et d'en divertir le public. Ils firent paraître une suite de petites feuilles, de *plaquettes*, comme on dit en librairie, sous le titre : *Les déjeuners du vicomte de Mirabeau ou la vérité à bon marché.* — Aux *déjeuners* succédèrent : *Les dîners ou la vérité en riant.* — *Les quatre repas.* — *La tasse de café sans sucre.* — *Les œufs de Pâques.* — *Les couches de M. Target.* Ces divers opuscules, tous du même ton et de la même source, furent réunis plus tard en un volume : *Facéties du vicomte de Mirabeau.* — *A côte rôtie, de l'imprimerie Boivin,* 1790.

Les *déjeuners* se composent de sept livraisons correspondant aux jours de la semaine. Il y a le *déjeuner* du lundi, le *déjeuner* du mardi, etc... La série entière est consacrée à un parallèle humoristique entre l'état ancien et l'état présent du peuple français. Cette comparaison, un peu trop prolongée dans son ironie, ne laisse pas d'être piquante par intervalles. De courts extraits suffiront pour indiquer l'allure du style en même temps que le sens de la pensée :

« ... Vous étiez obligés, Parisiens, de faire quatre lieues pour voir ce bon roi. Encore, reveniez-vous souvent sans l'avoir vu, parce qu'il était à la chasse ou bien au Conseil. Aujourd'hui, il est au milieu de vous. Il ne chasse plus, parce qu'il n'a plus de gibier ; il ne va point au Conseil parce qu'il n'a rien à y faire. Il est donc toujours à vos ordres et sous vos yeux.

« ... Vous n'aviez d'autre spectacle, quand l'argent vous manquait, que les farces du boulevard qui se donnaient gratis pour le peuple. Aujourd'hui, vous avez la tribune de l'Assemblée nationale, la salle où se fait l'instruction criminelle du Châtelet et, de temps à autre, une petite représentation de la lanterne.

« ... Vous passiez douze heures de votre journée à travailler à vos métiers, et vous ne connaissiez de délasse-

ment que le plaisir de courir les jours de fête dans les environs de votre bonne ville. Aujourd'hui vous apprenez l'exercice. C'est gai. — Vous faites un tour au district — cela tue le temps. Vous montez la garde — cela vous délasse — et le dimanche se passe en revues et en visites de corps, c'est fier, mais c'est beau.

« ... Vous étiez pendus ou du moins vous risquiez de l'être pour vol, d'avoir les os brisés pour assassinat, de voir vos cendres jetées au vent pour empoisonnement ou parricide ; mais aujourd'hui, grâce à M. Guillotin, à son esprit inventeur et à l'Assemblée nationale, vous aurez tous la tête coupée sans qu'il y paraisse, et ce supplice ne sera pas réservé aux seuls aristocrates.

« ... Toutes vos expressions se sentaient de l'esclavage auquel vous étiez assujettis. On était heureux comme un roi, puissant comme un roi. Aujourd'hui on est heureux et puissant comme la nation. Le roi ne dit plus *nous voulons*, mais *vous voulez*, et moi aussi ; et c'est à vous qu'il parle, car vous êtes la nation. »

Citons encore ce passage sur le déficit :

« Le déficit de vos finances a été votre trésor. Mirabeau l'a dit, et il l'a conséquemment mis sous la sauvegarde de votre honneur et de votre loyauté. Aussi n'y touchera-t-on pas... même pour le combler. »

Et ce paragraphe sur l'abolition des ordres religieux qui venait d'être prononcée :

« Plusieurs de vos parents et parentes avaient pris le parti du cloître. Ils étaient morts au monde. C'était affreux. Vous allez recevoir au sein de vos familles toutes ces brebis égarées auxquelles vous ferez honnêtement leur part, ce qui arrangera à merveille vos affaires. Il est si doux de revoir ses parents libres et heureux, cela sera réjouissant. »

*Les dîners ou la vérité en riant* abondent particulièrement en lardons contre l'Assemblée. Ses présidents suc-

cessifs y sont ridiculisés l'un après l'autre, et c'est là aussi que se trouve, racontée par lui-même, une des spirituelles insolences du vicomte de Mirabeau. Les Constituants discutaient une motion relative aux peines infamantes. Il se leva pour sortir : « Allez-vous rentrer? lui dit un collègue. — Non, ces messieurs de la gauche parlent d'affaires de famille, je crains de les déranger, je m'en vais ! »

*Les quatre repas, Les œufs de Pâques, La tasse de café sans sucre* sont d'un moindre intérêt, comme la plupart des suites, dans un genre qu'il est difficile de soutenir. Mais les *Couches de M. Target, père et mère de la Constitution,* méritent d'arrêter le lecteur, à titre d'agréable badinage. Après le récit de la délivrance de M. Target, vient celui des premiers jours de son auguste fille. La Constitution est baptisée par l'évêque d'Autun assisté de l'abbé Sieyès. On lui fait d'abord sucer la gabelle ; on la nourrit ensuite des droits féodaux ; prochainement on lui donnera les parlements en guise de réglisse. Elle est menée chez M. Necker qui, la pressant dans ses bras, lui dit comme la dauphine Marie de Bavière au duc de Berry : « Tu me coûtes bien cher, mon enfant, tu me coûtes la vie. Mais je te laisse avec confiance entre les mains de ton père. »

Tous les soins matériels et moraux sont prodigués au frêle objet de tant d'espérances. Toutes les fois que l'enfant crie, on appelle MM. Dupont de Nemours et Gouy d'Arcy, et dès qu'ils commencent à pérorer, la pouponne s'endort... Une lanterne est mise au pied de son berceau « pour graver dans sa mémoire le tribut de reconnaissance qu'elle lui doit à tant de titres ». Sa main est déjà recherchée : « On assure que le général Lafayette est venu la demander en mariage pour le petit garçon du pouvoir exécutif. Mais Me Target a trouvé que le parti n'était pas assez bon pour elle. »

Décidément s'il était rare de haïr la Révolution autant

que le faisait notre vicomte, il était impossible, on en conviendra, de la prendre plus gaiement.

Le Palais-Royal où s'ébauchaient ses *facéties* avait pour lui un attrait particulier. C'était le centre des agitations et des dissipations parisiennes, le quartier général des politiciens, des traiteurs, des maisons de jeu et des filles. Il se sentait là dans son élément. Les salons ne le voyaient guère. Sa grosse voix de rieur y détonnait, et les convenances mondaines s'accommodaient mal de l'énergie pittoresque avec laquelle il avait coutume d'exprimer ses opinions. Il se plaisait pourtant chez la marquise de Chambonas, où le royalisme était aigu et probablement la conversation assez libre. Aristocrate forcenée, très sensible d'ailleurs à l'esprit, Mme de Chambonas réunissait autour d'elle les plus brillants, les plus audacieux, les plus acérés des écrivains et des causeurs hostiles au parti dominant. En première ligne Rivarol, l'incomparable virtuose, étincelant sur tous les sujets ; puis, Suleau, que devaient tuer les égorgeurs du 10 août, publiciste incisif, cœur intrépide, dévoué sans illusion à une cause perdue ; Champcenetz, le clair de lune de Rivarol ; Alexandre de Tilly, élégant comme Lauzun, roué comme Laclos, et dont le ton, excellent dans la bonne compagnie, était exquis dans la mauvaise ; Peltier que nous avons déjà nommé, un plébéien antidémocrate qui, pendant vingt-cinq ans en France, à l'étranger, parmi toutes les traverses, lutta pour les Bourbons malheureux, et mourut après 1815, oublié des Bourbons rétablis. La place du vicomte de Mirabeau se trouvait marquée dans ce groupe de réactionnaires militants, caustiques, agressifs et très éloignés en général de pécher par excès de pruderie.

Il ne tarda pas à collaborer aux *Actes des Apôtres*, l'amusante et violente publication que Peltier avait fondée vers la fin de 89 et dont les auteurs dressaient leurs batteries, sous l'œil bienveillant de Mme de Chambonas. C'était

moins une gazette qu'un assemblage bigarré de prose, de vers, d'études sérieuses, de nouvelles à la main, de pots-pourris, de dialogues, de chansons, de parodies. En moyenne, les *Actes des Apôtres* paraissaient tous les deux jours, mais assez irrégulièrement, suivant le loisir ou le caprice des volontaires qui concouraient à leur rédaction. Ils se rendirent d'abord chez Gattey, libraire au Palais-Royal, mais le peuple ayant mis à sac la boutique de Gattey, celui-ci refusa bientôt de débiter une marchandise aussi dangereuse. Le bureau de vente fut alors transféré rue de Richelieu, hôtel d'Espagne, au domicile même de Suleau.

Les articles de fond, assez rares et peu lus, étaient faits par Montlosier, Bergasse, d'Aubonne, le comte de Lauraguais. D'habitude, Rivarol n'envoyait que de simples entrefilets. Il réservait pour le *Journal général de France*, dirigé par l'abbé Sabattier, les belles pages politiques, si pénétrantes, si nettement gravées, où il semble à certains moments un précurseur de Joseph de Maistre. Mais la menue monnaie qu'il laissait tomber dans la sébille des *Apôtres* était en or et marquée à son coin. Peltier, Suleau, Champcenetz, le vicomte de Mirabeau, le comte de Tilly se chargeaient ordinairement de la partie essentielle du recueil, celle qui en faisait le succès et le scandale, la partie des attaques à brûle-pourpoint, des invectives, des sarcasmes, des personnalités.

Ne cherchez dans ce qu'écrivaient ces derniers, ni doctrine, ni discussion suivie, ni conception raisonnée. Ils guerroyaient en partisans, au jour le jour, sans plan d'ensemble, occupés seulement de harceler, de mordre, de bafouer l'ennemi ; et l'ennemi pour eux c'était la Révolution, envisagée de parti pris par ses côtés odieux ou grotesques. Négligeant d'en approfondir le caractère et les origines, ils la jugeaient une sanglante mascarade plus ridicule encore que criminelle : ils affectaient de n'y voir

qu'une populace en délire, des avocats emphatiques, des courtisans filous, des parvenus importants et vaniteux. Ce leur était une fête de dauber sur cette tourbe, une jouissance particulière de fouler aux pieds les adorations. Chez eux, d'ailleurs, peu ou point de sentimentalité royaliste. A leur compassion pour Louis XVI se mêle une nuance de dédain. Aucun signe de la réaction spiritualiste que devait amener plus tard le spectacle des bouleversements. Ils défendent le catholicisme au même titre que les parlements et les franchises provinciales, comme une partie de l'édifice ancien, et sans en être autrement touchés. Aucun indice d'un réveil des idées morales. Le libertinage du XVIIIe siècle tout cru et tout net. Dans les *Actes des Apôtres*, les indécences, les gravelures et, tranchons le mot, les polissonneries ne sont pas rares. Les citations de la *Pucelle* reviennent fréquemment. On sent des gens nourris de Zadig, des comédies de Collé, des romans de Crébillon fils, et peut-être de lectures plus vives. Rien n'a moins ressemblé que ces soutiens du trône et de l'autel aux « hommes monarchiques et religieux » de la Restauration. En fait, sinon en théorie, ce sont des épicuriens, des voltairiens, braves par tempérament, capables de se sacrifier par point d'honneur, mais nullement en voie de conversion, et qui menacent de mourir dans l'impénitence finale.

Le diapason de leur polémique passe toute idée. Notre presse actuelle si peu retenue n'y atteint que par exception. Il n'est point de noirceurs qu'ils n'attribuent aux adversaires, point de mépris qu'ils leur épargnent, point de quolibets dont ils leur fassent grâce. Ils trouvent pour les vilipender une incroyable variété d'insultes, des formes sans nombre de diatribes et de moqueries. Le respect, ils l'ignorent ; les bienséances, ils en font litière ; le mur de la vie privée, ils l'escaladent lestement. Espérer d'eux quelque justice, quelque souci de la mesure et de la vérité, ce serait ne pas les connaître. Ils poussent à l'excès la crédulité

maligne, la mauvaise foi courante que se permet l'esprit de parti. Leur droit, c'est leur passion, et tout ce qui sert à leur passion, ils l'admettent d'emblée, ils en profitent sans scrupule. Dans un genre différent et dans un camp opposé, avec moins de souvenirs classiques et de préoccupation littéraire, ils ont la légèreté cruelle de Camille Desmoulins.

Quiconque a participé au mouvement de 89, quiconque s'y est associé même au début, même dans la limite de la modération et de la prudence, est pour eux un misérable ou un niais. Ils se contentent d'être ironiques à l'égard des *impartiaux,* des constitutionnels de la première heure, tels que Mounier, Malouet, Virieu, et les rangent indulgemment parmi les dupes. Mais ils sont impitoyables pour M. Necker, le genevois infatué, le ministre néfaste qu'ils accusent d'avoir perdu le royaume par sa suffisance, ses faiblesses, son incapacité. Leur aversion s'étend à sa fille, moins hésitante que lui dans l'adoption des principes nouveaux, et alors d'un enthousiasme libéral que corroborait, assure-t-on, un sentiment plus intime. Tout en Mme de Staël leur est matière à railleries : les opinions, les œuvres, la figure et jusqu'aux affections. Comme étrennes, ils lui présentent du miel de *Narbonne*, et, quand ils se fâchent, ils lui adressent des madrigaux dans le goût de celui-ci :

J'en veux à qui t'admire, et je plains qui te cède ;
Pour avoir des amants, on n'en est pas moins laide.

Les traits envenimés, les épithètes outrageantes pleuvent sur Talleyrand, sur Sieyès, sur Barnave, Duport, Condorcet. La personne et les actions de Lafayette sont tournées en perpétuelle dérision. Mirabeau ne cesse d'être déchiré, criblé, traîné dans la boue. Il n'y a d'aussi maltraité que le duc d'Orléans, « Philippe le Mauvais », comme on l'appelle, et les *Apôtres* en disent tant sur ce prince qu'ils trouvent moyen de le calomnier. Leurs articles ne

ménagent pas non plus les courtisans devenus démocrates : les Lameth, « qui ont étudié la tyrannie dans ses bienfaits », et Liancourt, « d'une médiocrité invincible », et les Noailles, et Biron, et Montesquiou, et le duc d'Aiguillon qu'on prétendait avoir vu sous un déguisement de poissarde au milieu des bandes du 6 octobre :

En homme, c'est un lâche ; en femme, un assassin !

Malheur à celles des victimes sur lesquelles courent de vilains bruits. Ils les poursuivent d'allusions transparentes. Le marquis de Villette, entre autres, le protégé de Voltaire, le mari de « belle et bonne », leur inspire des espiègleries trop fortes pour être reproduites ici. Malheur également aux députés « patriotes » qui ont des noms fâcheux ou à double sens, qui s'appellent Lasnon, Bandy, Lapoulle, Labeste ou pis encore. Ces noms ne se rencontrent jamais sous la plume d'un apôtre sans amener des jeux de mots burlesques et des commentaires désastreux. Conspuée dans ses membres, la majorité de l'Assemblée est en même temps décriée dans ses votes. Avec une ardeur, une animosité, une insolence continues, les collaborateurs de Peltier s'attaquent à tout ce qu'elle proclame, à tout ce qu'elle décide, à tout ce qu'elle veut établir. Quelquefois, lorsqu'ils sont lancés et que le plaisir de batailler les grise, ils atteignent la droite par contre-coup. Témoins ces vers jetés à la face des Constituants, et qu'après eux, l'on aurait pu appliquer à plus d'une Chambre française :

Dans l'illustre Assemblée, il est sûr que tout cloche.
La raison chacun l'aperçoit :
Le côté droit est toujours gauche
Et le gauche n'est jamais droit.

Bravoure inconsciente, esprit argent comptant, plus d'entrain que de portée, plus de saillies que de vues, une

verve un peu cynique, une bonne humeur inaltérable jusque dans la colère et dans le combat, voilà les *Actes des Apôtres*. Ils reflètent à sa dernière heure un monde qui se piquait de ne rien prendre tristement : ils en furent la suprême impertinence à l'égard de la fortune ennemie. On a retenu leurs couplets sur l'invention de la guillotine. Cette chanson ne les résume-t-elle pas tout entiers ? Ne semble-t-elle pas le testament, n'est-elle pas aussi l'horoscope de la société rieuse et légère que les événements condamnaient à périr ?

La composition des *Facéties* et le métier de journaliste avaient mis le vicomte en goût d'écrire. Dans ce même hiver, il publia la *Lanterne magique nationale*, histoire de la Révolution en quarante-cinq changements. Le mot *nationale* est ici, comme bien l'on pense, une concession ironique à la mode du jour. Depuis que le droit populaire avait prévalu contre le droit divin, Paris et la province ne juraient que par la nation. Le roi, quand il était encore mentionné, ne venait plus qu'à la suite et sans ordre. « Il a été un temps, observait l'auteur du *Nouveau tableau de Paris*, où tout était à l'éclipse, puis à la grecque, ensuite à la Montauciel, après au ballon, aux cheveux de la reine, au caca Dauphin, etc... Maintenant tout est à la nation. Les cafés de Paris sont pour la plupart des cafés nationaux, les auberges sont à la nation, les restaurants à la nation, les enseignes à la nation. Les filles de la rue Maubuée raccrochent à la nation, et on les paye de même, c'est-à-dire fort mal. »

Quoique la lanterne magique du vicomte de Mirabeau soit à la nation, comme les boutiques et les cafés, il ne faut pas beaucoup de temps pour s'apercevoir qu'elle est montrée par un furieux aristocrate. Écoutez, d'abord, l'annonce du spectacle offert au public :

« La voici, Messieurs, Mesdames, la lanterne magique nationale, la pièce vraiment curieuse. Vous allez voir ce

que vous n'avez jamais vu, ce que l'aurore de la liberté seule pouvait produire, le despotisme et l'aristocratie, traités par la nation comme le diable l'a été autrefois par le bienheureux saint Michel. Vous verrez les guerriers citoyens, les citoyens guerriers, les héros de la Bastille, les troupes légères des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, les chasseurs des barrières, les capucins travestis en sapeurs, les dames de la nation et les nonnes défroquées et toute l'armée patriotique, et l'illustre coupe-tête, et le bon duc d'Orléans, et le Châtelet et la lanterne, et toutes les merveilles de la Révolution. Enfin, vous allez voir ce que vous allez voir. La vue n'en coûte rien. On rend l'argent aux mécontents, et nous payons à bureaux ouverts, comme la caisse d'escompte payera au mois de juillet. »

Après l'annonce vient un prologue explicatif. C'est la généalogie de Notre-Dame l'Assemblée nationale, et de sa chère fille, la Constitution :

« Necker engendra les emprunts viagers. Les emprunts viagers engendrèrent le déficit. Le déficit engendra Calonne. Calonne engendra les notables. Les notables engendrèrent l'archevêque de Sens. L'archevêque de Sens engendra la Cour plénière. La Cour plénière engendra le mécontentement. Le mécontentement engendra Necker. Necker engendra la double représentation et la nouvelle convocation, qui engendrèrent les curés et les avocats, qui engendrèrent l'Assemblée nationale, qui engendra la prétendue Constitution. La prétendue Constitution engendra l'anéantissement des revenus et la banqueroute, le papier-monnaie et la ruine du royaume, la destruction de la noblesse, du clergé et des parlements, et la prison du roi. »

La pièce commence. Au premier acte, nous sommes dans le cabinet, où Necker, assisté de sa femme, de Mme de Staël, de la maréchale de Beauvau, de Condorcet et de La Harpe, arrête ses plans et distribue les rôles en vue de

la Révolution. Chacun promet d'y concourir selon ses moyens. Mme Necker soulèvera les protestants ; La Harpe enregimentera les faiseurs de rimes. « Condorcet les philosophes, les gens d'affaires et de négoce, les femmes « pour qui la philosophie est si commode et qui donneront leurs maris » ; les nègres « dont il demandera la liberté quand ses amis auront vendu leurs habitations. » — « Je suis comme Mme Geoffrin, dit la maréchale avec un grand apprêt de modestie ; je n'ai à vous offrir que mes bêtes et Monsieur le maréchal. » — Elle jure cependant de travailler à l'œuvre commune par la somptuosité de ses dîners, sous la seule condition « qu'elle aura l'air de diriger la machine » et que M. de Beauvau obtiendra une place dans le Conseil, « une place bien insignifiante, bien à sa portée ».

Croyez-vous, s'écrie Mme de Staël, que je ne me démènerai pas dans tout ceci, que je resterai à ne rien faire ? Ce n'est pas là mon compte :

Je publierai des livres ; on ne les lira pas. Je montrerai ma physionomie ; on ne la regardera pas ; mais je ferai des avances et je réussirai, je... — Ici, le *Montreur* s'émancipe. Nous sommes obligés de l'interrompre et de passer aux tableaux suivants :

Ils retracent la plupart des scènes importantes de l'époque. Nous voyons successivement : l'ouverture des États Généraux, la déclaration du 23 juin, la prise de la Bastille, la nuit du 5 octobre, l'affaire des parlements, la séance royale du 4 février 1790, le procès de Favras, le club des jacobins, l'intérieur d'un district, l'état-major de Lafayette. Tous ces *changements* ne sont pas également réussis. Il y en a de faibles, il y en a qui traînent, il y en a par contre de lestement enlevés. Signalons, en particulier, le cortège des États Généraux se rendant le 4 mai 89 à l'église Saint-Louis de Versailles. Chaque groupe, chaque personnage qui défile est salué d'un pronostic malicieux :

Messieurs les députés du tiers : « Voyez-les, en petits manteaux, en cravates. Ils ont l'air d'abbés déguisés. C'est pour détruire jusqu'au costume qu'ils ont depuis si bien traité le clergé. » — Le grand comte de Mirabeau : « Admirez sa frisure la mieux soignée de toutes, l'air content de lui-même qui le caractérise. Il sourit à ses approbateurs, il leur rendra en motions les bienfaits dont ils veulent bien le combler. » — Messieurs les députés de la noblesse : « Voyez ces vestes de drap d'or, ces chapeaux surmontés de plumes. Tous ces paons se pavanent. Laissez-les faire, on leur rognera les plumes. » — Le duc d'Orléans : « Regardez le prince par excellence, le père du peuple. Il s'est mis à son rang de bailliage. Voyez avec quelle facilité il a descendu le premier échelon de la grandeur. Laissez-le marcher. Il sera bientôt à la hauteur des faubourgs. » — Le marquis de Lafayette : « Regardez sa contenance modeste, son sourire gracieux. Aurait-on cru alors que dans six mois il serait le général du peuple. C'est cependant lui qui le conduit maintenant... comme un cocher mène son maître. » — Messieurs du clergé : « Voyez ces curés à portion congrue. On les appelle aujourd'hui les dignes pasteurs ; on les appellera bientôt les calotins. Réservez toute votre admiration pour les prélats, leur rochet de dentelles, leur robe de pourpre. Voyez le jeune prélat d'Autun qui ne marche pas droit. Voilà comme il se conduira aux États Généraux. » — La Cour : « Voyez à la suite de nos futurs législateurs, la famille royale à pied, c'est l'emblème de la position où on les laissera. Nous avions alors un roi et une reine. Voyez l'air de bonté qui caractérise le monarque, la noblesse et les grâces dont la nature a paré notre souveraine ; l'abandon populaire de Monsieur, frère de notre roi, l'aimable légèreté de M. le comte d'Artois ; voyez les Condé, les Conti, les Angoulême, les Berry, et regardez-les bien, car bientôt vous ne les verrez plus... Et tout cela va en pèlerinage pour

demander au Saint-Esprit qu'il descende sur les futurs législateurs. Ce sont du temps et des pas perdus. Le Saint-Esprit ne s'en mêlera pas, mais bien le diable avec ses cornes. »

A noter également : l'*évêque d'Autun dans la Chambre du clergé* : On discute sur la réunion des ordres. Plusieurs prélats objectent l'engagement solennel de maintenir les privilèges de leurs commettants. L'évêque d'Autun soutient que ce serment est nul. « Il le prend pour le vœu de chasteté. » — Les tableaux du procès Favras sont curieux, comme témoignage de l'extrême liberté avec laquelle les ultra-royalistes s'exprimaient alors sur le comte de Provence. Dans la narration de ce drame, il est accusé sans détour d'avoir été l'instigateur des projets de Favras, puis de l'avoir lâchement sacrifié. La *Lanterne magique nationale* le montre terrifié par l'arrestation de son agent, le leurrant de promesses pour obtenir qu'il se taise, attendant avec impatience qu'il ne soit plus, et ne respirant que lorsque le fatal secret est enseveli dans la tombe creusée par des juges iniques. Naturellement, la démarche de Monsieur à l'hôtel de ville ne pouvait être oubliée. Le récit est court, mais il est sanglant :

« Voyez *le gros frère* monter dans son carrosse à huit chevaux, mettre dans sa poche un très plat discours de la composition de l'académicien Suard. Il arrive au Capitole municipal. Voyez le minotaure Saint-Merri[1] céder la présidence de la commune à l'ex-président de la noblesse[2]. — Voyez comme *le gros frère* harangue la nation. Voyez comme la nation harangue *le gros frère !* Je suis innocent du crime dont on m'accuse, s'écrie-t-il, et chacun répète : il est innocent, il est innocent. *Vive le gros frère !* Il est

1. Moreau de Saint-Merri, président de l'Assemblée des électeurs de Paris.

2. Monsieur avait été président de la noblesse à l'Assemblée des notables.

vrai, continue-t-il, que le coupable a été attaché à ma royale et citoyenne personne, que je l'ai aimé, qu'il m'avait inspiré assez de confiance pour que j'aie livré entre ses mains cinq à six millions dont il m'a dit avoir besoin. Mais, comme il est nécessaire que je le renie, je déclare, je jure sur l'autel de la Patrie que je ne connais pas le coupable. — Et la commune de crier : brave homme, brave homme, vive *le gros frère !* »

Ces citations et celles qui précèdent donnent un aperçu de ce qu'était, plume en main, le vicomte de Mirabeau. On ne saurait dire qu'il ait eu du talent. Le talent littéraire implique une science du style, un art de la composition, un enchaînement de pensées qui lui manquent. Il manque de souffle. Les opuscules qu'il a laissés trahissent promptement la fatigue et gagnent à n'être connus que par des extraits. Ne lui demandez pas non plus de la délicatesse et du goût. Il appuie trop, il insiste trop, il prolonge la plaisanterie jusqu'à friser la grossièreté.

Au fond il n'a que du trait et du mouvement, mais il possède ces dons à un degré remarquable. Il écrit à la diable en ignorant et en paresseux ; il ne fait que des impromptus et des ébauches, mais on trouve dans ces pages fugitives des étincelles, des bonheurs d'expression qu'envieraient de plus habiles auteurs et de plus fins lettrés. Tel qu'il est, il tient son rang, — un rang sinon élevé, du moins réel et digne de souvenir, parmi les pamphlétaires de la Révolution.

---

## CHAPITRE IV

### Nouveaux discours du Vicomte de Mirabeau.

Sommaire : Discours contre l'abolition de l'esclavage. — Le vicomte est toujours au premier rang dans les scènes de tumulte, soit à l'Assemblée, soit dans les réunions privées, soit dans la rue.

Revenons à la salle du Manège, et continuons d'y suivre le député du Haut-Limousin dans le cours accidenté de sa carrière législative. On est en mars 1790. L'enthousiasme dynastique de la séance du 4 février s'est évanoui ; le silence commence à se faire sur le procès du marquis de Favras. L'Assemblée vient de supprimer les vœux monastiques et de dissoudre les congrégations. Elle s'occupe maintenant des questions relatives au régime intérieur et commercial des colonies.

Les événements de 89 avaient eu leur contre-coup immédiat dans la France d'outre-mer. Cet empire colonial fondé sur l'asservissement physique des noirs et l'asservissement économique des blancs, ne pouvait manquer d'être ébranlé par une révolution qui semblait l'aurore de la liberté universelle. Dès les premières déclarations de la Constituante, tous les événements dont il était composé : créoles, métis, nègres affranchis, nègres esclaves, s'agitèrent simultanément. Chacune de ces classes, entre lesquelles s'élevaient tant de barrières, crut toucher à l'heure de son émancipation. Comme contre-coup, une immense inquiétude se répandit au Havre, à Nantes, à Bordeaux.

Les armateurs et les négociants de ces villes étaient la plupart de chauds patriotes, grands ennemis des privilèges, hormis de ceux qu'ils possédaient, grands partisans des droits de l'homme à la condition de ne pas y comprendre les droits du nègre. Ils jugeaient l'esclavage un excellent moyen d'avoir le sucre à des prix modérés, et ne trouvaient rien d'illicite à la pratique de la traite, où tant d'honorables maisons s'étaient loyalement enrichies. Sur ces deux points, ils s'accordaient avec les propriétaires des plantations, mais s'en séparaient violemment sur les autres. Ils n'admettaient à aucun degré qu'on enlevât au pavillon français le monopole des transports entre la France et ses colonies. Ils ne voulaient pas davantage que, soit comme acheteurs, soit comme vendeurs, les étrangers vinssent sur le marché colonial faire concurrence aux nationaux. — Point de salut en dehors du régime prohibitif ; point de dérogation aux ordonnances de Colbert ; consécration intégrale et formelle de la législation existante ; ils se cramponnaient à ce programme, appelant au secours de leur cause et ameutant en sa faveur le cabotage, les ouvriers des ports, les constructeurs de navires, les marchands d'objets de traite, les fabricants, les manufacturiers. Ils assiégeaient l'Assemblée d'adresses et de mémoires ; ils envoyaient des députations chargées « de déposer leurs alarmes dans son sein ». — « Les colonies doivent exister pour la France et pour elle seule, » disaient les délégués de « l'armée patriotique, » titre qui désignait en langue gasconne la garde nationale de Bordeaux. Non moins animés, non moins actifs, les créoles propriétaires menaient une vigoureuse campagne dans le double but d'obtenir la liberté commerciale et de garder leur cheptel humain. Leurs pétitions se croisaient avec les plaintes des mulâtres contre la suprématie exclusive des blancs, avec les réclamations des nègres affranchis contre les airs dominateurs des mulâtres, avec les mémoires où le parti colonial était condamné par les

économistes en renom, avec les brochures où les philanthropes signalaient journellement l'esclavage à l'exécration des sociétés civilisées.

Les Constituants, partagés entre les penchants humanitaires, la crainte d'indisposer les colons, l'appréhension plus grande encore de s'aliéner les villes maritimes, temporisaient, louvoyaient, tâchaient d'éluder la responsabilité d'une décision. Le moment vint pourtant où ils eurent épuisé les moyens dilatoires. Un rapport d'ensemble rédigé par Barnave fut présenté dans la séance du 8 mars.

Barnave participait aux ardeurs de son époque. Il avait eu des jours d'emportement et des témérités de parole, mais ce n'était pas en soi et d'habitude un esprit hasardeux, ni même très hardi. Rarement, il engageait une discussion, rarement, il prenait une initiative. En général, il n'abordait la tribune qu'après avoir laissé le débat se développer. Sa tactique consistait alors à passer en revue les raisons exposées dans les discours précédents, à les résumer avec art, à les grouper et les peser avec soin, à bien observer durant cet examen les mouvements de l'auditoire, et à conclure tout à coup d'une voix vibrante et chaleureuse, lorsqu'il se croyait sûr d'exprimer le sentiment de la majorité. « Il se traîne à la queue des questions, » disait un homme qui ne l'aimait pas. Cette même circonspection, ce même genre particulier d'habileté caractérisent son rapport sur les colonies. Tout y était conforme aux vœux secrets des Constituants, tout y répondait à leur désir de ne rien trancher et de s'avancer le moins possible.

La proposition de Barnave ressemblait un peu à ces lois libérales où l'on accorde tout dans le premier article, sauf à tout retirer dans le second. Mais elle avait un grand mérite aux yeux de l'Assemblée. Elle la dispensait de statuer sur l'esclavage et le régime prohibitif, jusqu'au jour peut-être éloigné où viendrait l'examen des futures constitutions coloniales.

Le rapport sembla aux Constituants si bien dosé, si bien nuancé, si heureusement mêlé d'ombre et de lumière, qu'ils craignirent d'exposer aux hasards d'une discussion ce chef-d'œuvre du genre évasif. Ils en votèrent les conclusions sur-le-champ, à la muette, sans laisser parler aucun des orateurs inscrits. Le vicomte de Mirabeau, qui avait préparé un discours, dut se résigner à le faire paraître sous forme d'*opinion* ; moyen suprême, expédient désespéré auquel, nous le savons, il recourait quelquefois en pareille occurrence.

Ce n'était pas de lui qu'on pouvait attendre des euphémismes. Ce n'était pas lui non plus que les négrophiles ou les doctrinaires du libre-échange fussent parvenus à convertir. Résolument, de parti pris, il tenait pour l'esclavage comme pour le pacte colonial, et dans ses observations, il les défendit sans la moindre hypocrisie au nom de la Raison d'État: Son argumentation se réduisait à ces termes d'une simplicité parfaite : « Vous voulez garder vos colonies ; vous voulez qu'elles continuent de profiter à la richesse de la Métropole. Eh bien ! conservez les institutions dont l'expérience a démontré l'efficacité. Dans ces pays brûlants des Antilles et de la mer des Indes où les Européens sont écrasés par le climat, le nègre ayant grandi sous le soleil des Tropiques est seul capable de remuer la terre. Point de culture sans l'emploi de ses bras, et point d'emploi de ses bras sans les contraintes de l'esclavage. Paresseux, d'instincts grossiers, d'intelligence bornée, il est fait pour le joug, et n'a de valeur productive qu'à la condition d'y être assujetti. Sa servitude est une nécessité agricole en même temps qu'une loi de nature. »

« On s'apitoye sur le sort des noirs, mais sont-ils vraiment si à plaindre ? Qu'ils soient nés aux colonies ou transplantés de la côte d'Afrique, ils ne peuvent avoir le regret d'une liberté qu'ils n'ont jamais connue. Ne la leur donnez pas. Ce serait un présent funeste dont ils s'empres-

seraient d'abuser. S'ils devenaient maîtres de leurs personnes et de leurs actions, il ne faudrait plus compter sur leur travail, il faudrait moins encore compter sur leur gratitude. » « Ennemis naturels des blancs, libres aujourd'hui, armés demain, ayant une grande supériorité de nombre, conspirant en secret et surprenant leurs victimes, ils auraient bientôt égorgé tous les colons. » — « Que prétendent donc ces amis des noirs, ajoutait le vicomte en s'adressant aux Grégoire et aux Pétion. Sont-ils les députés des provinces de France, ou les législateurs de Loango et de Mozambique. Je leur conseille d'être moins philosophes pour être meilleurs Français. »

Il semblait que le vicomte eût fait la gageure de stupéfier tout ce qu'il y avait dans l'Assemblée de philosophes et de moralistes. Le maintien de l'esclavage aux colonies ne lui suffisait pas. Il demandait aussi — et avec la même tranquillité — la continuation ou plutôt le développement de la traite. « Le nègre transplanté, observait-il judicieusement, ne se reproduit pas dans une mesure nécessaire pour balancer les morts. De plus, la traite est une des principales branches de notre commerce. Elle est indispensable, et, loin de l'abolir, nous la devons favoriser par des encouragements. »

La prime à l'armement des négriers était une de ces conceptions géniales dont on a le droit d'être fier. Moins neuf, moins inventif dans la question du monopole, le vicomte la tranchait avec autant de décision. Il répétait, en l'accentuant, le cri de détresse poussé par les manufacturiers et les villes maritimes : Protégez-nous ou nous sommes perdus : les Anglais, les Hollandais, les Américains fabriquent et naviguent à plus bas prix que nous. Leur ouvrir nos marchés et nos ports d'outre-mer équivaudrait à décréter notre ruine. Contre la concurrence écrasante de leurs navires et de leurs produits, les droits de pavillon, les tarifs de douane seraient impuissants. Il

n'y a qu'un remède sûr, qu'un préservatif efficace, la prohibition. Sans doute, les habitants des colonies peuvent trouver quelque rigueur à ce régime, mais s'ils réfléchissent, ils y verront la compensation légitime des sacrifices que la mère, patrie s'est imposés pour la création, et qu'elle supporte encore pour la garde de ses établissements lointains.

A cet argument connu et qui, selon toute apparence, touchait médiocrement les colons, le vicomte en joignait un autre plus propre à les émouvoir. Il les priait de considérer que le privilège du commerce métropolitain s'étendait au trafic des nègres, que si ce privilège venait à disparaître, la traite se ferait sous pavillon anglais, et qu'alors l'institution de l'esclavage perdrait en France ses plus fermes et ses plus fidèles défenseurs. Autrement dit : Gardez-vous d'attaquer les intérêts des villes maritimes. Ce serait périlleux. Unissez-vous à elles au contraire dans une étroite solidarité. Passez-leur le monopole de vos marchés ; elles vous passeront vos esclaves. Donnant, donnant. L'*opinion* du vicomte se terminait sur ce conseil éminemment pratique.

Elle était faite pour transporter d'aise les tenants du vieux système colonial, mais le père de l'auteur, le marquis de Mirabeau dut en tressaillir dans sa tombe. Les livres du marquis flétrissent énergiquement l'esclavage, qu'il appelle « la plus impie des servitudes », et, quant au régime prohibitif, voici ce qu'il en pensait : « L'esprit de commerce, écrivait-il, dont le ressort au fond est de vouloir tout pour soi et rien pour les autres, regarde les colonies comme les fermes du Commerce, veut les nourrir, les vêtir, les meubler, les parer à son goût et à sa fantaisie, avoir leurs denrées aux mêmes conditions, leur permettre et leur prohiber selon son intérêt. Ils traiteraient volontiers les colons, comme on dit que les chats-huants traitent les souris, dont ils font provision pour

l'hiver, leur apportant des graines, mais leur cassant les jambes pour les empêcher d'en aller chercher où bon leur semble. »

Le vicomte, qui se prévalait et se parait à l'occasion des maximes paternelles, s'était bien gardé de citer celle-là.

Il fut un peu malade à la fin de mars, et cette indisposition, due sans doute à l'hygiène particulière qu'il observait si régulièrement, le tint quelques jours éloigné de l'Assemblée. Durant son absence, un incident assez vif s'y produisit, amené par une dénonciation de Camus. Le décret du 4 janvier 1790, revêtu le 14 de la sanction royale, avait interdit de payer tout traitement, toute gratification ou pension aux Français ayant leur domicile habituel en France et se trouvant à l'étranger, sans mission expresse du gouvernement. C'était une première mesure contre les émigrés dont le nombre tendait à s'accroître.

Ancien avocat du clergé, janséniste tourné en jacobin, de probité revêche et d'insociable humeur, un de ces hommes vertueux qui feraient aimer le vice, Camus rencontrait dans l'Assemblée de nombreuses antipathies. La droite le détestait, agacée par ses aigres propos contre la Cour et son acharnement à éplucher le livre des pensions. Elle se régalait de toutes les pointes, de tous les quolibets que pouvaient inspirer les manières maussades, l'air renfrogné, l'extérieur disgracieux de l'incorruptible personnage. « Gare à la loi martiale, voilà le drapeau rouge », disaient les plaisants, quand il montrait à la tribune sa figure outrageusement couperosée. On se doute bien que notre vicomte était des moins portés à le ménager. En outre de la haine politique, il avait pour lui l'aversion naturelle des bons vivants pour les esprits chagrins. Aussi, jugea-t-il intolérables les paroles de Camus, reprochant aux princes de Condé d'avoir touché 66 000 livres après leur départ de France. N'ayant pas assisté à la séance où

elles furent prononcées, il les releva le lendemain dans un petit factum de quelques pages, comme il s'en imprimait alors par milliers. La réponse était fort montée de ton et son début d'une jolie impertinence : « M. Camus a répété plusieurs fois : le prince de Condé, le duc de Bourbon », sans faire précéder leurs noms du mot « Monsieur ». Ce titre est pourtant si banal et d'un usage si ordinaire qu'on ne le refuse à personne, même à *Monsieur Camus*.

« Aujourd'hui, ajoutait-il, dans un de ces mouvements pathétiques, où il réussissait moins que dans l'épigramme, aujourd'hui c'est un prince du sang de son roi, c'est le seul de nos princes qui ait gagné une bataille à la tête d'une armée française, qui ait pris des canons à l'ennemi, c'est Condé et son fils, victimes l'un et l'autre d'une prévention aveugle et injuste, ce sont des princes absents et malheureux que M. Camus choisit pour l'objet d'une dénonciation sans fondement, d'une accusation fausse. Mon cœur frémit... »

Le vicomte finissait par un appel chaleureux à l'honnêteté du peuple, et par cette fière déclaration dont le défaut était peut-être de ne se rattacher qu'assez indirectement au sujet :

« Je supplie le peuple d'écouter un chevalier français, *car je ne connais aucun décret qui puisse me faire renoncer à cet indélébile caractère.* »

Nous touchons ici à ce qui devenait la grande prétention du vicomte et l'idéal préconisé par la fleur de son parti. Il arrive souvent aux époques agitées que les hommes d'un même bord s'emparent de quelque type emprunté à la littérature ou à l'histoire, l'habillent de leurs couleurs, l'adaptent à leurs opinions et, après se l'être approprié, le glorifient comme l'image de toutes les perfections connues. C'est un portrait indécis et flatteur, complaisant et vague, dans lequel chacun d'eux trouve sa propre ressemblance, et aussi — quoique avec plus d'ef-

fort — la ressemblance de ses amis. En 1790, le type à la mode dans le camp de la noblesse intransigeante était « Le chevalier français », non pas le rude chevalier des vieilles chroniques et des chansons de geste, mais le chevalier des tragédies de Voltaire, poli, civilisé, galant, élégant, le panache au casque, fidèle comme Coucy, intrépide comme Vendôme, généreux comme Nérestan et toujours prêt à dire avec Tancrède :

Conservez ma devise, elle est chère à mon cœur;
Elle a dans mes combats soutenu ma vaillance,
Elle a conduit mes pas et fait mon espérance.
Les mots en sont sacrés. C'est l'amour et l'honneur.

Au théâtre « Le chevalier français » personnifiait sous cette forme un peu factice et bien surannée aujourd'hui, le désintéressement, la loyauté, la valeur militaire. Transplanté dans la politique, il symbolisa de plus la haine de la Révolution. Ce fut même très promptement la condition essentielle du genre, la qualité distinctive et souveraine, sans laquelle les autres ne comptaient pas. On pouvait être le modèle des preux, le royaliste le plus dévoué, l'amant le plus constant et le plus tendre, si l'on acceptait la suppression des ordres, si l'on ne tenait pour les privilèges, si l'on ne faisait profession d'abominer M. Necker, on n'était pas un « chevalier français ». Par contre, ce beau nom s'accordait aisément à « l'aristocrate » intraitable et entier, lui manquât-il quelques-unes des vertus chevaleresques. Tel le vicomte de Mirabeau. Brave, il l'était autant que personne. De l'honneur, il en avait à certains égards ; mais ses sentiments ne péchaient pas en général par l'excès d'une délicatesse raffinée ; sa galanterie se réduisait, je le crains, à des amours sommaires, et ses mœurs, ses habitudes de vie ne rappelaient que de fort loin celles de Bayard. Néanmoins, malgré tant de lacunes, il faisait figure de « chevalier français ».

Quand il en revendiquait avec éclat « le caractère indélébile », nul parmi les purs ne s'avisait d'y contredire. Son orthodoxie couvrait tout.

Ce rôle de croisé, impitoyable aux infidèles, pouvait être porté assez aisément à Coblentz ou à Turin dans les premiers mois de l'émigration. Il était moins facile à soutenir en plein Paris, au grand jour de la vie publique, contre des ennemis de plus en plus assurés de leur force, de plus en plus pressants, déterminés, victorieux.

Sans s'arrêter et tout en continuant de s'étendre, le mouvement révolutionnaire avait paru se ralentir un peu durant le mois de mars 1790. Il eut au commencement d'avril une marche brusque en avant, prélude et signal de commotions nouvelles. Un incident assez vulgaire auquel fut mêlé le vicomte de Mirabeau montre les proportions singulières que la fièvre des esprits donnait alors aux plus simples faits. C'était à la séance du 8 avril, présidée par le baron de Menou. L'Assemblée, qui poursuivait les parlements jusque dans leur agonie, avait mandé à sa barre la Chambre des vacations de Bordeaux, pour la blâmer d'un arrêt visant les troubles de la Guyenne. M. de Menou, très solennel et, suivant son habitude, quelque peu vide et boursoufflé, adressait aux magistrats la réprimande convenue. Il n'avait pas débité deux phrases de cette mercuriale, que d'Eprémesnil et Maury s'avisèrent d'interrompre. « A bas la calotte. — Ramasse-la à tes pieds, » riposta un quidam installé au premier rang des spectateurs. Aussitôt grand tapage sur les bancs de la droite. Maury s'écrie qu'on l'insulte, et désigne la place d'où l'apostrophe est partie. D'Eprémesnil interpelle le président avec des gestes de convulsionnaire : le vicomte de Mirabeau s'élance vers les tribunes, comme s'il se préparait à les escalader. Au milieu de cette tempête, M. de Menou était fort anxieux. Il lui paraissait grave de sévir contre un membre du peuple souverain, difficile égale-

ment de ne pas réprimander une offense à l'un des membres de l'Assemblée. Il prit enfin le parti d'appeler la garde qui arrêta le délinquant. Conduit au poste malgré sa résistance et les protestations de ses voisins, celui-ci déclara se nommer Perraud, avocat, demeurant rue Boucher, près Saint-Germain-l'Auxerrois. Pour toute peine, il eut à subir une comparution devant le commissaire du district. On le relâcha au bout de quelques heures.

D'autres se fussent estimés heureux d'en être quittes à ce prix ; mais l'avocat Perraud avait le sentiment de sa dignité civique, et il savait d'ailleurs par métier le parti qu'un homme avisé peut tirer d'une mauvaise cause. Le lendemain, « les trois cents trompettes patriotiques des colporteurs » annonçaient à tout Paris : « *La plainte rendue au Châtelet contre MM. l'abbé Maury, d'Eprémesnil et le vicomte de Mirabeau par M. Perraud, avocat, arrêté par la garde dans la tribune de l'Assemblée nationale à la réquisition de MM. l'abbé Maury, d'Eprémesnil et le vicomte de Mirabeau par une fausse accusation de M. l'abbé Maury, et après avoir essuyé les outrages les plus sanglants.* » Il faut remonter au discours de l'*Intimé* dans les Plaideurs pour trouver l'équivalent de ce factum, où s'étalent toutes les hyperboles et tout le pathos des requêtes que grassayait l'ancienne basoche. Le plaignant ne niait pas au fond les paroles qui lui étaient imputées. Il se défendait seulement d'avoir menacé l'abbé Maury. Mais il assurait frémir encore des sévices exercés sur sa propre personne :

« On nous traîne, on nous livre à nos accusateurs. Dans une tribune publique, disait-il, et dans l'enceinte de la plus illustre Assemblée nationale, un citoyen n'a pas été en sûreté le jeudi 8 avril 1790. Il a été au contraire en butte aux injures, aux outrages et à tous les excès, où les passions peuvent porter les hommes. Pendant un cruel moment, trop long sans doute, un homme libre a vu que sa faiblesse, son innocence et le nombre des citoyens qui l'en-

touraient allaient ne point garantir sa vie. *Il a entendu demander ses entrailles !* On affirme que le vicomte de Mirabeau s'est saisi d'une échelle, l'a dressée contre la tribune et qu'il allait tenter de livrer sa victime.

« Le requérant voudrait que sa mémoire pût lui épargner le souvenir et le tableau de cette étrange, malheureuse, inconcevable et affreuse situation dont il a été le plus pénible acteur. Un homme armé, en le saisissant au collet, le sieur de Plainville, l'a enlevé du milieu d'un orage, que l'imagination la plus active ne pourra pas se peindre fidèlement. »

Le reste sur le même ton d'emphase continue et d'exagération grotesque. M. Perraud ne faisait grâce d'aucun détail sur son arrestation, sur son interrogatoire, sur son emprisonnement dans la geôle du corps de garde. Il dénonçait « les auteurs, fauteurs et complices de cet horrible événement » avec la majesté d'un justicier qui remplit son devoir social. « Ce n'est pas une affaire personnelle, proclamait-il, c'est à la nation française que l'on doit une réparation. » Du reste, il se montrait patient et magnanime. Il n'exigeait pas que les coupables fussent immédiatement décrétés de prise de corps. Sa demande se bornait à l'ouverture d'une information, tant il était certain qu'une fois éclairée sur leur crime, l'Assemblée s'empresserait de les déférer aux tribunaux.

Naturellement, le Châtelet considéra la plainte comme non avenue, mais le sieur Perraud avait bien calculé qu'il y aurait des gens intéressés à la prendre au sérieux. Les fortes têtes des districts, les motionnaires du Palais-Royal s'en émurent : les feuilles jacobines en exaltèrent l'auteur. Inconnu la veille, il passa d'emblée à l'état de citoyen courageux et persécuté. Surtout, ce fut un concert d'imprécations contre les trois aristocrates qui avaient voulu l'immoler à leur fureur liberticide. L'histoire de l'échelle saisie par le vicomte de Mirabeau pour atteindre sa victime

était peu vraisemblable et probablement apocryphe. Elle n'en eut pas moins un retentissement prodigieux. Le journal de Condorcet la reproduisit avec amplifications et commentaires. Celui de Prud'homme estima que Mirabeau cadet avait mérité d'être appelé Mirabeau-l'Assassin. « Heureusement, ajoutait le rédacteur de l'article, d'autres députés ont enlevé à Mirabeau-l'Assassin l'échelle dont il s'était emparé. On ne peut penser sans épouvante à ce qui serait arrivé si ce « chevalier français » fût parvenu à la dresser contre la tribune. » Vrai ou faux, ce nouvel exploit du vicomte était aussi une bonne fortune pour les caricaturistes, que ses prouesses de buveur et son renom de gastronome commençaient à ne plus inspirer suffisamment. Ils le représentèrent exécutant au moyen de la fausse échelle des ascensions hardies et variées. L'une d'elles tournait au tragique, un barreau cassait. Le vicomte dégringolait sur ses amis de la droite groupés au pied de l'échelle, et les écrasait tous de son poids.

Malgré tant d'efforts et de tapage pour en faire un événement politique, l'aventure de l'avocat Perraud devait être promptement oubliée. Elle n'était qu'un lever de rideau, la petite pièce avant la grande.

L'Assemblée mettait à l'ordre du jour la discussion brûlante sur l'expropriation intégrale et définitive des biens du clergé. Le 11 et le 12 avril, les séances devinrent particulièrement houleuses.

Le soir de ce second jour, deux cents députés du côté droit se réunirent dans une salle des Capucins, vaste couvent, dont les bâtiments, les cours, le jardin, les dépendances occupaient l'emplacement actuel du quadrilatère compris entre les rues de Castiglione, de Rivoli, Cambon et Saint-Honoré [1]. Ils y furent reçus d'assez mauvaise

1. Le couvent des Capucins, presque contigu à celui des Feuillants, avait comme lui sa façade sur la rue Saint-Honoré.

grâce par quelques religieux qui l'habitaient encore et que touchait médiocrement l'honneur d'abriter un conciliabule politique. Tout l'état-major du parti était là, depuis les modérés jusqu'aux extrêmes. Le cardinal archevêque de Rouen, l'archevêque de Toulouse, et l'évêque de Nancy, le comte de Virieu, Montlosier, Cazalès, Maury, le marquis de Foucauld, d'Eprémesnil, le vicomte de Mirabeau. Divers orateurs exprimèrent leurs idées ; des observations furent échangées sur l'attitude à prendre dans la discussion du lendemain, et, les esprits s'échauffant, l'on décida de frapper un grand coup. Il fut résolu que, si la droite n'avait pas satisfaction, elle se retirerait immédiatement, traverserait en corps les Tuileries, et irait déposer entre les mains du roi sa protestation indignée.

La délibération se termina un peu avant dix heures. Elle risquait fort d'être troublée si elle eût duré plus longtemps. Les meneurs des clubs, les hommes d'action des districts n'avaient pas attendu pour opposer aux habiletés parlementaires les brutalités faubouriennes. Par leurs soins, le bruit commençait à se répandre que les *Noirs* fomentaient une guerre de religion. Déjà l'effervescence gagnait de proche en proche. Il y avait des attroupements aux carrefours, des groupes devant les cafés, des conversations mouvementées sous les arcades du Palais-Royal. D'un autre côté, les politiciens du quartier des Feuillants s'étaient émus à la nouvelle que la fine fleur de la noblesse et du clergé tenait conseil dans leur voisinage. L'idée que les aristocrates s'assemblaient à l'exemple des patriotes exaspérait ces fiers citoyens. Ils témoignèrent leur mécon-

Entre les constructions et les murs des deux monastères, dans la direction où a été percée la rue de Castiglione, existait un long et tortueux passage s'ouvrant au fond de la cour des Feuillants et aboutissant à une grille qui, derrière la salle du Manège, donnait sur la terrasse du jardin des Tuileries (V. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, 1895).

tentement avec le superbe mépris du droit d'autrui qui est demeuré la tradition des partis extrêmes. Sans hésitation ni retard, les plus qualifiés coururent à l'hôtel de ville crier au scandale et presser le maire de sévir. Celui-ci dut probablement leur objecter que le fait dont ils se plaignaient était un acte licite, autorisé par les déclarations de la Constituante et par ses décrets. Néanmoins, à la suite de l'entrevue, la municipalité dépêcha aux Capucins l'un des adjoints, M. Duport du Tertre, flanqué d'un commissaire de police et d'un piquet de gardes nationaux. Lorsque M. du Tertre pénétra dans le couvent, il n'y trouva que les moines. La réunion des députés avait pris fin. De sorte qu'on a toujours ignoré s'il était venu avec ordre de la protéger ou avec mission de la dissoudre.

Le 13 avril au matin, il fut visible qu'une journée se préparait. Ainsi que la minorité, la gauche avait eu sa veillée des armes. Les nouvellistes parlaient d'une séance de nuit tenue par elle aux Jacobins[1]. Ils assuraient aussi que le district des Cordeliers, où Danton préludait à ses futures audaces, avait adopté les plus violentes résolutions. Des quartiers ouvriers, la foule roulait à flots pressés vers celui des Tuileries, houleuse, grondante, avec sa physionomie des mauvais jours. Au milieu d'elle, les vendeurs de journaux distribuaient un article de Millin de Grandmaison, extrait de la *Chronique de Paris* et portant ce

1. Tout le monde sait que le couvent des Jacobins occupait l'emplacement actuel du marché Saint-Honoré et qu'après la translation à Paris de l'Assemblée nationale, les membres de la gauche avancée, Lameth, Chapelier, Barnave, etc., choisirent le réfectoire de ce monastère pour y tenir leurs réunions. Ce fut l'origine du terrible club. Dans le principe, il ne se composait que de députés; plus tard, il admit sur simple présentation quiconque voulut en faire partie, de sorte que les fondateurs ne tardèrent pas à s'y trouver débordés et noyés. La plupart s'en retirèrent vers la fin de 1790, laissant le champ libre aux démagogues et aux sectaires qui en firent un si redoutable instrument de domination.

titre en grosses lettres : *Assemblée des aristocrates aux Capucins, nouveau complot découvert.* L'honnête Bailly appréhendait une explosion d'après ses renseignements de police. M. de Lafayette si optimiste, si confiant d'ordinaire était lui-même préoccupé. Il avait massé aux alentours du Manège plusieurs bataillons de sa chère garde citoyenne, milieu incomparable, qui l'acclamait sans cesse et lui obéissait quelquefois.

A 9 heures, les Constituants entrèrent en séance.

Ce fut un inexprimable tumulte durant lequel la majorité ne cessa de justifier par son intolérance les emportements du côté droit.

A ces dénis de justice, à ces scandaleux abus de la force répondaient les protestations furieuses, les récriminations amères des députés opprimés dans la personne de leurs orateurs. Montlosier demanda ironiquement qu'il fût rendu un décret pour interdire à Maury de parler, puisqu'il y avait parti pris de ne pas l'entendre. D'autres se déclaraient honteux d'appartenir à un corps, où il n'y avait plus ni liberté, ni dignité. Le vicomte de Mirabeau surtout était effrayant de colère. Lors de la déclaration des droits, il avait, si l'on s'en souvient, combattu en termes plaisants et railleurs l'idée de protéger également les différents cultes. Mais cette fois, dans la séance fiévreuse du 13 avril, son humeur ne le portait plus aux jeux d'esprit ni aux épigrammes. L'œil en feu, le visage empourpré, trépignant, écumant, debout à sa place, c'était par une rage continue, par des apostrophes et des interjections furibondes qu'il manifestait ses sentiments. Il provoquait du regard les députés « patriotes » : il les toisait avec insolence ; volontiers il les eût tous appelés en champ clos. A un moment, les éclats de sa voix dominèrent le bruit, et retentirent jusqu'aux extrémités de la salle :

« Nous ne sortirons pas d'ici qu'on ne nous en arrache — criait-il — si l'on ne déclare que la religion catholique

est la seule religion nationale. Sans cela, nous mourrons tous sur ces bancs. »

Son frère laissait échapper des signes fréquents d'impatience depuis l'ouverture du débat. Il le jugeait fâcheux et impolitique : il avait hâte de le voir finir, et très probablement, il était venu avec le dessein de n'y prendre aucune part. Mais ces maîtres de l'éloquence enflammée sont à la merci du démon qui est en eux, qui les possède, les agite et les rend si redoutables par instants. Qu'un hasard fasse jaillir l'étincelle, qu'une impression forte ébranle leurs nerfs, que subitement une image frappante, un beau mouvement oratoire se dessine dans leur imagination, alors il n'y a pas de résolution qui tienne, pas de prudence qui les arrête. Le trait vibrant s'échappe de leur poitrine, les expressions arrivent brûlantes à leurs lèvres, ils débordent, ils se répandent, ils s'enivrent des émotions et du frémissement de l'auditoire, sauf à réfléchir ensuite et à regretter souvent ce qu'ils ont dit. A ce moment, les ardeurs du tribun l'emportèrent sur sa raison. Il ne résista pas au désir d'un effet dramatique, à la tentation soudaine de faire tressaillir et palpiter l'Assemblée : il ne considéra que l'applaudissement certain, le succès instantané, la stupeur des envieux, sa popularité raffermie : il obéit aux seules impulsions de son tempérament, et il lança cette tirade qu'on a beaucoup admirée, mais qui ne résolvait rien, ne prouvait rien, et n'est, en réalité, qu'un exemple mémorable et brillant de rhétorique fulminante :

« J'observerai à celui des préopinants qui a parlé avant moi qu'en effet sous un règne signalé par la révocation de l'Édit de Nantes et que je ne qualifierai pas, on a consacré toute sorte d'intolérance. Mais puisque on se permet des citations historiques dans cette matière, je vous supplierai de ne pas oublier que d'ici, de cette tribune, d'où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque

français, armé contre ses sujets par d'exécrables factieux qui mêlaient les intérêts temporels aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. Je n'en dis pas davantage. Il n'y a pas lieu à délibérer. »

Personne ne remarqua au premier moment la singulière faculté de vision, permettant, de la salle du Manège contiguë à la terrasse des Feuillants, d'apercevoir le quai du Louvre et la fenêtre légendaire, par laquelle Charles IX aurait tiré sur les Huguenots. L'évocation était saisissante, l'accent impérieux, le geste magnifique. Une immense acclamation s'élevant à la fois du côté gauche et des galeries couvrit les murmures des *noirs*. Il n'était pas aisé de s'attaquer à un orateur de cette trempe et de cette envergure, exalté par l'orgueil de sa puissance retrouvée, applaudi, soutenu, stimulé avec frénésie par les deux tiers de la Constituante et la presque unanimité des spectateurs. Lorsque l'enthousiasme parut se calmer, un député osa pourtant quelques paroles de riposte. Ce fut le vicomte, qui avait assez recouvré la possession de soi-même pour donner carrière à ses sentiments fraternels. Il imagina un amendement de fantaisie, et, sous prétexte de l'expliquer, répondit aux souvenirs de la Saint-Barthélemy par une allusion aux journées d'octobre, où la droite s'obstinait à voir la main de Mirabeau. « L'abus des mots est bien terrible, dit-il. Si le fanatisme a abusé du mot religion pour conseiller la Saint-Barthélemy, des scélérats ont abusé du mot liberté pour violer l'asile de nos rois! »

Pendant ce temps, à l'extérieur, une énorme affluence mal contenue par des files de gardes nationaux attendait la sortie des députés. Il y avait trente mille hommes dans le jardin des Tuileries. Les rues adjacentes regorgeaient de clubistes, de faubouriens, de simples curieux, et les nouvelles de la séance colportées de groupe en groupe étaient partout l'objet de commentaires véhéments. On

accusait le président Bonnay de faiblesse et de complaisance envers la « faction noire » ; on portait aux nues Mirabeau, Larochefoucauld, Lafayette, même Bouchotte et le baron de Menou ; l'on vouait à l'exécration des citoyens : Cazalès, Maury, d'Eprémesnil et le gros vicomte, les uns pour ce qu'ils avaient osé dire, les autres pour avoir tenté de parler. Lorsque les députés commencèrent à sortir, l'animation redoubla. De formidables vivats saluèrent les célébrités de la gauche. Lafayette en particulier reçut une de ces ovations, si délicieuses à son cœur et sur lesquelles il ne se blasait jamais. En revanche, à chaque apparition d'un membre de la droite, les sifflets retentissaient, gradués comme toujours selon l'importance du personnage et son impopularité, mais plus aigus, plus nourris, plus prolongés que de coutume. D'Eprémesnil et Foucauld eurent à subir de cruelles avanies. Maury, qui joignait à l'habitude des démonstrations hostiles le courage de les affronter gaiement, ne put s'en tirer cette fois par un trait de verve gauloise ou de bonne humeur. Des forcenés dont le nombre et la furie croissaient de minute en minute s'étaient attachés à ses pas. Serré de près, harcelé de cris sinistres, sentant déjà sur son épaule la griffe de la populace, il allait être saisi et peut-être massacré, quand il parvint à se réfugier dans une maison de la rue Sainte-Anne. Le lendemain, en racontant et en atténuant cette scène, Camille Desmoulins se montrait inconsolable de n'y point avoir participé. « Pendant que j'applaudissais Lafayette — écrivait-il —, je perdais le plaisir de siffler J.-F. Maury, car je soutiens en principe que l'inviolabilité des députés ne s'étend pas jusqu'aux sifflets. Le peuple qui s'était déplacé ce jour-là était bien aise de l'avertir qu'il ne l'obligeât pas à quitter ses travaux et à perdre sa journée. » D'autres gazetiers de moindre renom divertirent également leurs lecteurs par le récit burlesque des tribulations de Maury. L'un d'eux rapporta qu'au Palais-Royal, un abbé avait été

pris pour le Démosthènes des *Noirs* et houspillé de la belle manière. « Ce malheureux — ajoutait le narrateur — n'a eu de ressource que celle de monter chez une fille, où il trouva son salut. »

Ç'aurait été miracle que, dans cette chasse aux aristocrates, la meute révolutionnaire négligeât le vicomte de Mirabeau. Lui aussi courut un vrai péril, et, comme tout ce qui lui arrivait, sa mésaventure très accidentée fut mêlée de détails comiques. Le vicomte était sorti du Manège avec Cazalès. Ils cheminaient ensemble, donnant chacun le bras à une dame, et suivaient l'allée des écuries du roi [1] sur lesquelles s'ouvraient d'un côté le jardin des Tuileries, de l'autre le passage du dauphin conduisant à la rue Saint-Honoré. Soudain, ils virent un flot de peuple déboucher des Tuileries, se répandre dans l'allée et se précipiter autour d'eux. La situation ne laissait pas d'être critique. Ils étaient enveloppés, sans possibilité d'avancer ni de faire retraite, et l'attitude des manifestants dénotait la malveillance la plus accusée. Par bonheur, à quelque distance en avant, marchait un peloton de gardes nationaux qui avaient été de service à l'Assemblée, et qui, la séance finie, se dirigeaient vers leur district. Le commandant fit rétrograder ses hommes, les déploya vivement, et réussit à dégager assez la voie pour permettre de mener en lieu sûr les belles dames, que la compagnie des galants députés exposait aux moins agréables rencontres. Ceux-ci ayant

1. On sait que la salle du Manège s'élevait sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli, dans une partie de l'espace compris entre les rues d'Alger et de Castiglione. Elle était appuyée du côté Nord au couvent des Feuillants et du côté Sud à la terrasse de ce nom. Son entrée principale à l'Est, dans la direction du pavillon Marsan était précédée d'une allée qu'on appelait *la Carrière*. Cette allée reliait le Manège aux écuries du roi situées à la hauteur de la place des Pyramides. Elle communiquait au Sud avec le jardin des Tuileries et au Nord avec le passage du Dauphin, qui aboutissait à la rue Saint-Honoré en face de Saint-Roch.

exprimé l'intention de continuer leur route, les soldats-citoyens, avec beaucoup d'empressement et de bonne grâce, offrirent de les escorter :

« Nous vous remercions de votre honnêteté, Messieurs, répondit le vicomte, mais mon ami et moi sommes d'un métier où l'on est habitué à braver le danger[1], et nous n'avons pas besoin de protection. »

Le détachement se replia. Ils essayèrent de circuler seuls à travers la cohue tumultueuse, qui n'était plus contenue, refluait sur eux et les enserrait de nouveau. A peine y eurent-ils pénétré, qu'une poussée terrible se produisit, et qu'ils durent s'arrêter sous l'étreinte de cette multitude, arrivée au degré de surexcitation inconsciente, où les masses humaines sont capables des pires excès. Les gestes étaient effrayants, les visages farouches. « Infâmes gueux, tu périras », hurlait un clubiste, le poing contre la large face du vicomte de Mirabeau. D'un mouvement rapide, le vicomte tira son épée. Les assaillants s'écartèrent un peu, mais le remous cessa bien vite, et la bagarre allait tourner au drame, si l'officier, appuyé de sa troupe, ne fût une seconde fois accouru. Grâce à ces braves gens dont ils ne pensaient plus à décliner l'assistance, Cazalès et le vicomte purent traverser le passage du dauphin et atteindre la rue Saint-Honoré. Elle était noire de monde, pleine de bandes agitées qui la sillonnaient en tout sens. On les pressa fort de ne pas s'y attarder, et proche Saint-Roch, au coin de la rue de la Sourdière, on les fit entrer prestement dans l'hôtel d'un M. Bourdeille, banquier. Ils en sortirent par la porte de derrière donnant sur la cour des Jacobins, gagnèrent le jardin du couvent, franchirent un mur de clôture, et s'esquivèrent ensuite par les ruelles tortueuses de la butte des Moulins. Quelques-uns de

1. Cazalès avait été officier de cavalerie avant la Révolution.

leurs défenseurs avaient tenu à les convoyer jusque-là. Lorsqu'il fallut escalader le mur des Jacobins — ce qui n'était pas sans difficulté pour Mirabeau cadet, — un garde bel esprit, se rémémorant les caricatures inspirées par l'affaire Perraud, dit avec le ton goguenard du bourgeois parisien : « Allons, Monsieur le vicomte, c'est le moment de monter à l'échelle. »

Passé le quartier Saint-Roch, les deux collègues se trouvaient hors du rayon de l'émeute. Après un instant de repos chez l'énergique et secourable officier auquel ils devaient probablement la vie, l'un et l'autre regagnèrent leur domicile en toute tranquillité, satisfaits in petto du dénouement de l'aventure, très reconnaissants du service reçu et ne s'en cachant pas, un peu confus toutefois et légèrement humiliés d'être les obligés de cette garde nationale, qu'ils ne prisaient guère et dont ils aimaient tant à se moquer.

Le lendemain 14 avril, les Constituants votèrent sans grands débats et dans un calme relatif le projet du Comité des dîmes. Le clergé propriétaire avait cessé d'exister. Trop décontenancés, trop abattus pour songer cette fois à une protestation dramatique, les membres de la droite ne voulurent pas du moins être soupçonnés d'acquiescement au fait accompli. Ils convinrent d'arrêter le soir même les bases d'un manifeste expliquant leur attitude et mettant en lumière l'iniquité du décret. Le rendez-vous était, comme l'avant-veille, au couvent des Capucins. Lorsqu'ils s'y présentèrent, le père gardien, religieux circonspect et — peut-être même frotté d'opportunisme — refusa d'ouvrir le chœur des moines où ils avaient siégé le 12 avril. Force leur eût été de se retirer sans l'intervention providentielle d'un capitaine du bataillon des Feuillants. Cet homme singulier prenait la liberté au sérieux. Il amena le père gardien à livrer les clés du chœur, fit entrer les députés, et, pour comble de courtoisie, posa des senti-

nelles aux portes, afin que l'Assemblée pût délibérer en paix. La précaution partait d'un esprit judicieux et d'un excellent naturel. Elle se trouva malheureusement insuffisante. Au moment où l'attention était le plus tendue, alors que les canonistes de la droite indiquaient les principes à rappeler dans le manifeste, une clameur s'éleva du dehors, suivie d'un fracas de vitres brisées. C'était le bon peuple qui s'annonçait. Plusieurs centaines de héros dépenaillés et de braillards professionnels avaient envahi le jardin du couvent, et lançaient des pierres contre les fenêtres, en vociférant à plein gosier. Ce bruit causa un certain émoi dans l'assistance, composée en majeure partie d'évêques et de vieux prêtres. Presque tous se levèrent instinctivement ; quelques-uns quittèrent leurs places ; mais ils s'en étaient à peine écartés, qu'une voix de commandement retentit. Le sourcil froncé, l'air impérieux, Mirabeau-Tonneau parcourait les rangs comme s'il avait eu à maintenir en bataille des troupes ébranlées. « Alignement, Messieurs, criait-il, alignement ! » Et le plus comique, raconte Montlosier, « c'est que chacun se hâta d'obéir, les prélats aussi bien que les autres[1]. »

Ce ne fut d'ailleurs qu'une alerte. Contents de s'être affirmés, les tapageurs s'éloignèrent sans entreprendre le siège du couvent. Leur unique but — assurait-on dans les gazettes du parti — avait été de donner aux *noirs* un avertissement charitable. Ils avaient jugé utile de les prévenir que la population parisienne ne souffrirait plus de conciliabules à huis clos. Naturellement, les feuilles jacobines approuvaient, et dénonçaient avec insistance une clandestinité qui était d'après elles l'indice non douteux de trames et de desseins perfides. En réponse à ces accusations, les chefs de la droite firent savoir qu'une grande

1. V. Montlosier, *Mémoires*, t. I; *Chronique de Paris*, nº 107; *Journal de la Cour et de la Ville*, 15 avril 1790.

réunion publique, où il serait parlé sur les décrets du 14 avril, aurait lieu le dimanche 18 dans l'église des Capucins.

Les réunions publiques ont rarement été le triomphe de ceux qui, sous des formes et des couleurs diverses, représentent l'élément conservateur. Il y faut une vigueur de poumons, une solidité de poignet, et aussi un degré de mauvaise éducation et de mauvaise foi, un aplomb grossier, une intolérance brutale dont ils sont communément dépourvus. Les membres du côté droit purent s'en convaincre à l'assemblée du 18 avril. Elle était convoquée pour sept heures du soir. Depuis quatre heures, on s'étouffait dans l'église, où les « patriotes », venus en nombre imposant, s'étaient emparés des meilleures places, et charmaient les ennuis de l'attente par une progression continue de quolibets, de rires, de trépignements, de lazzis. Enfin la séance commença. Le cardinal-archevêque de Rouen, auquel les autres députés avaient conféré la présidence, prit possession de la chaire en guise de fauteuil, et se mit à débiter le prologue d'usage. Il n'avait pas prononcé trois paroles, qu'un flageolet se fit entendre, jouant l'air *Allez-vous-en, gens de la noce*, et que cette musique inattendue devint le signal du plus effroyable sabbat. Les huées succédaient aux injures, les injures aux ricanements. On sifflait de l'abside, on sifflait de la nef, on sifflait des travées, on sifflait de la tribune. D'illustres inconnus, dont les pamphlets de l'époque nous ont pieusement transmis les noms, dirigeaient le concert avec autant d'entrain que de méthode et d'énergie. Du pied de la chaire, ils enjoignaient au cardinal de descendre « parce qu'ils n'admettaient pas un président choisi en petit comité ». M. de Virieu ayant prié quelques personnes de se reculer pour laisser un peu d'espace aux députés. « L'assemblée est publique, répartit un assistant, tout le monde ici a les mêmes droits, et nous resterons où nous sommes. »

— Cazalès demanda qu'on fît silence et qu'on écoutât les orateurs. On le traita de « mangeur de peuple » et, comme il insistait, des logiciens en carmagnole se chargèrent de lui démontrer qu'il avait tort. « La majorité, dirent-ils, ne veut pas que vous parliez, vous et les vôtres. Sa volonté fait loi. Taisez-vous. » A son tour, le vicomte de Mirabeau entreprit de haranguer cet auditoire tempestueux. Il possédait — contrairement à la plupart de ses collègues — certaines qualités d'un grand secours en pareil cas : le verbe haut, l'habitude de frapper fort, la riposte hardie et crue, aucun scrupule de bienséance, nul souci de la mesure et du goût. Mais il avait à lutter contre une cabale trop puissante et trop déterminée. Sa tentative ne réussit pas mieux que celle de Cazalès. Le vacarme augmenta, un vacarme soutenu, terrible, implacable, dans lequel on distinguait par instants les cris de : Vive la nation, Vive le décret. Bientôt « le trouble croissant de scène en scène », suivant le précepte de Boileau, vinrent des poussées, puis des bourrades, puis une mêlée générale et une bagarre caractérisée. Chassés de la nef, les aristocrates se réfugièrent dans le chœur des moines. La phalange serrée des patriotes les y suivit, et ne cessa de les molester, de les presser, de les bousculer devant elle que lorsqu'elle les eut mis dans la rue. Leur retraite ne s'effectua pas sans quelque précipitation, si nous en croyons le témoignage d'un contemporain malicieux : « Tel fut le désarroi, prétend cet historien, — peut-être trop inventif, — que ceux qui étaient venus en voiture partirent à pied, et que ceux qui étaient venus à pied partirent dans les voitures de leurs amis. » D'autres relations ajoutent qu'après l'expulsion des *Noirs*, le père gardien — pour le coup, franc opportuniste — remercia les vainqueurs, et purifia l'église en récitant la formule du serment constitutionnel[1].

1. V. *Gazette de Paris*, 21 avril; *Actes des Capucins*; le

L'essai de réunion publique imaginé par les membres de la droite n'avait pas tourné de façon à leur donner envie de le renouveler. Ils prirent le parti de revenir modestement aux réunions privées, de déserter même le couvent des Capucins trop voisin du Palais-Royal, et de transporter leurs assises sur la rive gauche. Le 21 avril, ils s'assemblèrent à la Sorbonne, espérant sans doute échapper aux avanies dans ce paisible quartier. C'était mal connaître Paris et sa badauderie violente. A Paris, quand la foule tient un amusement, elle s'y attache, elle s'y acharne, elle en jouit avec fureur jusqu'à ce que la satiété survienne, et, en avril 1790, faire bacchanal aux oreilles des aristocrates, interrompre ou troubler leurs délibérations était pour cette plèbe la distraction à la mode, le plus attrayant, le plus recherché des plaisirs. Il y eut devant la Sorbonne un tumulte, organisé selon les règles du genre et magistralement exécuté. En tête des manifestants figurait le marquis de Saint-Huruge, gentilhomme tombé de chute en chute dans les bas-fonds de la démagogie, sorte de tribun fougueux et d'aboyeur patenté, que ses admirateurs appelaient : « le grand maître des cérémonies populaires. » Reconnaissable à sa taille de géant, à sa voix de tonnerre, à sa mise débraillée, à sa barbe inculte, il conduisait et stimulait du geste ses sous-ordres avinés. Les députés qui discouraient dans la vieille maison de la scolastique firent quelque temps bonne contenance malgré les hurlements poussés en leur honneur ; mais, comme la sérénade s'accentuait, on vint leur dire qu'elle était un simple prélude, et qu'ils devaient s'attendre à une descente en masse du faubourg Saint-Marceau. Cette perspective inspira des réflexions aux moins craintifs. Successivement tous déguerpirent, et la Sorbonne ne les revit plus [1].

*De profundis de l'Aristocratie*; le *Passeport des Capucins*, etc.

1. *Journal de la Cour et de la Ville*, 23 avril 1790.

Il leur était cependant nécessaire d'avoir un gîte, un abri pour se concerter sur la politique, et avant tout pour achever en commun la rédaction du manifeste annoncé. Rue de l'Université, un hôtelier, le sieur Bablot, offrit sa plus belle salle, moyennant le prix mensuel de cinquante louis. Le marché fut conclu, un mois payé d'avance et la salle inaugurée le 26 avril par une discussion où l'on rapporte que Mirabeau cadet se démena contre les tièdes. Le 28, les tièdes et les bouillants reçurent de l'hôtelier un congé formel. Après s'être flatté que le gain balancerait le risque, il jugeait, tout bien pesé, le risque trop fort, et il préférait rendre l'argent plutôt que de se compromettre davantage [1]. Houspillée aux Capucins, conspuée à la Sorbonne, éconduite de chez Bablot, errant à travers Paris, sans savoir où jeter l'ancre, la droite alla, en désespoir de cause, s'échouer dans un cercle de la rue Royale connu sous le nom de *Salon Français*. Elle y trouva le terme de son odyssée et la perte des illusions qu'elle pouvait garder encore sur la liberté de se réunir. Sa présence au *Salon Français* amena le premier soir des rassemblements, le second un charivari et le troisième une émeute, laquelle par ses proportions et sa durée mérita le suffrage des connaisseurs. Dès la tombée de la nuit, les carmagnoles avaient afflué rue Royale et aux environs, Saint-Huruge était apparu avec l'élite de ses fidèles ; le faubourg Saint-Antoine avait fourni son contingent. A ces éléments ordinaires de désordres se joignaient des boutiquiers du quartier, des étalagistes d'un marché voisin et, comme dans les occasions précédentes, des domestiques de bonne maison venus tout exprès pour siffler leurs maîtres. Ce furent jusqu'au petit jour des processions de bandes, un flux et un reflux de curieux, des chants, des jurons, une gaieté sinistre, une gaminerie féroce et, par intervalle, des beu-

1. *Journal national* par Audouin, nº 162.

glements confus, entrecoupés d'invocations à la lanterne, qui en précisaient l'intention et le sens. Les vociférations croissaient, quand la silhouette de quelque député se dessinait à une fenêtre du cercle. On clouait sur la façade une pancarte où était écrit : « Aristocrates mourants. » Maintes fois, il s'en fallut de peu que la porte ne fût enfoncée et le cercle pris d'assaut. Tous ces divertissements se poursuivaient sans la moindre gène, sous l'œil des gardes nationaux envoyés pour les réprimer. Arme au pied, baïonnette au fourreau, les soldats-citoyens contemplaient la fête en spectateurs placides et presque bienveillants. « Amusez-vous, mes enfants, disait leur chef à un groupe d'émeutiers, mais ne faites de mal à personne. » Plus les émeutiers s'amusaient, moins ils semblaient disposés à tenir compte de cette dernière recommandation. Aussi une inquiétude assez justifiée régnait-elle au *Salon Français*. En s'y rendant, Montlosier et beaucoup d'autres avaient été bombardés de navets, de choux, voire de plâtras et de pierres. Après eux, M. d'Agoult avait failli être lapidé ; ils se demandaient tous, non sans anxiété, comment s'accomplirait l'opération délicate de la sortie. Au milieu de ces figures soucieuses, Mirabeau-Tonneau rayonnait. Le vicomte était dans ses jours d'excitation. Ce qu'il y avait en lui de bravoure folle et d'instincts batailleurs s'exaltait à la pensée d'une collision possible. Il se voyait déjà l'épée en main, chargeant et faisant trouée à la tête de l'escadron des *Noirs*. L'arrivée du maire de Paris et d'un aide de camp de Lafayette l'empêcha de tenter une prouesse, où il eût couru grand risque d'être insuffisamment secondé. A ce moment, rien ne présageait encore la fin des scènes déplorables qui se continuaient depuis plusieurs heures. Alarmé de leur persistance, Sylvain Bailly employa pour rétablir l'ordre, un moyen que sa raison improuvait sans nul doute, mais que sa magistrature paternelle fut trop souvent réduite à pratiquer, c'était de sacrifier le droit des

opprimés au caprice des oppresseurs. Il entra au *Salon Français* et supplia les députés présents de renoncer à leurs réunions. Ceux-ci ne résistèrent qu'autant que l'exigeaient les convenances. Ils se sentaient isolés, impuissants, dénués de toute protection matérielle et de tout appui moral. Bailly n'eut pas trop de peine à obtenir du plus grand nombre d'entre eux l'équivalent d'une promesse. L'aide de camp répandit aussitôt la nouvelle de la glorieuse victoire que la nation venait de remporter. On applaudit, on acclama le maire, et la multitude apaisée se dispersa peu à peu. Le vicomte avait refusé de prendre aucun engagement. Il revint bravement le lendemain soir. Mais il était seul, la rue était sombre. Les passants ne le remarquèrent pas, et ses rêves belliqueux aboutirent à une promenade inaperçue [1].

Le 4 mai, parut le manifeste de la droite relatif à l'expropriation du clergé. Les termes de ce document,

1. V. Montlosier, *Mémoires. Règne de Louis XVI*, I, 6. Lettre de M. de ... à un de ses amis à Londres sur l'affaire du Salon Français :

Bailly ayant obtenu des députés la promesse de ne plus se réunir au *Salon Français*, essaya de sauvegarder tant bien que mal les principes en plaçant le cercle lui-même sous la protection de la loi. Il publia les jours suivants une proclamation portant que l'existence de ce cercle était parfaitement régulière, et que toute attaque dirigée contre lui ou contre ses membres constituait un acte criminel. Mais les administrations du district, les bourgeois, négociants, marchands du quartier protestèrent au nom de la sécurité publique. Ils soutinrent « que l'intérêt des trente mille citoyens paisibles ne devait pas être sacrifié aux amusements de sociétés de quelques individus », et sur leur plainte, le tribunal de police ordonna la fermeture du *Salon Français*. « Attendu, dit le jugement, que l'assemblée tenue rue Royale est une occasion de trouble et de désordres ; qu'elle donne lieu à des attroupements et que l'autorité ne pourrait les faire cesser que par des moyens violents dont la protection d'une association de plaisir ne peut motiver l'emploi » (V. *Moniteur* du 23 mai). C'est ainsi que l'on comprenait la liberté en 1790, et que beaucoup de gens la comprennent encore aujourd'hui.

son style pondéré, sa gravité prudente, attestait que l'influence et les conseils des sages avaient prévalu dans sa rédaction. Il produisit d'ailleurs un effet médiocre à Paris, où la question des biens ecclésiastiques semblait déjà de l'histoire ancienne. Le conflit du vicomte de Mirabeau avec le peuple, la chasse donnée à l'abbé Maury, les assemblées des aristocrates aux Capucins et autres lieux continuèrent cependant durant plusieurs semaines de défrayer les polémiques. Une nuée de pamphlets inspirés par ces épisodes s'abattit sur les boutiques des libraires et les échopes des bouquinistes en plein vent. Citons pour mémoire : *Indécence inouïe du vicomte de Mirabeau et de l'abbé Maury envers la nation. — L'assemblée des Marattes*[1] *aux Capucins. — Messe de minuit célébrée par l'abbé Maury assisté du vicomte de Mirabeau et de d'Eprémesnil dans l'église des Capucins Saint-Honoré. — Le De profundis de l'aristocratie. — Le passeport des Capucins. — Nouvelle assemblée des aristocrates tenue rue Royale.* — Toutes productions assez plates et dans lesquelles il est malaisé de découvrir un trait piquant ou un mot d'esprit. Les journaux démocratiques rivalisaient aussi d'acharnement contre les députés qui, le 13 avril « avaient été punis de leur incivisme », Maury surtout et le vicomte de Mirabeau. Camille Desmoulins s'attaquait de préférence à Maury, « J.-F. Maury », comme il ne manquait jamais de l'appeler[2]. — Les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, Prud'homme et Loustalot, s'en prenaient plus spécialement au vicomte. Déjà, l'on s'en souvient, ils avaient trouvé plaisant de lui imputer une tentative d'homicide

1. On donnait quelquefois aux membres de la droite le sobriquet de *Marattes* parce qu'ils se disaient « les amis du peuple », ce qui rappelait le titre du journal de Marat.

2. Les prénoms de Maury étaient Jean-Sifrain. Mais il paraissait drôle à Camille de changer l'initiale du second négligemment et comme par mégarde.

sur la personne auguste de l'avocat Perraud. Maintenant, ils l'accusaient d'avoir voulu égorger le peuple aux abords des Tuileries. — « L'agression est venue de lui, écrivait Loustalot, et quelle agression ! un assassinat ! Le droit de légitime défense autorisait incontestablement ceux dont la vie était menacée par le vicomte de Mirabeau à le tuer sur place. Puisque le peuple a eu la magnanimité de ne pas le faire, la loi lui doit une vengeance. Le corps du délit est constant, l'intention est claire. Il est de l'intérêt même des aristocrates de seconder ceux qui réclament vengeance pour le peuple contre le vicomte de Mirabeau. »

Si accoutumé qu'il fût à entendre demander sa tête, le vicomte jugea cependant indispensable d'établir la vérité des faits. Il s'était empressé d'en publier le récit pour devancer les versions inexactes ou mensongères. Cette espèce de procès-verbal n'ayant pas arrêté l'éclosion des fables les plus étranges, il compléta son exposé par un nouveau factum intitulé : *Réflexions sur l'événement du 13 avril*, où il se montrait fort acerbe non seulement envers les libellistes, mais à l'égard de son frère, de Lafayette, de toutes les fractions de la majorité. Le vicomte mettait durement en cause les hommes de l'opinion dominante, ces hommes dont il se glorifiait de réprouver les maximes, de détester les actes, d'abhorrer les sentiments. Il défiait les Jacobins de l'intimider ; il les avertissait que leur basse tyrannie n'ébranlerait ni sa foi religieuse ni sa fidélité royaliste ; que sa gaieté résisterait à toutes les révolutions du monde, et qu'au milieu des plus rudes épreuves, il continuerait d'agir « en vrai chevalier français ». Décidément, il affectionnait ce titre. D'aucuns trouveront même qu'il en abusait un peu.

Les apologies personnelles et sa propre admiration ne lui suffirent pas. Quelque temps après, il fit imprimer et répandre deux adresses du régiment de Touraine au sujet de « l'événement du 13 avril ». L'une et l'autre d'un beau

langage, appliqué, correct et presque académique, étaient signées au nom du régiment par un sergent-fourrier, un sergent, deux caporaux et neuf soldats. Dans la première, les grenadiers remerciaient en termes chaleureux le détachement de la milice parisienne, qui avait porté secours à leur colonel ; dans la seconde, ils assuraient leur colonel d'une sympathie sans bornes et d'un dévouement à toute épreuve. « Nous aurions voulu — affirmaient-ils — courir les dangers auxquels se sont exposés ces généreux citoyens. Comme eux, nous vous aurions fait un bouclier de nos corps, et, tant qu'il nous eût resté un souffle de vie, la vôtre aurait été en sûreté. »

Suivait la réponse du vicomte « aux braves grenadiers ». Elle se terminait ainsi :

« Je vous envoie l'hommage de la reconnaissance due à la marque d'intérêt que vous venez de me donner, mais bien plus encore à votre conduite ferme, noble et toujours la même, au milieu des orages et des suggestions de toute sorte dont l'armée a été environnée.

« Et je signe : Votre chef, camarade et ami.

« Le vicomte de MIRABEAU. »

Une politesse en appelle une autre. Lorsque des gens parlent de vous faire « un bouclier de leur corps », il serait peu séant de leur marchander les éloges. Par malheur, un avenir prochain devait apprendre au vicomte ce qu'il fallait penser des adresses en général, et ce que valait celle du régiment de Touraine en particulier.

---

## CHAPITRE V

### Deux brochures politiques.

La fin d'avril et le mois de mai 1790 furent marqués par des travaux législatifs d'une haute importance. Le vicomte n'intervint guère dans ces débats que par des interruptions et des boutades. Notons cependant une observation spirituelle qu'il présenta au cours de la séance du 6 mai. L'Assemblée ayant décidé que les juges seraient nommés à l'élection, on discutait le point de savoir si, avant d'entrer en charge, les magistrats élus devraient être investis par le roi, et si le roi aurait la faculté de refuser son assentiment aux choix du suffrage populaire. Barnave, très roide et très sentencieux ce jour-là, s'était aigrement prononcé contre le principe de l'investiture. Il l'avait repoussé comme une offense au peuple, un amoindrissement des juges, une atteinte au dogme tutélaire de la séparation des pouvoirs. « Le roi, avait-il dit, doit rester étranger au pouvoir judiciaire. Il est à côté du tribunal pour faire exécuter le jugement, de même qu'il est à côté du pouvoir législatif pour faire exécuter la loi. »

Agacé par les aphorismes de Barnave, le vicomte prit la parole après lui, et soutint que le pouvoir judiciaire, loin d'être distinct du pouvoir exécutif, en formait une des attributions et des branches. De son propre aveu, le colonel-député n'était point un grand clerc dans ces matières ; les abstractions constitutionnelles n'avaient jamais été son fort, et les arguments qu'il produisit en faveur de sa thèse

purent manquer de solidité, mais il eut du moins le mérite de caractériser à merveille la *situation* que voulaient faire au roi les théoriciens de la gauche. « M. Barnave exige que le roi soit *à côté* des tribunaux. Le roi sera aussi *à côté* des départements ; il sera aussi *à côté* de l'armée ; il sera aussi *à côté* des institutions politiques. Eh ! Messieurs, s'il est à côté, il est dehors. »

Chaque jour en effet, on discutait sur les derniers lambeaux de sa puissance. A Montauban une collision venait d'éclater entre la bourgeoisie calviniste, qui tenait la garde nationale et la population catholique, vers laquelle penchaient les membres de la municipalité.

Un député bordelais, Paul Nérac, porta à la tribune du Manège le récit des troubles, le désir qu'avait la jeunesse bordelaise de se porter au secours des amis de la Constitution, traqués, incarcérés, égorgés à Montauban. L'Assemblée couvrit d'applaudissements le langage de l'orateur, et sans oser donner elle-même un ordre précis, décida que le roi serait « supplié » — autant dire sommé — d'employer à la pacification de Montauban le zèle et le courage de quinze cents gardes nationaux bordelais.

Une opposition très vive et — il faut l'avouer — assez fondée, fut faite à ce décret par le vicomte de Mirabeau. Il observa, non sans ironie, qu'on ne semblait pas se rappeler la loi — pourtant bien connue — d'après laquelle le roi avait en partage le libre et plein exercice du pouvoir exécutif.

« On cherche à persuader au peuple que ceux qui découvrent la première étincelle de la guerre civile sont ceux qui la désirent. Mais tôt ou tard, la vérité l'éclairera et il rendra justice à ses vrais amis. Je dénonce à la nation quiconque traitera légèrement ce fait si grave, je le dénonce comme coupable de la guerre civile que je prédis. » Les clameurs, les apostrophes reprirent de plus belles. Il continua intrépidement ses explications. Revenu à sa place, il

répétait encore à tue-tête : « Si j'ai annoncé la guerre civile, ce n'est pas que je la veuille, c'est que je la crains. »

Malgré les haines déchaînées et les imprudences commises, l'affaire de Montauban eut une heureuse issue. La charité ordonne de croire que le vicomte en fut satisfait, bien qu'il soit dur à un prophète de voir ses prédictions démenties, et pénible à un orateur de perdre un sujet propice aux discours à sensation. Du reste, Mirabeau le Limousin, comme le nommaient par manière de variante *les Révolutions de France et de Brabant*, semblait depuis quelques semaines un peu découragé des passes d'armes parlementaires. On se lasse de tout, même d'être censuré, même d'être hué régulièrement, et il tendait à négliger la tribune pour émettre sous forme de brochures politiques ses avis et ses réflexions : — Vers la fin d'avril, parut chez Gattey, le libraire royaliste, une plaquette où il signalait à la colère et au mépris des Français demeurés fidèles, différents articles de Camille Desmoulins. Les extraits étaient précédés d'un avant-propos, indiquant les motifs qui l'avaient déterminé à faire cette dénonciation et à l'adresser au public plutôt qu'aux personnages et aux corps investis d'une autorité légale :

« On n'entend parler que de dénonciations — écrivait le vicomte. — La commune de Paris dénonce ; le comité des recherches dénonce ; on dénonce au sein de l'Assemblée nationale. Moi-même j'ai dénoncé des meurtres, des incendies, des ravages, qui ont eu lieu dans plusieurs provinces. J'ai déposé sur le bureau mes dénonciations et leurs preuves [1]. Je les ai remises au comité des rapports signées de moi. On les a accusées de fausseté, d'exagérations, j'ai demandé qu'on s'inscrivît en faux. On n'a rien voulu

1. Le vicomte rappelle ici sa « dénonciation des excès commis dans le Limousin, le Quercy et la Guyenne » dont il a été parlé précédemment.

faire, et je n'ai pas obtenu un instant d'attention de la part de l'Assemblée nationale.

... « Quelque peu de succès qu'aient eu mes premières dénonciations, je crois de mon devoir de dénoncer un écrivain audacieux, qui ose apposer son nom au libelle le plus infâme, qui cherche à éteindre dans le cœur des Français (si cela était possible) l'amour sacré qu'ils ont toujours eu pour leurs rois.

... « Mais à qui dénoncer le criminel usage que le sieur Desmoulins fait de sa plume? — L'Assemblée nationale interrompt difficilement son ordre du jour, et la question préalable prononcerait sans doute qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

« Le Châtelet est menacé d'une destruction prochaine, et son greffe est sous les torches des incendiaires parce qu'il poursuit les attentats des 5 et 6 octobre. Il ne recevrait assurément pas ma dénonciation. Ce serait même abuser de sa position que de la lui présenter.

« Les autres tribunaux sont sans autorité. Le pouvoir exécutif est sans moyens.

« Je dénonce donc l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant* à tout Français, sur qui l'honneur n'a pas encore perdu l'empire qu'il exerçait autrefois sur cette nation généreuse, et, quelle que soit son opinion sur les principes et les événements actuels, il frémira sans doute. »

Suivait la reproduction de divers passages que le vicomte assurait avoir pris au hasard, et qui, en effet, n'excédaient pas le ton ordinaire du journal ; sans être d'une violence « à faire frémir », ils trahissaient — on ne saurait le nier — des intentions et des visées parfaitement subversives. Entre tous les écrivains lancés dans la Révolution, Camille Desmoulins était à cette date le plus hardi, le plus ouvertement hostile aux derniers vestiges du passé. Il se proclamait républicain, alors que Marat se déclarait

encore royaliste. De Louis XVI personnellement, il parlait en termes plutôt irrespectueux qu'agressifs. Mais l'institution monarchique avait en lui un adversaire formel et un contempteur résolu. Il appliquait à la battre en brèche son talent de discréditer, de déprimer, d'avilir par une sorte de familiarité insolente et de gouaillerie effrontée les croyances, les traditions, les principes qu'il poursuivait de ses aversions. — Sa polémique roulait perpétuellement sur ce thème à peine voilé qu'un souverain était nuisible ou inutile — nuisible s'il pouvait quelque chose, inutile s'il ne pouvait rien ; et l'effréné démolisseur caractérisait la situation par ce mot d'une vérité poignante : « Qu'est-ce que le roi, disait-il, c'est l'ombre de la nation. » — Une autre fois, blâmant l'Assemblée d'avoir voté l'irresponsabilité royale, il s'étonnait que « le congrès de France » eût renoncé au droit « de gourmander » Louis XVI, et de « lui donner par-ci par-là quelques férules méritées ». — Dans un numéro postérieur, où les ministres étaient accusés de projets liberticides, il avertissait le monarque de ne pas trop se fier à cette protection dont le couvrait la loi. « Vos ministres, vos généraux, vos courtisans vous diront que votre personne est inviolable et sacrée. Ah ! ce n'est pas à vous, roi honnête homme, qu'un pareil sophisme en imposera. Un roi qui attaque une constitution abdique par le fait. Attaquer la Constitution et cesser d'être roi est un seul et même acte. » La même idée de renversement se reproduisait de page en page encadrée de bouffonneries, de rapprochements imprévus, de folles inventions, de pointes libertines, qu'émaillaient des citations d'auteurs latins, des tirades de vertu romaine, des invocations aux mânes de Fabricius et de Publicola. Si, par un juste retour, l'on usait envers Camille Desmoulins de ses procédés irrévérencieux, on pourrait le définir : un gavroche qui a fait de bonnes humanités et qui possède son Tite-Live.

Il riposta aux imputations du vicomte allégrement, de belle humeur, sans appuyer sur la note républicaine et en protestant de sa tolérance pour les sentiments monarchiques, mais de façon à bien montrer qu'il les partageait fort peu. « Je déclare à Mirabeau le Limousin, répondait-il, que, comme je n'ai en horreur que l'aristocratie et le despotisme, je n'empêche qu'on crie : Vive le roi ! Bien entendu en quatrième lieu et après qu'on aura crié : 1° Vive la nation ! 2° Vive la loi ! 3° Vive l'Assemblée nationale ! A tout seigneur, tout honneur.

« Il y a plus : puisque la dénonciation que notre Limousin vient de publier contre moi m'oblige de donner ma profession de foi en politique, je n'empêche que l'on conserve au roi ses vingt millions de rente, tant qu'il sera fidèle à la nation — et certes ces Messieurs doivent me trouver bien généreux d'accorder à un citoyen vingt millions, moi qu'ils ne cessent de peindre comme un auteur famélique et qui n'a dîné de sa vie. »

Dans le courant de mai, le libraire Gattey mit en vente un autre opuscule ayant pour titre : « *hommage rendu par le vicomte de Mirabeau, membre de l'Assemblée nationale à la mémoire de son ami, le comte de Rully, colonel du régiment du Maine, assassiné par le peuple de Bastia, le* 19 *avril* 1790. » — M. de Rully était arrivé à Bastia, le 18 avril, avec ordre de présider au départ de son régiment qui, d'après les instructions ministérielles, devait quitter cette garnison et ne pas y être remplacé. La mesure avait été décidée contre le vœu des habitants, et le colonel en passait pour l'instigateur. Sa présence dans la ville amena un soulèvement immédiat. Attaqué en pleine rue, et contraint de se réfugier à la caserne des grenadiers, il s'y vit bientôt assiégé par une foule en armes, sans recevoir la moindre assistance du général commandant la place ni de la municipalité. Le 19 au matin, les assaillants ouvrirent le feu, les fenêtres du bâtiment furent brisées, les portes trouées,

quatre hommes blessés à l'intérieur. M. de Rully, soit qu'il n'osât prendre sur lui de repousser la force par la force, soit qu'il craignît une catastrophe s'il engageait ses soldats, eut alors l'idée de sortir et de s'avancer vers le peuple, dans le vague espoir de lui faire entendre raison. Au premier pas hors de la caserne, il s'affaissa, la poitrine traversée d'une balle. Des misérables s'acharnèrent sur son cadavre, en criant : « E morto il colonnello ! »

A l'Assemblée, sa fin tragique n'obtint même pas l'honneur d'une mention. Le beau monde des salons le plaignit avec certaines réserves : « Il y a eu de sa faute, — disaient les gens, dont l'hygiène consiste à ne point s'appesantir sur les malheurs publics et à s'apitoyer légèrement sur les malheurs privés. Pourquoi, le 18 avril, s'est-il exposé aux regards du peuple, le sachant excité contre lui ? Ses témérités ressemblaient à des provocations. Comment ne l'a-t-il pas compris ? » — Un peu plus, ces judicieuses et honnêtes personnes auraient fini dans leur sagesse par lui donner tous les torts.

Lié depuis longtemps avec M. de Rully, le vicomte de Mirabeau ne put entendre sans impatience des propos, où l'égoïsme se cachait sous une commisération sèche et dénigrante. Sa brochure les releva très vivement. Il montra son ami victime du devoir militaire qui lui prescrivait d'exécuter les ordres reçus, victime d'un mouvement d'humanité qui l'avait empêché d'invoquer le droit de légitime défense et de faire tirer sur la population de Bastia. Oserait-on blâmer, ajoutait-il, les députés que l'on voit remplir leur mandat et soutenir leur cause, malgré les proscriptions dont ils sont journellement menacés ? — Eh bien la conduite de M. de Rully a été dictée par un sentiment identique.

« Il est porteur d'un ordre du roi. On lui mande qu'il est proscrit... Il sait que le métier qu'il a embrassé est celui des périls, et qu'il ne suffit pas de savoir braver les

dangers d'une bataille pour être un officier recommandable. Il périt au lit d'honneur. Il mérite nos regrets et nos éloges.

« Heureux Rully, tu as consommé un sacrifice dont chaque instant peut nous imposer la loi. Tu ne seras pas témoin des maux de la patrie, du désordre et de l'anarchie auxquels elle est en proie. Tu ne gémiras pas de l'affreuse impuissance d'y remédier. Tes amis sont les seuls malheureux ! »

Ces lignes mélancoliques, si peu dans le caractère de celui qui les écrivait, attestent combien les membres du côté droit, même les moins moroses, même les moins timides étaient venus à désespérer. Le vicomte de Mirabeau n'exagérait rien quand il déplorait l'impuissance de son parti, rien non plus quand il parlait des dangers que couraient les députés aristocrates. Il fût tombé à Paris sous les coups de la populace, qu'il n'en eût point été surpris. Mais ce qu'il ne pouvait prévoir, c'est que le péril l'attendait à deux cents lieues de l'Assemblée ; c'est qu'il touchait au moment où comme militaire, comme chef de corps, pour des actes accomplis dans un service commandé, il serait lui aussi l'objet de fureurs aveugles et n'éviterait qu'à grand'peine le sort de M. de Rully.

---

# CHAPITRE VI

## La sédition du régiment de Touraine en mai 1790.

Sommaire : État de l'armée en 1790. — Les événements de Perpignan. — « Voyage national » de Mirabeau-Cadet, qui est surnommé Mirabeau Cravate.

Depuis un an, l'armée française traversait une phase périlleuse. Modelée sur la société en voie de disparaître, elle n'avait pu s'adapter d'emblée aux exigences de l'état nouveau. Les principes, qui devaient la transformer dans la suite, ne la pénétraient encore que comme des dissolvants, et les imprudences de l'Assemblée, la nullité du gouvernement, l'anarchie ambiante donnaient à cette crise, déjà aiguë en soi-même, un caractère particulier de gravité.

La composition des corps de troupes, au moment où s'ouvrit la Révolution, offrait deux éléments liés ensemble par la hiérarchie, mais si différents d'origine, si peu adhérents, si tranchés, qu'une grande secousse politique ne pouvait manquer de les disjoindre : d'un côté, les officiers de tout rang et de tout ordre ; de l'autre, les sous-officiers et les soldats. Sauf de rares exceptions, à peu près restreintes aux armes spéciales, les officiers sortaient de la noblesse. Braves, brillants, souvent d'intelligence cultivée, ils avaient gardé quelque chose de la maxime féodale qu'un gentilhomme ne se devait au roi qu'en temps de guerre, et la façon dont ils servaient en temps de paix se ressentait

de cette tradition. La plupart, grâce à une sorte de roulement, demeuraient absents de leur garnison la moitié au moins de l'année. Au régiment, ils prenaient le métier de haut, en mondains et en dilettantes, abandonnant les détails aux subalternes, peu connus de leurs hommes et les connaissant mal, sans ascendant, sans action sur eux en dehors de l'autorité du grade. L'influence réelle et permanente était ailleurs ; elle appartenait aux sous-officiers, aux « bas officiers », comme on disait alors: adjudants, sergents, maréchaux des logis ; toujours présents, toujours en contact avec le soldat, au courant de ses besoins, vivant de sa vie, sachant par quels moyens le conduire et quel langage lui parler. Si cette classe renfermait de vieux serviteurs, habitués au harnois et résigné à l'obscurité de leur sort, il n'était pas rare non plus d'y trouver des jeunes gens issus de modestes, mais bonnes familles plébéiennes, fils d'artisans aisés, de marchands, de petits bourgeois, et que la vocation, la nécessité ou un coup de tête avait amenés à s'engager ; ils étaient relativement instruits, ardents, impatients, s'estimaient dignes d'une condition plus élevée et avaient le cœur ulcéré par la presque impossibilité d'y parvenir. Représentons-nous l'état d'esprit d'un Lazare Hoche, d'un Lefebvre, sergents aux gardes françaises, d'un Bernadotte, sergent de royal-marine, d'un Pichegru, sergent d'artillerie, d'un Michel Ney, maréchal des logis de hussards, de tant d'autres sous-officiers destinés à se faire un nom sur les champs de bataille de la République et de l'Empire. Ne devaient-ils pas être gagnés d'avance et d'instinct au parti qui promettrait de renverser la muraille, contre laquelle se heurtaient leurs ambitions ? Avec des aspirations plus humbles, la masse des soldats présentait des garanties de fidélité aussi précaires et incertaines. Recrutée en général dans les couches infimes de la population, parmi les batteurs de pavé, les dévoyés à bout d'expédients, les réfractaires de l'atelier et de la charrue ;

très capable d'énergie en campagne et d'intrépidité au feu, mais prompte à la désertion, à la débauche, à la rapine, de mœurs turbulentes et d'appétits grossiers, elle n'était maintenue que par la rigidité des règlements et l'exemple absolu de l'obéissance. Il n'y avait point à compter qu'elle restât un instrument docile le jour où ce double frein serait brisé.

Dès les premières commotions qui suivirent la réunion des États Généraux, lorsque, au milieu de cet ébranlement, l'armée entendit tonner contre l'incivisme de ses chefs, prêcher le mépris de leurs ordres, exalter la conduite des gardes françaises au 14 juillet, sa désagrégation fut manifeste et rapide. Les soldats étourdis de phrases déclamatoires, circonvenus, entraînés, captés à l'aide du cabaret et des filles, cédèrent bien vite aux suggestions. Le régiment de Flandre passait à l'émeute le 5 octobre en face du palais de Versailles ; des mouvements séditieux se produisaient dans un grand nombre de corps, avec la connivence des bas officiers ou leur assentiment tacite. Ces derniers avaient été plutôt excités que satisfaits par le vote de l'Assemblée déclarant les grades accessibles à tous les citoyens. Une loi sur l'avancement était annoncée. Ils craignaient qu'elle ne contînt des restrictions. Ils calculaient aussi que son effet serait lent, retardé par l'encombrement des cadres, entravé par le respect des droits acquis, et ils souhaitaient du fond de l'âme qu'un bouleversement plus complet, une subversion totale vînt faire place nette et table rase devant eux. A la défection, à la révolte, au flot montant des passions ennemies, les officiers ne pouvaient opposer que de vaines résistances. Le sol tremblait et se dérobait sous leurs pas. Tenus en suspicion constante, discutés, accusés, désobéis, ils tournaient désespérément les yeux vers la Cour, vers le ministère, d'où n'arrivait ni direction, ni soutien. Beaucoup, au début, eussent volontiers partagé ce libéralisme de sentiment, cette philanthropie

vague, optimiste et un peu amollissante, si répandus avant les catastrophes chez les honnêtes gens du règne de Louis XVI. Tous se virent enveloppés dans la défaveur qui s'attachait à leur caste et l'hostilité que rencontrait l'exercice du commandement. La carrière des armes où ils étaient entrés pleins de confiance et de fierté comme en un domaine héréditaire, leur devint une source d'amertumes, d'humiliations, de dégoûts. Les mieux trempés s'usèrent à lutter contre cette situation ; d'autres la subirent avec une tristesse muette et passive ; d'autres se retirèrent avec la pensée d'émigrer. Six mois après le commencement des troubles, l'insubordination avait fait de tels progrès, qu'elle s'étalait et s'affichait, à l'égal d'une liberté reconnue. Les sergents allaient pérorer dans les réunions populaires ; les casernes se transformaient en clubs ; des comités s'y créaient pour surveiller les supérieurs — du colonel aux sous-lieutenants —, et contrôler leurs actes, dénoncer leurs opinions, vérifier l'emploi des masses imputées sur la solde, forcer les conseils d'administration d'en rendre compte aux intéressés. « Une partie de l'armée négocie avec le Gouvernement, avouait plus tard M. de La Tour du Pin, ministre de la Guerre. Tous les jours, mon cabinet est rempli de soldats se parant du titre de délégués et venant m'intimer les volontés de ceux qu'ils appellent leurs commettants [1]. » Par surcroît, les autorités municipales s'immiscaient dans la police intérieure des régiments, et, soit calcul, soit maladresse, poussaient à la rébellion sous prétexte de l'empêcher. Le Comité militaire de l'Assemblée accueillait complaisamment chaque plainte, chaque diatribe émanée des bas officiers ou des soldats. Il leur répondait sur un ton de déférence, protestait « que la plus rigoureuse justice leur serait rendue, » les assurait « de son très

1. Exposé de M. de La Tour du Pin, ministre de la Guerre. Séance du 6 août 1790.

parfait attachement[1] ». L'Assemblée elle-même, tout en menaçant de sévir quand ils montraient par trop d'audace, les autorisait à lui adresser « sans l'ingérence d'aucun intermédiaire », l'expression de leurs griefs et de leurs vœux[2]. Au printemps de 1790, l'enivrement des fédérations, les effusions, les serments, les vivats fraternels échangés à ces fêtes entre gardes nationales et troupes de ligne achevèrent de dissoudre moralement l'armée de l'ancienne monarchie.

Maintes fois, à la tribune et dans ses pamphlets, le vicomte de Mirabeau avait signalé ce débordement de l'indiscipline. Cependant, il se plaisait à penser et surtout à dire que le régiment de Touraine faisait exception au désordre général. D'autres à sa place eussent été moins affirmatifs. Il y avait plus d'un an — et quelle année ! — que les obligations législatives du député limousin le tenaient éloigné de ses soldats ; mais son prestige militaire lui semblait assez puissant, assez établi pour agir sur eux et leur imposer même à distance. Pouvaient-ils perdre le souvenir de sa conduite brillante en Amérique, de ses actions d'éclat à York-Town et à Brimstone-Hill ? — Ne le savaient-ils pas le meilleur des chefs, quoique un peu vif par instants, point méticuleux, ni hautain, ni morose, aisément accessible, familier avec les inférieurs, et, pourvu qu'on fût brave et soumis, fort accommodant quant au reste ? — Un fait récent, un document positif, l'adresse des grenadiers de Touraine, après la journée du 13 avril, attestait, d'ailleurs, la reconnaissance du régiment envers son colonel. Comment suspecter des hommes qui protestaient de leur dévouement et de leur affection respectueuse

1. Voir notamment aux Archives nationales la lettre du Comité militaire à *Messieurs les bas-officiers et soldats* du régiment de Poitou.

2. Cette autorisation est formellement énoncée dans le décret du 6 août 1790, rendu tout exprès pour combattre l'indiscipline.

en termes si pathétiques, si spontanés, si chaleureux? Le vicomte se donnait ces raisons et les donnait au public pour s'affermir dans une confiance, où entraient quelque illusion et beaucoup de parti pris. Bien qu'il les jugeât excellentes, peut-être n'était-il pas absolument rassuré, mais elles lui servaient du moins à le paraître.

En réalité, le régiment de Touraine n'avait point échappé à la contagion. Il se trouvait dans sa garnison de Perpignan mêlé à une population chez laquelle les opinions sont extrêmes, les cerveaux fumeux, les passions politiques aiguës et brûlantes comme le soleil du pays. Sous l'influence de ce milieu exalté, la majeure partie des bas officiers et des soldats s'était pénétrée des prédications jacobines. Elle fréquentait les clubs, assistait aux banquets, prenait sa part des farandoles, buvait avec les chauds démocrates à l'affranchissement des peuples et au triomphe de la Révolution. Le commandant de la subdivision, M. de Cholet; le lieutenant-colonel, chef de corps intérimaire, M. d'Iversay, se taisaient et laissaient faire par découragement ou nonchalance. Aussi, la propagande exercée sur le régiment ne tarda-t-elle guère à porter ses fruits. On put s'en convaincre lors des scènes violentes qui troublèrent Perpignan le 19 mai 1790. Certains énergumènes, partisans fanatiques de l'expropriation du clergé, soupçonnaient le cercle royaliste de pousser à la résistance, et, pour lui apprendre le respect des lois, s'étaient mis en devoir de l'envahir. L'assaut allait commencer : le maire désespérait des moyens de douceur ; il réclama le concours de la force armée. Requis à deux reprises de marcher contre l'émeute, le régiment de Touraine garda la plus impassible neutralité.

Le même jour dans la soirée, une vingtaine de grenadiers, fort égayés et légèrement gris, arpentait la ville bras dessus bras dessous, avec des bourgeois. Militaires et civils avaient échangé leurs chapeaux, quelques-uns même

leurs habits en signe de solidarité amicale. Ils dansaient, chantaient des refrains patriotiques, clamaient à tue-tête : vive la nation ! Un tambour du régiment les précédait et battait la farandole. Sur la place de la Loge, trois lieutenants, MM. de Montalembert, de Lapeyrouse et le comte d'Urre rencontrent le joyeux cortège et reprochent aux soldats leur manque de tenue. « Vous vous déshonorez — disent-ils ». — « Nous nous honorons », riposta un grenadier, stylé sans doute aux nobles réponses. Les officiers passent leur chemin, jugeant inutile de prolonger un colloque, dans lequel ils risquaient de ne pas avoir le dernier mot [1].

Une heure après, ces mêmes lieutenants, qui étaient de semaine, se rendent au quartier pour assister à l'appel. Un grand rassemblement d'hommes de troupe obstruait l'entrée de la Cour. Ils s'approchent, questionnent. On leur apprend que le tambour de la farandole, un nommé Laplume, vient d'être mis en prison par l'adjudant Maréchal. L'attitude des soldats, grenadiers et fusiliers, accusait une irritation très vive, celle des grenadiers surtout. Beaucoup d'entre eux récriminaient bruyamment contre la peine infligée à Laplume, et manifestaient sans détour l'intention de le délivrer. M. de Montalembert et ses collègues ne pouvaient tolérer un pareil langage. Ils représentent aux hommes que les batteries sont interdites en dehors du service ; que le tambour Laplume ayant enfreint cette défense a été justement puni, et que toute tentative pour le faire sortir de prison sera un acte de révolte caractérisée. « Eh bien ! je veux qu'il sorte, moi, et il sortira », dit le grenadier Mathieu, en toisant M. de Montalembert. « Il ne sortira pas, répond celui-ci. Allez

1. Détail du combat qui a eu lieu à Perpignan entre le club des aristocrates et le peuple le 19 mai 1790. Imprimerie de la liberté, pièces in-8.

à la chambre de discipline. » Mathieu refusant d'obéir, M. de Lapeyrouse le prend au collet. Un autre grenadier, le nommé Pradine, se précipite et le dégage. Un peu plus loin, M. d'Urre parvient à le ressaisir. « Ne me colletez pas, mon lieutenant, s'écrie Mathieu, ou bien... », et, comme il esquisse un geste de menace, M. d'Urre tire son épée. Un mouvement se fait alors dans les groupes voisins pour assaillir les officiers. Des sergents s'interposent, refoulent les plus animés, emmènent Mathieu et Pradine, mais les relâchent presque aussitôt.

Le roulement de l'appel interrompt cette scène ; l'attroupement se disperse, chacun va prendre son rang et pendant un instant le calme semble renaître, mais, l'appel terminé, les cris, le tumulte, les propos séditieux recommencent plus violents. Une nouvelle altercation s'élève entre les grenadiers et M. de Montalembert, qui finit par leur dire : « Votre conduite est une honte. Vous, compagnie d'élite, devriez donner l'exemple de la discipline, et vous donnez celui de l'insubordination. » — Ces remontrances ne font qu'accroître les colères. Des rumeurs de mauvais augure poursuivent les trois lieutenants à leur sortie du quartier.

Toute la nuit, l'agitation règne dans les chambrées, le lendemain matin, entraîné par les grenadiers, excité aussi par les meneurs de la société populaire, le régiment de Touraine est en état d'insurrection. Les soldats tirent de prison le tambour Laplume et décident unanimement que justice doit être faite de son oppresseur. A tort ou à raison, l'adjudant Maréchal — un sous-verge de l'ancienne école — était détesté de la troupe. Ils se jettent sur lui, arrachent ses épaulettes, le proclament indigne de conserver un emploi « dont il a trop longtemps abusé ». Ils nomment ensuite d'acclamation le sergent Rochefort pour occuper la place vacante, et notifient ce choix au lieutenant-colonel, M. d'Iversay, qui a l'insigne faiblesse d'y souscrire. Maréchal dégradé, « un autre devoir restait à remplir »,

déclaraient-ils, non sans emphase : celui de châtier les officiers aristocrates, convaincus d'avoir approuvé un acte inique, coupables surtout d'avoir manqué au régiment de Touraine en insultant les grenadiers. Un détachement de cette compagnie va demander à M. d'Iversay l'expulsion de M. d'Urre, la mise aux arrêts de MM. de Lapeyrouse et de Montalembert. Le timide M. d'Iversay croit les apaiser par la promesse d'une enquête. « L'enquête est faite, répliquent les grenadiers, et puisqu'on nous refuse satisfaction, nous nous chargeons de venger notre honneur. » Aussitôt, ils se lancent à la recherche des trois lieutenants, hurlant qu'ils les veulent à tout prix et jurant qu'ils auront leurs têtes. Contre la rage folle de ces hommes aucune assistance à espérer, ni des chefs militaires totalement impuissants, ni du régiment soulevé, ni de la population en partie complice, en partie terrifiée. MM. de Lapeyrouse, d'Urre et de Montalembert, avertis du sort qui les attend, enfilent une rue du faubourg, gagnent lestement la campagne, et se retirent à quinze lieues de Perpignan, dans la petite place de Mont-Louis.

Si tolérant que fût le ministre de la Guerre, M. de La Tour du Pin, ces actes séditieux lui parurent dépasser la limite des fantaisies acceptables. Il manda au vicomte de se rendre à son régiment, d'y réintégrer les officiers proscrits et d'y rétablir le sieur Maréchal dans les fonctions indûment attribuées au sergent Rochefort. La lettre du ministre respirait d'ailleurs l'exquise politesse que les gouvernements de l'époque observaient en toute circonstance à l'égard de la rébellion. Elle couvrait de louanges le régiment de Touraine « aussi distingué par sa conduite que par sa valeur » ; elle ne mettait pas en doute qu'il n'eût déjà rougi de s'être oublié un instant, et qu'il ne fût prêt à donner la preuve du plus complet et du plus durable repentir. « C'est à obtenir cette marque d'un retour sincère, ajoutait la dépêche officielle, que Sa Majesté vous ordonne,

Monsieur, d'employer tous vos soins. » De mesures répressives, de punitions à infliger, il n'était pas question. M. de La Tour du Pin ne parlait que de prudence, de persuasion, de mansuétude, et recommandait même de n'agir qu'après s'être entendu avec les membres de la municipalité.

Le vicomte partit le 2 juin, muni de l'ordre du roi et d'un passeport de l'Assemblée. Il nous a laissé sous le titre de *Voyage national de Mirabeau cadet* la relation des incidents qui marquèrent sa route de Paris à Perpignan et son retour de Perpignan à Paris. C'est sans contredit sa meilleure œuvre, amusante et vive de la première page à la dernière, et d'une verve plus discrète, d'un sel plus fin, d'une touche moins appuyée que ses précédents écrits. Nous n'oserions jurer que ce récit humoristique offre en tout point l'exactitude d'un procès-verbal. Il se peut que le vicomte ait cédé à la tentation d'embellir certains épisodes, il se peut qu'il en ait amplifié quelques-uns, mais l'ensemble est trop vivant, trop vraisemblable pour n'être pas vrai dans ses détails essentiels, et les lecteurs nous sauront gré si, en suivant Mirabeau cadet sur le chemin du Roussillon, nous lui cédons fréquemment la parole.

Il y a un siècle, les communications n'étaient ni promptes ni faciles entre Paris et Perpignan. Le vicomte s'embarqua, lui, second, dans un cabriolet de poste dont on vantait l'incomparable élasticité. Il n'avait pas atteint la barrière qu'il pestait déjà de toute son âme contre les réputations usurpées. Ce cabriolet en renom était l'un des plus durs, des plus disloqués, des plus mal suspendus qui eussent jamais roulé sur le pavé de France. Par surcroît, la caisse du véhicule, destinée à contenir un seul voyageur, renfermait deux personnes, et le puissant député du Haut-Limousin remplissait trop bien sa place pour la partager commodément. La perspective d'être étouffé, cahoté, endolori, moulu jusqu'au pied des Pyrénées continuait de lui inspirer des réflexions assez chagrines, lorsqu'il aperçut les premiers

arbres de la forêt de Fontainebleau. Ce fut une diversion à son ennui. Fontainebleau était l'unique domaine de « la couronne où l'on eût respecté « les plaisirs du roi ». Bois et gibiers avaient été préservés, grâce au bon vouloir, au zèle, à la vigilance des habitants du pays, restés fermes et loyaux dans leurs sentiments monarchiques. Quel exemple que la fidélité de ces braves gens et que de rapprochements elle suggérait. Le vicomte songea par contraste à la population de Versailles, comblée entre toutes des bienfaits de la Cour, ayant tant reçu, tant profité d'elle, et si hostile néanmoins, si tristement ingrate aux jours de malheur. Il forma le vœu que Fontainebleau, un peu négligé dans les derniers règnes, devînt le lieu de prédilection, la maison de plaisance favorite et la plus habituelle du souverain.

Passé la ville, il fit rencontre d'un capitaine et d'un lieutenant de Touraine, qui se rendaient également au corps. Échange de compliments et de cordialités, satisfaction réciproque de se trouver en aimable compagnie. On résolut de ne pas se quitter et de cheminer côte à côte. Les voitures suivaient la direction de Sens. Elles croisèrent au moment d'y arriver, le cardinal-archevêque, M. de Loménie de Brienne, ce prêtre incrédule et libertin, ce faux homme de gouvernement, porté aux affaires par une coterie, et victime en quelques mois de sa présomptueuse médiocrité. L'Éminence se promenait à pied, rêvant sans doute, comme tous les ministres tombés, aux grandes choses qu'elle eût faites si la fortune ne l'avait trahi. Elle aurait pu méditer avec plus de raison sur la vanité des disputes et des prévisions humaines. Deux ans auparavant, Brienne se débattait contre l'opposition violente du Parlement et des États provinciaux. L'heure de sa chute allait sonner, et la cause de ses ennemis semblait celle de la France entière, tant l'opinion se passionnait pour eux. Maintenant, les vainqueurs et le vaincu, subissant un égal destin, ne comptaient plus que parmi les ombres. Rien ne subsistait,

ni du rôle qu'ils avaient joué, ni des idées qu'ils représentaient, ni de leurs visées, ni de leurs espoirs, ni de leurs querelles. Les États provinciaux étaient détruits, les Parlements abolis en principe, et Brienne, malgré l'étalage d'un civisme inattendu, se voyait relégué dans son diocèse, condamné, déchu, écarté, oublié sans retour. A peine sa robe cardinalice éveillait-elle chez les passants la vague et banale attention avec laquelle le monde regarde flotter les épaves de la politique.

Le projet du vicomte était de souper à Joigny. Comme il y entrait, le bruit du canon frappa ses oreilles. Il demanda pourquoi cette artillerie. On lui répondit qu'elle saluait trois mille gardes nationaux venant d'Auxerre, où avait eu lieu la veille une fédération de toutes les milices du département. Il apprit aussi qu'en l'honneur de ces vaillants citoyens, les bourgeois de Joigny donnaient le soir un banquet en plein air, un bal et diverses réjouissances. « L'aspect d'une nation devenue tout à coup libre, guerrière, contente et heureuse de l'avenir, alors même qu'elle souffre du présent, a des charmes indéniables, » observa Mirabeau-cadet. Il se mit à table, et pendant le souper, ne perdit pas un coup de canon, pas un pétard, pas un cri de joie. Seulement ce qui troublait un peu son plaisir, c'est qu'il voulait se remettre en route avant la nuit, et que les postillons, curieux d'assister à la fête, prétendaient manquer de chevaux. Par bonheur, un orage survint. Les banqueteurs s'enfuirent, les canons firent long feu, la salle de danse s'effondra sous la pluie, et les postillons trouvèrent des chevaux instantanément.

A Auxerre, où le vicomte s'arrêta le lendemain matin, la parure des rues attestait encore les magnificences de la fédération, qui, au dire des aubergistes, avait attiré dix mille hommes en armes et cinquante mille spectateurs. « Ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragales, » autels, estrades, rubans tricolores, fleurs fanées, adieux touchants,

carrioles en partance, guimbardes attelées, sans parler du fameux coche si célèbre au port Saint-Paul, lequel levait l'ancre pour ramener à Paris des délégations de patriotes. Ces restes et cette suite « d'un beau jour » donnèrent au vicomte une haute idée de l'enthousiasme bourguignon. Mais il allait le voir de plus près à Vermanton, grosse bourgade au-dessous d'Auxerre. Laissons-le raconter comment il s'y lia d'amitié avec une troupe de fédérés sur le point de regagner leurs communes et en train de boire le vin de la séparation :

« Ces Messieurs (les Fédérés), apercevant des uniformes dans les voitures, les arrêtèrent sur-le-champ et offrirent des biscuits et du vin « à leurs camarades » (c'est la dénomination dont ils voulurent bien nous honorer). Quoique enfoncé dans la voiture, j'aurais eu de la peine à me rendre imperceptible, et l'on profita d'une petite lucarne que j'avais à ma droite pour me proposer de prendre part à la libation. Je m'y prêtai de bonne grâce. « Vive la nation, vive la garde nationale de Vermanton ! » Tels furent les cris, au bruit desquels nous vidâmes nos verres. Le commandant de la troupe qui vint pour trinquer avec moi me reconnut et cria : « C'est M. de Mirabeau. » Aussitôt les échos répétèrent : « Vive le comte de Mirabeau ! » En pareil cas, on ne connaît que lui dans la famille. Je crus devoir avertir que je n'étais pas le comte, mais le vicomte, leur observant qu'il était bon de connaître les gens avec qui l'on buvait. Quelques personnes dirent :

« C'est l'aristocrate ; » Cela apaisa un peu les cris de joie. Le commandant s'approcha de moi et me dit qu'il avait été député extraordinaire [1] ; et qu'il savait bien que nous n'étions pas de la même opinion, et me présentant un second verre, il ajouta : « Changez d'opinion, si

1. Sans doute membre de quelque députation chargée de remettre à l'Assemblée une pétition ou une adresse.

vous m'en croyez. » Cette interpellation me mit dans le cas de prendre la parole, et je dis : « Messieurs, puisque « vous connaissez le vicomte de Mirabeau, vous connaissez « aussi sa stabilité dans ses principes et dans ses opinions ; « la conviction seule qu'ils sont mauvais peut l'en faire « changer, et je doute que vous ayez la prétention de le « lui prouver. » Les personnes les plus à portée de moi dirent : « Il a raison », les autres le répétèrent ; on cria : « Vive le vicomte de Mirabeau ! » Les drapeaux me saluèrent ; on fit une décharge de mousqueterie, et l'on me combla, en partant, de bénédictions ; de mauvais plaisants dirent que j'avais aristocratisé la ville. »

Des fédérations, le vicomte tomba dans les processions de la Fête-Dieu, que les démocrates ingénus de 1790 ne s'avisaient pas d'interdire. Corps administratif, officiers municipaux s'y rendaient au contraire avec apparat, flattés d'y montrer leurs insignes, fiers d'y tenir un rang d'honneur, et naïvement heureux de voir unie aux pompes de la religion l'irrésistible majesté de la garde nationale en armes. Les moindres villages entre Arnay-le-Duc et Tournus étaient sillonnés de miliciens, qui s'assemblaient pour escorter le saint Sacrement. A Tournus, la conversation du maître de poste roula principalement sur les horreurs commises l'année précédente par une bande d'incendiaires ayant à sa tête un avocat de campagne nommé Badier. On avait pendu la plupart de ces gens et coupé le poing à leur chef, avant qu'il les suivît au gibet. « Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité ! » pensa le vicomte en apprenant les exploits de Badier et sa mésaventure finale. « Mais je réfléchis, ajouta-t-il, que si ce monsieur, au lieu de conduire lui-même des brigands, s'était contenté de leur écrire, de les exciter, de les protéger au besoin et de les appeler « la nation », il vivrait et serait peut-être couvert de gloire. Tout n'est qu'heur et malheur en ce monde. Et me voilà apitoyé sur le sort de M. Badier. »

Les voyageurs couchèrent à Lyon le troisième jour. Un prétendu voleur de mouchoirs venait d'y être lanterné sans procès. L'exécution avait même eu ceci de particulier que les femmes s'en étaient mêlées. Quoique partisan résolu de la propriété, le vicomte trouva les Lyonnais un peu trop ardents à la défendre, trop empressés surtout d'imiter dans ses justices sommaires « la ci-devant bonne ville de Paris ». Ce qui lui donna meilleure opinion de leur cité, c'est qu'il put s'y procurer incontinent une berline pour remplacer l'ineffable cabriolet où il avait connu toutes les formes de supplice. Il s'enquit également d'un valet afin d'arriver à Perpignan avec le décorum qu'exigeait sa double qualité de colonel et de législateur. Plusieurs candidats se présentèrent. « Les uns, dit-il, étaient d'une grande élégance, et, vu l'égalité prononcée, je ne me crus pas en état de soutenir la comparaison. D'autres savaient tout. Même raison d'exclusion. Humble au milieu de tant de gens superbes, Jacques avait le maintien de la modestie embarrassée, le sourire de la bêtise et le front de la bonhomie. Je l'interrogeai. Sa faconde était exactement à l'unisson de sa physionomie. Je me dis sur-le-champ : celui-ci ne sera, assurément, ni espion, ni raisonneur, ni homme d'esprit. C'est celui qu'il me faut... Interrogé où étaient ses hardes, il me montra un chausson. Rien ne ressemblait mieux à ma garde-robe, composée de six chemises et autant de cols, les mouchoirs oubliés. Jacques fut *élu*, et les *appelés* se retirèrent fort étonnés et riant de mon choix judicieux. Restait à baptiser l'*élu* au goût de son nouveau maître. Le capitaine et le lieutenant de Touraine proposaient de l'appeler Jeannot, comme ce type de niaiserie suprême qui faisait alors fureur au théâtre des Variétés. Après mûre délibération, et en souvenir des romans anglais — une autre mode du temps — il parut plus littéraire de lui infliger le nom de Patridge. »

Reposé par une nuit de sommeil à l'hôtel du Palais-Royal, assuré d'un valet, pourvu d'une berline, le vicomte transporta sa personne, ses compagnons, sa voiture et Patridge sur un de ces grands bateaux dont on se servait alors pour naviguer entre Lyon et Tarascon. Le patron, peu ferré sur les mots historiques, demeura tout ébahi quand, au moment de saisir la barre, il entendit le plus gros des passagers lui dire d'un ton de consul romain : « Attention ! tu portes Mirabeau cadet et sa fortune ! »

La descente du Rhône fut très accidentée. Le ciel était orageux, le fleuve agité, la nuit sans lune. Par intervalles, tombaient des torrents de pluie, si bien que le malheureux Patridge, élevé à la dignité de rameur supplémentaire, eut, pour son début, le corps trempé jusqu'aux os. Il fallut relâcher plusieurs fois, se contenter de tristes gîtes, même se passer de souper : notamment à Condrieux, où les vivres avaient été accaparés par « la nation marseillaise [1] », en tournée de fédération. « Mais c'est un ogre cette nation marseillaise », s'écria le vicomte trompé dans ses plus chers espoirs. Quelques bouteilles de Côte-Rôtie et de Château-Grillé, découvertes fort à propos, ramenèrent le sourire sur ses lèvres. Grâce à ce précieux viatique, il supporta la tempête avec une philosophie qu'il assurait, d'ailleurs, être chez lui toute naturelle, « les débats de la Constituante l'ayant habitué à marcher contre le vent ».

Aux environs de Bourg-Saint-Andéol, on lui montra deux belles îles, ci-devant propriétés, l'une du chapitre de Viviers, l'autre d'un couvent de Visitandines, et devenues depuis le décret du 14 avril propriétés du peuple français. Leurs prés fleuris, leur riante verdure lui inspirèrent un rêve ambitieux dont il nous fait part :

« Me trouvant au milieu de tant de biens nationaux, je

1. La garde nationale de Marseille.

fus tenté, en ma qualité de membre de l'Assemblée, de lui représenter, par une adresse, qu'ayant beaucoup de conformité dans la structure avec le défunt Sancho Pança, j'avais le droit de prétendre aussi au gouvernement d'une île et d'en demander une à ma commodité. Tout en bâtissant des châteaux en Espagne, ce qui vaut infiniment mieux que les bâtir en France, car on ne les y brûle pas, nous atteignions Bourg-Saint-Andéol. »

Après le redoutable passage de Pont-Saint-Esprit, « le Charybde du Rhône », la petite troupe reprit la voie de terre et, brûlant les étapes, ne s'arrêta qu'à Montpellier. Elle faillit y mourir de faim comme à Condrieux. La « nation languedocienne », aussi bien endentée que la « nation marseillaise » et revenue fort en appétit d'une expédition civique, occupait militairement les auberges ; des nuées de fidèles attirés par une procession avaient dévalisé les rôtisseries, et — suprême douleur— tout ce qui restait de mangeable dans la ville de Montpellier était retenu pour « Messieurs du département » convoqués en assemblée générale. A cette dernière nouvelle, le vicomte eut une mine si désappointée, que la maîtresse de poste, femme compatissante, lui offrit le meilleur de son propre repas. Il accepta le don et bénit la donatrice, mais ne dîna sérieusement que le lendemain à Narbonne, circonstance mémorable et qu'il a bien soin de noter. La fin de son voyage s'effectua sans nouvelles péripéties. Parti de Narbonne le 7 juin à midi, il arriva le même jour à Perpignan, vers six heures du soir. »

Ici, à notre grand déplaisir, la narration va s'interrompre pour ne reprendre que lorsqu'il aura quitté la capitale du Roussillon. Les faits qui s'y passèrent et dont il garda un vif ressentiment ne lui ont pas, sans doute, paru de nature à trouver place dans une œuvre semi-badine. Nous allons essayer de les exposer le plus fidèlement possible, en les dégageant des rapports, mémoires, discours,

protestations et contre-protestations que nous avons sous les yeux. Car si l'affaire du régiment de Touraine ne fit pas couler des flots de sang, comme le bruit en courut un instant à Paris, elle fit du moins couler des flots d'encre.

Le vicomte s'était annoncé aux *Ambassadeurs*, la meilleure hôtellerie de Perpignan, ce qui ne prouvait pas qu'elle fût bonne. A peine descendu de voiture, il écrivit aux lieutenants réfugiés à Montlouis de se mettre en route sur-le-champ, de venir à portée de la ville, et de prendre leurs dispositions pour y paraître au premier appel. Dans le cours de son voyage, il avait imaginé un plan, dont l'exécution lui semblait facile et le succès à peu près certain. Il comptait assembler le régiment de Touraine en présence de la municipalité, lui faire prêter de nouveau le serment réglementaire, et haranguer ses hommes, alors qu'ils seraient encore sous l'impression de la parole jurée : « Soldats — pensait-il leur dire — vous venez de jurer d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi et d'obéir aux règles de la discipline militaire. Je ne veux pas examiner si vous avez tenu le serment prêté par vous l'an dernier. Je vous offre de la part du Roi l'oubli du passé. Sa bonté ne veut voir que votre repentir. Vous allez entendre ses ordres. Si quelques-uns d'entre vous refusent de s'y soumettre, qu'ils sortent des rangs. » Immédiatement lecture serait donnée de la lettre ministérielle, concernant MM. de Montalembert, de Lapeyrouse, d'Urre, l'adjudant Maréchal. Les trois officiers expulsés se montreraient tout à coup devant le front de bataille. Sur un signe du colonel, ils reprendraient place dans leurs compagnies, et la réintégration de l'adjudant Maréchal aurait lieu aussitôt après. Le vicomte acheva d'arrêter les détails de ce projet en s'installant aux *Ambassadeurs*. Plus il y réfléchissait, et plus il le trouvait bien conçu, pratique, judicieux, inattaquable. Il s'endormit, bercé par le doux rêve de son éloquence victorieuse et de son régiment pacifié.

Les deux jours suivants, 8 et 9 juin, se passèrent en réceptions et visites. Le vicomte fut salué à son hôtellerie par les officiers de Touraine et par ceux d'un détachement de Vermandois, qui complétait la garnison de Perpignan. MM. du Chapitre, MM. du Clergé paroissial, quelques membres de la municipalité, le major, et différents gradés de la milice citoyenne, des bourgeois, des artisans du voisinage vinrent également lui rendre leurs devoirs. Il eut même l'honneur — assez surprenant aujourd'hui — d'être complimenté par les délégués d'une loge maçonnique. A son tour, il alla en grande cérémonie chez le commandant de la province, M. de Cholet ; chez le maire, M. d'Aguylar ; chez les principaux ecclésiastiques et un certain nombre de notables civils. Partout il affectait de se présenter, non en homme de parti, non en député, mais en militaire, en chef de corps, et, dans les conversations, s'abstenait le plus possible de toucher à la politique. Malheureusement, la politique s'attachait à lui. « Les aristocrates » de Perpignan ne contenaient pas l'enthousiasme que leur causait la venue d'un si ferme et si valeureux coréligionnaire. Le 8 au soir, ils se portèrent en masse à une sérénade donnée sous les fenêtres « des Ambassadeurs ». Quoique fort sensible aux hommages, et ne tenant pas d'habitude à ce qu'ils fussent discrets, le vicomte eût sans doute préféré dans la circonstance des sympathies moins affichées. Il ne put se dispenser pourtant de remercier les musiciens et leur suite. Des rafraîchissements furent servis. On but à la santé du roi ; on acclama l'inébranlable défenseur de la bonne cause, et la fête se termina par une promenade aux flambeaux à travers la ville. Il est tentant, il est savoureux d'affirmer ses opinions au son des fanfares ; mais il est sage de ne le faire qu'à la condition d'être le plus fort ; et tel n'était pas à Perpignan le cas des « aristocrates ». Les « patriotes » y avaient sur eux l'avantage du nombre, de l'audace, d'une activité supérieure, d'une pro-

pagande plus énergique et mieux entendue. Témoins de la manifestation organisée par leurs adversaires, ils y virent une bravade et se promirent d'y répliquer. Dès le lendemain, le vicomte de Mirabeau put constater les effets de l'imprudence commise. Plusieurs officiers de la garde nationale auxquels il fit remettre sa carte refusèrent de la recevoir.

Il comptait sur l'arrivée des trois lieutenants dans la nuit du 9 au 10, et il avait en conséquence décidé avec le maire que le régiment de Touraine prendrait les armes le 10, à huit heures du matin pour la prestation de serment. A quatre heures, il fut réveillé par une fâcheuse nouvelle. M. d'Urre n'avait pu être prévenu, ne se trouvant plus à Montlouis, et les deux autres faisaient savoir que, faute de chevaux, ils ne seraient pas à Perpignan avant la fin de la soirée. Cette communication rendit le vicomte extrêmement soucieux. Depuis l'incident de la sérénade, les clubistes jacobins travaillaient le régiment contre son colonel. Instruit de leurs manœuvres, il sentit le danger d'une journée perdue en ce moment critique : il songea que l'absence de M. d'Urre, le retard de MM. de Montalembert et de Lapeyrouse allaient compromettre, empêcher peut-être le coup de surprise qu'il méditait ; mais que faire, sinon se résigner à l'attente et cacher de son mieux la déception éprouvée. Il dépêcha un messager aux casernes pour contremander la prise d'armes sous prétexte de pluie.

Vers sept heures, comme il était encore couché, plusieurs officiers vinrent le voir. Il causait familièrement avec eux, lorsqu'on lui annonça que cinq cents hommes du régiment, sans armes, mais assez agités, débouchaient devant l'hôtellerie. Presque aussitôt la porte de la chambre s'ouvrit, et une vingtaine de soldats entrèrent, gesticulant et parlant tous à la fois. « Sortez, leur cria de son lit le vicomte de Mirabeau. Si vos camarades et vous avez à me

saisir de quelque réclamation, vous n'avez qu'à me les envoyer, je les écouterai. » La bande s'étant retirée, il se leva prestement, passa un pantalon, et, dans une tenue succincte, attendit les délégués qui parurent bientôt, au nombre de deux par compagnie. Un grenadier prit la parole : « Mon colonel, dit-il, on prétend que vous avez ordonné à Rochefort de quitter les épaulettes d'adjudant, et que vous voulez remettre Maréchal en place. » — « Soldats, répondit le vicomte, ce n'est pas ainsi que vous devez interroger votre chef. Rendez-vous tranquillement au quartier. Je vous y porterai dans un quart d'heure les ordres du roi et les miens. »

Les délégués descendirent en promettant d'engager leur monde à l'obéissance, mais, s'ils la prêchèrent, ce dut être bien mollement, ou ils furent bien peu écoutés. Au bout d'un instant, l'on sut que la troupe refusait de rentrer au quartier, et demandait à grands cris le colonel.

Cette fois le vicomte n'y tint plus. La colère l'étouffait et lui fit perdre le sang-froid qu'exigeait la situation. Sans chapeau, sans veste, vêtu d'une simple redingote, n'ayant pris que le temps de ceindre son épée, il s'élança dans la rue. « J'ordonne aux soldats, répéta-t-il à haute voix, de regagner le quartier. » — « Non, répliquèrent les meneurs. Vous vouliez imposer au régiment des gens qui ont cherché à nous faire du mal, mais f... ils n'y rentreront point. » — Le propos était accompagné de gestes menaçants. Quelques hommes ramassaient des pierres. Le vicomte recula de deux ou trois pas, tira son épée, et la leva droite, en appelant les officiers sortis à sa suite de l'hôtel des *Ambassadeurs*. Les officiers s'avancèrent flamberge au vent. Aucun des soldats n'était armé. A l'aspect des épées nues, il y eut parmi eux une légère panique suivie de bousculades, où plusieurs reçurent des contusions. Tous se précipitèrent dans la direction des casernes,

jurant qu'ils se vengeraient du colonel et vociférant qu'ils reviendraient avec leurs fusils.

A partir de cette scène, le régiment fut en pleine révolte. Les compagnies qui gardaient la citadelle, celles qui occupaient le quartier Saint-Jacques s'armèrent et se réunirent. Les sous-officiers prirent le commandement ; les tambours battirent la charge, et Touraine presque tout entier se porta sur la place de la Loge aux applaudissements des curieux. Pendant que le gros de la troupe s'y mettait en ligne, un piquet s'emparait des canons de la forteresse et des caissons de cartouches que renfermaient les magasins ; un autre posait des sentinelles à la poste aux chevaux ; un troisième courait à l'hôtel des *Ambassadeurs*, et enlevait les drapeaux déposés chez le colonel qui, fort heureusement pour lui, se trouvait alors dans la maison du maire, en conférence avec les autorités de la commune et le général de Cholet.

Le vieux marquis d'Aguylar, maire de Perpignan, était un de ces personnages estimés, honorés, décoratifs et sans la moindre influence, que les électeurs de 1790 plaçaient volontiers à la tête de leur ville, en les encadrant de municipaux moins frottés d'ancien régime et plus accentués dans le sens de la Révolution. L'excellent homme ne désespérait pas de faire entendre raison au régiment égaré, mais tremblait que, dans l'intervalle, il n'arrivât malheur au vicomte de Mirabeau. Ce dernier, assurait-on, avait tout à craindre des rebelles. Ils l'accusaient — ce qui semble bien un mensonge — de les avoir chargés le matin, dans la rue et d'avoir blessé trois des leurs. Ils lui reprochaient — ce qui pouvait être plus exact — d'avoir dit la veille à des sous-officiers : « Vous êtes soixante, et vous n'avez pas su résister au régiment. Je casserai, mais je ne plierai pas. J'ai fait fuir sept cents hommes à Paris. »

Très noblement, M. d'Aguylar offrit au vicomte de lui donner asile tant que durerait la sédition. Le vicomte

hésitait. Il finit cependant par accepter l'hospitalité du maire, et, sur les supplications des assistants, promit de ne pas se montrer jusqu'à nouvel ordre.

L'entretien terminé, MM. de Cholet et d'Aguylar gagnèrent la place de la Loge, où le régiment continuait d'être rangé en bataille. Longuement, patiemment, sans se lasser ni s'arrêter aux interruptions malséantes, ils haranguèrent l'une après l'autre toutes les compagnies. Devant le front de chacune d'elles, le général s'évertuait à invoquer la discipline, l'honneur militaire, la fidélité au roi, la religion du serment. Les soldats ne semblaient pas trop récalcitrants, tant qu'il leur parlait face à face, mais le narguaient sitôt qu'il était passé. Des bourgeois démagogues, des coryphées de la société populaire circulaient derrière les rangs, soufflant le feu, stimulant les résistances de la troupe, l'excitant au mépris de ses chefs. On la décida pourtant à retourner au quartier. Sur le trajet de la place à la caserne Saint-Jacques, elle croisa la garde nationale qui venait de se rassembler et le détachement de Vermandois que la municipalité avait également requis. Les compagnies de la garde nationale, où dominait l'élément jacobin, criaient : « Vive Touraine ! » Les compagnies royalistes : « Vive Vermandois ! ». — Très correct, sinon très désireux de se prononcer, Vermandois criait : « Vive la garde nationale ! » — M. de Cholet avait obtenu aussi des soldats insurgés qu'ils se dessaisiraient des drapeaux, et les remettraient au maire avec la caisse du régiment. Les drapeaux furent portés à l'hôtel d'Aguylar. Mais le maire dut, paraît-il, déclarer qu'il les regardait comme un dépôt à lui confié, qu'il en prenait charge formellement, et qu'il en répondait sur sa tête.

Le danger de violences immédiates était écarté ; mais la question capitale, la question ardue restait toujours pendante, celle de la soumission du régiment aux ordres

du ministre de la Guerre. Les moyens d'action manquaient pour vaincre la rébellion par la force. Le commandant militaire, M. de Cholet, n'avait ni assez de fermeté, ni assez de prestige pour la maîtriser par l'ascendant moral. Il fallait se plier à l'humiliante nécessité de composer avec elle. Dans un nouveau conseil tenu chez M. d'Aguylar, on adopta une manière de procéder analogue au plan primitif du vicomte de Mirabeau, mais singulièrement plus douce. L'idée du vicomte avait été de chasser comme indignes les soldats qui refuseraient d'obéir. On convint de laisser à chaque homme l'option entre l'obéissance et une sortie honorable du corps. M. de Cholet, toujours accompagné du maire, se rendit au quartier, donna lecture à la troupe des injonctions royales, demanda quels étaient ceux qui les acceptaient, quels étaient ceux qui préféraient un congé de libération avec décompte et cartouche blanche[1]. Ces propositions si bénignes se heurtèrent à un parti pris obstiné. Le même cri s'éleva de toutes les compagnies : « pas de soumission, pas de licenciement. »

Une seconde tentative non moins infructueuse fut faite au cours de la soirée. Le lieutenant-colonel de Touraine, M. d'Iversay — qui semble d'ailleurs avoir joué un piètre rôle dans toute cette affaire — vint trouver le vicomte de Mirabeau, et lui représenta en termes émus l'impossibilité de ramener le régiment sans quelques concessions à ses rancunes. C'était pour le vicomte une douleur de transiger, ne fût-ce que sur un point de détail ; mais il sentait que les autorités de la ville le jugeaient importun et compromettant ; il devinait sous leurs formes bienveillantes, sous leur aménité protectrice le dessein arrêté d'agir sans lui.

1. Sorte de pancarte attestant que le soldat congédié avait honorablement servi. C'était l'équivalent de ce qu'on appelle aujourd'hui « le certificat de bonne conduite ».

d'éluder son concours, de le tenir à l'écart et dans l'ombre ; il prévoyait qu'elles pousseraient volontiers la prudence jusqu'à le traiter — sauf les égards — en colonel suspendu de ses fonctions. Une chance s'offrait d'échapper à cet abaissement intolérable. Si faible qu'elle fût, il ne crut pas devoir la négliger : « Voici mon dernier mot, répondit-il à M. d'Iversay. L'adjudant Maréchal, qui semble être la principale pierre d'achoppement, m'a fait dire qu'il ne voulait pas reparaître. On n'entendra plus parler de lui. Beaufort, que les soldats ont nommé à sa place, prêtera le serment civique. comme sergent-major de la compagnie à laquelle il appartenait, et je vous donne ma parole qu'aussitôt après, je le recevrai en sa nouvelle qualité. Quant à la réintégration des officiers expulsés, elle est absolument indispensable. Je ne céderai pas là-dessus. » M. d'Iversay ayant porté cette déclaration aux casernes, fit connaître qu'elle y avait été accueillie par des huées, et qu'il ne restait presque aucun espoir d'arrangement.

Rien de plus propre à rendre les gens inconciliables que des essais avortés de conciliation. Le lendemain, 11 juin, l'effervescence du régiment redevint tout à fait alarmante. Cinq grenadiers, adhérant après coup à l'offre de M. de Cholet, avaient exprimé le désir de recevoir un congé de licenciement. On préparait déjà, sur l'ordre du colonel, les cartouches blanches qui leur étaient destinées, lorsque le bruit s'en répandit au quartier Saint-Jacques. Envahir le bureau des écritures, lacérer les congés, se saisir des grenadiers, les mettre en prison ainsi qu'un sergent-major et un fourrier, coupables d'avoir transmis leurs demandes, fut de la part des révoltés l'affaire d'un instant. « Ce sont des coquins et des lâches disaient-ils. Hier, Touraine a repoussé le licenciement. Ils manquent à l'honneur en se séparant de nous. Leur trahison doit être punie. » Les plus animés parlaient même de faire un mauvais parti au capitaine des grenadiers, M. d'Espenon, qui passait pour

avoir suscité cette défection, et la menace eût été suivie d'effet, si M. d'Espenon ne fût parvenu à se dérober aux recherches. Mais les colères s'amoncelaient surtout contre le vicomte de Mirabeau, « cet aristocrate forcené, ce chef intraitable, ce tyran, ce bourreau de ses soldats ». Non content de vouloir leur imposer des officiers détestés, non content de les attaquer à main armée, ne venait-il pas de leur infliger un dernier outrage en accordant aux faux frères des congés élogieux. Il fallait le mettre en demeure d'expliquer sa conduite et, s'il l'osait, de la justifier devant le régiment érigé en tribunal ». Un adjudant et un sergent allèrent le prévenir qu'il était mandé à la caserne. De sa vie, Mirabeau-cadet n'avait connu qu'une crainte, celle de paraître avoir peur. Si étrange et malséante que fût l'invitation, il se disposa immédiatement à s'y rendre. M. de Cholet le lui défendit. Des renseignements communiqués au général faisaient appréhender un guet-apens, peut-être même des projets sinistres. On affirmait que les compagnies détachées de la citadelle avaient reçu du quartier Saint-Jacques cet avis suggestif : « Les compagnies de la citadelle sont priées d'assister au spectacle que l'on s'apprête à leur donner au quartier. »

La nuit du 11 au 12 fut tranquille. Néanmoins l'anxiété du maire et du général allait croissant. S'ils avaient eu au début quelques illusions sur la possibilité d'une solution amiable, ils envisageaient maintenant avec effroi cette crise de plus en plus aiguë, cette sédition persistante, contre laquelle échouaient toutes les bonnes volontés, que les concessions ne désarmaient pas, et qui prenait en se prolongeant un caractère de haine envenimée. Les membres du corps municipal, les gros bourgeois amis de l'ordre partageaient leurs inquiétudes et y ajoutaient. D'après eux, l'on touchait à une catastrophe, le sang coulerait, les pires malheurs seraient inévitables, si le colonel de Touraine demeurait à portée de son régiment. Hommes d'honneur,

loyaux : humains, bien intentionnés, MM. de Cholet et d'Aguylar n'étaient point de tempérament à lutter contre tous, et à tout risquer pour le principe de la discipline et l'autorité de la loi. Ils avaient fait de consciencieux efforts pour ramener les rebelles à de meilleurs sentiments ; ils veillaient avec zèle, avec sollicitude à la sûreté du vicomte, mais au très sincère intérêt que leur inspirait sa personne se mêlait un vif désir d'en être débarrassés. Plusieurs fois déjà, ils lui avaient discrètement insinué qu'il ferait bien de quitter la ville. Le 12, dans la matinée, ils l'en pressèrent ouvertement, insistant sur l'inutilité désormais certaine de sa présence, invoquant la gravité de la situation, le sollicitant de partir, au nom de la paix publique, promettant au surplus de lui remettre un écrit qui attestait leurs instances et dégagerait sa responsabilité. Le vicomte différa de se prononcer. Les capitaines de son régiment lui avaient demandé la permission de tenter une dernière démarche auprès des soldats. Sans s'y être opposé, il exigeait, avant toute reprise de pourparlers, l'élargissement des grenadiers incarcérés, la restitution des cartouches enlevées de l'arsenal ; la troupe en était informée, et il attendait sa réponse. Trois caporaux la lui apportèrent comme il se mettait à dîner. Elle était ainsi conçue :

« Les bas officiers, caporaux, grenadiers, chasseurs et soldats du régiment de Touraine, ont l'honneur de répondre à M. le vicomte de Mirabeau que le désordre n'a jamais régné dans le régiment. Les prisonniers qu'ils tiennent ne sortiront pas de leurs mains. Ils ne se sépareront pas des cartouches dont ils sont munis. Les citoyens n'ont aucune crainte à cet égard. Il n'appartient qu'à M. le vicomte de Mirabeau de dire qu'il n'avait blessé personne. Le témoignage public démontrera le contraire. Trois hommes ont été blessés. Ils le lui prouveront quand ils le jugeront à propos. »

« C'est bon », dit le vicomte, et d'un geste impérieux il

montra la porte aux caporaux. Son impuissance était définitivement prouvée : elle le condamnait, s'il restait dans la ville, à l'alternative d'une inaction ridicule ou de témérité sans profit. Les messagers sortis, il fit savoir au général et au maire qu'il se déterminait à suivre leur conseil. La municipalité, plus satisfaite encore qu'elle ne voulait le paraître, s'empressa de le remercier par une lettre où elle le couvrait de fleurs : « Monsieur, lui écrivait-elle, la démarche que vous venez de faire en joignant votre régiment lorsque vous avez appris son indiscipline, est une nouvelle preuve de votre zèle pour le service du roi. Vos soldats égarés par une fatalité dont nous ignorons la cause n'ont cédé ni à vos soins, ni à ceux de M. le commandant de la province, qui s'est uni à la municipalité pour les faire rentrer dans le devoir. Leur opiniâtre résistance met notre ville dans la situation la plus alarmante. Vous en sentez assez les conséquences, Monsieur le vicomte, pour penser avec nous que, dans les circonstances actuelles, le parti le plus sage est d'aller vous-même exposer à l'Assemblée nationale et placer sous les yeux de sa Majesté les faits dont vous avez été témoin. Nous ne doutons pas que l'Assemblée et le roi ne rendent la même justice que nous à la conduite que vous avez tenue. »

Après la rédaction d'un mémoire justificatif adressé au président de l'Assemblée nationale, le vicomte employa le reste de la journée à régler l'itinéraire de son retour à Paris. L'ennuyeuse perspective d'avoir à remonter le cours du Rhône le détourna probablement de reprendre le chemin direct. Il choisit la ligne plus longue, mais plus facile de Toulouse, Montauban, Cahors, Brives, Châteauroux, Vierzon, Orléans. Ces dispositions arrêtées, il commanda des chevaux pour le lendemain, se pourvut d'une voiture, et le 13 juin, à cinq heures du matin, il montait en berline accompagné de deux amis. Le départ s'effectua sans encombre, au grand contentement de l'Administration

municipale. Elle ignorait encore le coup de tête par lequel Mirabeau cadet avait terminé son expédition de Perpignan.

Les drapeaux du régiment de Touraine étaient, on le sait, déposés depuis le 10 juin à l'hôtel du maire. On se rappelle aussi la parole donnée aux soldats par M. d'Aguylar que ces enseignes restaient sous sa garde, et qu'il en assumait la responsabilité. Néanmoins, et sans doute à titre de courtoisie envers son hôte, il les avait placées dans l'appartement réservé au vicomte de Mirabeau. Pendant trois jours, le colonel outragé, repoussé, vaincu, put les voir rangées près de son chevet, comme l'affirmation d'un droit de sa charge intact et persistant, malgré la fortune ennemie. Au moment de partir, il eut le cœur serré en songeant qu'elles seraient désormais loin de ses yeux, en se demandant surtout si la maison du maire continuerait de les abriter, et si elles n'iraient pas bientôt orner le triomphe des rebelles. Déjà il leur jetait un regard d'adieu, lorsqu'une idée se présenta brusquement à son esprit, une de ces idées soudaines, impétueuses, irraisonnées, auxquelles il obéissait de prime saut, le plus souvent avec entrain, et d'habitude sans aucune attention aux conséquences. S'étant assuré que personne ne l'observait, il dénoua les petites écharpes de soie qui cravataient les drapeaux, les retira des hampes, et les emporta cachées sous ses vêtements.

A cette époque, chez les militaires de tout grade, une sorte de superstition s'attachait aux cravates des drapeaux. Elles en étaient réputées la partie essentielle, intangible et sacrée. Elles symbolisaient pour les officiers aussi bien que pour les hommes de troupe l'histoire, les traditions, les souvenirs, la continuité même et l'existence des corps où ils servaient. On eût dit le régiment identifié avec elles, et son âme renfermée dans leurs plis. Ce furent ces sentiments et ce qu'il savait de leur puissance qui suggérèrent au vicomte sa résolution. Il ne mettait pas en doute la droiture et le

dévouement monarchique des officiers de Touraine. De plus, il estimait que sur les neuf cents grenadiers, fusiliers et chasseurs, trois cents avaient suivi le mouvement par contrainte, et n'aspiraient qu'à revenir au devoir. Sa conduite lui semblait dès lors toute tracée. Un vrai royaliste, « un chevalier français » tel qu'il se piquait de l'être, ne pouvait laisser de braves gentilshommes exposés aux insultes, et des soldats honnêtes sous le joug de soldats factieux. Il fallait séparer les bons éléments des mauvais, les attirer, les grouper dans une ville éloignée, et, pour y réussir, la première chose à faire, c'était d'enlever de Perpignan les cravates des drapeaux. Tout ce que Touraine comptait encore de loyaux serviteurs n'hésiterait pas à se rallier autour de ces glorieux emblèmes. « J'imaginais de les porter au roi — a expliqué plus tard le vicomte — j'aurais supplié Sa Majesté de les envoyer dans une place du Nord : à Lille, à Metz, à Strasbourg, et d'y appeler, outre les officiers, les hommes demeurés ou rentrés dans le sentier de l'honneur. » Quant aux engagements pris par le maire, il a toujours nié en avoir été instruit, ce qu'on aura peut-être quelque peine à croire. « D'ailleurs, a-t-il répété plusieurs fois, M. d'Aguylar n'avait pas le droit de répondre des drapeaux. Quoique déposés dans sa maison, ils n'étaient pas chez lui, mais chez moi. La garde m'en appartenait d'une manière absolue. Un colonel ne la perd que s'il est frappé d'un jugement. Ces raisons ont bien l'air d'arguments trouvés après coup ; et la probabilité, c'est qu'en s'emparant des cravates, le vicomte tout entier à son désir, à son inspiration subite, ne se préoccupa ni de ce que le maire avait pu promettre, ni de ce qui pouvait en résulter. L'alme nature l'avait fait imprudent au suprême degré, non seulement pour lui, mais pour les autres.

Il ne se méprenait pas sur le prestige des reliques guerrières qu'il emportait. Avec plus de réflexion, il eût discerné que son action offenserait précisément et révolterait

ce fétichisme ; que d'emblée, avant toute explication possible, elle soulèverait le régiment ; qu'elle surexciterait les obstinés, retournerait ceux qui inclinaient au repentir et les unirait tous dans une exaspération commune. Au cours de la matinée du 13 juin, la population et la troupe apprirent la grande nouvelle souhaitée par les gens pacifiques : le vicomte de Mirabeau avait quitté Perpignan. Vers dix heures, la compagnie des grenadiers de Touraine vint chercher les drapeaux à l'hôtel d'Aguylar par ordre du lieutenant-colonel. Ce furent dans ses rangs une stupeur et bientôt un frémissement de colère, lorsqu'elle constata que les cravates avaient été enlevées. En un instant, les soldats restés au quartier eurent connaissance de la fatale découverte. Affolés, hors d'eux-mêmes, désespérés, farouches, ils se précipitèrent à l'état-major, chez le maire, chez les principales autorités, en faisant entendre des cris de vengeance et des paroles de sang. Un seul homme pouvait être l'auteur de l'attentat commis. S'ils l'avaient tenu, ils l'auraient tué sur place. Ils juraient de l'avoir mort ou vif, dussent-ils le poursuivre jusqu'au bout du royaume, et ce n'était pas seulement à ce nom exécré que s'appliquaient leurs imprécations. Ils manifestaient une animosité ardente contre les personnes convaincues ou suspectées, soit de complaisance envers le colonel, soit de sympathie à son égard, les officiers, les nobles, les bourgeois teintés d'aristocratie, les administrateurs de la commune, le maire en particulier. « M. d'Aguylar a trahi notre confiance, disaient-ils. Il a laissé toucher aux enseignes, sur lesquelles il avait fait serment de veiller. Sa vie doit répondre de la punition du coupable et de la restitution du dépôt. » Des forcenés se saisirent de lui et le traînèrent comme otage à la citadelle qu'occupait une partie du régiment. La municipalité tremblante essayait de les apaiser, à force de condescendance et de promesses. Sommée par eux d'agir sans retard, pressée également par les meneurs de la garde nationale, de la

société populaire et par un club patriotique, elle lançait des émissaires pour arrêter le vicomte de Mirabeau ; elle le dénonçait à l'Assemblée dans une adresse dont les termes sévères accusaient moins encore l'indignation que la peur. Les officiers de Touraine effarés, circonvenus, gagnés par l'émotion générale, acceptaient — le lieutenant-colonel en tête — de signer une protestation blâmant la conduite de leur chef. Malgré la docilité avec laquelle on se soumettait à ses injonctions, la troupe conservait son attitude agressive et courroucée. Qu'il survînt un malentendu ; qu'il se produisît le moindre incident, la moindre alerte, et ces neuf cents hommes armés, organisés, tenant la ville sous le canon de la citadelle, pouvaient se porter à d'effroyables excès. Sauf quelques jacobins effrénés, tous les habitants étaient frappés de terreur, les amis de la Révolution autant que les plus rétrogrades.

Pendant que ces tristes scènes se passaient à Perpignan, le vicomte de Mirabeau roulait sur la route de Toulouse. Si l'on en croit la narration dont il reprend le fil à ce moment, sa belle humeur, voilée par les impressions des derniers jours, avait complètement reparu. Très causeur, très en verve, il racontait gaiement à ses compagnons de berline ce qu'il appelait « son larcin », et, comme ceux-ci se montraient moins rassurés que lui, quant aux suites de l'aventure, il riait tellement de leurs inquiétudes, qu'eux-mêmes finirent par s'en amuser. Tout leur devint prétexte à plaisanteries. Croisait-on un homme à cheval, c'était l'avant-garde d'un escadron envoyé pour livrer bataille au vicomte ; apercevait-on un monticule, l'on discutait la meilleure manière de l'utiliser comme position de combat. Traversait-on Carcassonne sous une pluie torrentielle, Mirabeau-Cadet se comparait à Moïse, exprimait l'espoir que les eaux s'ouvriraient devant ses pas, et se refermeraient sur la tête des Égyptiens ébahis. Après un trajet coupé seulement de quelques haltes, et dont leurs joyeux

propos tempérèrent l'ennui sans le conjurer tout à fait, les voyageurs atteignirent vers une heure du matin Castelnaudary, où ils trouvèrent gîte et souper à l'hôtel Notre-Dame.

Le repas achevé, ils commandèrent des chevaux pour quatre heures, et s'étendirent tout habillés sur de méchants lits d'auberge. A trois heures et demie le vicomte fut réveillé en sursaut. Un mot venait de frapper son oreille : « La maison est investie. » Il crut à la continuation des facéties de la veille, et fit entendre — non sans quelque impatience — que le jeu se prolongeait trop à son gré. Ce n'était point un jeu malheureusement, mais la vérité pure. Presque aussitôt, il put se convaincre qu'il avait été rejoint par les gens chargés de lui courir sus. La chambre se remplissait d'écharpes tricolores, et la porte entre-bâillée laissait voir des baïonnettes. Gravement, le vicomte exhiba le passeport que lui avait délivré l'Assemblée nationale et l'attestation élogieuse dont l'avait gratifié la municipalité de Perpignan. Plus gravement encore, les personnages à écharpes répliquèrent qu'il s'agissait de faits postérieurs, et lui montrèrent une réquisition de la même municipalité mandant de l'arrêter au passage. A la réquisition était jointe, comme pièce explicative, une lettre du maire emprisonné. Dès qu'il sut en quel péril son exploit mettait M. d'Aguylar, le vicomte n'hésita pas ; il se dessaisit des précieuses cravates. « Autrement, on ne les aurait eues qu'avec ma vie », assurait-il, et rien ne permet de supposer que ç'ait été là de sa part forfanterie et phrase à effet. Il y a des gascons capables de faire tout ce qu'ils disent.

La restitution des cravates autorisait-elle à relâcher le ravisseur ? Les officiers municipaux de Castelnaudary, magistrats débonnaires et peu curieux des difficultés, inclinaient vers l'affirmative. La foule attroupée devant la maison et la milice locale qui en gardait les issues, étaient d'un avis diamétralement opposé. La milice locale, « la

légion de Lauraguais » — suivant le nom pompeux dont on la décorait dans le pays — exigeait que le vicomte fût incarcéré ou reconduit, menottes aux mains, sur le théâtre de son crime. La foule, plus simpliste, demandait qu'on le fusillât, et les émissaires arrivés de Perpignan, parmi lesquels deux ou trois soldats de Touraine, ne cachaient point leurs préférences pour cette solution. Jusqu'à midi passé, durant huit mortelles heures, ce fut un va-et-vient continuel, une négociation mouvementée entre la rue et l'hôtel Notre-Dame, où les municipaux se tenaient en permanence. Les municipaux esquissaient des ordres dont la « légion » n'avait cure ; ils se rabattaient sur les conseils que la « légion » ne suivait pas, et, dans des intervalles de ce dialogue, une houle terrible au dehors, des clameurs, des tumultes, des poussées, des trépignements, la menace incessante d'une exécution sommaire. Alors que les autorités perdaient la tête, Mirabeau-Cadet assistait au déchaînement de la populace, avec la tranquillité d'un spectateur désintéressé. Il gardait même sa liberté d'esprit au point de l'exprimer sous forme de réminiscence historique, lui qu'on n'aurait jamais cru si érudit. Avisant, au plus fort de l'orage, un de ses compagnons, il l'apostropha par le mot que le bon comte de Soissons adressait au sire de Joinville à la bataille de la Massoure : « Ceci est chaud, Sénéchal. Mais laissons huer cette chiennaille. Par la coiffe Dieu, encore en parlerons-nous, vous et moi, de cette journée, ès chambre des Dames ! »

De guerre lasse, les débats provoqués par la capture du vicomte aboutirent à un compromis. Les uns se départirent de leur férocité ; les autres de leur mansuétude. On décida de la maintenir en état d'arrestation, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût statué sur son sort. Les patriotes de Castelnaudary comprirent d'ailleurs le traitement distingué auquel avait droit « l'un des douze cents rois de la France ». Au lieu d'une geôle vulgaire, la maison de ville lui fut

assignée comme prison. Il eut l'honneur d'y être conduit sous l'escorte de la « légion » tout entière, et le plaisir de s'y voir logé dans une salle haute d'étage, spacieuse, bien éclairée, d'où le regard embrassait les horizons d'un des plus beaux sites languedociens. Mais les joies humaines sont courtes. Vers le soir, des citoyens pleins de zèle exigèrent que le colonel aristocrate fût transféré de cette pièce en une autre dont les fenêtres avaient le mérite d'être grillées. Les magistrats municipaux et les chefs de la milice lui en firent leurs excuses. « Ils n'étaient pas les maîtres », alléguèrent-ils avec modestie. Le vicomte aurait pu leur répondre que, depuis le matin, il s'en doutait un peu.

Sa détention dura une semaine, détention d'un genre particulier, plus ennuyeuse à coup sûr que rigoureuse, et pendant laquelle on parut faire en sorte de le livrer à la curiosité publique plutôt que de le séquestrer. Jamais inculpé ne fut moins au secret. La première nuit, il eut grand'peine à dormir, tant les yeux de ses surveillants l'importunèrent. Le piquet de service était composé de paysans. Émerveillés de tenir sous leur garde un colonel galonné d'or et bardé de croix [1], ces gens ne pouvaient se rassasier de sa vue. Ils se pressaient bruyamment à l'entrée de la chambre, derrière quatre sentinelles relevées d'heure en heure avec tapage et solennité. Le lendemain, la compagnie de paysans fut remplacée par une compagnie de citadins qui se piquèrent d'être plus réservés. Mais le prisonnier aurait eu tort de compter sur la solitude. Son logement actuel était un bureau de l'hôtel de ville, accessible d'ordinaire à tout venant, et la bonhomie méridionale ne jugeait pas que la présence en ce lieu du vicomte de Mirabeau dût rien changer aux habitudes prises. Les membres et les employés de la municipalité pénétraient con-

1. La croix de Saint-Louis, la croix de Malte et la décoration de l'ordre de Cincinnatus.

stamment dans le bureau, s'y entretenaient de leurs affaires, y renseignaient les administrés. Ce fut bien autre chose les jours suivants. Peuple et bourgeois affluèrent à la maison commune, contempler le « liberticide » redoutable, dont la capture illustrait Castelnaudary. Par ordre des autorités, sa porte restait ouverte à certains moments. La foule défilait sur le seuil, lentement, en procession ininterrompue, écarquillant les yeux comme devant un spectacle forain. Lorsqu'un badaud s'attardait trop à regarder, et gênait les autres, le valet de ville criait : « passez, passez. » — Un peu choqué d'abord, notre vicomte avait fini par se prêter complaisamment à cette exhibition de sa personne ; il causait de bonne humeur avec ses gardiens, souriait au public, caressait les enfants auxquels leurs mères venaient le montrer, si bien que le trouvant enjoué, familier, aimable, les assistants arrivaient à ne plus lui croire autant d'instincts pervers et de sinistres desseins. Sa captivité était d'ailleurs assez douce. On lui permettait de recevoir des visites, on lui donnait à lire des journaux, tous, il est vrai, de couleur jacobine ; on poussait même les prévenances jusqu'à ne lui cacher aucune des nouvelles susceptibles de l'intéresser ; tantôt c'était le bruit que quatre cents soldats de Touraine accouraient, déterminés à l'occire ; tantôt c'était l'avis que deux bas officiers de ce régiment avaient été dépêchés pour demander sa tête à la municipalité. Plus tard, il apprenait les ovations prodiguées au détachement de légionnaires qui avait rapporté à Perpignan les cravates des drapeaux, l'élargissement de M. d'Aguylar, les effusions fraternelles, le civisme délirant de la population et de la troupe. Un autre matin, il était prié de ne pas s'étonner si l'on doublait les postes, divers indices faisant soupçonner un complot tramé en sa faveur par les bénédictins de Sorèze, l'abbesse de Prouille et la noblesse de Lauraguais. Ces communications émouvantes, et dont la dernière lui parut franchement comique, contri-

buaient à rompre la monotonie de ses journées. Malgré tout, il ne laissait pas de les trouver longues, et, à mesure que le temps marchait, il supportait sa prison avec moins de philosophie, s'inquiétant de n'avoir encore ni réponse de l'Assemblée nationale, ni correspondances de Paris.

Dès le début, cependant, il avait pu écrire plusieurs lettres, l'une notamment au ministre de la Guerre, M. de Latour du Pin, dont nous avons l'original et dont voici le texte :

« 14 juin 1790.

« Monsieur le comte,

« J'ai l'honneur de vous adresser le récit de ce qui m'est arrivé à Perpignan pendant le séjour que j'y ai fait.

« Le prétendu délit dont on m'accuse et pour lequel je suis détenu ici, pour lequel un peuple égaré demande ma tête et pour lequel quatre cents soldats furieux viennent, dit-on, la chercher, est l'enlèvement des cravattes *(sic)* des drapeaux du régiment de Touraine.

« Mon intention était de les sauver des mains d'une soldatesque rebelle, de les porter au roi et de lui rendre ces signes honorables, ne pouvant ramener le régiment que je commandais à l'obéissance.

« Je n'avais cru, ni dû croire compromettre personne. Les drapeaux étaient dans la chambre, où le maire voulait bien me donner asile, et nul que moi ne devait en être responsable. Dès que j'ai su que le respectable maire de Perpignan était compromis, j'ai remis au porteur de sa lettre les cravates que, dans toute autre occasion, j'aurais *deffendu* jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

« Si l'on me fait un crime des malheurs qui sont arrivés, car je ne puis croire qu'on m'en fasse un de l'action même, qu'on me juge, mais qu'on me tire des mains d'un peuple égaré et d'une soldatesque effrénée. Je n'ai cepen-

dant qu'à me louer jusqu'ici des honnêtetés de MM. les officiers municipaux de Castelnaudary, mais ils peuvent n'être pas assez forts. Je ne redoute pas la mort, mais l'ignominie de périr par des mains rebelles.

« Je suis avec respect, etc...

« Le vicomte de Mirabeau. »

Pendant ce temps, on s'occupait de lui à Paris, et plus sans doute qu'il ne l'eût souhaité. L'Assemblée avait connu le 17 juin au soir les événements de Perpignan par la dépêche éplorée du corps municipal, et l'arrestation du vicomte par une lettre particulière adressée à M. Terrats, député du Roussillon. En communiquant cette lettre, M. Terrats proposait de décréter sur-le-champ les mesures nécessaires : 1° pour que le maire de Perpignan fût mis en liberté ; 2° pour que le vicomte de Mirabeau continuât d'être détenu « sous bonne garde » et jusqu'à nouvel ordre.

Les membres de la droite, pris de court, éprouvaient un embarras visible à défendre leur turbulent et compromettant collègue. Ils le savaient fort sujet à caution, capable de bien des extravagances, et d'autre part, ils ne pouvaient, faute de renseignements personnels, contrôler la véracité de ses accusateurs. Cazalès essaya pourtant de le soutenir, sinon de le justifier. « Les récits qui viennent de nous être faits, dit-il, sont probablement exagérés. S'ils étaient exacts, une seule chose pourrait — non pas excuser — mais expliquer la conduite du vicomte de Mirabeau : c'est qu'à la différence des drapeaux, donnés au régiment par le roi, les cravates viennent des colonels. Peut-être M. le vicomte de Mirabeau a-t-il pensé qu'à titre de chef, il en avait plus spécialement la garde. Peut-être a-t-il commis quelque erreur, quelque imprudence ; mais, certainement, il n'a pas failli à l'honneur. Sommez-le de comparaître ; appelez-le à vous exposer ses actes. Il ne se déro-

bera pas, soyez-en sûrs. Je demande qu'il soit relaxé, quand il aura donné sa parole de se présenter devant l'Assemblée. Je m'offre pour être puni à sa place, s'il manquait à cet engagement. » La majorité n'était point en disposition de se laisser émouvoir par un élan chevaleresque. Elle se borna, d'après l'avis de Rœderer, à décréter la mise en liberté du marquis d'Aguylar, et ajourna le vote sur la seconde motion de M. Terrats.

La séance à peine terminée, les nouvelles de Perpignan et de Castelnaudary pénétraient dans les officines révolutionnaires, et s'y transformait aussitôt en récits effrayants. Le 18, dès l'aurore, une nuée d'aboyeurs criait par les rues : « *Le détail des horreurs commises à Perpignan par le vicomte de Mirabeau.* » On y racontait que le colonel de Touraine avait ordonné à son corps de quitter la cocarde tricolore pour arborer la cocarde noire ; que les soldats patriotes s'y étaient refusés ; qu'il avait ameuté contre eux la lie du régiment, et que la garde nationale étant intervenue, il avait fait tirer sur elle. « Mais la garde nationale, continuait le narrateur, a chargé vigoureusement cette troupe d'assassins. Un feu roulant et soutenu, une intrépidité calme, un ordre rare distinguaient cette milice citoyenne. Après cinq quarts d'heure de combat, le vicomte et ses satellites ont été mis en déroute. Sorti de Perpignan, il vient d'être arrêté à Castelnaudary. On va le ramener à Paris, et il y sera jugé selon la rigueur des lois. » D'autres libelles à un sou, débités dans la matinée, reproduisaient cette histoire fabuleuse avec variantes et enjolivements. Les plus circonspects[1] affirmaient que le vicomte allait arriver « chargé de trois cent cinquante livres de chaînes ». Les plus inventifs parlaient de douze cents hommes tués à Perpignan et de la ville en feu. Des ver-

1. *Nouvelle conspiration du vicomte de Mirabeau, qui à la tête de son régiment a fait feu sur la garde nationale de Perpignan.* Paris, de l'imprimerie de Guillaume Junior.

sions analogues se lisaient dans les journaux les mieux achalandés. La feuille de Loustalot, celle de Camille Desmoulins étaient particulièrement violentes.

Le même jour parvinrent aux Constituants l'annonce officielle de l'arrestation du vicomte et la relation que le colonel-député leur avait, on s'en souvient, adressée de Perpignan, la veille de son départ. Ce document, antérieur au fait incriminé, n'offrait dans les circonstances actuelles qu'un intérêt relatif. Néanmoins, il parut atténuer les préventions de l'Assemblée. Maury en profita pour flétrir les publications calomnieuses dirigées contre un collègue, dont il se déclarait bravement le coreligionnaire et l'ami. « Ce sont, ajouta-t-il, des provocations à l'assassinat du vicomte de Mirabeau. Elles le désignent aux fureurs populaires. Je vous prie, Messieurs, de le mettre par décret sous la sauvegarde de la représentation nationale. » Cette formule un peu solennelle souleva des objections. On fit observer que, tous les citoyens étant sous la sauvegarde de la loi, il suffisait dans le cas présent de réclamer l'application du droit commun, et l'on décida simplement que le roi serait invité à donner des ordres pour la sûreté de « M. de Mirabeau le jeune ». La question de mise en liberté continua d'être réservée.

Au début de la séance suivante, elle fut reprise par Mirabeau avec une ampleur, une élévation, une force d'arguments inattendues. Les deux frères s'aimaient peu, comme chacun sait. La politique les divisait profondément, et, depuis qu'ils siégeaient à la Constituante, le cadet ne s'était refusé ni les méchants propos, ni les épigrammes cruelles sur le compte de son illustre aîné. Mais il y avait une facilité native à l'oubli des injures dans cette âme tumultueuse de Mirabeau, souvent égarée par la passion, souvent obscurcie par les vices, grande et généreuse malgré tout. Il demanda la parole sur le procès-verbal, et très habilement attaqua le vote de la veille,

comme la négation inconsciente des prérogatives de l'Assemblée. « Sans aucun doute il y a eu méprise, affirma-t-il d'un ton hautain. Les termes du décret ne sont pas et ne sauraient être l'expression de votre pensée. Vous n'avez pu confier au pouvoir exécutif la sûreté de l'un d'entre nous. En présence de la situation où se trouve M. de Mirabeau le jeune, vous ne pouviez vouloir, vous n'avez voulu qu'une chose : proclamer à nouveau l'inviolabilité des mandataires de la nation. J'ai dit M. de Mirabeau le jeune, parce que je ne plaide point pour mon frère. Je ne réclame pour lui que ce que je réclamerais pour tout autre député. Un membre de l'Assemblée ne peut être traduit devant aucune juridiction que vous ne l'ayez déclaré *jugeable*. C'est un principe sacré ! Rappelez-le aux municipalités, et enjoignez à M. de Mirabeau le jeune de venir immédiatement vous rendre compte de ce qu'il a fait. »

Mirabeau avait parlé en homme qui connaissait les Constituants. Il avait « caressé de leur cœur l'orgueilleuse faiblesse », en invoquant les droits souverains de l'Assemblée et son indépendance du pouvoir exécutif. Personne ne se leva pour le contredire, et le texte de sa motion fut substitué d'emblée au décret précédemment rendu. Cette décision irrita fort la presse jacobine, toujours acharnée à demander le châtiment du vicomte, bien qu'elle n'osât persister dans ses premiers mensonges sur l'affaire de Perpignan. D'après l'*Ami du peuple,* le fait d'avoir enlevé les cravates des drapeaux attestait à lui seule une profonde scélératesse. « Le sieur de Mirabeau — écrivait Marat — est coupable de démence ou de trahison. Dans le premier cas, il doit être enchaîné à l'hôpital des fous comme maniaque. Dans le second cas, il doit porter sa tête sur l'échafaud. »

Les ordres de l'Assemblée parvinrent à Castelnaudary le 22 juin, en même temps que des lettres de Mirabeau

et de Cazalès à l'adresse du vicomte. La municipalité lui déclara qu'il était libre, et le pria de croire à son vif regret de l'avoir emprisonné. « Nous étions, lui assura-t-elle, pleins de respects pour votre inviolabilité, mais nous avons eu la main forcée par les circonstances. » Les officiers de la milice et les principaux habitants vinrent féliciter « l'inviolable ». La compagnie de garde tint à le saluer. On lui remit des placets, on lui demanda des apostilles, ce qui prouve — soit dit en passant — que le peuple français a compris de bonne heure les obligations essentielles d'un député. Si flatté qu'il pût être de ces compliments et de cette sympathie, l' « inviolable » ne s'attarda pas à en savourer la douceur. Les « légionnaires du Lauraguais » envoyés à Perpignan avec les cravates des drapeaux devaient rentrer le 22 juin au soir à Castelnaudary, après avoir été longuement fêtés, encensés, abreuvés par le régiment de Touraine, et notre vicomte appréhendait un peu qu'ils ne voulussent témoigner à ses dépens leur reconnaissance des honnêtetés reçues. Il partit dans le courant de la journée. A l'entendre, il serait monté en voiture « au milieu des bénédictions » d'une foule attendrie, tant le revirement des esprits était complet. Probablement, il exagère, et les adieux de la population ne furent point aussi touchants ; mais ce qui est sûr du moins, c'est qu'il put sortir en paix de cette cité, où il avait traversé au début des moments scabreux et presque tragiques.

Se doutant bien des horreurs débitées sur lui par les journaux jacobins, et très convaincu d'être recommandé aux frères et amis de province par les clubistes de Paris, il se promettait de voyager rapidement, de garder le plus possible l'incognito et surtout de ne pas s'arrêter dans les grandes villes. Il ne fit que relayer à Toulouse et à Montauban. Aux environs de Caussade, il rencontra deux dames de son monde qui allaient prendre les eaux de Ba-

règes. Elles l'informèrent qu'on s'attendait sur la route à le voir passer chargé de chaînes, et que d'avance on s'en délectait. « Parfait, répondit le vicomte. A chaque halte j'annoncerai pour le lendemain l'apparition de Mirabeau-Cadet enchaîné, et la perspective d'un si noble spectacle détournera de moi l'attention. Au fond, cependant, il ne croyait guère à l'efficacité des stratagèmes. Sa structure massive, sa large face, ses jambes de basset popularisées par l'imagerie, étaient hélas ! trop caractéristiques pour que son identité fût difficile à établir. Évidemment, disait-il, en me bâtissant de cette sorte, la Providence ne m'avait pas destiné à jouer un rôle dans les révolutions. »

A Souillac, où il soupa le 23 juin, toute dissimulation eût été impossible. On l'y avait vu souvent les années précédentes et même il y comptait des amis. Un vieux camarade de régiment, d'anciens gardes du roi, un commissaire de la marine vinrent assister à son repas que, malgré l'attrait de leur présence, il jugea inutile de prolonger. Des rassemblements s'étaient formés et des rumeurs commençaient à s'élever devant l'auberge. Il regagna cependant sa berline sans que la malveillance des curieux se traduisît par des actes violents. Le lendemain, au petit jour, il entrait à Brives. « J'ai su depuis — a-t-il raconté — que cette bonne ville briguait l'honneur de me pendre, et qu'on y faisait des motions quotidiennes pour l'accomplissement de ce vœu patriotique. Heureusement, à l'heure où j'y passai, le civisme sommeillait encore, et j'étais hors de portée quand il se réveilla. » Le vicomte avait eu soin d'ailleurs, en pénétrant dans le Limousin, de prendre des précautions particulières. Il se rencognait au fond de sa voiture, et en tenait les jalousies fermées, se méfiant du contact avec ses chers commettants. Ce n'était pas qu'il eût des données précises sur leurs dispositions à son égard : mais un secret instinct lui faisait pressentir qu'elles ne devaient pas être excellentes.

La traversée du Berry s'opéra sans incident, sauf au bourg d'Argenton, où le voyageur fut reconnu et récolta quelques huées, qui, peut-être, auraient été suivies de plus graves offenses, s'il n'eût opportunément déguerpi. Près de Vierzon, dans une mauvaise hôtellerie de village, il entendit sa propre histoire, narrée par le maître du lieu d'après les libelles parisiens. Naturellement, il se garda de le contredire, tomba d'accord avec lui sur les forfaits de Mirabeau le jeune, et l'assura que le passage de ce grand criminel ne pouvait tarder. L'hôtelier le remercia du renseignement, bien loin de soupçonner que son obligeant interlocuteur était le grand criminel en personne.

Après avoir cheminé toute la nuit, le vicomte atteignit Orléans le 26 juin au lever de l'aurore. « Le patriotisme connu de la capitale de l'Orléanais me faisait — a-t-il écrit — un devoir de me soustraire aux empressements de ses habitants. » Les rues étaient désertes; la chaise de poste brûlait le pavé. Il eut bientôt doublé ce cap dangereux. A mesure que la fin de son voyage approchait, il le poursuivait avec plus de confiance. Sa pensée se reportait complaisamment au long parcours qu'il laissait derrière lui. En dépit de fâcheux pronostics, il avait pu faire ce trajet sans mésaventure, ayant eu la chance insigne d'esquiver à la fois les malintentionnés et les protecteurs. Tout lui donnait l'espoir que jusqu'au bout, les choses iraient de même. Par malheur, il advint qu'à Étampes on s'avisa de vouloir le protéger.

Comme il y arrivait sur le coup de midi, un sergent de la garde nationale fit arrêter la voiture, s'avança vers l'une des portières et très civilement demanda s'il avait l'honneur de parler à Monsieur le vicomte de Mirabeau. — « A lui-même, repartit le vicomte. » — « Nous sommes, dit le sergent, chargés de veiller à votre sûreté », et il appela du geste une quinzaine de gardes qui entourèrent la berline. — « Je suis touché d'une attention si délicate

— reprit Mirabeau-Cadet — mais le meilleur moyen de garantir ma sûreté est de me laisser continuer ma route sans s'occuper de moi. Une expérience de deux cents lieues m'a démontré l'excellence de cette méthode. » — « Impossible, nous avons des ordres : Ordre de l'Assemblée, ordre du roi, ordre du ministre de l'Intérieur, ordre de la municipalité, ordre de notre commandant. » — « Puisqu'il en est ainsi, que votre volonté soit faite. Mais vous verrez tout à l'heure que j'avais raison. »

La voiture se remit en marche, au pas des gardes nationaux qui l'escortaient avec autant de lenteur et de cérémonie que s'il se fût agi d'un carrosse du sacre. C'était jour de grand marché. Une affluence énorme d'ouvriers, de forains, de campagnards encombrait dans toute sa longueur la principale rue d'Étampes. A peine le cortège venait-il de s'y engager, qu'il se trouva enveloppé, serré, immobilisé par des groupes de plus en plus compacts et nombreux. Mirabeau-Cadet avait été trop annoncé pour que ce peuple hésitât sur le nom du personnage qu'escortait la force armée. On se le montrait du doigt ; on lui jetait des regards féroces. Entre temps, on lui cornait aux oreilles : « A la lanterne ! à bas l'aristocrate ! à bas le noir ! » Impatienté, il se pencha hors de la portière, et cria aux manifestants :

« Servez-moi du neuf. Voilà huit mois que je suis importuné du même refrain. C'est fastidieux ! » — Le mot fit rire ceux qui étaient à portée de l'entendre, mais, quoique formidable, la voix du vicomte se perdit au milieu de la foule dont les rangs s'étendaient au loin. D'instant en instant, l'excitation populaire augmentait ; le sang montait aux cerveaux, des bousculades furieuses se produisaient autour de la berline. Encore quelques minutes et elle allait être assaillie, lorsque parut tout étouffé, la taille ceinte de son écharpe, un délégué du corps municipal. Le premier soin de l'honnête administrateur fut de

répéter au vicomte que la municipalité se faisait un devoir de veiller sur ses jours. — A quoi Mirabeau-Cadet ne put s'empêcher de répondre ironiquement qu'il éprouvait les effets de cette sollicitude. « L'important, répliqua fort à propos le délégué, n'est pas de chercher la cause du mal, mais de le réparer. Je vais m'y employer de mon mieux. » — Aussitôt, il sauta dans la voiture, et commanda au postillon de partir à fond de train. Le postillon obéit, lança vivement ses chevaux, fendit la foule au hasard des écrasements possibles, et, par un bonheur inouï, sortit de la ville sans que personne fût atteint. Les dernières maisons une fois dépassées, le libérateur du vicomte se retira en lui donnant un conseil, c'était de traverser au galop Arpajon, Bourg-la-Reine et autres lieux, s'il ne voulait y être accueilli comme il l'avait été à Étampes.

Le vicomte suivit cette recommandation et s'en trouva bien. Il ne s'arrêta qu'à la Croix de Berny pour y faire un repas succinct, n'ayant rien mangé depuis la veille. Là, il apprit qu'en vertu d'un décret rendu par les Constituants et sanctionné par le roi, il n'avait plus ni vicomté, ni particule ; que même il ne se nommait plus Mirabeau le jeune, mais simplement Boniface Riquetti. Cette métamorphose n'était point de nature à le charmer. Toutefois, la faim l'emporta sur l'indignation, et il se borna pour le moment à constater « qu'un roturier avait aussi bon appétit qu'un gentilhomme ». Au cours de la soirée, il débarquait tranquillement à Paris, rue de Seine, dans l'hôtel de famille devenu depuis la mort de son père la propriété de sa sœur, Mme du Saillant.

Le lendemain, il se rendit à la salle du Manège. Trois accusateurs venaient précisément de témoigner contre lui devant l'Assemblée : un soldat du régiment de Touraine parlant au nom de ses camarades ; M. Vergès représentant des officiers municipaux de Perpignan ; un M. Siau, médecin, soi-disant député de la milice locale. Les uns et

les autres s'étaient évertués à démontrer la culpabilité du vicomte de Mirabeau. Ils avaient incriminé ses actes, ses paroles, ses intentions : le soldat avec une phraséologie prétentieuse qui sentait la leçon apprise, M. Vergès avec un mélange de malveillance et de sensiblerie, M. Siau avec l'emphase, les hyperboles étourdissantes d'un méridional renforcé. D'après eux, il n'y avait eu qu'un perturbateur à Perpignan, le colonel du régiment de Touraine. Il était seul responsable des troubles, tous uniquement causés par son humeur despotique, ses emportements, sa brutalité, son incivisme et cette violation de dépôt, cette soustraction frauduleuse, qui avait couronné la série de ses méfaits. En revanche, MM. Vergès et Siau prodiguaient l'encens au régiment insurgé : « Corps recommandable, disait M. Vergès qui, même dans sa fureur, n'a pas manqué aux égards que méritent les vertus civiles et militaires du chef de la municipalité. » — « Brave régiment, ajoutait M. Siau, rempli du feu sacré de l'amour de la patrie qui, élevant et exaltant les âmes, ne leur permet plus la régularité de mouvements que l'on ne peut attendre que d'une constitution achevée. » Une partie de l'Assemblée avait applaudi ce pathos.

Lorsqu'on annonça que M. Riquetti — ci-devant vicomte de Mirabeau — demandait à être introduit, le président exhorta les députés au calme et au silence. La question se posa ensuite de savoir si « M. Riquetti le jeune » serait simplement admis à la barre, ou si l'accès de la tribune lui serait accordé. Cazalès et Mirabeau soutinrent qu'un membre de l'Assemblée gardait tous ses droits, tant qu'il n'était pas convaincu de crime ou de délit. Sur leurs observations, l'on décida que le ci-devant vicomte présenterait sa défense à la tribune.

Il y monta d'un pas ferme, et, à part deux ou trois phrases dans le goût de l'époque, s'exprima nettement, posément, avec beaucoup plus de sang-froid et de mesure

qu'on n'en pouvait attendre de lui. Tout d'abord, il protesta contre l'imputation d'avoir apporté dans l'accomplissement de ses devoirs militaires les opinions personnelles qu'il professait comme député. Puis, il rappela l'origine de sa mission à Perpignan, les ordres, en vertu desquels il s'y était rendu, les explications qu'il avait déjà données par écrit sur l'inanité de ses efforts pour ramener son régiment à l'obéissance. Il nia énergiquement — avec attestations à l'appui — avoir chargé les rebelles à coups d'épée et blessé plusieurs d'entre eux dans la bagarre du 10 juin : il opposa au langage actuel de la municipalité les termes flatteurs de la lettre qu'il avait reçue d'elle au moment de son départ. Abordant, enfin, le principal chef d'accusation, il fit connaître le motif qui l'avait déterminé à enlever les cravates des drapeaux, se déclara certain d'avoir agi dans la plénitude de son droit, et au surplus affirma sur l'honneur l'ignorance où il était des engagements pris par le maire. Sa péroraison fut courte et digne : « Je serais fâché, dit-il, que l'inviolabilité invoquée en ma faveur empêchât de me mettre en jugement. Je demande un Conseil de guerre pour prononcer entre le régiment et moi. J'y porterai le calme de l'innocence, le courage qui la suit, et qui, je l'espère, ne m'abandonnera jamais. »

« Quelques applaudissements, mêlés de quelques murmures », note gravement le *Moniteur*. Les orages redoutés par le président se réduisirent à ces manifestations discrètes. Aucun membre ne proposa un vote immédiat ; aucun n'entreprit de discuter, séance tenante, la justification de M. Riquetti le jeune. A l'unanimité, l'Assemblée en renvoya l'examen au comité des rapports.

Comme il était probable que le comité ne se presserait pas de déposer ses conclusions, une guerre de plume s'engagea sous prétexte de l'éclairer. Les officiers de Touraine rétractèrent la protestation qu'ils avaient signée contre leur colonel dans une heure de défaillance ; les

délégués de la troupe répondirent au discours du vicomte par des démentis en style insolent ; M. Vergès, dans un factum assez piteux, essaya d'expliquer les palinodies de ses collègues et les siennes ; M. Siau produisit une philippique enragée des gardes nationaux perpignanais. Les ripostes du vicomte suivirent de près, les unes dures, les autres railleuses. Il répliqua aux soldats en flétrissant leur félonie, à M. Vergès, en soulignant de nouveau ses contradictions, à M. Siau en déversant le ridicule sur les ardeurs et les véhémences de ce médicastre agité. Mais le public accorda peu d'attention aux dernières polémiques soulevées par les désordres de Perpignan. On touchait à l'anniversaire du 14 Juillet. Paris, tout entier aux fêtes de la Fédération, ivre d'enthousiasme, d'allégresse, d'espérances illimitées, cessait de prendre intérêt à l'affaire du régiment de Touraine. Les détails de cet épisode, qui l'avait passionné un instant, s'effaçaient de sa mémoire, et allaient bientôt être oubliés. Il n'en resta dans l'esprit populaire qu'un surcroît d'hostilité contre le vicomte, « Mirabeau-Cravate », ainsi que l'appelaient maintenant les journaux.

---

## CHAPITRE VII

### Le Vicomte de Mirabeau se décourage de lutter en France pour la cause royale.

Sommaire : Il proteste contre l'abolition des titres de noblesse. — Fête de la Fédération. — Le domicile du vicomte est violé par les représentants du district des Cordeliers conduits par Danton. — Sa personne est menacée au Palais-Royal, criblée de pierres et d'injures.

Généralement les législateurs, menacés de poursuites judiciaires, gardent une attitude modeste dans l'Assemblée dont ils font partie, jusqu'à ce qu'elle discute s'ils doivent être refusés ou livrés aux tribunaux. Ils s'observent, ils s'isolent, évitent le bruit, cherchent le demi-jour. Cette réserve leur paraît commandée à la fois par les convenances et par la prudence. Nous n'étonnerons personne en disant que le vicomte était d'un tout autre avis. Il n'admettait pas qu'un jugement en perspective l'obligeât à se contraindre. Nonobstant la malveillance assurée du Comité des rapports, nonobstant la possibilité de conclusions défavorables, il entendait exercer, sans interruption ni atténuation aucune, la plénitude du mandat de député. Le 26 juin, en sortant de la séance, où il avait parlé sur les troubles de Perpignan, son premier soin fut de protester contre l'abolition des titres de noblesse, votée le 19 au soir, alors qu'il se trouvait encore à Castelnaudary.

Cette soirée du 19 juin 1790 avait été une réminis-

cence maladroite, et comme une contrefaçon de la nuit du 4 août. Certes, on peut blâmer dans les décrets du 4 août, la précipitation, l'espèce de *furia francese* avec laquelle ils furent rendus ; on peut leur reprocher le système de la table rase appliqué à tout risque et en toute rigueur, le superbe mépris des intérêts consacrés par le temps, des transitions à ménager, des chocs et des résistances à prévoir ; mais ils n'en représentent pas moins le fait capital de la Révolution française et son résultat essentiel : la substitution du droit commun aux privilèges. Le décret du 19 juin, au contraire, ne fut qu'une mesure vexatoire et un acte puéril. Une mesure vexatoire, parce que sans utilité, sans profit pour la chose publique, il blessait des milliers de familles en proscrivant les appellations héréditaires, qui témoignaient de leurs origines et de leur passé — un acte puéril, parce que la noblesse destituée de ses privilèges n'était plus qu'une valeur d'opinion, et que sur les valeurs d'opinion la loi n'a pas de prise. Elles ne relèvent que des mœurs ; elles ne s'éteignent que lorsque les mœurs cessent de les accepter. La volonté d'un homme ou d'une Assemblée est impuissante à les détruire. On peut les déclarer non avenues ; on peut en prohiber l'usage ; on peut en interdire les signes apparents. Elles subsistent quand même, et chaque tentative pour les anéantir ne fait qu'en attester et en confirmer la durée. Voilà cent douze ans que la noblesse a perdu ses prérogatives, ses statuts particuliers, son rang légal dans la nation, cent douze ans qu'elle est réduite à l'état de souvenir. Mais ce souvenir a résisté aux persécutions, à l'ostracisme, aux échafauds de la Terreur, et l'idée d'une distinction sociale y demeure malgré tout obstinément attachée ; préjugé, si l'on veut. Ceux qu'il importune, ceux qu'il irrite, ne sont pas d'ordinaire les moins enclins à le partager. C'est le vestige persistant d'une religion qui — suivant le mot de Rivarol — comptait parmi les bourgeois bien plus d'impies que d'incré-

dules. Pour apprécier l'inanité du décret de 1790, il suffit de regarder autour de nous. En pleine République, en pleine démocratie, un siècle après la suppression des titres nobiliaires, nous assistons à leur efflorescence : nous les voyons aussi étalés, aussi multipliés, aussi recherchés et même usurpés plus que jamais. Cette ironie du sort n'est-elle pas significative? Ne montre-t-elle pas combien la Constituante s'est trompée en prétendant briser des traditions, atteindre des habitudes, qui par leur nature échappent à l'action de l'État.

Il paraît bien d'ailleurs que dans cette circonstance, ses votes aient été l'effet d'une surprise, d'un entraînement subit, plutôt que d'une conception réfléchie. Le 19 juin au soir, beaucoup de bancs à droite se trouvaient dégarnis. Comme au 4 août, Mirabeau était absent de la séance. L'Assemblée venait d'entendre un discours d'Alexandre de Lameth sur le monument de la place des Victoires et sur la nécessité d'en enlever, comme symbole de servitude, les statues des quatre provinces enchaînées aux pieds de Louis XIV. « C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité, s'écria tout à coup un député obscur du nom de Lambel. Je demande l'abolition des titres de prince, duc, marquis, comte et baron. » Charles de Lameth appuya l'idée ; Lafayette s'empressa d'y adhérer, et ce fut, parmi les gentilshommes du côté gauche, à qui pousserait la surenchère. Le vicomte de Noailles proposa la suppression des livrées ; le président de Saint-Fargeau celle des noms de terre, déclarant qu'il voulait s'appeler désormais Michel Lepeletier ; Mathieu de Montmorency, que l'on devait connaître sous la Restauration, si changé, si repentant, si dévot et si confit de royalisme, s'attaqua, faute de mieux, aux armes et armoiries. « Tous les Français, dit-il, ne porteront plus à l'avenir que les mêmes enseignes, celles de la liberté. » Maury essaya vainement d'obtenir le renvoi de ces motions à un examen ultérieur. Réunies et libellées par Cha-

pelier en corps de décret, elles furent votées sur-le-champ aux applaudissements des tribunes [1].

Les politiques et les modérés de la majorité ne tardèrent pas à se rendre compte de la faute commise. Ils sentirent qu'elle allait rejeter presque tout entière dans les rangs des irréconciliables la partie de la noblesse ralliée ou résignée à la Révolution [2]. Mirabeau caractérisa d'un mot le décret du 19 juin. « Ce n'est, écrivait-il, qu'un déplacement de vanité. » Parmi ceux qui s'y étaient associés, plusieurs se flattaient de l'espoir bientôt déçu que le roi ne le ratifierait pas. D'autres, les grands seigneurs démocrates, l'envisageaient comme une fantaisie égalitaire, à laquelle ils avaient pu se livrer sans conséquence pour eux-mêmes. Ils estimaient qu'à leur égard personne ne s'aviserait jamais de la prendre au sérieux. Permis aux hobereaux de se trouver lésés; mais un Montmorency, mais un d'Aiguillon, mais un Noailles, toutes les lois du monde n'arriveraient pas à effleurer la supériorité, inhérente au sang

1. Dans les jours qui suivirent le décret du 19 juin, certains journalistes affectèrent par plaisanterie d'en prendre toutes les dispositions à la lettre et de ne désigner les personnages en vue, que sous leur nom patronymique. Mirabeau devint *Riquetti*, Lafayette *Motié*, Montmorency *Bouchard*, Lameth *Malo*, d'Aiguillon *Vignerod*, etc. Les comptes rendus de l'Assemblée cessèrent de mentionner les titres, mais conservèrent le plus souvent la particule et le nom de terre aux députés qui en possédaient. Ce n'est qu'après la chute du trône que le décret du 19 juin fut rigoureusement exécuté. A partir du Consulat, la particule et les noms de terre reparurent d'abord dans l'usage de la vie, ensuite dans les actes publics. Napoléon institua, comme on sait, une nouvelle noblesse à laquelle furent attribués différents titres; mais l'ancienne noblesse ne recouvra légalement les siens qu'en vertu d'un article de la charte de 1814. Un décret du 29 février 1848 abolit de nouveau les qualifications nobiliaires. Celui du 24 janvier 1852 les rétablit, et jusqu'à présent la troisième République a eu l'esprit de les laisser en paix.

2. V. notamment à ce sujet les *Mémoires du marquis de Ferrières*, I, II.

dont il était issu. C'est ainsi que l'orgueil aristocratique suivait et rassurait certains esprits dans leur course à la popularité. Deux mois après le vote du décret, Rivarol, abordant au café de Valois Mathieu de Montmorency, lui dit d'un léger ton de persiflage : « J'ai l'honneur de saluer le citoyen Bouchard. » Le citoyen goûta médiocrement l'épigramme. « On aura beau pérorer sur l'égalité, répliqua-t-il, on n'empêchera pas que ma naissance ne soit un fait positif. Car enfin, je descends de François de Montmorency, qui fut maréchal de France ; je descends d'Anne de Montmorency, qui fut connétable ; je descends de ce Montmorency, qui épousa la veuve de Louis le Gros, je descends... » « Eh ! mon pauvre Mathieu, interrompit Rivarol ; pourquoi es-tu donc tant descendu ? »

Le vicomte de Mirabeau se jugeait d'aussi bon lieu que les plus titrés de ses collègues. Il avait une foi robuste dans l'antiquité de sa maison, dont la gentilhommerie prouvée ne remonte qu'au XVIe siècle ; il ne mettait pas en doute la filiation problématique invoquée par ses aïeux, les Riquet de Marseille, pour se rattacher aux anciens Riquetti de Florence. Mais la pensée que l'illustration d'une race comme la sienne pouvait braver les événements et les hommes ne tempérait en rien sa colère contre la décision de l'Assemblée. C'est qu'aux yeux du vicomte, la noblesse n'était pas simplement un prestige moral et une parure historique. Elle était une réalité absolue, une propriété inviolable, une institution de droit divin. Y toucher, lui semblait un attentat, la frapper, un sacrilège. Il ne s'était pas résigné à la disparition de la noblesse comme ordre distinct et corps privilégié. Les mesures qui venaient d'en consommer la destruction légale l'indignaient et le révoltaient encore plus. La protestation, qu'il fit imprimer et répandre, exprima ces sentiments en des termes où perçait toute la superbe des Mirabeau :

« Je suis né gentilhomme. Ma famille ne devait cette

prérogative, ni aux rois de France ni à la nation française. Elle l'avait apportée, il y a cinq cents ans de Florence, à une époque, où la plus grande partie de la noblesse de ce pays fut obligée de s'expatrier à la suite d'une révolution. Cette noblesse avait été naturalisée par les services de mes ancêtres. J'espérais ne pas dégénérer et mourir gentilhomme. Il a plu au Corps législatif français de décréter que je ne l'étais plus. Le roi a sanctionné le décret, je dois y être soumis ; mais je ne puis sacrifier au nom de mes commettants leur propriété la plus chère, celle de leurs titres et de leur noblesse héréditaire. Absent de l'Assemblée, je n'ai pu la défendre. Je croirais manquer à mon mandat, à mon devoir, à l'honneur, et au serment que j'ai prêté entre leurs mains, si je ne protestais contre le décret qui anéantit la noblesse, prix des services rendus par leurs aïeux à la même patrie qui les dépouille aujourd'hui.

« On m'assure que l'Assemblée nationale ne reçoit aucune protestation. Je dépose donc celle-ci dans les seules archives qui lui soient ouvertes et qui lui conviennent, le cœur de tout chevalier français, caractère que je crois indélébile, malgré tous les décrets.

« Paris, le 26 juin 1790.

*Signé* : « André-Boniface-Louis, comte de Riquetti, vicomte de Mirabeau, député de la noblesse des sénéchaussées de Limoges et de Saint-Yrieix aux États libres et généraux du royaume, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier d'honneur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, membre de la société des Cincinnati des États-Unis d'Amérique, colonel du régiment de Touraine infanterie, au service de Sa Majesté très chrétienne. »

Certains passages de la protestation peuvent faire sourire : le « je suis né gentilhomme », jeté à la première

ligne aussi fièrement que s'il sortait de la bouche du Cid ; la genèse quasi-fabuleuse des Riquetti érigée en vérité hors de conteste, et ces inévitables, ces éternels « chevaliers français », qui reviennent sous la plume du vicomte avec une désolante périodicité. Mais il y a malgré tout de l'allure, de la crânerie dans ce langage d'un homme détesté par la majeure partie de l'Assemblée, plus honni encore du public, et que les feuilles révolutionnaires, les harangueurs de club et de carrefour vouaient quotidiennement au bagne ou à la lanterne. Si l'expression est boursouflée, l'acte est courageux, et le courage de l'acte rend indulgent pour les emphases et les hâbleries. Telle parole ridicule en d'autres circonstances cesse de l'être en face du danger.

Le vicomte, on le sait d'ailleurs, ne s'avisait de chausser le cothurne qu'à de rares intervalles et dans les grandes occasions. Quand il avait fait une de ces déclarations solennelles, qu'il croyait devoir à lui-même et à son parti, bien vite il revenait sur sa vraie nature, aux boutades humoristiques, au genre facétieux, enjoué, prime-sautier. Sa jovialité railleuse et son esprit de saillie se réveillèrent dans la séance, où l'Assemblée discuta le cérémonial à suivre au Champ-de-Mars, le jour de la Fédération. La lecture de ce débat est instructive. Rien ne prouve mieux à quel point, tout en se disant et se croyant monarchique, la majorité des Constituants avait perdu le sens de la monarchie.

Tout dans les dispositions que prenaient les députés semblait calculé pour offrir aux regards du peuple un souverain relégué à l'arrière-plan, abaissé, diminué, isolé de ses proches, étroitement assujetti et dépendant.

Maury et Cazalès — celui-ci surtout — attaquèrent le projet de décret avec talent, avec énergie. Barnave, Chapélier, Alexandre de Lameth, n'osant pas en avouer la pensée intime, répondirent par des phrases creuses et des arguties de procureur. Ils alléguèrent, entre autres pré-

textes, que Louis XVI serait encadré par la représentation nationale, et qu'ainsi le président ne le primerait pas, mais serait seulement le premier, le plus en relief des députés rangés à sa droite. Agacé de ces subtilités parlementaires, le vicomte demanda la parole pour une simple observation :

« J'ai toujours cru — dit-il — qu'il n'y avait de milieu que lorsqu'il y avait une droite et une gauche. On épiloguera en vain. Mettre le président à la droite du roi et ne désigner personne pour être de l'autre côté, c'est mettre le roi à la gauche du président. Voulez-vous un moyen de contenter tout le monde ? Décrétez qu'à l'avenir la gauche sera la place d'honneur. Je voterai alors avec vous. »

Un instant après, comme Rœderer insistait pour que la famille royale ne figurât pas officiellement à la cérémonie du 14, Riquetti-Cadet tira la moralité de cette discussion en criant d'une voix de tonnerre :

« Si le roi ne peut amener sa famille, il faut le prier de rester chez lui. »

Les conclusions de Target furent adoptées. Cependant l'Assemblée se décida vers la fin à faire un léger sacrifice aux bienséances. Sur la proposition d'Arthur Dillon, elle compléta le décret par ces mots ajoutés en manière de post-scriptum : « Le roi donnera des ordres pour que sa famille soit convenablement placée. »

Est-il besoin de rappeler ce que fut la journée du 14 Juillet 1790, journée de confiance ardente et de foi patriotique où s'affirma l'unité de la nation, mais journée aussi d'illusions et de mirages, où le peuple acclama la liberté sans la comprendre, et le roi sans se douter que la royauté n'existait plus. Le vicomte était trop réfractaire à toutes les idées de l'époque pour envisager par ses côtés élevés la fête de la Fédération. S'il y assista, ce dut être en témoin irrévérencieux, en spectateur ironique, ne songeant qu'à se moquer de Lafayette dans son épanouissement de Cromwell municipal, et qu'à rire de l'air pénétré avec

lequel Talleyrand célébrait la messe. Parmi les figurants de la cérémonie, il y en eut dont la présence lui causa sûrement une moindre gaieté. Tous les corps de l'armée française étaient représentés au Champ-de-Mars par des députations. Le colonel de Touraine put voir les délégués de son régiment, la plupart, ses accusateurs, la plupart, ses ennemis, s'avancer allègres et fiers, comme il sied à des victorieux accomplissant un devoir civique. Pendant qu'ils savouraient les ovations parisiennes, leurs camarades restés à Perpignan, « bas officiers, caporaux appointés, chasseurs et fusiliers », s'unissaient à eux d'intention et de pensée par la signature d'un « pacte fédératif ». Nous avons le texte de ce pacte que la « Société des amis de la Constitution » fit imprimer, l'estimant le modèle du genre. En réalité, c'est un fatras, débordant de phraséologie banale, et qui ne mériterait pas d'arrêter l'attention, s'il ne s'y trouvait un serment fort inattendu : « Jurons, disent les signataires, obéissance à tous nos supérieurs ; jurons de ne jamais nous écarter de la subordination. » Les soldats de Touraine avaient-ils donc oublié leur rébellion du mois précédent ? S'imaginaient-ils avoir observé la discipline, ou regrettaient-ils de l'avoir violée ? Était-ce inconscience ou repentir ? Les deux suppositions ne sont guère admissibles de leur part. Il est plutôt à croire qu'ils juraient l'obéissance, avec la restriction tacite d'obéir aux ordres qui leur plairaient, et aux chefs qui ne leur déplairaient pas.

Le vicomte aurait eu beau jeu pour faire ressortir combien ce serment des révoltés de la veille ressemblait à une dérision. Mais il n'avait plus le loisir de s'amuser aux polémiques. Les choses prenaient une telle tournure qu'il vivait maintenant avec la perspective quotidienne d'être épié, molesté, perquisitionné, voire assommé, pendu, jeté à l'eau ou lapidé. Depuis les dernières incitations de la presse jacobine, l'aversion demi-violente, demi-gouail-

leuse que lui témoignait la population de Paris, s'était changée en animosité farouche. A force d'entendre les « aboyeurs » crier chaque matin l'annonce de nouveaux crimes perpétrés par Riquetti-Cadet, le bas peuple en venait à lui imputer des forfaits inouïs, des perversités monstrueuses, comme celles que l'on raconte de Gilles de Retz. Deux enfants ayant disparu aux environs du Palais-Royal, le bruit courait chez les commères du quartier qu'il les avait égorgés et mangés dans une orgie [1]. Plus modérés, les petits bourgeois, électeurs, gardes nationaux, commissaires de district l'avaient simplement en horreur. Il personnifiait à leurs yeux tous les projets de réaction, tous les désirs de vengeance, tous les complots, toutes les menées de la « faction noire ». Un incident symptomatique montra que lorsqu'il s'agissait de lui, les illégalités ne coûtaient pas à ces défenseurs intrépides des droits de l'homme et du citoyen.

Il avait au nombre de ses connaissances un ecclésiastique originaire du Limousin, l'abbé de Lubersac, polygraphe infatigable et d'une médiocrité bien établie. M. de Lubersac écrivait sur tout, sur la politique, sur les finances, sur les voyages, sur le grand-duc Paul, sur l'impératrice Catherine II ; mais il se piquait principalement de compétence en matière d'art sculptural et d'architecture. Il passait sa vie à disserter des monuments anciens et à proposer des monuments nouveaux. On l'appelait l'abbé Monument. Ses ouvrages se lisaient peu et s'achetaient encore moins. Les exemplaires invendus, les bonnes feuilles attendant le brochage, encombraient son domicile et les greniers de son éditeur. L'idée lui vint d'en faire transporter une partie à l'hôtel Mirabeau, sur l'assurance donnée par le secrétaire du vicomte que plusieurs chambres de l'hôtel étaient vides, et qu'un dépôt

1. V. les *Mémoires de Montlosier*.

d'imprimés n'y gênerait personne. Au jour dit, trois crocheteurs se mirent en marche vers la rue de Seine, chargés de la précieuse cargaison. Comme ils sortaient de la cour du Commerce et passaient rue de l'Ancienne-Comédie, devant le poste du district des Cordeliers, un feuillet tomba d'une liasse mal attachée, sans que le porteur y fît attention. Un garde national ramassa le papier, le lut, et ne le trouva pas de son goût. Flairant une émission de libelles anticiviques, il suivit les crocheteurs, les vit traverser le carrefour Buci, tourner à gauche, descendre la rue de Seine et finalement entrer dans la cour de l'hôtel Mirabeau. Ce fut pour lui un trait de lumière. Des écrits suspects, expédiés par ballots chez Riquetti cadet, le droitier forcené, l'aristocrate assoiffé du sang des patriotes. Plus de doute. Il y avait là une conspiration. Notre homme courut prévenir les autorités du district des Cordeliers, auquel il appartenait, et celles du district de Saint-Germain-des-Prés, qui avaient dans leur circonscription la rue de Seine. Les administrateurs des Cordeliers, gens d'initiative, déclarèrent qu'une perquisition s'imposait, les administrateurs de Saint-Germain-des-Prés obéirent, et tous, ceints d'écharpes, flanqués de fusiliers, se rendirent à l'hôtel Mirabeau, Danton en tête. La présence de Danton était une garantie de décision et de célérité. Aussitôt l'hôtel investi, la visite domiciliaire commença. Il ne paraît pas qu'elle se soit étendue aux pièces habitées par le vicomte : mais on fouilla les chambres voisines, on y mit la main sur les œuvres de l'abbé de Lubersac et, s'il faut en croire « La Chronique de Paris », on y saisit également des paquets de brochures royalistes.

Au cours de l'opération, arriva le maître du logis revenant d'une excursion à la campagne. Il fut très étonné d'apercevoir un factionnaire à sa porte, un second sur l'escalier et, dans l'appartement des officiers de district, qui furetaient, inventoriaient, verbalisaient. Son premier soin

fut naturellement de leur demander pourquoi ils étaient là, qui les avait autorisés à pénétrer chez lui, s'ils exécutaient et pouvaient exhiber un mandat de justice. L'un d'eux — peut-être Danton — lui répondit le plus civilement du monde, que de mandat ils n'en avaient point, mais « que le succès justifiait les entreprises hardies » ; en d'autres termes que la force prime le droit. Le vicomte n'avait pas besoin de l'entendre dire pour en être persuadé. Encore voulait-il savoir le motif et le but de la perquisition, quels étaient ces livres, ces papiers dont s'emparaient les commissaires, comment ils se trouvaient dans une chambre inoccupée, où il ne les avait jamais vus. Les assistants lui nommèrent l'auteur des ouvrages saisis, lui apprirent le transport des ballots, l'histoire de la feuille ramassée et ce qui en était résulté. En même temps son secrétaire avoua la permission imprudente qu'il avait accordée *proprio motu* à l'abbé de Lubersac. « Messieurs, reprit alors le vicomte, je n'ai aucune part aux productions littéraires de M. de Lubersac, et leur sort ne me touche que très indirectement ; mais je ne puis cacher ma stupeur de voir le district des Cordeliers, de voir un démocrate, tel que M. Danton, respecter si peu la liberté de la presse, après l'avoir tant glorifiée. Laissez-moi ajouter combien il me semble extraordinaire que l'on ait osé envahir le domicile d'un député. Je vous sais gré d'ailleurs de vos formes courtoises, et je tiens à n'être pas avec vous en reste de politesse. Aussi je vous avertis que j'informerai l'Assemblée nationale de l'acte arbitraire qui vient d'être commis. » Sans s'émouvoir de la menace, les représentants des deux districts poursuivirent la rédaction du procès-verbal ; puis, ce travail achevé, ils réquisitionnèrent une voiture, y firent empiler leur butin et allèrent le déposer à l'Abbaye. Les œuvres errantes de M. de Lubersac avaient enfin un asile.

Le lendemain, le vicomte porta l'affaire à la tribune sur

un ton qui dénotait assez peu d'espoir dans l'efficacité de sa plainte. L'indifférence de l'Assemblée excéda néanmoins ce qu'il avait pu augurer. Il ne fut pas interrompu, il ne fut pas appuyé, il ne fut pas contredit. Ses paroles tombèrent dans le vide. Aucun membre ne se leva ni pour blâmer, ni pour excuser le fait signalé. On passa d'emblée à un autre sujet, et le compte rendu n'indique même pas qu'on se soit donné la peine de voter l'ordre du jour. Une perquisition et une saisie opérées chez un député, sans mandat de justice et par de simples commissaires de districts, constituaient pourtant des abus de pouvoir indéniables. Mais l'Assemblée, submergée par l'anarchie ambiante, s'était habituée à souffrir les usurpations, les caprices, les pratiques illégales de quiconque détenait ou s'arrogeait une parcelle d'autorité. Elle ne se souciait point d'engager un conflit avec ces redoutables Cordeliers, dont l'influence rayonnait sur toute une partie de la ville, et, très évidemmeut, elle n'avait surtout nulle envie d'encourir leurs colères pour venger les injures du vicomte de Mirabeau.

A quelques semaines de là, dans ce même mois de juillet, il eut devant lui, non plus des officiers de district audacieux et despotes, mais une de ces foules irritées dont en diverses occasions il avait déjà failli être victime. Le 28, il dînait avec Montlosier chez le restaurateur Masse aux galeries du Palais-Royal. Vers la fin du repas, le cerveau légèrement embrumé par la bonne chère et le rhum de la Jamaïque, il alla prendre le frais à une fenêtre ouvrant sur le jardin. Des promeneurs le reconnurent. « C'est Mirabeau-Tonnerre, Mirabeau-cravate », dirent-ils à haute voix. Un attroupement se forma, d'abord de vingt personnes, puis de cent, puis de mille. Le vicomte regardait tranquillement cette masse de badauds, qui s'amoncelait le cou tendu et le nez en l'air. Elle ne tarda pas à lui donner ce que « La Chronique de Paris » appela le lendemain

par un euphémisme charmant des « preuves non équivoques de l'opinion publique ». On débuta par des bordées de sifflets, des cris répétés de « à bas Tonneau », on se mit ensuite à cribler de graviers la façade du restaurant Masse, et comme Riquetti-Cadet restait à la fenêtre, malgré ces avertissements, l'on passa des graviers aux cailloux, et des cailloux aux grosses pierres. L'une d'elles cassa un carreau de vitre en effleurant le front du vicomte. Il la prit et la posa sur la balustrade, après l'avoir montrée aux manifestants. C'était un signe de ses intentions pacifiques. Le tumulte n'en continua pas moins de s'aggraver. Les hurlements redoublaient ; le jardin était noir de monde ; des groupes d'énergumènes se préparaient à l'assaut du restaurant ; Montlosier craignait pour son ami ; Masse tremblait pour ses fourneaux, et cependant le vicomte, impassible, olympien, les bras croisés, apparaissait toujours à la fenêtre. Heureusement, le maire Bailly avait pu être prévenu. Il courut à l'établissement en péril, exhorta l'opiniâtre député, et à grand renfort de raisonnements, d'instances et de prières, lui persuada enfin de se dérober aux yeux « de ses obscurs blasphémateurs ». Cela fait, il descendit au jardin et harangua l'émeute qui, satisfaite d'avoir intimidé le plus terrible des aristocrates, se laissa disperser assez aisément. Peu à peu les clameurs s'atténuèrent, le rassemblement fondit, le jardin se déblaya et les grondements affaiblis de l'orage allèrent s'éteindre dans les rues voisines [1].

1. Dans l'article très sommaire qu'elle consacre au vicomte de Mirabeau, la *Biographie générale* (Firmin Didot) raconte l'aventure d'une façon plus dramatique. A l'en croire, des furieux auraient envahi le restaurant Masse avec l'intention de jeter le vicomte par la fenêtre. Pressé de toutes parts, il se serait retranché dans une embrasure, et, l'épée à la main, aurait fait front aux assaillants jusqu'à ce qu'une patrouille de gardes nationaux fût venu le dégager. Aucun des documents que nous avons pu consulter ne présentant cette version, et la *Biographie générale* s'abstenant d'en indiquer la source, nous n'avons pas hésité à nous en tenir au récit de Montlosier, témoin oculaire.

Ce fut la dernière rencontre du vicomte de Mirabeau avec le bon peuple de Paris. Au commencement d'août, on apprit qu'il était passé à l'étranger.

Après avoir lutté contre la Révolution par la parole et par la plume, il allait chercher hors de France les moyens de la réduire par la force. Une nouvelle phase de sa vie commence, la moins connue, mais non la moins curieuse ni la moins mouvementée.

---

# TROISIÈME PARTIE

## LES DERNIÈRES ANNÉES DU VICOMTE DE MIRABEAU, GÉNÉRAL A L'ARMÉE DE CONDÉ

# CHAPITRE I

## Départ pour l'émigration.

Sommaire : Caractère général de l'émigration. — Le voyage et les écrits de Boniface de Mirabeau. — Il est le premier à organiser une légion *royaliste* dont il devient le chef et qui prend le titre de Légion Mirabeau.

Il nous faut un effort d'esprit pour comprendre l'émigration. J'entends l'émigration politique, militante, armée, la seule inexcusable. Qu'elle ait été une faute désastreuse, qu'elle ait eu à l'intérieur de terribles répercussions : qu'elle ait contribué largement à l'impuissance des modérés, à la force des démagogues, à la chute du trône, à la fin tragique du roi et de la reine, à la dictature des jacobins, c'est presque un lieu commun de le dire, tant c'est une vérité prouvée.

Mais comment a pu se produire et se répandre cette aberration si évidente aujourd'hui ? Comment a-t-elle pu être partagée, non seulement par des fous, des étourdis, des cerveaux étroits, des courtisans intéressés ou frivoles, mais par des serviteurs de l'Etat justement estimés et respectés, de hautes intelligences, de nobles caractères, des officiers pleins d'honneur ?

Le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries ont marché en 1792 derrière ce même Brunswick dont ils avaient été vainqueurs, l'un à Bergen, l'autre à Closter-camp. Bouillé offrit à la coalition l'épée qu'il avait illustrée contre les Anglais. Chateaubriand et Bonald parurent à

l'armée des princes. M. de Serre, le généreux orateur de la Restauration, guerroya dans le corps de Condé ; le duc de Richelieu y fit également campagne, et pourtant quel Français devait plus tard, en des circonstances douloureuses, se montrer animé d'un plus pur patriotisme que le duc de Richelieu ?

De tels noms, de tels rapprochements donnent à réfléchir sur l'état d'âme des émigrés. On peut faire aussi grande que l'on voudra la part de leurs rancunes et de leurs illusions ; on peut énumérer et détailler les mobiles auxquels ils ont plus ou moins obéi : l'orgueil de caste, le regret de la prééminence perdue, la colère des intérêts lésés et des vexations subies, l'entraînement de la mode, l'exemple du comte d'Artois et de la maison de Condé ; chez certains, la persuasion qu'ils travaillaient à la délivrance du roi ; chez beaucoup, l'entêtement à n'attribuer la Révolution qu'aux manœuvres perverses d'intrigants et d'ambitieux. Tous ces ressentiments, toutes ces passions, toutes ces influences n'auraient pas amené des gens de cœur à souhaiter l'invasion étrangère et à la seconder, si les hommes, élevés dans ces traditions de l'ancienne société, n'avaient eu de la Patrie une notion différente de la nôtre.

Nous concevons la Patrie d'une manière à la fois plus matérielle et plus abstraite. Pour nous, elle est adhérente au sol ; elle se confond avec la terre de France : nous pensons, comme Danton, qu'on ne l'emporte pas à la semelle de ses souliers. En même temps, elle est à nos yeux un être moral qui subsiste immuable au milieu des vicissitudes politiques, et qui se perpétue d'âge en âge à travers les événements. Nous lui sommes attachés indépendamment de toute forme gouvernementale. Elle nous demeure chère et sacrée, nous souffrons de ses abaissements, nous jouissons de ses gloires, même sous des régimes que nous détestons.

Si acharnés que nous soyons les uns contre les autres,

nous ne reconnaissons à aucun peuple, à aucun souverain le droit de s'ingérer dans nos discordes ; sauf une infime minorité d'anarchistes et de sectaires, quel parti voudrait de nos jours conquérir le pouvoir avec l'assistance ou la protection de l'étranger ?

Au cours du siècle qui vient de finir, l'idée de la nation, survivant à ses modes successifs d'existence, maîtresse absolue chez elle, unanime et compacte contre l'ennemi extérieur, a pénétré les esprits les plus divers de nature, d'opinion, d'éducation, d'origine. Les descendants des émigrés, les petits-fils des « blancs » l'ont bien prouvé par leur conduite en 1870.

A l'armée de la Loire, à Champigny, à Villersexel, dans ces bataillons improvisés où, côte à côte avec les enfants des « bleus » ils donnèrent vaillamment de leur personne, nul d'entre eux ne s'inquiéta de la couleur du drapeau. Il suffisait que ce fût celui de la France pour qu'ils se crussent tenus de le défendre et se fissent tuer à l'ombre de ses plis.

Leurs pères aussi étaient patriotes, mais ils l'étaient autrement. Leurs pères aussi aimaient la France, mais la France telle qu'ils l'avaient connue avant 1789, avec la royauté de droit divin, la distinction des ordres, les pouvoirs des parlements, les franchises des provinces, les privilèges de la noblesse et du clergé.

Cet ensemble d'institutions constituaient pour eux la Patrie.

Quand elles eurent été brisées, ils ne virent plus la Patrie dans le pays natal, ils la virent hors des frontières, là où se trouvaient les princes volontairement exilés qui leur semblaient personnifier, à défaut du roi captif, la pérennité des lois sociales, la continuité, la fixité, la pureté des dogmes de la monarchie.

Nombre de gentilshommes estimèrent dès lors qu'il n'y avait pas à hésiter. L'honneur ordonnait de rejoindre ces

vrais et irréductibles Bourbons, de se ranger sous leur commandement, de s'associer à leurs desseins, de participer à leurs entreprises pour restaurer le trône sur ses bases antiques, et punir les auteurs des attentats commis.

La conviction que, réunis aux princes, ils représentaient le royaume, le droit, la justice, la vérité, induisit bientôt les émigrés à juger licite et méritoire ce dont nous aurions horreur. Faire appel à l'étranger, le pousser à prendre les armes, pénétrer avec lui sur le territoire français, combattre avec lui des troupes françaises, ce n'était pas dans leur pensée trahir la France, c'était la servir et la sauver.

Ce n'était pas non plus s'inféoder aux puissances intervenantes, accepter un lien quelconque de sujétion et de vassalité.

Les princes, investis à titre intérimaire des prérogatives souveraines, sortaient d'assez bon lieu pour traiter sur un pied d'égalité avec les Cours de l'Europe.

Ils ne s'abaissaient, ni ne se livraient, en nouant des alliances contre la plus criminelle des rébellions. L'histoire de leur famille offrait un précédent mémorable. Blâmait-on Henri IV d'avoir, pendant la Ligue, reçu du dehors un concours et un appui? Lui reprochait-on d'avoir été aidé par les soldats d'Élisabeth? En était-il moins admiré, moins célébré, moins glorieux? Pas plus qu'Henri IV, les princes et leurs fidèles ne deviendraient des protégés; ils seraient des « contractants », des contractants qui, après la victoire, reprendraient leur entière liberté d'action, et pourraient même se croire dispensés de reconnaissance.

Ils conviaient en effet les États monarchiques, non à la défense d'un intérêt particulier, mais à une œuvre de préservation commune.

La cause de la dynastie capétienne n'était-elle pas celle de toutes les dynasties? N'y avait-il pas une solidarité naturelle et nécessaire entre toutes les couronnes, toutes

les hiérarchies, toutes les supériorités de naissance, de rang et de condition ?

N'importait-il pas essentiellement à chacun des souverains que la Révolution et ses pernicieuses doctrines fussent étouffées ?

Quand ils auraient contribué à relever en France l'autorité légitime, ils devraient s'estimer suffisamment payés de leurs peines par la satisfaction d'avoir travaillé pour la paix du monde et assuré leur propre salut.

S'ils prétendaient à davantage ; s'ils réclamaient, sous prétexte d'indemnité, une cession de territoire ; s'ils osaient parler de démembrement, les gentilshommes français oublieraient aussitôt la fraternité des armes, pour ne songer qu'à l'intégrité du royaume. Sur un signe du roi, sa loyale noblesse se retournerait avec la dernière énergie contre les alliés de la veille devenus les ennemis du lendemain.

Ainsi ont raisonné, ainsi ont senti, ainsi ont rêvé la plupart des émigrés.

Leur conception de la Patrie les a prédisposés à une fausse vision du devoir envers elle.

Ils se sont égarés, victimes d'une erreur d'optique. Cela ne les absout pas, ne les justifie pas, mais permet de les expliquer, et — si l'on veut rester équitable — de leur trouver des excuses.

En août 1790, lorsque le vicomte de Mirabeau arriva parmi eux, leur nombre était loin de s'élever au chiffre qu'il devait atteindre l'année suivante, et le plan d'une intervention militaire ne leur apparaissait encore que vaguement.

Disséminés dans les Pays-Bas, les principautés de la rive gauche du Rhin, le Palatinat, le Brisgau, le duché de Wurtemberg, le Margraviat de Bade, la Suisse et jusqu'en Piémont, ils attendaient, pour se concerter et s'organiser, le résultat des démarches tentées auprès des diffé-

rentes puissances par M. de Calonne, le chef de la diplomatie, le porte-paroles du comte d'Artois. Mais l'attitude de ces puissances ne répondait que très imparfaitement aux désirs dont M. de Calonne se faisait l'interprète remuant et infatué.

Au début, la Révolution avait eu un grand retentissement à l'étranger et y avait excité un réel enthousiasme, notamment dans certaines parties de l'Allemagne et de l'Italie.

Depuis, elle continuait d'être observée avec plus de curiosité que d'effroi par la majorité des cabinets étrangers. Bien qu'elle leur inspirât une défiance instinctive, les rois et les ministres dirigeants n'en saisissaient encore ni le caractère ni la portée.

Ils la regardaient comme une perturbation locale, sans extension probable à leurs propres États : seulement ils estimaient que cette crise allait paralyser la France, qu'elle la rendrait, pour longtemps peut-être, incapable de toute action au dehors, et ils supputaient les changements qu'un fait aussi grave apporterait à la balance des forces ; ils s'inquiétaient des modifications à prévoir, des nouvelles parties à jouer sur l'échiquier européen. L'éclipse de la France paraissait certaine : qu'aurait-on à y perdre, qu'aurait-on à y gagner ? Quelles précautions, quelles initiatives, quelles sûretés devait-on prendre en conséquence ?

Ces calculs, dénués de sentimentalité, étaient le thème des méditations ordinaires de la plupart des Cours. Mais les émigrés quittaient leur Patrie avec un tel bagage d'indignation et de chimériques espérances qu'ils ne pouvaient prévoir des dispositions aussi peu chevaleresques.

Le vicomte de Mirabeau fut un des premiers officiers qui abandonnèrent le sol de la Patrie. Le 3 août 1790, au soir, il empruntait à une ancienne terre le pseudonyme de vicomte de Beaumont, et partait en poste pour la frontière des Pays-Bas.

D'Espinchal, un des favoris du prince de Condé, a prétendu qu'il emportait 3 000 livres, puisées à la caisse de son régiment : ce larcin n'est pas prouvé ; mais si son portefeuille était dénué d'argent mal acquis, il ne renfermait assurément pas de congés en règle, soit de la part des autorités militaires, soit de celle de l'Assemblée.

A peine sorti de Paris, le vicomte s'aperçoit que ses décorations avaient cessé d'orner ses habits ; les serviteurs ayant dû par précaution les enlever avant le départ. Aussitôt il renvoie son postillon les chercher, et on ne reprend la route que dans la matinée du lendemain[1].

Pour ne pas attirer les regards, et dans la crainte perpétuelle d'être reconnu à chaque relai, il feint de dormir au fond de sa chaise. Enfin, il arrive au Quesnoy, une de ses anciennes garnisons : « sa hâte de quitter la France est si grande qu'il lance la voiture dans un mauvais chemin de traverse et se trouve en deux heures à l'abri de la curiosité et de la haine des patriotes ». Promptement les cocardes tricolores, passeport inévitable jusqu'à la frontière, sont arrachées du chapeau du postillon, et voilà notre député dans les Pays-Bas autrichiens. Mais là aussi les esprits sont en effervescence. Tout en gardant l'effroi des idées nouvelles de révolution et d'égalité, les sujets de l'empereur se révoltent contre leur souverain au sujet de leurs libertés nationales. Il existe un comité insurrectionnel, qui menace le nouveau réfugié d'arrestation et d'internement. En vain affirme-t-il qu'il traverse seulement le pays pour aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle, il allait être enfermé, lorsqu'un des membres du comité s'aperçoit qu'il n'est pas marqué de la petite vérole. Ce n'est donc pas le célèbre et dangereux tribun, mais son frère, royaliste, catholique,

1. Nous puisons ces détails dans l'étude de M. Léonce Pingaud sur les dernières campagnes de Mirabeau Cadet, *Revue de Paris* du 1er décembre 1902.

imbu de sages et traditionnels sentiments. La scène change aussitôt ; les compliments succèdent aux menaces, et cette fois, le vicomte, muni d'un laissez-passer bien en règle, reprend sa route avec sécurité.

A Saint-Trond, il éprouve encore quelques désagréments de la part du commandant de l'armée liégeoise. — C'était — raconte le voyageur, un ci-devant docteur en médecine, « qui tuera assurément moins de monde sous son nouveau costume que sous l'ancien ».

Les journaux jacobins de Paris apprennent bien vite le départ de leur fougueux ennemi, et la chronique de Paris du 10 août rapporte que M. de Riquetti est passé « chez l'étranger », avant l'échéance des lettres de change qu'il avait faites et qu'il était dans l'impossibilité de solder, que ses domestiques — restés sans un sou — ont fait main basse sur les brochures de sa composition et les ont vendues pour 5 louis, se trouvant dans la situation du valet de Don Juan lorsqu'à la scène finale du *Festin de Pierre,* il voit son maître atteint par le feu du ciel, et qu'il s'écrie si lamentablement « Mes gages ! » « Mes gages ! » Cependant le vicomte aussitôt arrivé à Aix-la-Chapelle le 15 août, songe à faire parvenir sa démission au président de l'Assemblée. « Je déclare et vous prie de déclarer que le premier « acte de liberté dont je jouis hors du royaume est de me « démettre du titre et des fonctions que les membres de la « noblesse du Limousin m'avaient fait l'honneur de me « confier, en me députant pour leur ordre aux États libres « et généraux du royaume. » Puis il ajoute une seconde lettre pour ses collègues qui est un acte d'accusation en règle contre les agissements de l'Assemblée, il fait remonter l'origine du mal à Necker « le jongleur genevois, plus agioteur encore en morale et en politique qu'en finances ».

« Nous avions, dit-il, une Constitution consolidée par 13 siècles de gloire et de prospérité. J'adjure les rentiers d'ouvrir les yeux et de dire si l'on peut attendre autre

chose que la banqueroute, la famine et la guerre civile de 83 républiques indépendantes, renfermant dans leur sein 44 000 fourmilières de petites associations armées.

« Quelle caste de sauvages a vu la cabane de son chef violée, souillée du sang de ses gardes fidèles sans se présenter pour la défendre. C'est ce qu'a fait l'Assemblée le 6 octobre.

« L'auteur exprime ensuite le vœu que les gouvernements de l'Europe opposent à la ligue révolutionnaire une sage confédération, pour rétablir la paix générale et la prospérité commune. C'est, dit-il en terminant, le vœu d'un vrai philosophe, d'un vrai citoyen, d'un vrai gentilhomme français. »

Le 26 août, un secrétaire donne lecture de ces deux écrits, mais le lendemain, le député Bouche demande que la discussion ne soit pas mentionnée au procès-verbal. Cet acte officiel ne doit pas être souillé par les lettres d'un homme qui s'est avili en fuyant sa patrie, qui ne connaît ni ne respecte les décrets de l'Assemblée. M. Goupil ajoute : « Ce serait beaucoup trop honorer l'auteur d'expressions si indécentes et pleines d'incivisme. »

Une brochure humoristique parue à Paris signale le départ de Boniface et s'en réjouit à sa manière. Elle est intitulée « Mort subite, testament et enterrement du Très Haut et Très Puissant Hercule-Achille Riquetti, vicomte de Mirabeau. Généralissime du ban et l'arrière-ban de la noblesse française ; sonneur en chef de la cloche qui fut le signal de la Saint-Barthélemy, frelon ordinaire du pouvoir législatif. Conservateur honoraire de la féodalité, etc., etc. »

Suivent ces oraisons funèbres : Riquetti n'est plus. Adieu les bourdonnements du plus sonore gosier de l'aristocratie.

*La France allait par lui se laisser gouverner.*
*Il eût anéanti tous les vastes projets*
*Par une parodie ou par quelques couplets.*

Puis le récit de la mort et de l'enterrement du susdit, avec le texte de son testament.

Il lègue ses saillies et sa renommée à son frère, dont le sens commun lui a toujours paru un peu lourd. Sur son cercueil on mettra une couronne de vicomte, un tire-bouchon, sa bonne épée et ses éperons de chevalier. Quant au mausolée, il représentera le défunt descendant en terre avec le sang-froid qui lui était ordinaire au sortir de table, et on écrira :

Ci-gît le jeune Mirabeau
Qui de son vivant fut apôtre
Ah! qu'il est bien dans ce tombeau
Pour son repos et pour le nôtre.

Le vicomte ne dut pas séjourner fort longtemps à Aix-la-Chapelle, sa présence n'y est guère signalée qu'autour du tapis vert ; vraisemblablement il s'y occupa plus encore de jeu que de politique. Nous le retrouvons promptement à Bruxelles, où le comte de Neuilly rapporte dans ses mémoires, qu'étant un soir au célèbre hôtel de la Charrue d'Or en compagnie de jeunes et fort gais militaires on se mit à chanter.

Le vicomte de Mirabeau improvisa sur le refrain d'une vieille chanson un couplet rempli d'esprit, de verve et surtout de gauloiserie.

C'est de Bruxelles également que le vicomte adressa à un éditeur parisien, Petit, rue Serpente, une réponse à un libellé intitulé : « Les Français à tous les peuples de l'Europe pour les inviter à suivre l'exemple de la France. »

Sous le titre de « Réflexions sur les déclamations des frères Prècheurs de la propagande *jacobiste et monarchiste*, il trace le tableau de l'état dans lequel la Révolution a mis son pays. Malgré l'allure sérieuse et le caractère politique de l'opuscule qui excluent le style habituellement

gai de l'auteur ; on retrouve encore parfois une phrase piquante.

Il prétend, par exemple, que « l'Assemblée porte des principes, comme un pommier porte des pommes, mais que l'arbre restera assurément un sauvageon ». Et il ajoute : « C'est en vain qu'il a plu aux représentants de la nation de décréter que naissent et meurent égaux, les fils de Turenne et de Cartouche, un Bourbon et un Barnave ! »

Il récapitule ainsi les éléments dont se compose actuellement le bonheur des Français : « *Liberté entière* », hors celle de faire quatre lieues sans passeport et sans être soupçonné, interrogé, visité, fouillé, souvent maltraité et retenu. Hors celle de disposer du produit de sa récolte, de le conserver, de faire en aucune manière le commerce, sous peine d'être massacré. — *Liberté entière* dans le culte. Chacun peut exercer la religion qui lui plaît, excepté celle dans laquelle il est né. Vous serez athée si vous voulez, n'importe, mais vous ne serez pas catholiques, apostoliques et romains. *Liberté entière* de prêcher la guerre civile et se moquer du roi, pourvu qu'on respecte M. Bailly et les Jacobins. Enfin *liberté entière* de faire tout ce que nos pères n'ont pas fait, pourvu que nous ne fassions rien de ce qu'ils ont fait.

La vie des Français à Bruxelles était alors douce et brillante. Cette période de début fut appelée « l'Émigration joyeuse ».

Presque tous étaient riches ou paraissaient l'être. Beaucoup confondaient l'exil avec un voyage d'agrément. On avait laissé sa fortune à son notaire, ou à Durvet, banquier de la Cour, ou à Finguerlin, banquier de Strasbourg, et on ne prenait qu'une somme suffisante pour une promenade de courte durée[1].

1. *Histoire des émigrés* de Forneron.

A la façon de Rivarol, qui devait profiter des circonstances pour se débarrasser de sa femme et partir avec Nanette, des couples illégitimes se formaient ; quelques grandes dames entraînaient leurs amants.

Le duc de Duras avait amené la comédienne Charlotte, qui tenait un salon d'hommes d'esprit.

Les exilés gémissaient sur les maux de la patrie en donnant de grands cercles, de fins soupers, des bals somptueux.

Cependant, le comte d'Artois, avant de se rendre à Turin près de son beau-père, avait, sur le conseil de Calonne, manifesté le désir de recruter une armée d'aristocrates, afin de constituer à l'étranger un corps régulier, commandé par le prince de Condé.

Le marquis de la Queuille avait été chargé de faire appel à toutes les bonnes volontés.

L'année suivante, l'obligation de prêter serment à la Constitution détermina un grand nombre d'officiers à quitter leurs régiments ; mais dès l'été de 1790 l'émigration devint une mode et même un point d'honneur, les femmes envoyaient des bonnets de nuit, des quenouilles, des poupées, aux indécis.

Naturellement le vicomte de Mirabeau se mit à la tête du mouvement militaire. Il fut le premier à lever une légion royaliste, dans laquelle vint se ranger une partie du régiment de Berwick irlandais, qui avait déjà quitté la France pour se rendre auprès des princes.

Cette troupe composée d'infanterie, de hussards et de hulans fut rapidement forte de 4 à 5 000 hommes et ne manqua jamais de recrues.

La cavalerie portait au shako une tête de mort blanche, large comme la main, avec deux os en croix, ce qui lui valut le surnom de « Hussards de la mort ».

La veste et la pelisse étaient noires avec brandebourgs blancs, la ceinture et le pantalon bleu de ciel ; les boutons

s'ornaient d'une fleur de lys en relief, avec cette fière devise « Honneur aux Preux! »

Son chef, « une masse de chair animée d'un courage admirable, » avait une réputation de bravoure bien établie.

Le grand Mirabeau lui-même rendait hommage à ces instincts belliqueux, dont il se reconnaissait dépourvu : « J'ai été, disait-il, provoqué en duel une cinquantaine de fois, j'ai refusé tous les cartels et j'ai bien fait, car sur tant de chances que j'aurais courues, j'en aurais à coup sûr attrapé une mauvaise. Je ne me bats jamais, et si quelque adversaire a la rage de tirer l'épée, je lui conseille d'aller trouver mon frère. Il a plus de surface que moi et ne demande qu'à se battre. »

Sans trêve, pendant deux années, du mois de septembre 1790 au mois de septembre 1792, époque de sa mort, le nouveau commandant n'aura plus qu'une pensée, un objectif, une volonté ardente : organiser, tenir en haleine, mener au combat sa légion.

Grâce à une correspondance inédite[1] écrite par le vicomte à quelques amis, et surtout à sa femme, nous pouvons suivre presque jour par jour le labeur physique de son existence errante, de même que les étapes successives, où son esprit s'enivrait d'illusions et d'ardeur, puis se trouvait ensuite en proie à l'amertume, à la colère, au découragement.

Sans cesse en relation avec les princes allemands, il cherche leur bienveillance, leur appui matériel et moral : « Je ne perds pas, disait-il, une occasion de chauffer mes indolents germains. »

Il se rend auprès des princes à Turin, à Worms, à Coblentz surtout, où par cinq fois il va exciter le zèle de ses chefs et demander des ordres et de l'argent.

1. L'auteur s'était rendu acquéreur de cette correspondance inédite, trouvée en Allemagne par MM. Charavey frères.

Chassé par les Bâlois, par l'évêque de Spire, par le prince de Hohenlohe, par le cardinal de Rohan, par toutes les populations enfin au milieu desquelles il établit ses quartiers, il fixe le plus souvent sa résidence à Ettenheim sur la grand'route d'Offenbourg à Fribourg. De là, il rayonne le long du Rhin, dans toute la forêt Noire, envoie sa femme en ambassade et se débat sans cesse dans le vide, faute de subsides et de direction.

---

## CHAPITRE II

### Consolations et espérances de l'exilé.

Sommaire : Réconciliation du ménage. — Laborieuse organisation des troupes de la légion. — Tentatives de reconnaissances en Alsace.

Mme de Mirabeau, accompagnée de sa famille et de son fils, avait fui la tourmente et, abandonnant la Bretagne, s'était réfugiée à Yverdun, petite ville du canton de Vaud, située dans une île formée par la Thiile, à l'endroit où ce cours d'eau se jette dans le lac de Neufchâtel.

La séparation de corps avait été prononcée à son bénéfice par un jugement du 18 mai 1781, et elle réclamait toujours vainement à son volage et prodigue époux un million de dommages pour « *aliénations et dégradations* ».

Probablement le malheur des temps, la tristesse de l'exil, les protestations de repentir; peut-être aussi la notoriété qu'avait prise le vicomte, dans le camp des hommes « pensant bien », avait adouci le cœur de la vicomtesse, et atténué les souvenirs orageux de la fugitive lune de miel. Les lettres du mari à la femme donnent une complète illusion de tendresse et de confiance : le plus fidèle des époux, le meilleur des pères ne saurait écrire à sa compagne avec plus d'abandon et même d'amour.

Il veut être tutoyé. « Ta lettre est toute bonne, toute charmante, toute toi, lui répond-il, tu es bien aimable

quand tu dis *tu*, mais un tantinet maussade quand tu dis *vous*. »

Et d'autres fois :

« On ne regrettera jamais à 15 ans sa maîtresse comme je regrette ma femme. Chaque jour me prouve davantage combien tu es nécessaire à mon bonheur, je suis tenté de dire que je ne puis vivre loin de toi, à moins d'être occupé par les coups de fusil. Je partage mon cœur comme Orosmane entre la guerre et toi.

« Fais prendre mon sabre aussitôt qu'il sera réparé, tu pourras être ainsi la gardienne des armes d'un preux chevalier. S'il n'était ton mari, tu te targuerais de la confiance, mais un époux, oh Dieu ! Il faudra que je me démarie pour n'être plus qu'amant. Je ne me flatte certes pas d'en avoir la tournure, cependant plus je m'interroge et plus je m'en trouve l'âme. Quoique tu fasses les honneurs de ma mauvaise tête à l'amour-propre, je sens que je suis bien comme M. de Boufflers, je ne connais que deux sortes d'amour, et ce n'est pas l'amour-propre que j'aime le mieux ; mais l'antithèse en ce genre ne serait pas aimable, car le contraire de propre est ordinairement maussade.

« J'ai lu dans ta lettre ce mot charmant : *Mon ami* ! seulement il faut l'y chercher, et je désire le trouver plus facilement dans ton cœur ; ne crois pas que tes faveurs feront un ingrat.

« Je signe : *ton ami*, plus que ton mari. J'ai pensé allonger de deux lettres ce mot souligné, mais cela ne va guère à mes 250 livres et à ta taille svelte. »

Il lui demande de venir le rejoindre :

« Viens, oh ma bien-aimée, viens que j'épanche dans ton sein mes inquiétudes, mon espoir, mes chagrins, que je partage les tiens, que je les allège, que je ne te quitte que pour la gloire. Ce sera encore pour toi, pour ton fils que je travaillerai. Adieu, ma chère et bonne amie, j'espère te voir bientôt, et mon cœur en tressaille !

« En tout, *fiat voluntas tua, in Ettenheim, sicut in Carlsruhe*, tu ordonneras, tu seras chez toi, tu prieras, et le reste se fera de moitié, depuis le point du jour jusqu'au soir, et si cela te convient, depuis le soir jusqu'au matin. Adieu, je t'aime et brûle de te le prouver. »

Elle ne vient pas :

« Je me proposais une nuit plus douce, » écrit-il tristement.

Mais la vicomtesse conserve une méfiance bien excusable : alors il lui adresse des reproches et des promesses, bien humblement, avec douceur et sentiment.

« Mon ange gardien, ma chère et bonne femme, pouvait se dispenser de me recommander tant de mots en *ance* : tempérance, abstinence, continence. Elle devrait seulement m'ordonner souvenance, et ses vues seraient remplies.

« Sois tranquille sur mes actions, mes paroles et mes omissions.

« J'ai fait un ferme propos, et ton cœur a reçu le serment de ma bouche ; tu peux, tu dois être tranquille.

« Adieu, point de jeu, point de vin, point de femmes, tu seras mon amie pour la vie, je suis heureux ainsi, et n'aimerai que toi, au lieu de tout cela, quoique tu ne me fournisses qu'un des articles, et encore à moitié.

« Adieu, je pense beaucoup, mais beaucoup et peut-être trop à toi, et je t'assure, car je ne puis séparer le moral du physique, que dans ce genre je me plais à être tourmenté.

« Aime-moi, c'est mon refrain habituel ! »

Quel amant pourrait plus chaleureusement exprimer sa flamme, quel mari saurait paraître plus sensuellement amoureux et plus galant ?

Le vicomte ne se montre pas moins bon père : son fils est l'objet de toute sa sollicitude, il s'inquiète pour lui, du froid, de la dentition, des engelures, de l'inoculation, que

l'on fait à tous les petits princes et qui n'a pas été encore administrée à cet enfant.

« Que mon fils ne mange que du sucre et pas de bonbons. Couvre-le de laine.

« La Providence veille sur cet enfant depuis sa naissance ; il me rendrait bien dévot si je n'avais le bonheur de croire.

« Je détesterais les hommes si j'en avais le temps, mais toi et mon fils, vous êtes de la race humaine et je leur pardonne en votre faveur.

« Victor est méchant, je suis enchanté, il y a trop de loups pour se faire mouton.

« Apprend-il surtout à dire le mot « aristocrates » ?

« Il aime les épées. Fais qu'il apprenne de bonne heure à s'en servir et qu'il n'ait ni la tournure d'un *jockey* ni celle d'un *caporal prussien.* »

La vieille bonne de cet enfant, Ninon, est très malade, il en est tout malheureux.

« Je sens toutes ses souffrances ! Je sais qu'elle supporte la douleur avec une grande douceur. C'est le véritable courage des femmes, et j'aime le courage. »

Puis, comme il devient nécessaire de lui trouver une suppléante, le vicomte se fait homme de ménage.

« J'ai ici ta bonne de Colmar, on la dit convenable, honnête, elle est couturière et coiffe un peu, mais ne sait pas les modes, il serait trop coûteux de te l'envoyer à l'essai. Si elle ne te convient pas tu l'expédieras aux moins de frais possible, elle m'a paru extrêmement gentille et bien élevée, elle ne m'a fait aucune objection sur tout ce que je lui ai dit, j'ai voulu parler gages à son père, il m'a répondu que tu jugerais au bout d'une année ce qu'elle méritait et que tu ferais alors prix avec elle. »

Tout irait ainsi pour le mieux dans le plus détestable des ménages si la question financière n'était une cause perpé-

tuelle de brouilles et de soucis. On sent la gêne, et les reproches s'en suivent; le manque de confiance dont se plaint le mari; les récriminations sur le passé, ou les inquiétudes pour l'avenir, qui hantent le cerveau de la mère et de l'épouse, servent de thème journalier à leur correspondance. Jusqu'en exil d'ailleurs le vicomte redoute les poursuites de ses créanciers de France.

Il est généralement optimiste et hâbleur, par hasard il se laisse aller aux lamentations.

« Point d'argent, nos bourses particulières épuisées. Oui, par ma foi de meilleures têtes que la mienne n'y tiendraient pas. »

Le plus souvent, il cherche à rassurer sa femme et surtout à l'attendrir.

« Je retiens ta bonne volonté et tes promesses pour des temps plus prospères, et je suis convaincu qu'alors, te prenant pour mon guide, nous pourrons, des débris de ma fortune, en faire une à mon fils. Tu diras peut-être encore que je vois tout en beau, mais c'est une suite de ma confiance en toi et de celle que tu peux avoir en mes promesses. »

La vicomtesse était assez avertie pour ne pas se laisser prendre complètement à une aussi belle rhétorique; cependant son zèle, pour la cause de son mari, l'emporte loin des rancunes et des considérations dictées par la jalousie ou l'intérêt; elle sacrifie généreusement sa tranquillité, ses habitudes, son amour du confortable.

Dans les premiers jours de juillet 1791, elle vient passer quelque temps à Ettenheim. De là, elle envoie à une de ses amies de France la lettre suivante, dont le brouillon nous a été conservé et qui donne une impression vraie, faisant tableau, de son existence en exil: « Je ne vous écris pas aussi souvent que je le voudrais, et cet aveu me mène à une réflexion morale d'un genre tout nouveau. Le temps se gaspille encore plus au sein de l'ennui qu'à celui du

plaisir. Ce n'est pas que je sois absolument sans occupation, car, selon la dénomination allemande, je suis ici Mme la générale, et ce n'est point du tout, ainsi qu'on pourrait le croire, le pendant de la place du barbier de l'Infante, un bénéfice sans charge. Mais la confiance extrême de M. de Mirabeau m'a appelée. Elle m'y croit nécessaire et cela me fixe près de lui. Quant aux désagréments de la charge, ils tiennent d'abord au local. Nous sommes dans un mauvais village, qui, cependant, est la ville capitale des petits États du prince de Rohan : ce souverain naguère embastillé, exilé, jadis ambassadeur, toujours intrigant, puis, enfin, législateur moderne, n'a pas précisément pris au milieu de ces vicissitudes le ton des princes de ce pays, mais il en est un peu la caricature, et la Cour qu'il tient ici vivifie un peu ce village.

« Mais nous qui nous tenons de côté, nous restons dans notre chaumière, qui, après le château, est cependant la plus belle du lieu. Trois petites chambres sans feu sont tout notre avoir ; l'une, qui sert d'intermédiaire entre nos logements, est le salon de compagnie, l'antichambre la salle d'assemblée, et comme grâce au peu de confiance que les soldats. hussards, chasseurs, cavaliers, volontaires (car qui dit légion dit tout cela), ont dans leurs officiers ; tout vient à M. de Mirabeau. J'ai le plaisir d'entendre parler tour à tour dans cette salle, allemand, italien, hongrois, esclavon, même hébreu, et jamais je ne fus aussi à portée de me figurer ce qu'était la construction de la tour de Babel.

« J'ai, pour me séparer de tout cela et pour m'isoler, une chambre de douze pieds de long sur huit de large, qui me sert de garde-robe, de cabinet de toilette, de boudoir ; une table, quatre chaises, une mauvaise commode et un assez mauvais lit décorent mon manoir. Et vous savez que jadis j'aimais mes aises.

« Je suis devenue la femme par excellence, je sacrifie

tout au devoir et je sais parfaitement m'ennuyer, sans en rien laisser apercevoir.

« Un dîner mauvais, et presque toujours avec des figures passantes, car nous sommes le petit cabaret du lieu, le prétendu château est la grande auberge ; un souper en tête-à-tête avec M. de Mirabeau, bien ennuyé, très las et qui a perdu la moitié de sa gaieté. Je ne lui en sais pas mauvais gré, il y a des moments où je le plains bien, et en vérité, il se comporte à merveille. Ceci demande explication : vous devez présumer qu'un corps formé par lui, dont tous les officiers lui doivent leur existence, lui est absolument dévoué. Eh bien, non, ma bonne amie. L'égoïsme, réduit en système, a fait partout de l'ingratitude le vice à la mode, et c'est ici tout comme chez nous.

« Il y a parmi ces Messieurs une légion de démons qui me détestent bien, que j'exècre encore mieux, qui en veulent à la gloire de M. de Mirabeau et lui envient la propriété que les princes lui ont donnée, celle que j'espère voir arriver à mon fils. Aussi je le défends comme une lionne et l'on me dit mauvaise tête.

« Heureusement, la grande majorité est honnête et ralliée à nous, nous ferons tête à l'orage. »

Suivent plusieurs commissions pour le paiement de dettes laissées en France, particulièrement à un M. du Plessis et à sa couturière.

Puis à la fin :

« Victor va à merveille, il est excessivement volontaire. Son père lui disait l'autre jour : je ne sais si tu auras mes qualités, mais tu as bien mes défauts.

« Adieu, je rabâche quand je parle de ce petit embryon, qu'on accuse extrêmement joli, et que je trouve beau comme l'amour. »

Depuis la réconciliation du ménage, le vicomte se plaisait à reconnaître le dévouement de sa femme, la sagacité de son esprit, la valeur de son intelligence et de son carac-

tère. Il la prenait sans cesse pour confidente de ses plans et de ses espérances et s'en servait même en qualité d'ambassadrice. Il l'appelle « son jockey diplomatique » en s'excusant de substituer ce titre à celui d'Excellence.

Il l'envoie à Vienne pour voir l'empereur et probablement quêter près de lui quelques subsides en faveur de la légion.

Le *Courrier de Strasbourg* parle de l'entrevue :

« La vicomtesse avait pris le pseudonyme de Kaunitz, Léopold lui dit : « Madame, lorsqu'on a un nom aussi « célèbre, il ne faut pas le couvrir d'un voile. »

Mais le journal ajoute qu'au point de vue sérieux, il ne fut pas donné de réponses positives.

Une autre fois, la vicomtesse est chargée de remettre cette lettre de créance au baron d'Andlau à Bellingen :

« Je vous envoie, mon cher collègue, Mme de Mirabeau, chargée de ma procuration et de ma confiance. Au premier coup d'œil, un pareil ambassadeur pourra vous étonner, mais j'espère que lorsque vous aurez causé avec elle, vous conviendrez qu'il est des femmes valant des hommes en affaires.

« Vous ne me soupçonnerez pas, j'espère, susceptible de prétention, ni d'aveuglement. — Je me trouve ici dans une crise qui ne pouvait ni se prévoir ni se calculer. »

« Vous avez été autrefois le premier à mettre Mme de Mirabeau dans nos confidences, il est vrai qu'il s'agissait alors de « faire des hommes », ce qui est bien de la compétence des femmes. Aujourd'hui il faut les placer et c'est ce que je viens vous demander. Je ne puis quitter la partie tant qu'elle est embarrassée et qu'il semble y avoir du danger pour les soldats dont le sort m'est confié. Nous sommes écrasés de retards et de frais. — Et la démagogie ne paierait pas tout cela !... Oh si bien, ou nous jouerons de malheur !... »

Puis, il explique que ses hommes sont arrêtés dans

leurs cantonnements, environnés de baïonnettes malveillantes et traités partout comme une troupe de brigands.

« Quand vous trouverez par trop ridicule, ajoute-t-il, qu'une femme soit chargée de pareilles missions, rappelez-vous que Madame fut la négociatrice de confiance de Louis le Grand, près de son frère Charles II et qu'elle échoua par l'indiscrétion du plus grand homme de ce siècle-là — de Turenne. Mon secret n'est pas si imposant, ma négociatrice n'est pas si grande dame, je ne suis point roi, quoique souverain détrôné ; mais j'ai tout lieu de croire que je réussirai mieux, puisque j'invoque votre appui. »

Le vicomte prenait son rôle tout à fait sérieusement et ce rôle était loin d'être toujours facile.

Apparemment un jour de querelle et de reproches, il écrit à sa femme :

« Je t'assure que je suis dans une position bien embarrassante. Tu me dis que tout passe comme un éclair dans mon âme et que je ne songe qu'au plaisir. Je cherche en effet le plaisir en te lisant, en t'écrivant, et ne pense d'ailleurs qu'à l'honneur et à la gloire. C'est ma seule passion ; si tu t'imagines que les inquiétudes continuelles, les traverses, les scélératesses auxquels je suis en butte, sont un choix dicté par l'extrême ardeur pour le plaisir, tu vois mal. »

Presque chaque lettre retrace les soucis que le chef de la légion éprouve pour fournir des armes à tout son monde, puis aussi des selles, des ceinturons, des pantalons de peau, même des boutons de cuivre. Malheureusement, — il l'avoue avec chagrin — « les ressourses de son génie ne sont pas la pierre philosophale ».

Quelques satisfactions bien éphémères et illusoires le consolent et lui rendent pour un temps du courage et des illusions.

Il est autorisé à former une compagnie, dite compagnie du comte de Provence, destinée à marcher la première

dans la légion — la propriété lui en est donnée avec survivance au profit de son fils, en même temps que toutes les prérogatives pouvant y être attachées.

Aussitôt sa correspondace change de ton, l'on y voit reparaître l'optimisme aveugle, si fréquent au sein des partis déchus.

Le vicomte « veut rentrer en France les armes à la main ». Il est d'une bonne foi parfaite, convaincu non seulement de la justesse de sa cause, mais aussi de la réussite complète et prochaine de ses plans.

« En haut de la montagne que nous avons à gravir est toujours le pays d'Eldorado, malheureusement les derniers échelons sont bien difficiles à atteindre. D'ailleurs, tout sera épine jusqu'à l'instant des coups de fusil, là seront les roses.

« J'habille, j'équipe, nous prenons couleur et figure. Il faut un point de ralliement pour les Français, qui ne se soucieraient pas de se ranger sous les aigles jaunes et noires. Je suis ainsi forcé de former une seconde compagnie de volontaires. Le prince m'a envoyé des gens, qui ne peuvent être ni soldats ni officiers. Il y a parmi eux des gentilshommes, mais pauvres et n'ayant pas servi. Le fond de cette compagnie est en ce moment assez drôle pour t'égayer, ce dont tu dois avoir besoin : un chanoine de Langres, un receveur général des finances, un moine de Marmoutier, un gentilhomme verrier, deux abbés, un aubergiste, un Auvergnat riche et deux conseillers du bailliage de Langres. J'oubliais un secrétaire du roi, qui m'arrive en ce moment. Tout veut entrer dans ma légion, et je suis le suzerain général. Il m'est aussi arrivé un jeune Breton, à la tête de cinq autres, qui sont de Rennes et de Vannes. Il a vendu ses effets et mangé son argent pour venir jusqu'ici. C'est un joli trait. »

Mirabeau saisit toutes les occasions d'entretenir chez ses soldats l'enthousiasme monarchique et l'ardeur guerrière.

Il passe à Salzbach, et à cent pas de la route se rend avec

ses soldats en pèlerinage à la place où est tombé Turenne.

« Mes grenadiers, écrit-il, ont aiguisé leurs sabres sur la pierre du monument, moi je l'ai baisée. »

Une autre fois, il reçoit de la main bienveillante d'un prélat un étendard blanc. Il le fait bénir dans la plaine de Waldenbourg et profite de cette pieuse cérémonie pour haranguer sa troupe et lui faire jurer de vivre et de mourir sous le drapeau de l'honneur.

La fête se termine par un *Te Deum*.

Voici la lettre de remerciement du vicomte : C'est une sorte de profession de foi écrite par le plus naïf et le plus convaincu des émigrés.

« Monsieur le Prélat,

« J'ai reçu avec toute la reconnaissance qu'elle devait inspirer l'offre obligeante que vous avez bien voulu nous faire. La légion que je commande a été formée pour servir la cause de Dieu et celle des rois. Elle est pénétrée de l'esprit de sa fondation, ce que vous faites pour elle sera mis au nombre des roses semées sur sa route, et nous conserverons pieusement un dépôt qui ne changera pas de destination. C'est la piété qui le confie à l'honneur.

« Je vous prie d'être l'interprète de ma reconnaissance auprès de tous les religieux qui composent votre abbaye et de croire qu'elle sera partagée par tous les bons Français.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« Le vicomte de Mirabeau,
« général colonel propriétaire
« de la légion de mon nom. »

Le général colonel avait la prétention d'entretenir une discipline extrêmement rigoureuse dans sa petite armée : sur ce chapitre, il ne plaisantait pas.

Un jour, une révolte éclate parmi les hommes, il y met

prompt et bon ordre, disant aux troupes : « J'ai vu fuir devant moi huit cents soldats coupables ; j'avais en main cette même épée, j'ai le même bras et la même énergie. Je viens ici de faire arrêter sur-le-champ vos camarades coupables, je les ai fait mettre aux fers, deux ont été bâtonnés aujourd'hui, d'autres le seront demain en parade. Grâce à ces mesures, écrit-il à sa femme, tout est rentré dans le calme. »

Naturellement, c'est lui qui donne le premier l'exemple du courage, d'un courage souvent inutile, qu'il pousse jusqu'à la témérité, presque jusqu'à la folie. — Il fait successivement trois reconnaissances en Alsace, sans ordre de ses chefs, sans mission, par besoin d'user de la bravoure, et de rompre avec la monotonie de cette vie de camp dont l'ennui et l'inaction le dévorent.

La troisième de ces équipées, qui ne précéda sa mort que de peu de jours, fut jugée fort sévèrement par le prince de Condé. Les deux premières, au contraire, ne lui valurent que des éloges.

Les soldats de troupe, qui composaient la légion étaient presque tous recrutés en Alsace (le vicomte a laissé un état des engagements contractés pour l'armée des princes, avec le nom des recruteurs et des principaux agents).

Il y avait ainsi des rapports constants entre les deux rives du Rhin et cela favorisait l'effervescence des esprits. A Strasbourg, à Colmar, les prêtres insermentés, et les moines excitaient la population contre les jacobins.

Quelques soldats de la légion Mirabeau se jetèrent au secours des royalistes dans cette dernière ville. Par trois rues différentes, une troupe arriva criant : A bas les jacobins ! A bas les commissaires ! La garde nationale la contint en attendant l'arrivée des bateliers qui, débouchant de la route de Mulhouse, fondirent sur les séditieux et les dispersèrent en un moment à coups de gaffe.

A l'instigation du prince de Broglie et de Rewbell, dé-

putés de la province, Mathieu Dumas, commissaire du roi en Alsace, accourut à Colmar et rétablit l'ordre.

Le vicomte prit une part plus active et personnelle à la seconde équipée.

Il la raconte lui-même en ces termes :

Ettenheim, 5 avril 1791.

« Il n'est sorte de moyens qu'on n'ait employés pour séduire nos gens. Un de ceux découverts dans les derniers complots était de leur dire : Vous serez sacrifiés un de ces jours ; M. de Mirabeau vous fera passer le Rhin, vous serez écharpés et il vous regardera faire. Quiconque me connaît n'eût pas été facilement trompé, néanmoins ma bonne tête travaillait.

« Avant-hier, nous eûmes la nouvelle certaine que 1 500 hommes de bonne volonté de la garnison de Strasbourg s'étaient offerts à venir nous couper les oreilles, et que la municipalité, sans avoir accepté l'offre officiellement, avait engagé le « club des amis de la Constitution » à encourager ces peu redoutables enfants perdus.

« Cela nécessitait quelques mesures, car je les crois bien fous. J'allai en conséquence dans les îles, afin de voir le lieu où il serait prudent d'établir des postes ou patrouilles, pour être averti en cas de débarquement. Je me suis mis dans un de ces petits bateaux à trois planches avec M. de Gouault, mon chasseur, et un homme du « Boulonnais » en uniforme, espérant qu'il servirait d'hameçon pour ses camarades. Arrivé dans l'île, je me suis avancé sur le gravier, je voyais mal la plage alsacienne, alors je me suis fait mener dans une île d'Alsace, puis avec MM. de Faure et de Montesson (officiers dans la légion) en Alsace même. Nous n'étions que quatre officiers et deux soldats ; plus M. Awell de grave mémoire, à qui j'ai donné plusieurs coups de coude, pour le faire ranger de devant moi. Nous avons mis pied à terre devant le corps de garde. La garde

du régiment de Saintonge l'avait abandonné et s'était enfuie dans les bois. Nous n'avions aucune arme ; nous avons attaché au corps de garde trois cocardes blanches ; nous avons rassuré les paysans, qui s'enfuyaient à l'aspect des « habits noirs ». Je leur ai demandé : Connaissez-vous la différence des causes que nous servons. Vos soldats tirent à 700 toises d'inutiles coups de fusil sur nous et peuvent tuer un malheureux passant ; nous, nous vous donnons pour boire, en venant chez vous sans armes. J'ai accompagné cette harangue d'un écu de six livres, en leur recommandant de boire à la santé du général vicomte de Mirabeau.

« A mon nom, ils se sont tous prosternés. J'ai cru que c'était comme devant l'ogre qu'on annonce aux petits enfants, et qu'ils étaient étonnés de trouver un bon homme, malgré ma réputation. Nous avons à la suite dansé un rondeau et nous nous sommes rembarqués. A peine étions-nous à cent pas du rivage que nous avons vu arriver les braves fuyards. On battait la générale, on sonnait le tocsin.

« Revenus à l'autre bord, j'ai dit à mes gens. Eh bien, mes amis, cela n'est pas si difficile. Vive notre général ! ont-ils crié. Je crois que je les mènerais en enfer.

« En me voyant en Alsace, tous avaient voulu passer ; déjà trois bateaux étaient démarrés, si bien que pour un peu je me serais trouvé prendre l'Alsace à moi tout seul. C'eût été assez joli.

« Si tu connaissais le local où nous avons été, tu ne concevrais pas la lâcheté de nos adversaires : un bois fourré vient jusqu'à quinze pas de la plage, ils pouvaient nous ajuster à plaisir.

« Au reste, MM. de Faure, Montesson, Gouault et le brave « Boulonnais » ont quitté ce poste il y a quinze jours, ils étaient à coup sûr pendus s'ils étaient pris. Ainsi que mon brave Awell, ils se sont tous conduits comme des

héros. Tu vas te récrier sur ma folie, mais les princes nous laissent manquer, et je vais leur déclarer bien positivement que trois jours avant que le prêt fasse défaut, j'entrerai en Alsace. Cette occasion leur prouvera que je ferai comme je l'ai dit. »

Deux autres lettres racontent à la vicomtesse un épisode moins périlleux.

Fribourg, 9 mars 1791.

« J'ai pour mission de te dire, sous le sceau du secret, que nous tenons ici sous notre garde et après l'expédition hasardeuse d'un brave homme envoyé, Mlle Théroigne de Méricourt, arrêtée en pays de Liège, ainsi que six des agents les plus zélés de la propagande. »

Puis le lendemain : « Notre dame est partie pour un château du Tyrol, où elle sera gardée ; on en tirera beaucoup d'aveux. Nous avons craint. Luckner est entreprenant, et nous avions des partisans à nos trousses. Nous voici déchargés de tout soin. Il faut maintenant dormir. »

Mais le sommeil lui-même n'est pas toujours possible : le vicomte cherchait la gloire, le succès de ses armes et de ses idées. Il tombe tout prosaïquement malade, d'une terrible attaque de choléra. Plus tard, il voulut l'attribuer à une criminelle tentative d'empoisonnement ; toujours est-il qu'il fut dangereusement atteint. « J'ai été attaqué à Fribourg, ma chère et bonne amie, d'un mal affreux, qu'il plaît aux docteurs d'appeler une colique bilieuse. J'ai beaucoup de vomissements et une souffrance, qui me laisse peu d'intervalles sans douleur, malgré l'attention qu'on a de faire de mon corps une boutique d'apothicaire.

« Je n'ai pas besoin de vivre, mais de me bien porter ! »

---

# CHAPITRE III

## Voyages incessants du général de Mirabeau.

Sommaire : Le vicomte de Mirabeau à Francfort pour le couronnement de l'empereur, puis en Suisse, à Chambéry et à Turin près le comte d'Artois. — Sa légion est chassée de Bâle et va momentanément à Fribourg en Brisgau. — Les frères de Louis XVI s'installent à Coblentz. — Le prince de Condé organise son armée à Worms.

Au début de son exil volontaire, un des premiers déplacements du vicomte le conduisit à Francfort pour assister au couronnement de l'empereur Léopold. Les fêtes avaient attiré quelques aristocrates. A la cérémonie du 4 octobre 1790 on en comptait 22. Le soir un banquet les réunit, de nombreuses santés furent portées à la française.

Le courrier de Paris, rendant compte de cette réunion, nous montre, naturellement avec une malveillance, toute politique, « Riquetti ivre de vin, et de cette gaieté qui animait Silène aux fêtes de Bacchus, buvant ironiquement à l'Assemblée du Manège, représentée par un pâté de grives sans pieds ni becs, puis excitant les convives, qui criaient comme des perdus en brandissant leurs épées : tue ! tue Barnave ! tue Lameth ! tue Chapelier ! tue Target, etc. ».

Le fait, quelle qu'en soit l'origine suspecte, n'a rien d'absolument invraisemblable.

Comme convive, le vicomte était depuis longtemps fort sujet à caution ; un bel esprit de sa légion ne s'était-il

pas lui-même permis ce couplet, sur l'air de la Rosière de Salency :

Le colonel nous promet bien
De nous mener droit en Champagne
Le colonel n'en fera rien
Il est en pays de cocagne.
L'horreur de l'eau, l'amour du vin
Le retiendront aux bords du Rhin.

Au lendemain du couronnement, le 6 octobre, le vicomte obtient une audience de l'empereur, qu'il raconte à sa femme en ces termes :

« J'ai eu aujourd'hui une conversation longue avec Sa Majesté. Il est impossible de se développer davantage et de paraître mieux intentionné. Il m'a parlé avec un grand sens. C'est un prince qui a beaucoup réfléchi, car sa conversation n'est qu'une analyse de réflexions. Je lui parlais de l'ingratitude, et je lui disais que toutes les fois que dans l'Assemblée, j'avais entendu un membre en dénoncer un autre, j'avais parié qu'il en avait reçu un bienfait et ne m'étais jamais trompé. Oh ! m'a-t-il répondu — vis-à-vis des princes, l'ingratitude est *légale*, mais vis-à-vis des particuliers c'est un vice hideux. — Je ne cite cela que comme une esquisse de sa manière de raisonner.

« En parlant de M. Necker, il me dit : « C'est le premier homme qui, après avoir abusé le peuple et l'avoir mis en insurrection, ait pu se tirer de ses pattes, lorsqu'il a été reconnu qu'il l'avait trompé.

« Messieurs les Allemands ont été un peu étonnés de me voir rester aussi longtemps dans son cabinet, et les révérences allaient jusqu'à terre en sortant. Ce soir l'impératrice me reçut publiquement avec la plus grande bonté. Elle me dit entre autres choses : « Vous êtes un bien « bon Français, et moi je ne suis pas une *Capet* mais une « bonne *Bourbon*. » J'ai vu aussi la reine de Naples, elle

ressemble à sa sœur (Marie-Antoinette) de façon à faire tressaillir un chevalier français ! »

« Tout va bien, sois en sûre. Je suis tranquille et heureux. J'ai vu deux Bourbons libres, le roi de Naples et l'impératrice, et j'ai eu des notions de bonheur prochain. J'avais grand besoin de cette compensation, car l'anniversaire du 6 octobre ne pouvait être pour moi un jour indifférent. »

Le vicomte se rend ensuite à Bruchsaal, dans les États du prince-évêque de Spire ; il y trouve la sympathie et l'accueil dus au plus dévoué des avocats : « Ce prince, dit-il, me traite d'une manière vraiment incroyable par sa recherche et sa honnêteté, il déteste bien cordialement l'Assemblée. »

Mirabeau, en effet, venait de rédiger un mémoire qui flattait les rancunes personnelles des princes contre la Révolution française, en prenant chaleureusement la défense de leurs intérêts.

Voici un passage de ce mémoire, envoyé très habilement à tous les dignitaires de l'empire :

« Parmi les décrets du 4 août, il y en avait un qui atteignait en raison de leurs droits en Alsace, en Franche-Comté et en Lorraine plusieurs princes ecclésiastiques et laïques de l'empire. Les députés du cercle du Haut-Rhin, assemblés à Francfort, prirent en janvier 1790 une *conclusion* portant que l'empereur et le corps germanique étaient requis d'accorder appui et protection aux États, à la noblesse et au clergé de l'empire, contre les actes de l'Assemblée nationale. Joseph II et le roi de Prusse accueillirent ces réclamations, les dédommagements offerts furent repoussés. C'était le rétablissement de leurs droits seigneuriaux que les princes allemands exigeaient. »

Le vicomte avait touché juste. Cette question de propriété en terre française prendra une grande importance, au premier rang de toutes les négociations entre puis-

sances, et demeurera une des principales causes de la lutte commune contre la Révolution.

Notre preux chevalier avait fort peu de goût pour le peuple suisse, qui professait l'amour farouche de la liberté et qui avait jadis si promptement renoncé aux vieilles traditions catholiques.

Il trouvait sa femme médiocrement en sûreté à Yverdun situé à deux lieues seulement du peuple « Tigre et singe » ; on y chante communément le « Ça ira, près des oreilles bienveillantes de l'autorité et l'on vit dans l'affreux voisinage de la patrie des Songes creux de Jean-Jacques et d'Arouet ; qui nous ont perdus ». Pourtant, il se voit forcé de traverser toute la petite République, afin de se rendre à Turin près du comte d'Artois.

Les perfectionnements du tourisme moderne n'avaient pas encore aplani les difficultés de la route, le vicomte d'autre part était trop étranger aux écrits et aux théories de Rousseau, il avait personnellement des goûts trop prosaïques pour goûter les beautés de la nature.

Aussi les routes de la Suisse lui semblent-elles fort dures.

Il maudit « un pays où l'on voyage comme des tortues. J'ai failli, dit-il, périr dans le lac de Genève. Après trois heures de lutte contre le vent, j'ai pu gagner l'autre rive, mais contre toute éventualité j'avais mis mes papiers dans mes pistolets ».

Comme tout bon aristocrate, il brûle Coppet. Il n'y a pas un Français, écrivait Gibbon à lord Sheffield qui voudrait mettre le pied chez M. Necker. Mme de Staël avait fait en octobre 1790 une visite à ses parents, elle fut peu charmée de ce séjour et ne chercha point à le trop prolonger. « On vit ici, gémissait-elle, dans une paix infernale ! » Mirabeau s'embarque le 10 novembre 1790 près de l'habitation du ministre ennemi, de celui qui avait inspiré cette boutade : « Il se gargarise de toutes les vertus, mais il n'en avale aucune.

« Je n'ai joui que de très loin, raconte le voyageur, du plaisir de voir le grand homme se promenant en manteau rouge sur la route.

« Comme je ressemble à Catinat, et ne rêve pas sans faire un plan de campagne, j'ai demandé au batelier, si c'était sa promenade favorite. Et sur l'affirmative, j'ai conçu un projet dont l'exécution serait sublime. Le voici : « Dieu garde le père de la Patrie qu'il passe par la tête de « quelques jeunes fols. » La rive opposée à celle de Coppet est celle de Savoie fort déserte de ce côté. Quatre personnes bien déterminées pourraient avoir un bateau placé en bas du chemin, y transporter le Genevois et sa progéniture, faire force de rames, quoiqu'il ne dût pas attendre grand secours de ses vassaux qui le détestent, le transporter sur la plage savoyarde, lui donner cent coups de bâton, autant de coups de fouet à sa chère fille, et puis lui livrer le bateau pour s'en retourner en ramant : petit essai, digne apprentissage d'un métier auquel la Providence l'avait destiné. Au reste, vous saurez que Mme de Staël est amoureuse d'un jeune Genevois effilé, qui ne lui rend pas même désir pour sentiment, et qui donne ses lettres à une petite marchande de modes, laquelle les communique à un Monsieur qui les rend publiques. Cet heureux mortel s'appelle *Calendrier*. Mais en voilà assez pour un sujet usé et aussi peu fait pour l'être. »

Le vicomte fait une courte halte à Genève près d'une cousine et de Mme de Monstiers-Mérinville, cette dernière lui sacrifie une grande réception chez le syndic pour rester quelques heures avec lui. « Il faut que tous les nobles baissent pavillon devant Mme de Mérinville, écrit-il à sa femme, elle ne compose pas avec la démocratie et veut absolument accoucher de cent mille hommes tout armés. Nous avons lu la *Lanterne Magique,* et nous avons été aristocrates, comme on ne l'est pas. »

« Mme de Mérinville prétend que la princesse d'Hénin

est *forcée* parce qu'elle est à *Lally*. Au sujet de M. Necker, un Anglais lui disait : « Il n'en faut plus parler, Madame, « il est mort pour la France ! — Monsieur, répondit-elle, « sous le règne de Charles II on parlait encore de Crom- « well en Angleterre ! »

Mirabeau annonce son départ pour Turin « à poste courante ». « Les princes m'attendent, ajoute-t-il, et veulent bien me désirer » ; mais son allure rapide est entravée dès Chambéry ; il est « pris dans une procédure criminelle, interrogé sept heures, et passe quinze heures près du lit d'un moribond, aussi scélérat que hideux ».

Le comte d'Artois lui fait parvenir l'ordre « de rester jusqu'à ce que le malade vécût, mourût ou parlât ». Mais celui-ci, répond Mirabeau « ne veut rien faire de tout cela qu'à demi. Je crois que, tout marchant à l'envers dans ce jour de régénération, c'est le diable qui s'est fait homme ».

Cette aventure est restée mystérieuse, il s'agissait probablement d'un abbé Dubois, qui aurait reçu 80 000 livres pour empoisonner le comte d'Artois et toute sa famille. On accusait Philippe d'Orléans d'avoir été l'instigateur de cette tentative d'assassinat ; le projet ayant échoué, les complices auraient fait périr l'abbé à son retour de Turin pour ensevelir avec lui toute trace du crime.

Quelle que soit l'origine, quelle qu'ait été la gravité de l'attentat, le vicomte, en arrivant dans la capitale de la Savoie, est mandé par ce malheureux, qui prétend vouloir lui faire une dernière révélation. Il reste de longues heures à son chevet, le soigne, l'interroge. L'autre souffre mille martyres, se convulse, vomit sans cesse. « Il m'envoya à la figure, écrit le vicomte, un verre d'eau qu'il avait gardé dans sa bouche. Je lui dis : Monsieur l'abbé, je ne crains pas d'être empoisonné par le souffle d'un scélérat, j'ai été seize mois membre de l'Assemblée nationale ! Son affaire me paraît du reste un tissu d'horreurs dont je ne puis qu'apercevoir le fil sans pouvoir le saisir. Ne parvenant

pas à le faire s'expliquer, j'ai eu vingt fois envie d'user d'un moyen violent dont je dois la connaissance à une anecdote qui m'a été contée dans mon enfance : un moine exhortait à la mort un criminel qui le repoussait, et détournait avec horreur les yeux du crucifix. Arrivé au pied de la potence, le moine impatienté et vigoureux lui dit : puisque tu ne veux pas voir dans ce Christ un Sauveur, vois y d'avance un juge sévère. Et il lui cassa la figure, d'un coup bien appliqué de ce crucifix de fer. La conversion fut subite, le supplicié se jeta à genoux et se confessa. Je crois que le moyen, bien qu'un peu violent, pourrait me réussir ; mais on dit déjà dans la ville que mon homme a été empoisonné par les aristocrates, il ne faut pas ajouter que son chef l'a achevé. *Tempo e galantuomo, semper dire la verita.*

« En attendant, je mène une vie de galérien, on m'interroge, on me suspecte, le Sénat veut savoir si je connais les relations du duc d'Orléans avec cet homme. Je réponds : j'ignore s'il en a eu, mais je suis convaincu seulement que les scélérats sont faits pour se convenir.

« On tient à connaître mes projets de voyage à Turin. Je ne cache rien, dis-je, ni mon nom, ni ma route ; je travaille de mon mieux à honorer l'un ; l'autre est celle de l'honneur. On a pu calculer que tôt ou tard j'irais porter mes hommages aux pieds des seuls princes du sang de mon roi, qui soient dignes d'en être et qui soient libres. Diverses circonstances ont retardé l'acquit de ce devoir, qui est celui de tout bon Français. Quant aux considérations pusillanimes, elles ne m'ont jamais arrêté. »

La présence du comte d'Artois à Turin causait à son beau-père les plus graves embarras et les émigrés étaient loin de se plaire dans cette ville comme à Londres ou à Bruxelles ; ils s'ennuyaient parmi cette société piémontaise, dont les mœurs ressemblaient si peu à celles de Versailles.

La galanterie était transformée en servitude idéale[1]. C'était la foire du Sigisbéisme : chacune avait son chacun avec des survivances et des demi-places. Le goût de ces habitudes compassées était choqué par la pétulance des jeunes Français, qui se souciaient fort peu du fatras puéril des sentimentalités laborieuses, et n'avaient aucune vocation pour les longs noviciats d'amour.

Mirabeau cadet arrive le 24 novembre 1790 au but de son voyage. Il écrit de suite à sa femme : « J'ai été reçu à merveille à l'Ancre d'Espérance. On trouve que je viens au bon moment, j'ai poussé à la roue, je crois les bases de la lutte extrêmement frêles ; mais il n'y a rien d'aisé que ce qui est impossible. On a établi un état, envoyé acheter des chevaux et on file la semaine prochaine ; cependant je doute encore, parce qu'il y a eu déjà bien de vaines alertes. On m'a pourtant donné parole, et j'y compte. Les prétentions de tous sont à l'infini ; pour moi, j'ai affiché que je voulais être soldat et rien autre chose.

« Les Français au nombre de 150 sont venus hier me voir en corps ; je suis le seul à qui l'on a fait cet honneur. Voici leur billet que je conserve comme un titre de famille : Les gentilshommes français, réfugiés à Turin, se sont présentés chez le vicomte de Mirabeau pour avoir l'honneur de saluer le chevalier de la noblesse ; les élégants, les Talmont, la Trémoïlle, Vaudreuil étaient de la partie. Je sais que les gentilshommes doivent me demander pour les conduire, ce que je ne ferai absolument pas, j'ai affiché que je voulais être un soldat. Je crois qu'on risque beaucoup et j'en suis si convaincu, que je viens de signer un acte pour me dépouiller de tout, et passer tout ce que je puis avoir, en cas de confiscation. On entrera en France par le Nord. Je suis porteur de bonnes intentions, de bonnes recommandations, de moyens infaillibles. On met bien de

1. Forneron, *Histoire des émigrés.*

la confiance en moi. Prions, afin que nous arrivions au port. »

Fidèle à sa mission, Boniface revient en toute hâte en Allemagne, mais il semble que ses idées se soient singulièrement modifiées en chemin. Il avait pris à Turin une attitude d'homme désintéressé, s'érigeant même en juge sévère des aspirations vaniteuses d'autrui.

En bien peu de jours, l'amour-propre naïf reprend le dessus et s'étale sans vergogne, dans le laisser-aller d'un nouvel entretien conjugal. Il écrit de Lausanne à la vicomtesse :

« Tranquillisez-vous sur les moyens et sur le succès. Souvenez-vous qu'il y a trois ans, je disais que si je ne croyais pas devenir maréchal de France à soixante ans je quitterais le service. J'étais loin de prévoir la passe où je me trouve et la situation où elle me laissera, si je ne rencontre ni balles ni boulets. En dépit des envieux, du destin et des démagogues, vous serez un jour Mme la maréchale. Quand j'ai dit quelque chose, cela a rarement manqué. En attendant, ameutez les gens honnêtes, électrisez les gens faibles, ce doit être le métier des dames ; nous, nous nous chargeons des scélérats. N'oublions pas deux devises de la chevalerie : « Courage, persévérance, gaillardise », et surtout « Dieu, l'honneur, le Roy, les Dames ! » C'est aux dames à nous aider dans ces circonstances épineuses. Promettez pour le retour et ça ira. »

Un nouveau souci l'attendait à son retour à Bâle ; il apprend qu'il est chassé de la ville par « un bel et bon décret du Sénat ». Lui-même nous en donne la raison : « On a prétendu que nous avions des intelligences avec l'empereur et que nous devions nous emparer de la ville. On hurle sans cesse : « Les aristocrates à la lan-« terne ».

« M. d'Herbigny, ingénieur en chef à Huningue, un démagogue outré, a eu l'impudence de venir *Aux Trois*

*Rois* » pour jouir du spectacle de voir déguerpir les soutiens de l'aristocratie, on lui a crié : « Les démagogues à la lanterne ! »

Non seulement la colère des soldats de la légion s'exhale de la sorte en cris séditieux, mais leur chef ne perd pas une si belle occasion de bravade et de persiflage. Il met en vers, sur l'air de la *Belle Bourbonnaise*, cet à-propos :

Dans Bâle, sotte ville,
Un Sénat imbécile,
Dans un accès de bile,
L'autre jour décréta !
Ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah !

Que loin de ses murailles
Tout étranger s'en aille,
Et la vile canaille
Seule y demeurera !
Ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah !

Enfin, les troupes du vicomte obtiennent l'autorisation de se cantonner dans le margraviat de Bade et autour de Fribourg, fief de l'empereur d'Autriche, gouverné par un bailli.

La politique européenne était en voie de transformation. La fuite et l'arrestation de la famille royale à Varennes avaient causé en Europe une profonde stupeur.

A l'exception du roi d'Angleterre, les souverains semblaient disposés à une œuvre commune pour sauver la monarchie française.

Aux conférences qui eurent lieu à Pilnitz en août 1791, on devait arrêter un plan de campagne. Mais le résultat ne fut pas concluant, le projet resta vague, suffisant pour exaspérer les jacobins et pour exalter les aristocrates ; nul au profit d'un secours sérieux, prompt, décisif.

Le comte d'Artois eut la maladresse de s'imposer en tiers dans les entrevues ; il contribua à brouiller les cartes.

son zèle excita pourtant l'admiration des Français réfugiés en Allemagne : il donnait ainsi un gage de zèle et d'activité aux émigrés qui lui avaient tant reproché son inaction. Le vicomte lui-même ne s'était-il pas permis d'écrire dans un jour de mécontentement : « Le malheureux reste à Venise, quoi qu'on puisse faire et dire. Il ne calcule pas que lorsque le Grand Henri a donné matière au neuvième chant de *la Henriade*, il avait fourni celle des huit premiers, et que lorsque l'armée d'Annibal se perdit dans les délices de Capoue, elle s'était immortalisée par les batailles de Cannes et de Trasimène. Qu'a-t-il fait pour se reposer ? On l'a envoyé pour se perdre et nous aussi. »

Le second frère du roi mit au comble la joie des aristocrates en venant s'installer à Coblentz, au château de Schonbornlust, prêté par l'électeur de Trèves.

Le comte de Provence le rejoignit le 7 juillet, mais il fut moins chaleureusement accueilli. « Le comte d'Artois est un pur, disait Monsieur avec aigreur, moi je ne le suis pas. »

Ni l'un ni l'autre des frères du roi ne prétendaient sacrifier ses goûts et ses habitudes.

Avec un égoïsme plein d'inconscience, chacun s'organisait un fantôme de Cour, où ne manquaient ni la favorite ni la troupe de courtisans.

Tous les soirs, il y avait réunion chez Mme de Balbi ; elle avait été nommée dame d'atours de Madame, en remplacement de la duchesse de Lesparre et, non satisfaite de son rang de maîtresse en titre du comte de Provence, elle passait pour accueillir les soins du comte de Jaucourt. « Ce Jaucourt, disait notre vicomte, a accaparé Monsieur par le canal de Mme de Balbi, c'est une voie un peu sale ». Elle n'était guère bonne ni populaire, se mêlait trop de politique, mais avait un esprit d'enfer. Sa conduite scandaleuse lui avait fait fermer les salons de Hollande et

d'Angleterre. Monsieur se rendait toujours après dîner chez son amie, il s'asseyait en face de la cheminée, contait des anecdotes en jouant avec sa canne, qu'il aimait à glisser dans son soulier ; parfois il provoquait les conversations politiques, ou encore, organisait de petits jeux d'esprit. On rencontrait là le comte de Jaucourt, bien entendu ; puis le maréchal de Castries, le duc d'Avaray, le duc de La Châtre, le duc de Cramont, MM. de Vergennes, Cazalès et Mesnard.

La comtesse d'Artois était repartie pour Turin, mais elle était remplacée auprès du comte par la charmante comtesse de Polastron, belle-sœur de Mme de Polignac. Jolie, triste, d'une langueur touchante, elle tenait une Cour rivale de celle de Mme de Balbi, dont elle différait totalement par le caractère et les sentiments.

Entre les deux salons, ce n'étaient que commérages et jalousies. Le comte d'Artois donnait également rendez-vous à ses amis personnels chez Mme de Polastron : on y voyait surtout les joyeux frères d'Escars, le baron de Roll, Conzié, évêque d'Arras. Le comte d'Artois, disait-on, confie les soins de sa politique à Calonne, de l'organisation militaire à Mirabeau le jeune, des intrigues à Conzié et à M. de Vaudreuil.

Les princes ne s'accordaient entre eux que lorsqu'il s'agissait de blâmer leur aîné, le malheureux roi.

Les seigneurs de moindre importance se retrouvaient dans les salles des Trois-Couronnes, du Sauvage ou de l'Empereur romain.

On devisait sur les événements du jour, on allait cavalcader autour de la place Clément. Les heures de découragement et de misère n'avaient pas encore sonné.

C'était une vie de fêtes et d'illusions, dans laquelle on se plaisait à faire assaut d'esprit.

Il nous est resté, grâce à l'Almanach des Émigrants, édité en volume à l'Imprimerie des princes, un spécimen

fort curieux de la littérature à la mode, remplie de gaieté, de frivolité, d'illusions, de rodomontades, avec parfois une pointe de sentiment. C'est bien le journal du chevalier français, à la manière du vicomte, posant en principe que « l'aristocratie est un baptême ». Le volume a pour épigraphe :

Jeunes héros, volez où l'amour vous appelle,
Vengez Dieu, les autels, la noblesse et les lys;
De tous les scélérats purgez votre pays
Et revenez brillants d'une gloire immortelle!

Les membres de l'Assemblée du côté gauche, Bailly et sa femme (surnommés Coco et Cocotte), Mme de Staël, y sont particulièrement tournés en ridicule au milieu de chansons, d'épigrammes, de pots pourris satiriques.

On trouve souvent des romances plaintives : une épître de Louis XVI à sa noblesse, un refrain « A tes pleurs, reine chérie, que ne puis-je mettre fin », sur l'air « Que ne suis-je la fougère » ou encore « Quand le comte d'Artois viendra », sur l'air « Quand le bien-aimé reviendra ».

Puis à côté, les stances d'une femme qui a perdu son amant parce qu'il était démocrate.

Cesse de régner sur ma vie
Tu n'es plus digne de mon cœur,
Ta fatale démocratie
A mis un terme à mon bonheur.

Enfin une chanson sur le cheval blanc de Lafayette, faisant allusion à la conduite du général les 5 et 6 octobre. Air : « L'avez-vous vu, mon bien-aimé. »

Le connais-tu le cheval blanc
Que monte Lafayette
Qu'il connaît bien du commandant
La bravoure discrète;
Quand il faut voler au combat,
Doucement il presse le pas.

Et le héros,
Ceint des pavots
Qu'il cueillit à Versailles,
Précisément
Vient au moment
Où finit la bataille.

Avec leurs petits airs vieillots, leurs allures de jeux d'esprit militaires ou de bergeries politiques, tous ces vers sentent bien leur XVIII^e siècle ; la chanson suivante nous semble infiniment moins démodée, bien que le renchérissement des choses en ait quelque peu altéré le refrain :

Pour les dix-huit francs qu'on lui donne,
Plus d'un député déraisonne
A tous moments.
Dans ce Sénat que va-t-il faire?
Il va gagner à l'ordinaire
Ses dix-huit francs.

La muse des aristocrates se taisait souvent pour laisser place aux anecdotes en prose.

On racontait que Mme de Staël disait modestement que tous les ouvrages de son père étaient immortels. « Ah ! Madame, s'écria un jeune homme en la fixant, c'est impossible, car j'en connais de bien fragiles ! »

Une autre fois, ce placard humoristique réjouissait les passants :

« THÉATRE DU MANÈGE

« On annonce que la clôture de ce spectacle se fera incessamment par *La France sauvée,* tragédie en 5 actes de MM. d'Artois et Condé.

« Cette pièce sera suivie des *Émigrés à Paris,* opéra-comique en un acte, paroles du vicomte de Mirabeau, musique de Bouillé.

« Le spectacle sera terminé par un charmant ballet de la composition de Bender, dans lequel M. de Beauharnais et autres danseurs de même force exécuteront les pas les plus difficiles. Plusieurs puissances étrangères doivent honorer ce spectacle de leur présence. La livrée n'entrera pas, même en payant. »

A côté de ces jeux d'esprit, frivoles et sans portée, il y avait un journal sérieux, dans lequel écrivit Suleau pendant les quelques séjours qu'il fit à Coblentz.

Un de ses articles, composé en novembre 1791, est comme le miroir des vœux, des espérances et des antipathies de l'émigration.

L'auteur y fait appel aux souverains étrangers pour les engager à protester contre la Constitution. « Il faut tarir le torrent dans sa source. »

La contre-Révolution ne lui semble faire aucun doute. il se préoccupe seulement de la manière dont il faudra ensuite gouverner.

Le jacobinisme lui paraît une maladie passagère, « une orgie dont le dégoût et le ridicule feront justice », mais ce qu'il redoute, « c'est une monarchie à l'anglaise : le roi automate, les deux Chambres, le clergé politiquement écrasé, la noblesse anéantie pour l'avantage de quelques chefs qui sacrifient leurs ordres, le tiers État plus opprimé, plus foulé, que par les vexations des anciens ministres et les rapines des gens de Cour. C'est le système le plus terrible, le plus avilissant, le plus désastreux de toutes les aristocraties. »

Suleau semble demander aux puissances un appui moral, plutôt qu'une intervention armée ; il voudrait un revirement doux et paisible de l'opinion publique, il loue les princes émigrés d'attendre encore pour mettre en mouvement « ces cohortes innombrables de sujets vaillants et fidèles, qui les environnent et qui représentent une force urabondante, pour subjuguer les factieux ».

Il se figure que « les princes ont reçu la soumission des braves légions de l'intérieur, dont le repentir semble avoir doublé le courage ». Il promet « pardon et oubli pour les égarés ». Sauf quelques rigueurs exemplaires. « Tu seras donc pendu, malheureux Lafayette! Pendu également, Philippe-Égalité ! »

M. de Fersen, dont toutes les pensées allaient vers la malheureuse reine, jugeait bien autrement les choses.

Il rapporte que « le rassemblement à Coblentz est énorme et effrayant, les intrigues qui se forgent absolument diaboliques. Rien n'est secret, tout le monde veut tout savoir, les folies que ces gens peuvent faire sont incalculables. La ville fourmille d'envieux et d'oisifs dont l'unique métier est de dénigrer. Le nombre des dames et des mirliflores augmente sans cesse. C'est la cour du roi Pétaud, ajoutait le vicomte, il y a là l'état-major d'une troupe de huit mille hommes. »

En effet, l'armée en formation donnait le spectacle d'une bizarre réunion. Il y avait d'anciens officiers, des magistrats, des bourgeois même, qui s'étaient associés à la cause, soit par vanité, soit par conviction. On les rencontrait par la ville, le fusil sur l'épaule ou pansant leurs chevaux. Malgré les grands principes dont ils se targuaient, la plupart étaient fort libertins. Boniface, qui ne saurait être accusé de malveillance à leur égard, mais qui avait le don de trouver toujours heureusement, ce que de nos jours nous appelons « la formule », écrivait :

« Ici, il y a une Cour sans roi, une armée sans soldats, un état-major sans armée, des artilleurs sans canon, un Conseil sans tête, des Parlements sans magistrats, et pour les spectateurs, beaucoup d'ennui sans plaisir. »

Le jeu était une des plaies de cette vie d'attente, d'ennui et d'oisiveté, il fallait même chasser parfois du fantôme d'armée les gentilshommes trop chargés de dettes d'honneur.

L'électeur de Trèves délivrait des lettres de cachet et on

était bel et bien enfermé dans la forteresse ou les prisons de Coblentz.

Les princes allemands se montraient également très rigides observateurs de la loi contre le duel.

« Nous avons pour ce fait, écrit le vicomte, trois officiers très braves et qui nous étaient indispensables sous les arrêts du bailli de Lorrach. M. Leclerc a été tué en duel. On a eu pitié de son fils, et bien qu'il n'ait que neuf ans, on l'a nommé sous-lieutenant dans la légion des princes. »

Autour du prince de Condé, tout était plus sérieux et militaire : à Worms, les aristocrates français méritaient bien le surnom d'*Émigration armée*. Un nouveau corps de trois cents nobles fut organisé par le comte de Bussy et prit le titre de *Chevaliers de la Couronne*. Après le 10 août, un nombre considérable d'anciens officiers devait encore venir le grossir.

Dès la fin de décembre 1791, Condé avait autour de lui trois mille gentilshommes ; les soldats supportaient gaiement les privations, et ceux qui tombaient par trop dans la misère, acceptaient seulement les subsides des princes : 45 francs par mois pour les compagnies à pied, 75 francs pour celles à cheval.

Mais les magistrats de Worms, craignant les ressentiments des révolutionnaires demandèrent à Condé de quitter le pays. Il alla se fixer dans la petite principauté d'Ettenheim, appartenant au prince de Rohan, évêque de Strasbourg. Il y passa l'hiver 1791-1792, puis au printemps il porta ses cantonnements à Bingen sur le Rhin, entre Mayence et Coblentz.

Ainsi que les deux autres princes, Condé avait une compagne d'exil, mais on lui accordait le titre et le rang d'épouse non reconnue. La séduisante Mme de Monaco avait encore grand air et était restée belle, malgré ses quarante ans. On ne pouvait, dit Goëthe dans la campagne de France, rien voir de plus gracieux que cette blonde vive,

fine et charmante, elle était bonne et dévouée et ne tarda pas à vendre ses diamants et son argenterie pour payer les fournisseurs de l'armée. Depuis longtemps, elle vivait séparée de son mari et s'était attachée au prince de Condé.

Les principaux officiers étaient fort heureux d'être présentés à la princesse de Monaco. Ils allaient aussi faire leur cour à la fille de leur chef ; la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon [1].

On la surnommait « la belle Condé » ou encore « la déesse blanche à face ronde » et on ajoutait « ses passions généreuses illuminent sa beauté. C'est une des femmes les plus exquises de ce monde qui s'effondre ».

Le poète Dorat lui avait dédié ces vers :

Fille du Styx, que le temps se repose
Et qu'il s'endorme au bruit de vos fuseaux.
Hébé Bourbon est du sang des héros
Et le laurier doit garantir la rose.

Le vicomte de Mirabeau était en relations constantes avec cette princesse ; il aimait à échanger avec elle ses vues et ses espérances. « Qu'elle est bonne, écrivait-il. Elle aime tant son père. Ah ! qu'elle est digne du nom de vraie Bourbon. »

Il fit connaissance du duc d'Enghien de façon assez singulière.

« L'autre jour, conte-t-il à sa femme, je rencontre ce jeune prince à Payerne. Il arrive avant les autres, entre dans la cuisine où j'étais et me souhaite le bonjour. Je ne le reconnais pas et veux l'embrasser, croyant embrasser M. d'Autheuil. Il s'y prête de la meilleure grâce du monde, en me disant : comment M. de Mirabeau ne me reconnaît pas, le sixième aristocrate du royaume ! Je réfléchis un moment, imaginant qu'il comptait le roi. Il reprend : le

1. Forneron, *Histoire des émigrés.*

comte d'Artois, ses deux enfants, mon grand-père, mon père et moi. »

Et voici comment, à l'armée des aristocrates, le pauvre Louis XVI, et même le comte de Provence étaient cavalièrement reniés.

La correspondance de Boniface nous met également au courant de plusieurs visites qui lui causèrent beaucoup d'orgueil et de joie.

« Le fameux Burke est venu me voir : il m'a dit les choses les plus flatteuses ; il a prétendu que je soutiendrai de l'épée, comme il fait de la plume la cause de la monarchie. »

« Cazalès a passé par ici, nous nous sommes embrassés ; seulement il réclame des États Généraux, et moi, je veux un roi ! »

En octobre, il saisit au passage l'abbé Maury, qui avait quitté Paris après la clôture de l'Assemblée constituante, arrivait de Bruxelles, et se rendait à Rome, où Pie VI l'avait nommé évêque de Nicée *In partibus*. Il fut chargé dans la suite de représenter le Pape à la diète assemblée à Francfort pour l'élection du successeur de Léopold.

Voici comment le vicomte parle de son ancien collègue :

« L'abbé Maury marche de triomphes en triomphes, il est partout ce qu'il doit être et c'est à Rome qu'il trouvera la fin de son apothéose. Il dîne dimanche à Bruchsaal, et l'apparition de quelques jolies femmes ne nuira pas à la réception que lui prépare le bon évêque de Spire. Il est toujours le même, gai, aimable et éloquent. Il ne s'enivre pas d'encens, mais bien de sensibilité. Le Pape l'attend, et il ne peut quitter le chemin de l'honneur. Il ne s'en est écarté que de quelques lieues : c'était pour aller faire sa cour au prince de Condé ; l'erreur est pardonnable.

« Il dit que l'Assemblée nationale actuelle n'a pas la faveur populaire, parce que nous étions des scélérats et qu'eux sont de la canaille. Selon lui ce n'est pas la même chose. »

---

# CHAPITRE IV

## Difficultés matérielles et morales qui paralysent le chef de la Légion.

Sommaire : Lois contre les émigrés. — Décret spécial contre le vicomte de Mirabeau. — Le *Courrier de Strasbourg* juge sévèrement les soldats de la Légion.

L'Assemblée n'avait cessé, depuis le départ des aristocrates, de jeter des regards de haine au delà de la frontière. Dans la séance du 28 février 1791, Le Chapelier avait présenté un rapport, qu'il déclarait lui-même contraire à la Constitution, et le grand Mirabeau, malgré les clameurs de l'extrême gauche et celles des tribunes, avait combattu l'idée de faire une loi de principes sur l'émigration. L'affaire avait ainsi été réservée.

Malgré cela, l'Assemblée décidait le 1er mars que le comité des finances aurait mission de présenter, le 6 mars, la radiation des fonctionnaires publics ou pensionnaires de la nation, absents du royaume.

Le 9 juillet, elle décrétait que tout Français hors du royaume, qui ne sera pas rentré dans le délai d'un mois, sera soumis à une triple imposition, par addition au rôle de 1791, sauf à prendre des mesures ultérieures, dans le cas d'une invasion sur le territoire français.

Le 1er août un nouveau décret réglait les détails d'exécution de la mesure précédente,

Mais, le 14 septembre, une amnistie générale, fort tem-

poraire, détruisit toute la procédure, pour célébrer dans la paix et la concorde l'achèvement de la Constitution et son acceptation par le roi.

Cette trève ne pouvait pas être de longue durée ; dès le 8 novembre, un nouveau décret paraît contre les émigrés, punissant de mort ceux qui ne seraient pas rentrés le 1er janvier 1792.

Ensuite, Carnot propose de décider qu'il y a lieu à accusation :

1° Contre les princes français sans exception ;

2° Contre plusieurs personnes, notoirement connues comme chefs de rassemblement, en particulier contre Mirabeau cadet, Calonne et le cardinal de Rohan.

Le roi met son veto à ce décret, on l'accuse aussitôt de connivence avec les émigrés.

Le vicomte de Mirabeau rédige alors cette réponse aux députés :

« Messieurs,

« J'ai éprouvé une satisfaction bien vive lorsque parmi les projets de décret, qui vous furent présentés lors de la discussion sur les émigrants, je vis mon nom inscrit parmi ceux désignés plus spécialement, comme étant les défenseurs de l'autel et du trône. Ma joie fut de courte durée. Je vis à la lecture du décret que vous rendîtes, que vous n'aviez décerné que des honneurs généraux, et que j'étais confondu dans la foule des Français expatriés. La place est assez belle, mais l'ambition est naturelle à l'homme et le premier aperçu de grandeur, qui m'avait été présenté, avait laissé du vide dans mon cœur.

« Mais la conviction où je suis, qu'il ne faut qu'éclairer votre justice pour obtenir ce qui fait aujourd'hui l'objet de mes plus ardents désirs, m'engage à vous présenter avec confiance les titres sur lesquels je fonde mon espoir.

Ennemis de ma Patrie et de mon Roi,
Je fus votre ennemi même avant que de naître,
Et je le fus encor quand je me pus connaître.
Et l'inclination n'a jamais démenti,
Ce sang, qui m'avait fait de contraire parti.
Autant que je l'ai pu, les effets l'ont suivi.

« J'ai été reçu dès le berceau chevalier de Malte, et mes parents jurèrent pour moi que je vivrais et mourrais noble et chevalier.

« J'ai ratifié cet engagement, et je le remplirai à l'avenir, comme je me flatte de l'avoir rempli jusqu'à ce moment. Dès que j'ai pu connaître la valeur d'un serment, j'ai juré fidélité et obéissance aveugle à mon souverain. Je suis entré à son service, et j'ai toujours protesté hautement que mon bras et toutes mes facultés morales et physiques appartenaient à mon roi. Je n'excepterai jamais que le crime et il était incapable de me le commander.

« On ne séparait pas alors la nation ni la loi de leur représentant et dépositaire. Je m'honore d'avoir servi à la fois ma patrie et mon roi, d'avoir répandu mon sang pour eux, d'avoir guidé dans la route de l'honneur le corps dont on avait daigné me confier le commandement. Longtemps il resta fidèle. Entraîné aujourd'hui par tous les genres de séductions, il suivit le torrent. Je me flattai un moment de le tirer de son égarement, mais des soldats qui avaient oublié leur serment méconnurent la voix de leurs chefs. Je leur enlevai leurs insignes, souillées par leur rébellion. Emprisonné par un peuple trompé, je gardai, au milieu de ses menaces et de ses mauvais traitements, l'attitude de l'honneur outragé.

« Telle fut ma carrière militaire en France.

« Chaque pas y fut marqué au coin de la fidélité la plus scrupuleuse à mes devoirs et à mon roi, et du mépris le plus prononcé pour le prétendu Sénat, qui a bouleversé ma patrie, détrôné mon souverain, et qui pour ajouter

l'insulte à l'outrage, lui fait jouer le rôle d'un roi constitutionnel.

« Ma carrière politique offrira des titres plus importants :

« Député par la noblesse du Haut-Limousin, aux États libres et généraux de France, j'eus le bonheur de distinguer dès notre réunion de Versailles les projets odieux formés par une secte ennemie des cultes et des rois. Ceux qui pensaient comme moi obtinrent dans la Chambre de la noblesse une majorité, que malheureusement la faiblesse leur disputait, plus encore que la scélératesse.

« Je n'ignore pas que la ligue des méchants et des sots a calomnié depuis notre fermeté, et voudrait rejeter les torts de la faiblesse, sur ceux de l'opiniâtreté. Mais je m'honorerai toujours d'avoir été du nombre de ces prétendus opiniâtres, et je rappellerai à mes collègues, que j'eusse obtenu dès lors les honneurs de la censure, si l'usage en eût existé, pour avoir rappelé, au moment où l'on ouvrait l'avis de céder sur quelques points aux volontés du Tiers Ordre, le mot plein de sens et de noblesse de Louis de Bourbon, président de la noblesse aux États de 1383. « Je « connais les mœurs des Vilains : Oignez-les, ils vous poi- « gnent. Poignez-les, ils vous oignent. » J'ajoutai avec douleur : Vous les oignez, Messieurs, ils vous poindront, et ma prophétie ne s'est malheureusement que trop vérifiée.

« A l'époque désastreuse, où l'on vit le clergé et la noblesse descendus dans le précipice creusé sous leurs pas, je versai des larmes de fureur, je proposai de monter à cheval pour n'en plus descendre. Mon avis ne fut pas adopté, et je m'éloignai de cette fatale demeure. J'envoyai ma démission à mes commettants, seuls compétents. Ce ne fut que sur leur ordre positif et sur le reproche mal fondé, j'ose le dire, qu'ils me firent, que je ne répondais pas à leur confiance, que j'allai siéger au sein de l'Assemblée nationale.

« Bientôt la révolution arma tout ce qui avait intérêt au désordre, et désarma tout ce qui aurait dû s'y opposer.

« Tirons un rideau sur les scènes d'horreur qui se sont succédé. Je n'ai point prétendu faire ici l'histoire de la Révolution.

« Obligé de lutter continuellement contre les efforts des scélérats et des gens sans couleur plus méprisables encore, j'ai élevé la voix plutôt en faveur des hommes que des choses ; car nul ne pouvait opposer une digue au torrent impétueux, qui dévastait ma patrie. On ne pouvait qu'attendre le moment favorable, pour présenter une planche secourable au malheureux naufragé. Je défendis les braves et vertueux magistrats bretons, victimes de leur fidélité à leurs principes et à leur roi. Je dénoncai les brigandages commis dans plusieurs provinces. Je fis plus : je désignai les chefs des brigands, au milieu même de l'Assemblée. Je cherchai à coaliser les gens honnêtes ; j'eus l'honneur de les rassembler chez moi, où fut signée la déclaration d'une partie du clergé et de la noblesse, relative à la religion.

« J'ai été en butte aux menaces continuelles de la canaille soudoyée, qu'on appelait le peuple parisien. J'ai été menacé, poursuivi, injurié, frappé, et jamais on n'a pu se flatter de m'avoir inspiré un moment de terreur.

« Le 4 février 1790, jour où on força le roi de venir déclarer qu'il adoptait la Constitution qui le détrônait et à nous tracer la formule du serment prétendu civique, je brisai mon épée, j'en jetai les morceaux au milieu de la salle, aux pieds de mon maître, et je dis à haute et intelligible voix, que le jour où le roi brisait son sceptre, tout gentilhomme français devait briser son épée.

« Je refusai ensuite de prêter un serment que je détestais, et j'obtins la seule explication qui pouvait convenir à mon honneur, avec lequel je ne composai jamais.

« Je jurai d'obéir aux lois du pays que j'habitais jusqu'à

ce qu'il me fût permis de le fuir, et non de maintenir de tout mon pouvoir une Constitution, inventée pour le crime, fondée et cimentée par le sang, et qui ne pouvait se maintenir que par les mêmes moyens auxquels elle devait son existence.

« Je protestai tour à tour contre tous les décrets émanant de la prétendue Assemblée nationale. Dans son sein même, je la combattis avec toutes les armes qui étaient en mon pouvoir. Arriva ensuite l'époque de la Fédération : seul je parcourus l'espace, qui séparait les Tuileries du Champ-de-Mars, sans arborer l'infâme signe de rébellion, qu'on appelait la Cocarde nationale.

« J'eus dans la suite le bonheur de sauver quelques citoyens, mes compatriotes, du fer, que la Terreur, l'ignorance et le crime avaient rivés autour d'eux. »

Voilà une profession de foi, qui ne sera certes pas qualifiée d'opportuniste ; elle est bien inspirée par le sentiment du royalisme le plus intransigeant et résume en façon d'apothéose la vie tout entière de notre héros.

Probablement d'ailleurs ce long factum ne vit pas le jour à Paris ; il demeura dans le cénacle des bords du Rhin, et fut seulement apprécié et commenté par les exilés qui « aristocratisaient si bien ».

Le 22 novembre, parut un nouveau rapport du comité diplomatique sur les affaires extérieures ; l'opinion modérée y dominait encore ; le comité invitait le gouvernement à faire les démarches nécessaires pour que les archevêques électeurs cessassent de favoriser les enrôlements des émigrés.

L'Assemblée alla plus loin et demanda aux électeurs ecclésiastiques la réunion des forces nécessaires pour appuyer ces actes.

Le 25 novembre, le cardinal de Rohan et le vicomte de Mirabeau eurent de nouveau les honneurs de la séance.

M. Rhül monta à la tribune et s'exprima en ces termes :

« Le cardinal de Rohan qui se trouve à Ettenheim, dépendance de l'évêché de Strasbourg, a rassemblé autour de lui 700 brigands commandés par Mirabeau cadet ; deux fournisseurs lui ont vendu 400 sabres. Il est honteux qu'un malheureux, un cardinal de Rohan, un homme couvert d'opprobres, d'indécence, de ridicule, arme impunément contre la patrie ? Il faut qu'il soit mis en accusation. »

(Applaudissements répétés.)

Dans la séance du 1er janvier 1792, l'Assemblée nationale décrète enfin qu'il y a lieu à accusation contre : Louis-Stanislas Xavier — Charles Philippe — et Louis Joseph, princes français — M. de Calonne, ci-devant contrôleur général — M. La Queuille aîné et Boniface Riquetti — ces deux derniers, ci-devant députés à l'Assemblée nationale constituante.

Comme prévenus d'attentat et conspiration contre la sûreté générale de l'État et la Constitution.

On pouvait déjà entrevoir dans ces premières manifestations d'hostilité violente, l'aurore d'un nouveau despotisme, transformant les idées généreuses du début, et poussant le nouveau gouvernement vers le régime prochain de la Terreur. Mallet du Pan écrivait en prophète, dans son journal le *Mercure,* cette phrase que peuvent méditer les modérés de tous les temps.

« Il est de l'essence même de la démocratie d'aller toucher le pôle, tant qu'aucun obstacle ne l'arrête. »

Le grand Mirabeau s'était montré opposé à toutes les mesures de rigueur contre les émigrés ; peut-être grâce à son influence et à son talent aurait-il pu retarder encore l'ère des violences. Mais il était mort depuis le 2 mars 1791.

Cette fin rapide et imprévue marque fort peu dans les lettres du vicomte ; il n'avait jamais posé pour l'amour fraternel, à peine laisse-t-il percer — sinon un

espoir de lucre, au moins un regret pour son fils. La succession du comte ne me tente pas, écrit-il à sa femme, mais pour Victor, oh mon Victor ! « Je t'envoie la copie du testament, tu y verras une destination d'œuvres pies qui te fera rire. »

La vieille marquise ne se montra pas si promptement résignée ; elle était irritée contre son fils qui l'avait déshéritée, irritée également contre Mme du Saillant qu'elle accusait de l'avoir empêchée d'assister son fils à ses derniers moments. Bref, elle attaqua le testament sous prétexte qu'au moment de sa rédaction, Gabriel n'était pas relevé de son interdiction ; puis se reprenant d'une tendresse inattendue pour Boniface elle lui écrivit le billet suivant :

« Je t'ai toujours regardé, mon cher enfant, comme ma consolation, j'en ai besoin, la nature ne perd jamais ses droits. Il est cruel d'être séparé de toute sa famille, en butte à toutes les horreurs, ne respirer que des regrets et n'exister que par la douleur. Couvre-toi de gloire et reviens fermer mes yeux, mon cher fils que je serre dans mes bras. Je mérite ta tendresse, tu le sais, et t'assure de toute mon affection pour ton cher Victor. C'est l'espoir de la famille.

« Vassan de Mirabeau. »

Dans l'âme de la vieille dame noble, tout s'estompe et s'oublie devant ce sentiment de « postéromanie », qui jadis tourmenta si fort le cœur malheureux du marquis.

Avant de mourir, Mirabeau avait adressé une demande aux autorités compétentes pour obtenir la translation des cendres de la marquise de Mirabeau, née de Castellane, son aïeule, et du marquis de Mirabeau, son père, dans la chapelle d'une maison particulière d'Argenteuil, acquise par lui, et faisant partie des biens dits nationaux.

Le vicomte ayant appris cette démarche, s'en était montré fort mécontent et pour entraver l'accomplissement du

vœu de son frère, s'était hâté de rédiger cette véhémente protestation selon le goût de l'époque et dans le style vaniteux et déclamatoire qui lui était habituel.

« Il est un héritage que ni les lois, ni leurs interprètes ne peuvent me ravir, ce sont les services et les vertus de mes ancêtres, leur fidélité au roi et à l'honneur. Ce sont les honorables travaux qui ont valu à mon père le titre d'*ami des hommes*. Je savais apprécier cet héritage lors même que je ne le regardais que comme premier patrimoine de mon fils et que j'étais loin de le considérer sous le point de vue d'une compensation ; à combien plus de titres aujourd'hui dois-je revendiquer tout ce qui peut au sein même de sa famille, offrir à cet enfant chéri des motifs d'encouragement et de grands exemples à imiter.

« De tout ce que mes ancêtres ont laissé à ma vénération, les cendres de mon père sont sans doute le dépôt le plus précieux. Ce fut à moi que cet homme, à qui la postérité, seul juge impartial des réputations, décernera le nom de *grand*, daigna donner le soin de recueillir les cendres de sa mère pour les réunir avec les siennes dans un même tombeau désigné par son testament.

« Ce furent ces cendres recherchées pendant un mois par mes soins, qu'une populace effrénée osa profaner au moment de leurs translations, sous le prétexte ridicule que le cercueil qui les contenait recélait un trésor.

« Si j'avais été témoin de cette profanation je ne gémirais pas aujourd'hui des maux qui se sont amoncelés sur ma malheureuse patrie. On ne serait parvenu à ce dépôt sacré qu'après m'avoir immolé. J'aurais péri victime de ma piété filiale. Ce fut moi, *moi seul* de ma famille accompagné du digne exécuteur testamentaire de mon père, qui rendis dans la suite les derniers hommages aux restes précieux de mon père et de la plus chère des mères. Je crois avoir acquis quelques droits à les protéger contre un nouvel attentat.

« Un des articles du testament de M. le comte de Mirabeau indique qu'il veut être enseveli près d'eux. Je n'ai aucun droit de m'y opposer ; mais ce que je crois pouvoir empêcher, ce que je défendrai avec l'énergie que donne le sentiment de la raison et de la justice, c'est une nouvelle translation des cendres de mon père et de mon aïeule. Et, si la main dévastatrice qui pèse sur la France n'épargne pas ce temple sacré, depuis si longtemps l'asile du sentiment et de la douleur, si le monastère d'Argenteuil est détruit, la paroisse du lieu a seule le droit de renfermer le dépôt, que mon obéissance aux volontés d'un père a confié à ces voûtes saintes que je croyais, ainsi que lui, devoir survivre aux événements, dont il eut le malheur de prévoir avant sa fin la déplorable série.

« Ce n'est pas une chapelle domestique faisant partie des dépouilles prises sur les ministres des autels qui doit servir d'asile aux cendres que je réclame, je doute qu'aucun des amis ou parents de mon père osât y aller répandre des larmes sur sa tombe.

« L'Assemblée, prétendue nationale, à la suite de l'apothéose de M. le comte de Mirabeau, lui a marqué une place qui peut et doit beaucoup mieux convenir à sa gloire. Que ses cendres en jouissent, j'y consens. Mais je déclare formellement que je m'oppose à ce que celles de Mme de Castellane et du marquis de Mirabeau soient tirées du tombeau où leur volonté les a placées, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que cette nouvelle profanation n'ait pas lieu. Si contre toute idée de justice et de décence, on presse, malgré ma protestation, l'exécution de cet article du testament de M. le comte de Mirabeau, je déclare que je me réserve tous moyens pour revenir contre cette décision attentatoire aux droits les plus sacrés. Peut-être viendra-t-il ce jour que je désire, que j'appelle, que tout bon Français devrait acheter du plus pur de son sang, où le roi reprendra son autorité légitime,

où les lois recouvreront leurs forces, les Français leur bonheur, chaque citoyen ses droits et chaque individu de ma trop célèbre famille sa place dans l'opinion publique. »

L'Assemblée, en conduisant la dépouille mortelle de son puissant orateur dans le temple de la gloire, donna pour une fois, et assurément sans bonne intention à son égard, une satisfaction à l'ancien représentant du Limousin.

Les cercueils de ses ancêtres furent ainsi préservés d'un nouveau et funèbre voyage. Quant aux cendres de Mirabeau, personne n'ignore qu'elles furent jetées au vent durant les heures sanglantes de la Terreur. A l'honneur éphémère du nouveau Panthéon, combien eût été préférable, par conséquent, le calme respectueux du tombeau familial.

Dans la correspondance du vicomte une seule lettre, celle du 5 février 1791, datée de Bâle, est presque entièrement consacrée à son illustre frère :

« Tu sais, ma chère amie, que M. Riquetti est roi de France, c'est-à-dire président de la caverne des brigands. Il y avait longtemps qu'il voulait ce poste éminent.

« Je souhaite que son règne ne soit pas marqué par de nouveaux crimes, mais je n'ose l'espérer.

« Il y a peu de temps, il donna chez Ruggieri un souper de 2 000 patriotes.

« Au lendemain, une querelle s'engage entre chasseurs et contrebandiers, la garde nationale s'en mêle. 43 combattants sont tués, ainsi que le commandant d'un des bataillons de la garde. On est presque certain que cette querelle était de commande pour donner à M. de Riquetti la place de M. de Lafayette. Le peuple criait : « Plus de « chasseurs » ! et l'on sait que ce sont les soutiens du général parisien.

« J'avoue que je ne serais pas fâché de voir réussir ce projet, et voici comme je raisonne :

« Montecuculli, un des militaires qui ont écrit le plus utilement sur la guerre, nous a dit qu'il fallait attribuer le gain des batailles à trois causes : la première, l'habileté et le courage du général, la deuxième, le courage des soldats, la troisième, le hasard. J'imagine que si M. Riquetti est général patriote, la première des conditions sera nulle, la seconde problématique… et… le hasard pour tout le monde.

« L'autre jour, l'abbé Maury suivait de près M. de Riquetti l'aîné. « Ce bougre d'abbé me suivra donc tou-« jours partout, dit Mirabeau. — Oui, répond l'abbé, jus-« qu'au tombereau ! »

« On raconte encore à Paris que celui-ci, se trouvant au milieu du jardin des Tuileries, se vit entouré des dames de la Halle, lui disant dans leur langage énergique.

« Mon pauvre abbé, tu as bien parlé, mais le clergé n'en « est pas moins f… » L'abbé se retourne et riposte : « Heu-« reusement que personne ne sait mieux que vous, « Mesdames, qu'on n'en meurt pas. Et les poissardes d'embrasser l'abbé en criant : « Bravo ! »

Au début de 1792, la situation militaire des émigrés était loin d'être brillante. Nous sommes, écrivait Condé à son fils, sans tentes, sans canons, sans argent.

Les princes entretenaient des pourparlers avec les juifs d'Amsterdam pour négocier un emprunt. Le vicomte de Mirabeau, de son côté, s'employait avec zèle pour trouver du crédit. Il fit appel à une princesse russe, amie de sa femme : à un M. de Moris « qui, selon lui, est si dévoué à la cause qu'il subira toutes les pertes nécessaires », il sollicita un prêt de Bechmann, banquier à Francfort, mais aucune tentative ne pouvait aboutir.

« M. de Calonne, écrit-il à la vicomtesse, ne sait où donner de la tête, ni moi non plus. Il trouve que c'est à en fuir, moi je dis que c'est à en rester. En attendant, il faut vivre, et s'il faut finir, ce n'est pas de faim que je veux mourir.

« Nous avons vu ce matin toute l'infernale race des banquiers de Francfort, les Gœtha-Brentano, Mazzoler, etc. Ils devraient tous arborer le costume juif, tu ne te fais pas idée de leurs astuces. J'en ai fait rire M. de Calonne, qui n'en avait guère envie. Tous ces gens l'appellent Excellence. Ennuyé de leurs compliments sans effet, je prends la parole. Messieurs, je n'aime pas l'exagération des sentiments et des expressions. Si M. de Calonne est excellent, il est bon ; acceptez donc ses billets. »

Ce raisonnement parut convaincre les banquiers, puisqu'ils accordèrent 60 000 francs. Ce qui assurait au moins un léger répit.

Les finances personnelles du vicomte étaient aussi misérables que celles de ses chefs, et, cependant, le prince de Condé s'étant aperçu qu'il avait la délicatesse de ne pas porter ses dépenses particulières sur le compte de son régiment, s'en montra très touché et lui attribua un prêt beaucoup plus considérable que celui qu'il réclamait.

Mais cette solde restait bien souvent impayée, le vicomte se plaint perpétuellement de ne pouvoir même régler le prêt de ses soldats. « Il me faut, disait-il, plus de présence d'esprit et de moyens pour soutenir ce fantôme d'armée que pour un commandement de 100 000 hommes.

Ni l'empereur, ni les princes d'Allemagne ne voulaient se compromettre en autorisant sur leur territoire l'organisation des corps à cocarde blanche. Les princes secondaires, de leur côté, inventaient tous les subterfuges diplomatiques pour leur refuser l'hospitalité.

On se fait difficilement une idée de ce qu'il coûta de soins, de peines, de négociations à Condé pour faire tolérer sur les bords du Rhin les défenseurs de la Royauté.

Le *Courrier de Strasbourg*, organe franchement jacobin, se plaît à raconter le désordre et les rapines qu'entraînait le passage des troupes, il est assurément suspect d'animosité contre les émigrés, mais, quelle que soit sa partialité,

on comprend aisément les raisons qui faisaient redouter aux souverains la présence dans leurs états de soldats mal soldés et aussi peu disciplinés. Ces comptes rendus forment aussi une amusante antithèse avec la correspondance du vicomte qui voyait les choses sous un jour fort différent.

Extrait du *Courrier* du 27 janvier.

« Trois mille émigrés sont à Kappell, Reuchen, Oberkirch, Oppenau et dans l'abbaye de tous les saints, tous pays appartenant au cardinal de Rohan. Les soldats de Mirabeau logent dans les écuries des paysans. Leur chef est à Renchen, il va tous les jours à Oberkirch faire sa cour à Condé, sa bedaine allant et venant comme une outre de vin qui fermente.

« Quant à sa troupe, c'est un ramassis de bandits pris sur les grands chemins ou dans les prisons d'Allemagne, moyennant 21 livres par tête. Ils sont mal équipés, mal armés, ils manquent de tout et sont conduits par des officiers incapables. »

Le *Courrier* continue un autre jour :

« Quelques housards de Darmstadt s'avancèrent dans la nuit jusqu'à Renchen, et rencontrèrent une patrouille du corps de Mirabeau. Les Mirabeau, persuadés que c'était l'avant-garde de la garnison de Strasbourg, firent feu. L'alarme se répand. On bat la générale et la garnison sort en ordre de bataille. Mais, comme les housards étaient partis, l'armée de Mirabeau se retira aussi et chacun regagna sa litière. »

« Cette légion fulminante doit par ses exploits rétablir dans leurs droits les nobles paladins, puis faire reculer le genre humain jusqu'aux ténèbres du XII^e siècle. Elle pourra du moins servir de sujet à un très joli poème héroï-comique. Son chef prend les choses gaiement : il boit, il barbouille quelque couplet de chanson, et tout est dit. »

Puis encore le 6 mars, on nous communique de Reichen :

« Dieu merci, voilà la légion Mirabeau passée. Pendant bien longtemps, nos paysans en parleront comme d'une peste ; elle a laissé 7 000 francs de dettes. Mirabeau s'en moque, il a mis du foin dans ses bottes aux dépens des princes, et quoi qu'il arrive, il aura toujours de quoi célébrer le dieu des vendanges.

Le lendemain, 7 mars, le malveillant *Courrier* donne la traduction de cette lettre allemande provenant d'un village du pays de Hohenlohe :

« Aujourd'hui, mille hommes des volontaires de Mirabeau sont entrés dans Schillingsfurt, malgré le tumulte affreux qui régnait parmi les paysans. Deux compagnies de ses volontaires portaient le nom singulier d' « enfants perdus » ils ont toutes sortes de peines et de désagréments à supporter : mauvais temps, chemins affreux, manque de nourriture, mauvais traitements de la part des habitants ; un grand nombre ont refusé de les recevoir. La désertion a été considérable dans cette marche. Tous ceux qui ont pu s'échapper n'ont pas manqué de le faire. A l'appel que l'on fit dans un village, vingt-deux hommes se trouvèrent absents. Mirabeau a fait une partie de la route en chaise de poste. Sa bedaine a un peu diminué. Après le départ de la légion des terres du cardinal, on a vu trente cadavres de gens tués à coups de sabre ou de feu : un paysan en labourant en a découvert quatre ou cinq, et dans la forêt d'Ettenheim on a trouvé les corps de plusieurs filles, qui avaient été les victimes de la brutalité et de la cruauté de ces monstres. »

Et enfin le 15 mars le journal s'occupe de nouveau des soldats du vicomte :

« On mande de la Franconie que le corps de Mirabeau est fort de quinze cent soixante-cinq hommes. Le prince de Hohenlohe avait d'abord refusé de donner asile aux Français, assurant que les paysans s'opposeraient à ce séjour. Bagatelle ! lui répondit-on. Que peuvent faire une cen-

taine de paysans. S'ils résistent, faites-en pendre la moitié aux arbres, et faites couper la tête aux autres. Les paysans eurent vent de ce bon conseil, et voilà ce qui les a mis en fureur.

« D'ailleurs la légion se conduit chez eux comme elle l'avait fait dans le pays du cardinal ; coupant les haies des jardins, ravageant les champs ensemencés, hachant les arbres, insultant les femmes.

« Les voilà : les défenseurs de la religion apostolique et romaine !

« Ils ne parlent que de tuer, massacrer, incendier, dès qu'ils seront entrés en France. Les brigands de tous les siècles ne sont rien en comparaison de ceux-là.

« Les soldats se renouvellent sans cesse ; il en arrive chaque jour de nouveaux ; dès qu'ils sont vêtus et qu'ils ont un peu restauré leur estomac, ils partent et ne laissent dans le pays que des enfants et des dettes. »

Le vicomte avait cependant affirmé, avec un aplomb superbe, que personne n'avait eu à se plaindre du passage de sa troupe.

Il écrivait à sa femme :

« Notre première colonne commandée par moi a traversé Rastadt, elle y a été trouvée superbe, même par les envieux.

« J'ai une belle troupe, de quoi jeter de la poudre aux yeux des vilains. »

Payait-il d'audace, ou bien plutôt se faisait-il de singulières illusions ?

Un projet de coup de main sur Strasbourg fut réellement élaboré au cœur de l'hiver, on mit en branle les corps de Condé, de Bussy, de Mirabeau et les troupes du cardinal de Rohan.

Mais le comte d'Artois, peu soucieux, dit l'histoire, de partager les fatigues et les privations de cette marche dans la neige, contribua par son abstention à faire échouer le

plan d'attaque. Les habitants catholiques, en effet, qui se méfiaient des Allemands, auraient consenti à ouvrir leurs portes, si la présence du frère de Louis XVI leur avait garanti le caractère français de l'entreprise.

Voici comment le vicomte rapporte cette déconvenue : « Les différents corps d'émigrés réunis à Worms auprès de Condé, en partirent sur les instances de l'électeur de Mayence à la fin de décembre 1791. Ils se rendirent d'abord dans la principauté du cardinal de Rohan. La route fut très pénible, par suite de la rigueur de la saison et des mauvaises dispositions des habitants du Palatinat.

« Le prince de Condé et sa famille furent reçus à Ettenheim par le cardinal ; ils y trouvèrent, le premier bataillon de ma légion forte de douze cents hommes, et le régiment de Berwick. Dans le second bataillon, il y avait les chevaliers de la Couronne du comte de Bussy.

« Le prince et sa suite passèrent là huit jours et se rendirent à Oberkirch à deux petites lieues d'Offenbourg, à trois lieues du Rhin sur la gauche de la grande route de Fribourg, qui traverse Renchen, à l'entrée d'une gorge longue et étroite, qui, coupant les Montagnes noires, va donner dans le Wurtemberg. Le duc de Wurtemberg s'était placé à l'extrémité de cette gorge, sur la frontière de ses États, avec quinze cents hommes et du canon. Il n'inquiétait pas les émigrés ; mais les observait avec des dispositions peu bienveillantes.

« Deux fois Condé eut l'espoir d'entrer à Strasbourg, où il entretenait de perpétuelles intelligences. Mais Coblentz le força à l'inaction. »

Le général en chef comptait absolument sur la vaillance et le zèle de son lieutenant. « Je suis charmé, lui écrit-il, d'avoir une occasion d'assurer de toute mon estime un chevalier français, qui s'est montré si digne de l'être. »

Rien ne pouvait flatter davantage le vicomte que ce titre

de chevalier qu'il aimait tant s'octroyer lui-même en toutes circonstances.

Cependant le prince conservait avec juste raison quelque méfiance à l'égard des autres qualités de Boniface.

« Je vous exhorte, ajoute-t-il, à la patience, à la sagesse dans vos propos. Je sais qu'il est des moments où tout cela coûte à une âme franche et sensible ; mais tous les genres de courage sont faits pour vous. Soignez votre troupe, n'exposez pas inutilement votre petit, mais précieux trésor. »

A ces recommandations, dignes d'un véritable chef, Condé joignait deux précieuses marques de confiance.

Cet aperçu sur la politique générale :

« Il faut nous donner l'air et même le jeu de la modération. Beaucoup de nos adversaires se rallieraient à nous, nous gagnerions du temps, ce temps qui est beaucoup dans les grandes affaires ; et nous ferions ensuite proscrire à jamais cette détestable idée des deux Chambres, que sans cela, l'égoïsme, l'amour-propre et l'anglomanie renouvelleront toujours.

« Puis un chiffre, pour correspondre dorénavant avec plus de mystère. Par une singulière galanterie, le cardinal de Rohan s'y appelait Annibal, et le vicomte de Mirabeau le Prélat. »

Boniface mit dans sa réponse toute la fougue habituelle de son caractère :

« Lorrach, 17 mars 1791.

« Monseigneur,

« Les détails sur mes déplacements sont de bien peu d'importance à côté des grands intérêts qui doivent affecter l'âme de Votre Altesse. Elle paraît craindre que tous les colosses de l'Europe n'approuvent l'illégal établissement des deux Chambres, c'est-à-dire ne concourent à

l'anéantissement de la monarchie, des Trois Ordres de l'État et de la magistrature.

« Cela peut être, Monseigneur, mais dans ce cas, je connais encore quelques chevaliers français, prêts à s'ensevelir sous ces illustres ruines.

« Je trouve dans mon âme le courage de l'échafaud, vis-à-vis d'un roi trompé, comme j'ai trouvé celui de la lanterne, vis-à-vis du flot tumultueux d'un peuple abusé et devenu barbare.

« Telle est ma profession de foi, Monseigneur, telle est celle de beaucoup de gens qui ne jurent que par Votre Altesse et qui ne seront certainement pas trompés.

« Votre Altesse me recommande de la sagesse dans mes propos. Elle a la bonté de convenir qu'il est des circonstances où cette sagesse devient difficile. Ah ! Monseigneur, j'ai eu lieu de me convaincre par un long séjour parmi les brigands qui gouvernent la France, que notre faiblesse avait plus fait encore que leur scélératesse ; il m'est bien pardonnable de chercher à électriser qui m'entoure. »

Le vicomte éprouva également une satisfaction très vive en recevant une proposition, faisant appel à ses qualités d'organisateur et de chef de partisans.

Il nous explique, dans une lettre à sa femme, les motifs de son refus :

« M. de la Bastide vient m'apprendre qu'on s'est permis de débarquer à Aigues-Mortes, à seize lieues du camp de Jalès une troupe de 3 000 Espagnols et il me propose d'aller les commander. »

« Je lui ai répondu : « Vous m'honorez, Monsieur,
« infiniment plus que je mérite, mais il est une observation
« préliminaire que vous auriez pu faire. Il me serait impos-
« sible, lors même que la confiance des princes répondrait
« à la vôtre, de me rendre aux lieux où je pourrais vous
« être utile, assez à temps pour servir avec vous. Ma forme

« et ma figure me rendent la traversée du royaume impos-
« sible, il me faudrait donc gagner l'Italie, m'embarquer,
« et joindre les Espagnols. Je ne serais pas en mesure et je
« ne m'en consolerais pas. De plus, nous sommes dans le
« pays des brigues, des cabales. Ceux qui veulent me déni-
« grer diraient que j'ai cherché à capter votre confiance,
« aux dépens de M. d'Autichamp. Allez droit au prince de
« Condé, demandez-lui des ordres. Il vous enverra, soit à
« M. d'Autichamp, soit à M. de Montesson ; vous irez à
« celui qu'il vous indiquera. »

« J'ai été flatté de la démarche, je voudrais pourtant qu'elle fût ignorée. »

---

## CHAPITRE V

### DERNIERS RÊVES DE GLOIRE.

SOMMAIRE : Transformation de la politique européenne. — La guerre est déclarée et le vicomte entre en campagne le 1er août 1792. — Il pénètre en France sans ordre et enlève un poste de jacobins. — Il meurt à Fribourg le 15 septembre 1792. — Son fils est dépossédé de la légion qui porte son nom. — Conclusion.

Dans sa lettre au vicomte, le prince de Condé avait fait preuve d'idées de sagesse et de sentiments de modérations, mais les frères du roi se laissaient aller à leurs penchants égoïstes, ils accumulaient les maladresses diplomatiques, en y joignant une absence de méthode, un défaut d'énergie, qui achevaient de mettre à néant l'entreprise de leur armée. Les aristocrates ne raisonnaient guère davantage. Bien plus que l'intérêt de leur patrie et même celui de leur roi, ils souhaitaient le retour aux traditions violées, ils pleuraient leurs privilèges si généreusement, mais si inconsidérément abandonnés, et comptaient toujours avec naïveté sur l'appui effectif des souverains.

Quant au vicomte, il demeurait exaspéré du manque d'entrain et de vigueur de tous les rois de l'Europe. Il n'y a décidément que Catherine qui ait des c..., clamait-il, avec la gauloiserie brutale et l'audace rabelaisienne qui lui étaient chères.

A Paris, on maudissait chaque jour davantage la politique des émigrés, Rivarol s'exprimait ainsi [1] :

1. *Mémoires secrets pour le roi.*

« Les émigrants, sans s'en douter, ont donné, jusqu'ici, un grand degré d'énergie à l'Assemblée. Ce sont les terreurs qu'ils inspirent qui rallient tous les cœurs et tous les esprits autour du Corps législatif. En effet, si les émigrants étaient rentrés depuis six mois, et si les Français étaient sans crainte à cet égard, il n'est pas douteux que l'Assemblée nationale n'eût éprouvé de grandes avanies depuis longtemps, et ces avanies auraient tourné au profit du trône. J'observerai encore que les princes sont peut-être plus séduits par les propos de cette noblesse ardente qui les environne et par la tournure héroïque et romanesque que leur donne leur position, que par les promesses des puissances étrangères.

« Il est probable que ces puissances n'accorderont aux princes émigrés qu'un secours au-dessous d'une si vaste entreprise. Elles donneront de quoi tourmenter la France, et non de quoi la retourner. »

La reine, partageant bien ces sentiments, écrivait au comte de Fersen à Coblentz : « Les Français sont atroces de tous les côtés. Il faut prendre garde que si ceux d'ici ont l'avantage et qu'il faille vivre avec eux, ils ne puissent rien nous reprocher. Mais il faut également penser que si les autres, là-bas, redeviennent maîtres, il faut qu'on puisse ne pas leur déplaire. »

De leur côté les émigrés avaient été indignés d'apprendre que le roi avait accepté la Constitution ; les princes voulaient protester contre un acte, « qui ne pouvait être que le résultat de la contrainte, et qui aurait pour effet de faire aliéner par le roi des droits dont il n'était que l'usufruitier. Aucune défense de Louis XVI ne les empêcherait de suivre la ligne qui leur semblait indiquée par l'honneur, persuadés qu'ils obéissaient aux véritables commandements de leur souverain, en résistant à ses défenses extorquées. »

En réalité, le plan secret des Tuileries était : de se rallier provisoirement à la Constitution, dont l'expérience ne

tarderait pas à démontrer les vices ; d'éviter à tout prix que Monsieur ne fût reconnu comme régent ; de n'espérer enfin le salut que des puissances étrangères, non par la guerre, mais par la menace de la guerre, qui amènerait la contre-Révolution à l'intérieur ; et par la convocation d'un congrès, où les souverains alliés déclareraient ne pas vouloir s'ingérer dans le gouvernement de la France, mais exigeraient cependant la révocation de tous les décrets attentatoires à l'autorité du roi.

Marie-Antoinette, surtout, fondait tout son espoir dans la réunion de ce congrès, qui devait intimider les jacobins. Voyant son frère hésitant, elle écrivit elle-même dans ce sens à Catherine, au roi d'Espagne, de Suède, et fit écrire par Louis XVI au roi de Prusse, afin de lui montrer les dangers que courait le trône et les écueils de la politique suivie par les émigrés.

Une circulaire officielle fut adressée ensuite à toutes les Cours d'Europe, pour notifier la sanction de la Constitution par le roi. Elle flattait l'esprit temporisateur de Léopold, et fut bien accueillie à Vienne de même qu'à Berlin. C'était un prétexte pour colorer l'inaction des puissances. L'empereur ouvrit de nouveau ses salons à notre ambassadeur et admit dans ses ports notre pavillon national.

Mais pendant que ce revirement semblait sincère en Autriche et même en Prusse, Léopold mourait en trois jours d'une attaque de dysenterie.

Le parti de l'émigration avait été fort irrité par ses lenteurs. « Il succombe, disait Suleau, avec une pétulance qui n'était pas dans son caractère. C'est le seul impromptu que de sa vie il ait fait. »

Puis en Suède, Gustave III, l'ami le plus sincère des aristocrates, tombait sous les coups d'un assassin.

Voici les détails de cette tragédie racontée par le vicomte lui-même :

« Un officier de sa garde, à qui il avait fait grâce il y

a deux ans, a dans un bal masqué tiré sur le roi à bout portant un coup de pistolet à vent, dont il est grièvement blessé. On a enlevé de la blessure une balle mâchée et un clou. On espère que la plaie n'est pas mortelle. Il a montré un grand courage, a donné sur-le-champ les ordres les plus sages, a défendu qu'on fît partir aucun courrier avant vingt-quatre heures, a réglé son conseil de régence pour son fils qui a quatorze ans, et a fait arrêter trente-quatre personnes, ainsi que l'assassin. Il est affreux d'imaginer que c'est l'ordre de la noblesse qui a formé cette infâme conspiration. On craint bien que les princes, déjà pusillanimes, ne soient frappés de cette nouvelle catastrophe. La peur gouverne aujourd'hui le monde. Puis la lettre continue sur la politique générale :

« Cela n'est plus une fable que vingt mille Russes sont en ce moment embarqués et attendent que la mer soit praticable. M. de Brawer, envoyé de l'impératrice, est à Londres pour demander le passage de la Manche pour la flotte russe. Six mille kalmoucks se mettent en marche et viendront par terre. Il faut six semaines, si l'événement de Suède ne change rien à ce plan.

« La petite armée de Prusse est évaluée à quatre mille hommes. Ils vont avoir la permission de camper sur la Moselle, en avant de l'électorat de Trèves.

« Madame quitte Coblentz et aussi Mmes de Balbi et de Polastron. Plus de femmes. Il vient d'arriver deux compagnies de Bretons, le sac sur le dos, l'hermine au collet ; je ne connais rien de si respectable. Le comte d'Artois leur a dit qu'il partageait leurs peines. Un a pris la parole :

« Monseigneur, tout cela n'est rien ; donnez-nous du pain, des armes, et montrez-nous le grand chemin de Paris. Nous avons tous versé des larmes. On ne se fait pas idée du contraste de ces braves gens crottés jusqu'aux oreilles, et des mirliflores à chevaux anglais qui vont les voir passer.

« Le roi de Suède a été averti le matin du jour de son assassinat par une lettre anonyme, de ce qui devait lui arriver. Il a méprisé la vie, a été au bal et a affecté d'y être moins accompagné que de coutume. La témérité de ce genre peut être permise à un particulier, mais un roi qui, peut-être, tient en main le sort de l'Europe, c'est folie.

« Le coup a été reçu au côté, il y a eu une côte cassée. »

Dans la lettre du 4 avril, Mirabeau dit encore : « On a reçu un courrier. Le roi de Suède est bien ; la plaie est belle ; on espère que cela ne sera qu'un stimulant de plus pour son énergie. »

Lorsque ses bonnes nouvelles arrivaient à Coblentz, Gustave était mort depuis six jours. La victime d'Anckarström, le plus pur soutien de l'aristocratie française, disparaissait sous les coups d'une conjuration de la noblesse, mécontente d'avoir vu ses prérogatives considérablement amoindries en 1772 et en 1788.

Dès le mois d'octobre 1791, Brissot, qui dirigeait le comité diplomatique, avait proposé de déclarer la guerre à l'Europe, au milieu des applaudissements de l'Assemblée « accablant d'outrages trente rois et souverains ».

Isnard, plus optimiste, assurait les députés que les grandes puissances conserveraient la neutralité et que « les peuples s'embrasseraient bientôt à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du Ciel satisfait ».

Mais les ministériels et les girondins, après avoir été très opposés aux idées belliqueuses, commençaient à s'y rallier pour lutter de popularité avec les Jacobins. Gensonné proposa, au nom du comité diplomatique, de sommer l'empereur de renoncer à toute entreprise contre la Constitution et de l'obliger à soutenir la France contre les autres États. Le 6 novembre, Narbonne est nommé ministre de la Guerre ; trois armées se réunissent sous le commandement de Rochambeau, Luckner et Lafayette. Le 25 janvier,

l'Assemblée adopte la motion de Gensonné et décide que le roi déclarera la guerre à l'empereur si la France n'a pas satisfaction avant le 1er mars. De tous côtés on en est venu à souhaiter la lutte armée, avec des vues et des espérances différentes. L'empereur écrit cependant à sa sœur qu'une rupture comblerait les vœux de l'Assemblée, qu'il préfère temporiser encore et se tiendra sur la défensive en armant 6 000 hommes dans le Brisgau.

Narbonne est promptement remplacé par Dumouriez et le nouveau ministre accentue encore l'hostilité contre les puissances : le 20 avril, le roi se rend lui-même à l'Assemblée afin de proposer la guerre, qui est déclarée aussitôt au roi de Hongrie et de Bohême. Le nouveau roi de Hongrie, François II, voulait suivre la politique de son père, conforme aux vœux secrets de Louis XVI, c'est-à-dire la médiation conciliante des souverains, plutôt que leur intervention violente ; mais il n'avait pas l'autorité de Léopold, et la direction du mouvement passa à la Prusse, dont l'attitude semblait de plus en plus favorable à la contre-Révolution.

Le 26 mai, M. de Bouillé se rencontra avec le roi de Prusse et Brunswick, le nouveau commandant en chef, dont le caractère ambitieux et retors devait si souvent nuire à l'entente générale.

L'entrevue eut lieu à Magdebourg.

Il s'agissait d'organiser la campagne. On voulait agir en dehors des princes français, parce qu'on craignait leurs prétentions et leurs bavardages, de même que l'exemple de l'insubordination qui régnait dans leurs camps, non seulement entre les grands chefs, mais aussi parmi les autorités de second ordre.

Frédéric-Guillaume accepta pourtant la coopération des émigrés. Il fut décidé qu'il y aurait trois corps,

1° 10 000 hommes sous les ordres des princes devaient déboucher en France dans les Ardennes avec les Prussiens.

2° 5 000 hommes aux ordres du prince de Condé demeureraient attachés au corps autrichien sur le Rhin.

3° 5 000 hommes, ayant pour chef le prince de Bourbon, seraient chargés avec un corps autrichien d'assurer la protection des Pays-Bas.

On devait fournir aux Français le pain, les fourrages et 200 000 florins.

A cette nouvelle, l'irritation fut immense à Coblentz. On sut mauvais gré à Bouillé de sa négociation. Il se rendit cependant au plus vite près des princes, leur dire les déterminations qui avaient été prises, et il osa même leur exprimer brutalement sa pensée au sujet de leur armée. Il n'y manque, disait-il, que deux choses : « du canon et de la discipline. »

Les émigrés trouvaient bien pénible de voir les étrangers prendre le rôle prépondérant, et d'être réduits à servir sous leurs ordres, au lieu d'obéir directement « aux descendants de saint Louis ». « Quand viendra-t-il, soupirait le vicomte, ce jour tant désiré, où nous suivrons le panache des fils de Henry IV ! »

En attendant, un grand arsenal était organisé à Neuwied au bord du Rhin, et sur la façade, on mettait une grande inscription avec ces mots : Vivent le roi de France, les frères de Sa Majesté, Mgr le prince de Condé et le comte de Neuwied !

Mais l'argent manquait toujours. Calonne en était réduit à faire de faux assignats. Le désespoir allait s'emparer des grands chefs, lorsque le roi de Prusse fournit 400 000 francs et la Cour de Madrid un million.

Louis XVI espérait toujours une solution pacifique ; il tenta un dernier effort en envoyant Mallet du Pan en ambassade, d'abord aux souverains pour réclamer une simple médiation sans hostilités, ensuite à ses frères, afin de les exhorter à laisser à la lutte imminente son caractère de guerre étrangère. Sauf le malheureux roi, tous maintenant

voulaient en venir aux armes. La coalition entra en France le 12 août.

Bouillé venait d'être écarté par la volonté des princes et par Brunswick. On lui gardait rancune de ne pas avoir averti les frères du roi au moment de l'affaire de Varenne, et on ne lui pardonnait pas le rôle qu'il avait joué à Magdebourg. Jadis, Bouillé avait été fort bien accueilli par Gustave II qui l'avait engagé à prendre du service en Suède ; depuis la mort de ce souverain et la disgrâce qu'il venait d'éprouver dans le rang des aristocrates, il était décidé à s'engager comme simple volontaire dans l'armée de Condé. Mirabeau raconte ses mécomptes dans les lettres du 15 et du 17 juin, datées de Mayence :

« Quant à M. de Bouillé, il est mécontent et le dit tout haut » de ce qu'on a voulu le mettre en ligne dans l'armée de Coblentz. Il n'est pas content non plus du maréchal de Brunswick et veut servir comme volontaire. Il trouve qu'on fait beaucoup de sottises et m'a répété souvent : « Je suis malheureux, j'ai voulu sauver mon roi, j'ai échoué ! Un autre roi me prend en affection. On l'assassine ! »

« M. de Bouillé est brouillé avec les princes, il a assemblé ses aides de camp, leur a dit qu'il ne serait pas employé et qu'il leur conseillait de prendre parti dans la compagnie des gentilshommes. Lui, va servir comme simple volontaire dans l'armée du prince de Condé. On blâme les princes de perdre un si bon officier, et d'avoir donné à cet incident une publicité irrémédiable. J'ai eu trois heures de conversation avec M. de Bouillé, dont une avec Mallet du Pan en tiers, ce dernier, qui est rédacteur du Mercure, connaît bien Paris, la situation des partis, celle du roi, laquelle selon lui est extrêmement effrayante. Et je la crois telle, d'après son aperçu. »

« Le parti Brissot-Condorcet, mené par l'abbé Sieyès, veut un changement de dynastie, pour nous mener plus tard à une République. Le parti Pétion-Robespierre-Ma-

nuel veut une République sur-le-champ. Les premiers auraient le désir de faire passer la Loire au roi, les seconds souhaitent de s'en défaire dans un mouvement populaire. Les Lameth et les Barnave sont en discrédit dans tous les partis, et ne sont pas aussi épouvantés qu'ils devraient l'être de tout ce qui passe aux frontières. Celles de France sont pour eux celles de la Chine. Ils comptent au reste se réfugier aux États-Unis et considèrent ce pays comme leur dernière ressource.

« On dit que le duc de Chartres est aide de camp de Noailles à Colmar, et qu'il a donné ordre de commencer les hostilités avant que nous ne soyons en mesure. »

Le 17 juillet 1792, comme diversion à de si sombres pensées, le vicomte se plaît à faire à sa femme un récit détaillé d'une entrevue, aussi flatteuse pour lui qu'intéressante pour sa cause :

« Je sors, dit-il, de chez le roi de Prusse, c'est-à-dire de l'audience particulière qu'il m'a accordée, enchanté de lui à tous les égards. D'abord on m'a rendu tous les honneurs dus aux officiers généraux, puis le grand maréchal m'a fait beaucoup d'accueil en public et m'a questionné sur moi et sur ma légion.

« Tout le monde voulait me connaître, c'était à qui m'aborderait. C'était assurément pour voir la bête curieuse. Le roi m'a donné une audience particulière avec plus de prévenance que n'en mettrait un commis de bureau.

« Voilà notre conservation :

« Je suis enchanté, Monsieur, de faire connaissance avec « quelqu'un, qui a aussi bien mérité de sa patrie et de son roi.

« — Sire, mon nom n'est pas un auspice favorable pour « être présenté à Votre Majesté.

« — Pourquoi donc, c'était celui d'un homme de beau- « coup d'esprit, qui en a mésusé, et c'est celui d'un homme « de grand courage, qui en usera bien.

« — J'espère être bientôt à même de justifier la bonne

« opinion qu'a bien voulu prendre de moi Votre Majesté.

« — Tout homme a ses passions. Votre frère avait celle « de gouverner les États. Il désirait gouverner les miens. « Je ne m'en suis pas soucié. L'événement a prouvé que « je n'avais pas tort.

« Dès le lendemain de la mort du feu roi, il me donna des conseils[1]. Je l'en remerciai, seulement je le dispensai de l'exécution. Il se fâcha, je n'y pouvais que faire, mais je crois qu'il eût changé.

« — Sire, il était despote dans l'âme. Comme Erostrate, « il eût brûlé le temple d'Ephèse pour faire parler de lui. « C'est ce que je me suis permis de dire à quelqu'un, ve- « nant, au mois de novembre 1785, me faire part du pro- « jet de Monsieur qui consistait à en faire un premier « ministre, il me demanda mon avis. — Dans 15 jours, « lui répondis-je, si ce projet s'exécute, le roi sera plus « despote que le sultan Achmet... ou M. de Mirabeau sera « pendu. Je parierais double contre simple pour ce dernier « événement, car le roi aura démuselé la bête féroce et il « en sera mangé.

« — Votre frère était comme tous les Encyclopédistes. « Lisez Jean-Jacques, d'Alembert, et tous leurs rêves, vous « verrez qu'ils sont despotes et qu'ils veulent que nous « soyons esclaves de leurs idées, de leurs principes, des « conséquences qu'ils en tirent.

« — Ces rêveries ne sont pas, comme celles de Saint- « Pierre, celles d'un homme de bien. Mais sans la persé- « vérance de Votre Majesté, nous serions victimes de leurs « spéculations.

« — Oui, j'ai travaillé de mon mieux à réunir les esprits « vers le danger commun.

« — Tous les bons Français savent ce qu'ils doivent à « Votre Majesté. Je suis bien heureux d'être l'un des pre-

1. On sait que le grand Mirabeau fit un séjour en Prusse en 1787.

« miers, à mettre à ses pieds l'hommage de leur recon-
« naissance.

« — Je tâcherai de mériter leur estime et leur confiance.
« Leur cause est celle des rois. — Oui, sire, et celle de
« l'honneur.

« — Vous avez un beau corps, bien en état de servir.
« On m'en a dit beaucoup de bien.

« — Il ne s'est soutenu que par vos bienfaits, et il les
« implore de nouveau par ma bouche.

« — Soyez tranquille. Vous ne serez pas oublié. Mais la
« guerre exige le secret et celle-ci plus qu'une autre. Je
« crains bien les nouvelles du 14, surtout pour la reine.
« J'attends avec impatience le courrier qui m'en donnera.
« Il y aura bien des vengeances à exercer. Nos troupes
« sont trop policées pour le meurtre et l'incendie, mais
« nous aurons des Croates et des Cosaques pour les exécu-
« tions.

« — On m'a fait trembler ici, sur le projet de ne pas
« employer les émigrés.

« — Oui, mais cela ne regarde pas les corps formés :
« du reste nous allons arranger tout cela à Mayence. Léopold
« m'a reçu à Pilnitz. Je recevrai François à Mayence. N'y
« viendrez-vous pas. J'y serai jeudi, venez-y.

« — Les bontés de Votre Majesté ne me permettent pas
« de balancer. J'y serai vendredi.

« — Vous souperez ici — je suis enchanté d'avoir fait
« avec vous une connaissance que je désirais. »

« Le soir, le roi m'a longuement parlé encore, tête-à-tête, de l'Assemblée nationale et de l'Alsace. Il m'a demandé si je connaissais bien ce pays et m'a fait pressentir que nous entrerions par là. »

De Mayence, le 21 juillet, le vicomte nous raconte l'entrevue des deux souverains.

« J'ai été reçu à merveille et encore jalousé cruellement. L'empereur m'a dit des choses charmantes et l'Impératrice

également. L'archiduc Charles a enchéri. Le roi de Prusse a fait publiquement mon éloge.

« Il y a eu encore une scène fort vive entre Mgr le prince de Condé et le maréchal (de Brunswick) en plein conseil : Le malheureux maréchal est jaloux du prince et de M. de Bouillé, il le serait du succès et de la gloire d'un caporal : décidément les Français ne seront pas indépendants. — 5 000 hommes dont nous sommes — se rendront en Brisgau sous les ordres du prince Esterhazy qui commande une division de l'armée du Hohenlohe campée près de Fribourg. Nous serons là avec le prince de Condé en sous-ordre.

« Mgr le comte d'Artois ira avec le duc de Brunswick et 10 000 Français commandés par un général prussien, 5 000 autres avec le maréchal de Broglie en Brabant. Demain le manifeste. Les princes français sont mécontents. Le Calonne encore plus. Les princes n'ont point été admis ici et n'y ont pas paru. Il y a eu disputes d'étiquette, bêtises, bal, illuminations, parures. Tout s'en va demain. Le roi de Prusse va à Bingen. Il passera sa revue le 26. Si tu voulais, ma chère amie, te déterminer à venir, tu serais bien reçue.

« L'armée prussienne qui marche est bien belle, trois fils de rois y servent dans le grade de capitaine et onze princes dans celui de lieutenant. Ce qui nous retarde est un serment exigé par le roi de Bohême, accordé, dit-on, par M. de Polignac, et je crains bien par M. de Bouillé, vis-à-vis du roi de Prusse. Les princes français ont désavoué ces messieurs. Ce serment consistait à jurer fidélités aux rois de Bohême et de Prusse jusqu'au moment où ils rendraient aux troupes leur légitime souverain. Sous cette condition, ils consentaient à payer. M. de Bouillé est un des commissaires, par où devait passer l'argent. »

Avant de se séparer, les souverains avaient confié à M. de Limon, recommandé par M. de Calonne, la rédaction d'un manifeste à la nation française, Mallet du Pan étant

venu au nom de Louis XVI supplier les princes de le faire paraître avant aucune hostilité.

M. de Limon écrivit une page extrêmement violente et maladroite, le duc de Brunswick en demanda la revision. Dans une conférence de second ordre, où siégeaient le feld-maréchal Lascy, le comte de Cobentzel, le baron de Spielman pour l'Autriche ; et pour la Prusse le ministère d'État Schulembourg et le conseiller intime Renferer ; on confia à ce dernier le soin d'adoucir les termes du manifeste. Il s'acquitta fort mal de sa tâche. Le document fut publié de Coblentz, le 25 juillet, sous la signature du duc de Brunswick.

Quelques jours après, les frères de Louis XVI rédigèrent une autre déclaration assez modérée, mais le manifeste du duc de Brunswick produisit à Paris l'effet désastreux que l'on sait. On en rendit responsable le malheureux roi. — Tout se déchaînait contre lui. — Ainsi qu'il a si souvent été dit, cette publication contribua puissamment à amener la journée du 10 août.

Cependant les opérations militaires tardaient encore.

« Les ordres étaient donnés, écrit Mirabeau, on allait partir pour le pays des Deux-Ponts, maintenant chaque jour amène un démenti et un retard. On commande à midi — on décommande le soir. — J'ai enfin la clef de cette énigme : M. de Calonne avait reçu une lettre d'un banquier d'Amsterdam, qui lui disait qu'il pouvait tirer sur lui 1 500 000 francs cautionnés par le roi de Hongrie. Là-dessus, tout le monde en marche !

« Puis, lettre du banquier, qui mande que le roi de Hongrie lui a donné l'ordre d'envoyer les 1 500 000 francs à Bruxelles.

« Contre-ordres, désordres. Et encore une fois nous sommes joués. Au reste, l'armée de Kellermann n'est pas bien à redouter, les patriotes viennent d'entrer dans Ypres et Menin que les Autrichiens avaient abandonnées depuis

deux mois, ainsi que toute la Flandre autrichienne maritime. Je crois que c'est un grand malheur. Premièrement parce qu'ils vont remplir les gazettes de ce prétendu succès. En second lieu, parce qu'ils ruineront ce bel et beau pays et commettront des horreurs.

« Dernièrement, le régiment de Chamboran a chargé avec succès le régiment de la Tour; et les chasseurs du Gévaudan ont montré cette ancienne valeur française, qui ne devrait pas appartenir à des scélérats. J'avoue à ma honte que je ne suis pas fâché qu'ils résistent un peu. Au moins aurons-nous le plaisir d'en découdre ! »

Le prince de Condé quitta enfin Bingen pour Creutznach. Dans son armée, la légion de Mirabeau figurait pour 1 200 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie. Cette légion formait, avec les hussards de Salm, l'avant-garde de l'armée commandée par le comte de Viomesnil.

La campagne commence d'une façon effective le 1^er^ août.

Mirabeau écrit de Phedelbach :

« Nous partons demain, à quatre heures du matin, à la garde de Dieu et de nos baïonnettes, bien armés en guerre et bien résolus à passer ; quoiqu'avec grande prudence.

« J'ai mandé à Mgr le prince de Condé que fermeté et prudence étaient bonnes à tout, excepté à passer une rivière, et ce Necker, dont le nom nous poursuit partout, est un obstacle. Les ordres sont positifs : il faut aller. Nous serons samedi à une lieue de Bruchsaal ».

En effet, le 1^er^ août, l'état-major partait de Kreutznach. Le 3, il arrivait à Durmstein ;

Le 4, à Durcksheim ;

Le 6, à Neustadt.

Le 5 août, Mirabeau dit à sa femme :

« Je passerai le Rhin, mon parti est bien pris. On battra la générale demain au jour. Je me crois en sûreté. J'ai encore jusqu'à demain matin pour recevoir des ordres du

prince; si je ne les reçois pas, je le répète, je suis décidé irrémissiblement. »

Ce même 5 août, l'évêque de Spire lui adressait cette missive [1] d'allure comminatoire et peu consolante :

« Monsieur le vicomte,

« Je reçois votre lettre et ne perds pas un instant pour vous faire connaître derechef, qu'il est indispensable de prendre des mesures, afin que vous puissiez faire passer votre légion, dès aujourd'hui, sur la rive gauche du Rhin. Le moindre retard pourra causer des désagréments qu'il est trop important d'éviter pour n'y pas songer sérieusement.

« Le corps des Croates d'Esclavonie et le train des équipages de réserves de l'armée impériale arriveront le 7 et le 8 du courant, et passeront le Rhin à Philipsbourg. Aussi les bateaux qui y seront rassemblés resteront prêts pendant plusieurs jours pour le service des Impériaux, et il ne vous reste d'autre parti que de songer à passer dès aujourd'hui; un plus long séjour devenant trop à charge à mon pays épuisé, et le moindre retard pouvant entraîner des inconvénients qu'il est important de prévenir.

« Je suis, etc...,

« Votre affectionné,

« AUGUSTE, évêque et prince de Spire. »

Mirabeau rejoint alors en hâte aux environs de Neustadt toute l'armée de Condé, qui fait une tentative malheureuse pour surprendre Landau.

Il écrit à sa femme le 9 août :

« Mon envoyé t'expliquera notre blocus, notre retraite, notre espoir et nos succès. Je suis le seul qui ai été en France.

« Je couvre la marche du prince de Condé qui passe le Rhin demain matin à Spire.

1. *Archives de la guerre.*

« Le prince de Hohenlohe marche sur la Sarre et nous sur Strasbourg. Si nous n'y trouvons que ce que nous avons vu à Landau, je suis au désespoir. »

Le 10 août, tout le corps de Condé passe sur la rive droite du Rhin et se porte à Philipsbourg ;

Le 11, il est à Blankenlick ;

Le 12, à Ettlingen ;

Le 13, à Rastadt ;

Le 15, à Bühl, où l'on séjourne trois semaines.

C'est pendant cette période d'inaction que le vicomte, fatigué de son oisiveté, s'avise d'un fâcheux coup de tête. Il passe le fleuve avec soixante hommes, vers onze heures du soir, arrive en France tout à fait à l'improviste, se porte dans un village où il existait un club de jacobins, enlève les membres du club, le maire patriote du pays, et revient avec ses prisonniers.

Il laisse pour adieu des vers royalistes dans le corps de garde.

Cette aventure ne fut pas approuvée par le prince de Condé ; il la raconte ainsi au duc de Bourbon :

22 août 1792,

« Mirabeau m'a fait une équipée pour laquelle je l'ai destitué du commandement de son poste et mis aux arrêts dont il n'est sorti qu'aujourd'hui. Imaginez-vous que, contre mes ordres, il a passé le Rhin une nuit avec les hommes, a tué deux sentinelles, ramené des prisonniers sans avoir essuyé un coup de fusil.

« On ne peut s'empêcher de dire que cela est vigoureux et que cela prouve comme ces gens se gardent. Je ne l'ai pas moins puni comme je le devais, pour manque de subordination. C'est un brave homme, mais une tête bien dangereuse. »

L'armée de Condé continuait à rester dans l'inaction, cependant un nouveau passage sur la rive gauche du Rhin

se préparait, une partie de l'armée devait traverser sur le pont de Rheinfeld et le reste avec des bateaux en dessous de Lauterbourg.

Ce fut seulement la nouvelle de la bataille de Valmy et de la retraite des Prussiens qui, le 20 septembre, amena un contre-ordre définitif.

A la fin d'août, le vicomte se trouvait sur la route de Rastadt à Holhofen. Il écrit : « Nous avons tué six patriotes et un malheureux paysan ; nous n'avons eu personne de touché. »

Son désir est grand d'embrasser sa femme et son fils : « croyant à ce talisman-là », avant d'aller aux coups de fusil, il les supplie de venir le rejoindre à Offenbourg et ajoute à sa lettre :

« On n'a pas de nouvelles de la reine ni de Mme Élisabeth. Condé est pris, Valenciennes sommé. Mon coquin d'ancien régiment y est. Envoyez-moi 6 à 7 quintaux de plomb en lingots.

Puis il passe deux heures en conférence avec le prince Esterhazy qui lui conseille d'aller à Fribourg, tandis qu'il le supplie de lui laisser passer le Rhin. Évidemment il dut tenter une nouvelle expédition, qui avorta encore, puisqu'il dit le 1er septembre, dans sa dernière lettre à sa femme :

« Eh bien, ma bonne amie, nous n'avons pas réussi, mais mon étoile a encore prévalu. Nous n'avons pas eu un homme touché. La légion est invulnérable.

« Je crois que j'aurai ordre de continuer ce soir :

« La nuit d'hier a été bien belle : du tonnerre, des éclairs, du canon, du fusil, malheureusement mes ennemis jouiront de ma petite mésaventure. »

Mais les soucis, les revers, les mécomptes, aussi bien que les succès et la gloire, allaient prématurément s'évanouir dans la mort.

Étant à Grüningen, le 16 septembre 1792, le prince de Condé écrivait à son fils :

« Je ne vous dirai qu'un mot aujourd'hui. Vous serez sûrement étonné et affligé de la triste nouvelle que je vais vous apprendre. Après huit jours d'une fièvre ardente, à la veille de jouir du fruit de trois ans de courage et de travaux, le malheureux vicomte de Mirabeau a succombé hier à une attaque d'apoplexie.

« Nous le pleurons de toute notre âme, et c'est une perte plus grande que l'on ne croit, dans le moment où nous sommes. Sa légion est dans la douleur et l'abattement. »

A la même date, dans une autre lettre au comte de Foucquet, Condé dit encore :

« Nous pleurons de toute notre âme, et nous enterrons demain le malheureux vicomte de Mirabeau [1]. »

Le pauvre Boniface n'avait pas encore 38 ans. Son acte de décès et le récit du prince accusent une attaque d'apoplexie. MM. de Loménie, au contraire, dans leurs savantes études sur la famille Mirabeau, pensent qu'il a péri dans une rixe, à la suite d'une orgie ; et M. Lucas Montigny affirme tenir de Mme du Saillant, qu'il se serait enferré dans l'épée d'un officier en luttant, pour l'empêcher d'entrer chez lui pendant qu'il était aux arrêts.

Quant au *Courrier de Strasbourg*, il le fait mourir d'une fièvre chaude, victime de ses excès, et ajoute cette courte oraison funèbre : « Quelle perte pour les marchands de vin ! »

On a retrouvé à Fribourg des images et aquarelles le représentant avec ses compagnons de fête, entouré de verres et de pipes. Mais ces habitudes fâcheuses ne sauraient indiquer ou prouver une fin tragique. On en reste aux conjectures.

Le prince Esterhazy, qui représentait l'empereur, fit rendre au vicomte de Mirabeau de grands honneurs militaires. Le 17 septembre, il conduisit lui-même le deuil avec le prince de Condé.

1. *Heures des trois derniers princes de la maison de Condé*, Crétineau-Joly.

Émigrés et Autrichiens suivirent le convoi.

Le régiment autrichien Schröder marcha avec trois canons, les émigrés avec 5 000 hommes.

Les restes du pauvre Boniface furent d'abord inhumés dans un terrain appelé cimetière des Soldats. Mais on éleva une école sur cet emplacement en 1820.

Le cercueil, qui était le seul en plomb, fut transféré dans le vieux cimetière de Fribourg, où se trouvaient déjà de nombreuses tombes d'émigrés.

Un gardien de 85 ans nous contait qu'étant tout enfant, au moment de l'exhumation, il s'était amusé à jouer au cheval sur la bière qu'on venait de déterrer. Les fossoyeurs l'avaient grondé et menacé de le mettre à la place du vicomte.

Un monument très simple, de deux mètres de hauteur, indique ce dernier lieu de repos. Il est en grès, avec cette inscription en lettres d'or :

GÉNÉRAL<br>
A. B. L.<br>
RIQUETTI<br>
Vicomte de Mirabeau<br>
Gestorb. d. 15 Septembre 1792

et est placée derrière l'antique chapelle, faisant face à la montagne du Schlossberg qui domine Fribourg.

Mirabeau croyait fermement que sa légion deviendrait, après lui, l'héritage et la propriété de son fils. En réalité, elle fut placée immédiatement sous le commandement du comte de Damas.

Dans l'armée des princes on pensa d'abord que cette nomination n'était que provisoire et causée par la grande jeunesse du titulaire, mais, tout au contraire, la légion si chère au vicomte, qu'il avait considérée comme sienne, passa bientôt officiellement aux mains dudit comte Roger de Damas, et elle prit même son nom.

Le fils de Boniface était le seul rejeton issu de son

mariage avec Mlle de Robien. Il devint un homme d'une loyauté et d'une bonté rares, et mourut à 42 ans, le 27 décembre 1831, laissant quatre enfants dont trois fils.

I. Gabriel de Riquetti, marquis de Mirabeau, marié en 1844 à Ermentine-Louise-Xaverine de Puissac, fille du duc d'Esclignac;

II. — Arundet de Riquetti de Mirabeau ;

III. — Édouard de Riquetti de Mirabeau :

IV. — Marie de Riquetti de Mirabeau, mariée au comte de Kersaint.

Un journal du temps nous représente le vicomte de Mirabeau « avec ses immenses cuisses serrées dans d'étroits pantalons couleur de cuir, ses jambes ultra-courtes dans des bottes à la housarde, une veste de chamois recouvrant son ventre, formé en façon de sac et, sur ses larges épaules, un dolman de couleur noire ; puis, sur la tête, un bonnet pointu comme un pain de sucre ».

Une caricature [1] le montre mieux encore, en costume de colonel de hussards de la mort : le bonnet d'astrakan orné d'ossements croisés et d'une tête de mort, avec une moustache de pandour et des éperons gigantesques, armé et botté prétentieusement ; toujours énorme et ridicule [2].

Ces portraits, qui ne sont pas destinés à charmer les amateurs d'esthétisme, se complètent, grâce à un compagnon d'armes de Mirabeau-Tonneau. Il le dépeint surchargé de galons, de fleurs de lys, de plumets, cerné par un large baudrier et muni d'un sabre à lame de cinq doigts.

Le moral de Boniface répondait assez bien à l'allure physique du personnage. Ce chevalier des temps héroïques, quelque peu mâtiné de pitre forain, ne fut assurément ni un grand homme de guerre, ni un législateur de premier ordre ; malgré cela, l'étude de sa vie et de son caractère est particulièrement attachante, parce qu'il incarna le type

1. Voir Léonce Pingault.
2. Estampes de la Bibliothèque nationale.

— en le poussant jusqu'à la caricature — du gentilhomme de l'ancien régime. Grand buveur, grand coureur, mauvais payeur, mais brave, spirituel, joyeux compagnon. Il était si étroitement inféodé à la Religion d'état, au droit divin, aux institutions du passé, il était si prodigue de phrases sonores, où se mêlaient Dieu, le roi, l'honneur, la chevalerie que les illusions sur ses vertus naissaient tout d'abord.

Et cependant, si on fait exception du défaut de courage — la bravoure étant, à ses yeux, l'apanage de l'homme de race — aucun vice ne lui fut étranger, mais il sut accommoder ceux qui lui étaient habituels à la mode de son temps, les abritant derrière un étendard fleurdelisé, symbole de foi religieuse et de fidélité monarchique.

Suivant les époques, d'ailleurs, la notion des choses ne se précise-t-elle pas de manière un peu dissemblable ? L'aristocrate de l'ancien régime n'avait-il pas sur l'honneur des données différentes de celles du bourgeois au temps de Louis-Philippe ou de l'égalitaire du vingtième siècle. — Équilibrer son budget, paraître un mari fidèle, conserver, en un mot, une tenue correcte d'existence, importaient fort peu aux seigneurs coiffés de marteaux à frimas. — C'étaient là vertus de roture, et le pauvre vicomte serait fort surpris de notre sévérité à son égard.

Il mérite, en effet, un peu d'indulgence, si nous voulons faire la part de l'éducation qu'il avait reçue et des défauts qu'il avait hérités de ses ancêtres. Son orgueil de caste, surtout, l'aveuglait, l'empêchait de consentir de bonne grâce à l'évolution des sociétés, et même le rendait incapable de suivre, de comprendre les tendances de l'esprit nouveau, et de chercher à les canaliser.

Il vivait de traditions et de préjugés, et se figurait, avec la meilleure foi du monde, que la terre s'effondrerait le jour de la débâcle des vieilles institutions.

Ainsi que le lui reprochait la *Gazette de Strasbourg*, il

aurait souhaité « faire reculer la France jusqu'aux ténèbres du douzième siècle ». « J'aimerais vingt fois mieux, osait-il écrire, me battre à la tête de nos pires ennemis, que dans les rangs de ceux qui prétendent anéantir le clergé, la noblesse, la magistrature et tout ce qui constitue la monarchie française ! »

Ces hommes d'arrière-garde sont néfastes dans la vie d'une nation.

Le député du Limousin, législateur bruyant, étourdi, rétrograde, fit plus de mal que de bien à la cause royaliste ; par ses propos inconsidérés et son intolérance, il excita ses adversaires et les poussa au delà même de leurs propres aspirations.

Sans véritable éloquence, ignorant des affaires, de la diplomatie, du droit, il lui manquait les connaissances requises pour s'imposer dans une Assemblée ; il était et resta bien le « cadet », l'enfant mal élevé, parlant à tort et à travers, toujours avec beaucoup d'esprit et avec courage, mais trop souvent sans réflexion.

Par opposition, dans la vie militaire, tous les défauts du vicomte s'estompaient — en fait de désordres et de festoiements que ne peut-on pardonner à un soldat — et il se détache alors de son caractère un ensemble de qualités précieuses d'enthousiasme, de valeur, d'endurance. Ces qualités eurent leur plus parfait épanouissement pendant la guerre d'Amérique. L'armée de l'émigration les aurait vues renaître, si le manque d'organisation ne les avaient réduites à néant.

Pour les mettre en vive lumière il fallait le danger, le bruit du canon et le cliquetis des armes, mais alors elles transformaient « cette masse de chair animée d'un courage admirable », l'auréolaient d'un panache de gloire et en faisaient un de ces êtres de légende qui, malgré leurs fautes et leurs ridicules, contribuent à orner de façon pittoresque l'histoire militaire d'un grand pays.

FIN

# NOTE BIBLIOGRAPHIQUE


PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES NATIONALES (séries C, D, F, M, T, Y, AD, AF).

ARCHIVES DE LA GUERRE (Archives historiques et administratives).

ARCHIVES DE LA MARINE (aux Archives nationales, séries B et C).

PAPIERS AUTOGRAPHES provenant de l'étude de Me Demautort, notaire, rue Montmartre.

L. DE LOMÉNIE. *Les Mirabeau.* Nouvelles études sur la Société française au XVIIIe siècle. Paris, 1878, 2 vol. in-8.

P. MANUEL. *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes* [lettres de Mirabeau à Sophie de Monnier]. Paris, 1792.

*Fragments d'une étude sur Mirabeau*, par M. E. ROUSSE (de l'Académie française, lue à la séance publique du 25 octobre 1890).

*Ouvrages et manuscrits du marquis de Mirabeau* (Voy. le Catalogue de l'Histoire de France, à la Table).

*Mémoires du marquis de Bouillé.* Paris, 1822, 2 vol. in-12.

R. DE BOUILLÉ. *Essai sur la vie du marquis de Bouillé.* Paris, 1853, in-8.

L. GUÉRIN. *Histoire maritime de France.* Paris, 1851, 6 vol. in-8.

*Batailles navales.* Metz, 1836, in-8.

Comte DE BONFILS-LABLÉNIE. *Histoire de la marine française.* Paris, 1845, 3 vol. in-8.

*Relation ou Journal des opérations des corps français sous le comte de Rochambeau.*

*Souvenirs du baron de Guichen*, publiés par M. GRIMBLOT, 1868.

*Revue rétrospective*, dirigée par Paul COTTIN. Tome VI (1887).

*États militaires de la France*, publiés par les sieurs DE MONTANDRE-

Longchamp et chevalier de Montandre. Paris, 1758-1791, 33 vol. in-12.

*Gazette de Paris*, du 11 juillet 1780.

*Brochures et autographes du temps.*

Seconde partie.

Le *Moniteur universel* (années 1789-1791).

*Archives parlementaires*, 1re série, *passim.*

*Cahier de la noblesse des sénéchaussées de Limoges et Saint-Yrieix*, dans les Archives parlementaires, 1re série, tome III, p. 564 sqq.

*La Galerie des États généraux* (Par le marquis J.-P.-L. de Luchet, le comte A. de Rivarol, le comte de Mirabeau et P.-A.-F. Choderlos de Laclos). S. l., 1789, in-8.

H. Taine. *Les origines de la France contemporaine.* Éd. in-12, tomes I, II, III, IV.

A. de Lescure. *Rivarol et la Société française pendant la Révolution et l'Émigration.* Paris, 1883, in-8.

Le *Journal de la Cour et de la Ville* (1791-1792).

Le journal *L'Ami du Roi* (1790-1792).

Le journal *Le Mercure de France* (années 1789 à 1792).

Le journal *La Chronique de Paris* (1789-1793).

*Les Actes des Apôtres* (1789-1791).

*Les Actes des Capucins* (1790).

*La Lanterne magique nationale* (1790).

*Le Voyage à l'Assemblée nationale* (1790).

*L'Ami du Peuple* (1789-1793).

*Détail du combat qui a eu lieu à Perpignan entre le club des aristocrates et le peuple...* (19 mai [1790]). S. l., Imprimerie de la Liberté, 1790, in-8.

*Dépêche du marquis de Virieu*, 22 juin 1790 (Archives de Parme).

Anecdotes, pamphlets, caricatures, autographes et brochures du temps, particulièrement les brochures et opuscules du vicomte de Mirabeau (Voy. le Catalogue de l'Histoire de France, à la Table).

*Journal du baron de Gauville*, député de la noblesse aux États généraux... (1789-1790). Paris, 1864, in-12.

*Journal de M. Suleau* (1791).

G. Lenôtre. *Paris révolutionnaire.* Paris, 1896, in-12.

Vicomte DE NOAILLES. *Vie de la princesse de Poix, née Beauvau.* Paris, 1855, in-8.

*Journal universel*, par ANDOUIN (1789. Prairial an II).

*Mémoires du marquis de Ferrières...*, 2e édit. Paris, 1822, 3 vol. in-8.

*Mémoires de M. le comte de Montlosier...* Paris, 1829, 2 vol. in-8.

*Souvenirs du général comte Mathieu Dumas*, de 1770 à 1836... Paris, 1839, 3 vol. in-8.

*Mémoires de la duchesse de Tourzel.* Paris, 1893, 2 vol. in-8.

TROISIÈME PARTIE.

ARCHIVES PARLEMENTAIRES, 1re série, *passim.*

H. FORNERON. *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française.* Paris, 1884-1890, 3 vol. in-8.

H. DE SYBEL. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution.* Trad. Bosquet. Paris, 1869-1888, 6 vol. in-8.

Général marquis DE MALEISSYE. *Mémoires d'un officier aux Gardes françaises* (1789-1793). Paris, 1897, in-8.

P. DE CHAMPROBERT. *Le comte d'Artois et l'émigration.* Paris, 1838, in-8.

L. PINGAUD. *Les dernières campagnes de Mirabeau cadet* (dans *La Revue de Paris*, du 1er décembre 1902).

*Journal de l'imprimerie des princes à Coblentz.*

*Dix années d'émigration.* Souvenirs et correspondance du comte de Neuilly. Paris, 1865, in-8.

*Le comte de Fersen et la Cour de France.* Paris, 1877-1878, 2 vol. in-8.

Lettres autographes du vicomte et de la vicomtesse de Mirabeau.

Lettres autographes du prince de Condé.

# TABLE DES MATIÈRES



## PREMIÈRE PARTIE

**Années de jeunesse et de vie militaire.**

### CHAPITRE I

LE JEUNE BONIFACE, CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE



### CHAPITRE II

LA GUERRE D'AMÉRIQUE



### CHAPITRE III

VIE PRIVÉE ORAGEUSE DU CHEVALIER

## DEUXIÈME PARTIE

**Le vicomte de Mirabeau député à l'Assemblée constituante.**

### CHAPITRE I



### CHAPITRE II



### CHAPITRE III



### CHAPITRE IV

## CHAPITRE V



## CHAPITRE VI



## CHAPITRE VII



# TROISIÈME PARTIE

**Les dernières années du vicomte de Mirabeau, général à l'armée de Condé.**

## CHAPITRE I



## CHAPITRE II

## CHAPITRE III



## CHAPITRE IV



## CHAPITRE V



---

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 12 05 18 4